

# BULLETIN OFFICIEL

du  
**Département**  

---

**de**  
**l'Isère**

2022  
**Décembre**  
N°392  
TOME 1 – Partie 4



ISSN 0987-6758



# **BULLETIN OFFICIEL DU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE**

## **TOME 1 – Partie 4**

### **SOMMAIRE**

#### **DIRECTION DE LA PERFORMANCE ET DE LA MODERNISATION**

##### **Service de l'audit**

Politique : Administration générale

Rapport 2021 des représentants du Département au sein de la SPL Alpexpo

Extrait des délibérations du 8 décembre 2022

Dossier N° 2022 BP 2023 F 32 6

Politique : Administration générale

Rapport 2021 des représentants du Département au sein de la SEM

MINATEC Entreprises

Extrait des délibérations du 8 décembre 2022

Dossier N° 2022 BP 2023 F 32 9

Politique : Administration générale

Rapport 2021 des représentants du Département au sein de la SEM Territoires 38

Extrait des délibérations du 8 décembre 2022

Dossier N° 2022 BP 2023 F 32 10

Politique : Administration générale

Rapport 2021 des représentants du Département au sein de la SPL Isère Aménagement

Extrait des délibérations du 8 décembre 2022

Dossier N° 2022 BP 2023 F 32 7

Politique : Administration générale

Rapport 2021 des représentants du Département au sein de la SPL Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC)

Extrait des délibérations du 8 décembre 2022

Dossier N° 2022 BP 2023 F 32 8

Politique : Administration générale

Rapport 2021 des représentants du Département au sein de la SEM Société française du tunnel routier du Fréjus (SFTRF)

Extrait des délibérations du 8 décembre 2022

Dossier N° 2022 BP 2023 F 32 11

Politique : Administration générale

Activité 2021 des principaux organismes associés au Département

Extrait des délibérations du 8 décembre 2022

Dossier N° 2022 BP 2023 F 32 12

\*\*

---



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**  
Séance du 8 décembre 2022  
**DOSSIER N° 2022 BP 2023 F 32 6**

**Politique :** Administration générale

Programme(s) :

**Objet :** Rapport 2021 des représentants du Département au sein de la SPL  
Alpexpo

**Service instructeur : DPM/AUD**

Dépenses et (ou) recettes budgétées

Dépenses et (ou) recettes inscrites

Fiche financière jointe

à la présente session

Dépenses : investissement

fonctionnement

Recettes : investissement

fonctionnement

Dépenses à budgéter ultérieurement

Année

Annexe jointe

Montant

**Sans incidence financière**

Rapporteur : M. Polat

Commission : Commission Finances, ressources humaines, moyens généraux

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**  
Séance du 8 décembre 2022  
**DOSSIER N° 2022 BP 2023 F 32 6**

Numéro provisoire : 4617 - Code matière : 9.2

Dépôt en Préfecture le : 09-12-2022

Publication le : 09-12-2022

Notification le : 09-12-2022

Exécutoire le : 09-12-2022

Acte réglementaire ou à publier : Oui

## DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Le Conseil départemental,

Vu le rapport du Président n°2022 BP 2023 F 32 6,

Vu l'avis de la Commission Finances, ressources humaines, moyens généraux,

Entendu, le rapport du rapporteur M. Polat au nom de la Commission Finances, ressources humaines, moyens généraux,

Après en avoir délibéré,

### DECIDE

de prendre acte du rapport des représentants du Département, accompagné de celui relatif à la gestion du Conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire de la SPL Alpexpo pour l'exercice clos au 31 décembre 2021, joint en annexe.

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping lines that form a stylized, somewhat abstract shape. The signature is positioned to the right of the text 'Le Président,' and above the name 'Jean-Pierre Barbier'.

Jean-Pierre Barbier

**Société Publique Locale Alpexpo**

**Rapport du représentant du Département  
au sein de la SPL Alpexpo pour l'exercice 2021**

Au 31 décembre 2021, le représentant de l'assemblée départementale au sein de la SPL Alpexpo était :

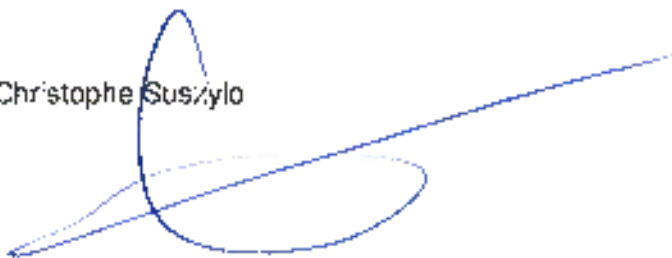
- Monsieur Christophe Suszylo – administrateur

En application de l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales, le représentant du Département doit présenter un rapport écrit, à soumettre à l'assemblée départementale, sur l'exécution des missions de la SPL.

Afin de satisfaire à l'obligation d'information de l'assemblée départementale énoncée dans le code général des collectivités territoriales, au titre de l'année 2020, le représentant du Département propose à l'assemblée départementale de prendre connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire de la SPL Alpexpo, pour l'exercice clos au 31 décembre 2021.

En conclusion, le représentant soussigné du Département au sein de la SPL Alpexpo propose au Président du Département de soumettre à l'assemblée ce rapport accompagné du document cité ci-dessus.

Christophe Suszylo





SPL Alpexpo

Le présent rapport de gestion a été présenté en Assemblée Générale du 23 juin 2022.

alp=xpo  
all events



## SOMMAIRE

1. Synthèse 2021
2. L'activité en 2021
  - 2.1. Evènements Produits
  - 2.2. Evènements Accueillis
  - 2.3. Summum et bars
3. Évènements survenus depuis la fin de l'exercice
4. Perspectives d'avenir
5. Volet social
  - 5.1. Effectif au 31 décembre 2021
  - 5.2. Litiges prud'hommaux
6. Entretien et travaux
  - 6.1. Travaux d'entretien et de maintenance
  - 6.2. Performance énergétique des installations
  - 6.3. Investissements
7. Etablissement des comptes annuels
  - 7.1. Bilan et Compte de résultat
  - 7.2. Affectation des résultats
  - 7.3. Délai de paiement des fournisseurs
  - 7.4. Dépenses non déductibles fiscalement
  - 7.5. Autorisation, caution, aval et autres garanties
  - 7.6. Montant des dividendes et autres revenus mis en distribution au titre des trois derniers exercices
8. Conventions réglementées
9. Annexes
  - 9.1. Organigramme au 31 décembre 2021
  - 9.2. Mandats et fonctions exercées durant l'exercice écoulée par les administra
  - 9.3. Tableaux des résultats des 5 derniers exercices

## **Ce rapport de gestion concerne les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2021.**

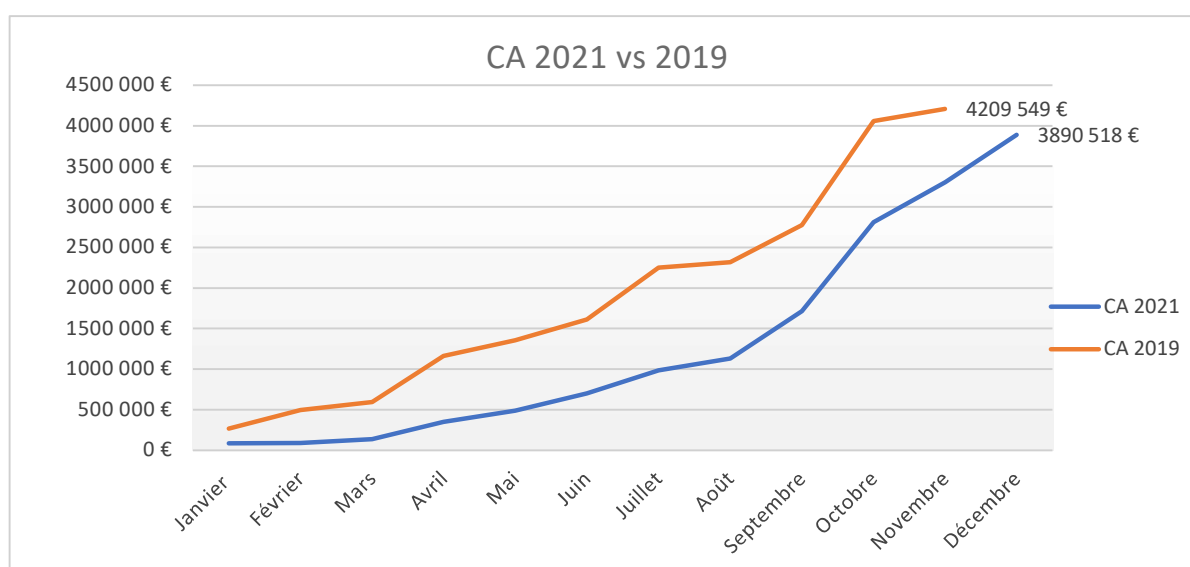
Conformément aux dispositions de la loi et des statuts de la société, les administrateurs de la SPL Alpexpo se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et rendre compte de l'activité de la société au cours de ce même exercice.

Il est précisé que les convocations ainsi que tous les documents et pièces prévus par l'article R. 223-18 du Code de commerce ont été adressés quinze jours au moins avant la date de l'assemblée générale annuelle.

# 1. Synthèse 2021

L'exercice 2021 s'achève sur un résultat net comptable de -679 077€ pour un chiffre d'affaires de 3 890 518€, un atterrissage meilleur que prévu après une année encore chargée d'incertitudes.

Exercice 2021	CEP initial Scénario COVID	CEP initial	Atterrissage au 31/12/2021
Chiffre d'affaires	3 595 000 €	4 566 500 €	<b>3 890 518 €</b>
EBE	-1 141 580 €	- 728 740 €	<b>-519 387 €</b>
Rés Net Comptable	-1 306 744 €	-888 217 €	<b>-679 077 €</b>



La SPL ALPEXPO a entamé 2021 en pleine crise COVID avec un arrêt de ses activités et la mise en place d'un vaccinodrome géant ayant la capacité de répondre aux besoins de la métropole grenobloise. Il constitue à lui seul le grand événement de l'année pour le parc d'exposition puisqu'il a accueilli plus de 400 000 personnes. Les annulations et les reports d'événements toutes manifestations confondues se sont enchaînées avec des pertes certaines de chiffres d'affaires non récupérées et la SPL ALPEXPO n'a pu redémarrer son activité qu'après les vacances d'été.

Le 4<sup>ème</sup> trimestre 2021 a été très intense et les équipes ont fourni tous leurs meilleurs efforts pour soutenir les événements, 63% du chiffre d'affaires a été produit sur les 4 derniers mois de l'année.

Malgré un retard de plus d'1.5M€, le chiffre d'affaires a ensuite évolué de manière sensiblement équivalente à sa progression 2019 (année de référence).

- Annulation et report de plusieurs événements en janvier et février,
- Annulation du salon SEPÉM,
- 35 manifestations ont été annulées au MICE pour un montant de 373 074€,
- 5 projets reportés au MICE pour 33 305€,
- Reprise de nos événements produits avec une fréquentation timide, environ 40% de baisse en trafic,

- 26 spectacles et concerts programmés au Summum ont été annulés (6 - 87 021€) ou reportés (20 – 307 718€).

La SPL ALPEXPO est restée ouverte et a œuvré à la préparation des événements d'automne (reprise des concerts et spectacles, Foire de Grenoble, Artisa/Naturissima...).

Les mécanismes d'Etat (fonds de solidarité, exonérations de charges...) ont contribué à l'amélioration du résultat.

L'imprévision décidée et arrêtée par la Métropole n'a toujours pas été versée.

**Ce résultat porte les capitaux propres de 1 630€ à -677 447€ et pose la question de la recapitalisation de la structure.**

**L'exercice 2021 fait suite à une année 2020 désastreuse qui a complètement bouleversé l'équilibre de la SPL ALPEXPO. Si le chiffre d'affaires a repris des couleurs, il est encore en deçà des niveaux attendus car l'industrie de l'événementiel ne s'est pas encore relevée des différents épisodes COVID.**

**Malgré des efforts pour attirer les entreprises à utiliser les outils de la structure, la SPL ALPEXPO pâtit encore de la reprise molle des événements, les entreprises ayant « appris » à faire moins, faute de moyens après une année catastrophe.**

**La SPL ALPEXPO s'inscrit clairement sur de nouveaux projets avec des lancements de salons prévus, une politique commerciale et marketing volontariste, accompagnée d'un turnover humain.**

## 2. L'activité 2021

2021, c'est 101 événements et 585 789 personnes qui ont fréquenté le parc des expositions de Grenoble. Deux fois plus d'événements produits et accueillis qu'en 2020, concentrés sur les 4 derniers mois de l'année.

	Nbre d'événements			Nbre de visiteurs		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Corporate	40	13	40	18 565	2 300	5651
Congrès	4	2	6	2 025	900	8 950
Soirées	15	13	6	15 950	9 500	5 150
Autres	6	7	18	49 750	20 000	422 382
Salons	16	5	8	243 115	20 600	111 538
Concerts	36	15	15	95 143	3 7642	26 866
<b>TOTAL</b>	<b>117</b>	<b>55</b>	<b>101</b>	<b>424 548</b>	<b>90 942</b>	<b>585 789</b>

2021, c'est l'année de reprise de l'activité, toujours en deçà des chiffres de 2019 (-20%)

	2019	2020	2021
Evénements produits	2 810 262 €	110 774 €	1 774 793 €
Evénements accueillis	1 192 100 €	821 625 €	1 838 349 €
Summum	640 291 €	204 602 €	181 475 €
F&B	189 988 €	25 526 €	94 924 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 832 641 €</b>	<b>1 162 527 €</b>	<b>3 889 541 €</b>

## 2.1. Nos Événements Produits



Nous avons produit en 2021 trois belles manifestations et coproduit le salon de l'Immobilier avec le Dauphiné Libéré.

	2020	2021	Δ%
CA Événements Produits	110 774 €	1 774 793 €	x 16
Marge Brute	-86 307 €	802 586 €	x 11

Les événements produits contribuent à 46% du chiffre d'affaires total de la SPL.

Sur le 1<sup>er</sup> semestre, les événements ont été annulés avec la crise du COVID.

Nos manifestations produites n'ont repris qu'après les vacances d'été, en mode dégradé. Nous avons en effet perdu beaucoup d'exposants, qui n'ont pas survécu à l'année blanche 2020 ou qui ont préféré passer les éditions 2021, faute de trésorerie, les affaires n'ayant pas été bonnes sur les premiers salons et foires ailleurs en France.

Par exemple, la Foire de Grenoble n'a présenté qu'un peu moins de 300 exposants. Sa fréquentation s'est réduite de moitié à 70 000 visiteurs. Les gens ont non seulement pris des habitudes « casanières » mais ils ont aussi encore peur de se rendre dans les événements Grand Public.

	CA 2020	CA 2021
Festival des Loisirs Créatifs – Janvier	94 721€	Annulé
Salon de l’immobilier - Mars	0	Annulé
Salon de l’immobilier - Sept	0	98 209 €
Mountain Planet - Avril	17 869 €	0
Foire de Grenoble – Octobre	- 1 816 €	1 380 787 €
Artisa – Décembre	0	170 438€
Naturissima – Décembre	0	125 359 €
<b>Total</b>	<b>110 774 €</b>	<b>1 774 793 €</b>

Nous avons donc produit en 2021 des éditions de reprise, avec des chiffres d'affaires en baisse par rapport aux chiffres 2019 et en deçà des prévisions (2 780k€, -36%).

Fait marquant, les exposants ont plutôt bien travaillé, voire très bien suivant les secteurs d'activité, quand ces derniers ne sont pas touchés par les pénuries et les augmentations des matières premières.

Les visiteurs, quant à eux, se déplacent à présent par rapport à un projet et les foires deviennent de plus en plus des événements de destination.

Si la marge absolue reste à un niveau correct, la marge relative a baissé. Nous avons dû consentir des efforts sur les prix d'inscription et les termes commerciaux pour demeurer attractifs et à l'écoute de nos exposants traditionnels et des nouveaux venus.

Il est à noter que nous avons réalisé une très belle édition ARTISA 2021, saluée par les exposants, la classant parmi les 3 foires de créateurs les plus attractives de France. C'était aussi la dernière de Marie Christine Brunet après 24 ans passés chez ALPEXPO.

Naturissima a bénéficié du visitorat d'ARTISA mais a besoin d'être revu pour être relancé en 2021.

## 2.2. Evénements Accueillis

Le chiffre d'affaires ainsi que la marge sur les événements accueillis sont **en progression**.

	2020	2021	Δ%
CA Evènements Accueillis	821 625€	1 838 349€	+223%
Marge Brute	536 574€	1 017 189€	+189%

Le chiffre d'affaires MICE contribue cette année à 47% du chiffre d'affaires total de la SPL.

Il est conforme aux prévisions (1 050k€) mais sa construction s'est faite de manière sensiblement différente.

Le grand événement de l'année 2021 aura été le vaccinodrome géant ouvert le 9 avril. Il aura fonctionné quasiment 7j/7 avec une amplitude adaptée et aura accueilli 409672 personnes, jusqu'à fin septembre.



Répartition du chiffre par segment :

	CA 2020	CA 2021	Δ%
Corporate	80 414€	189 524€	+135%
Salons	287 528€	160 124€	-45%
Congrès	74 809€	384 610€	+514%
Gala / Soirée	247 314€	191 493€	-22%
Divers	131 506€	912 598€	+696%
<b>Total</b>	<b>821 625€</b>	<b>1 838 349€</b>	<b>+224%</b>

Le chiffre MICE, hors vaccinodrome, s'élève à 1 017 189€, en hausse de 23% par rapport à 2020, et en baisse de 15% par rapport à 2019.

Le format corporate, réalisé en majorité avec des entreprises locales, est le format qui résiste le mieux à la crise COVID, malgré l'arrivée du travail à distance et le développement des visio-conférences. Moins onéreux, moins risqué, réunissant moins de participants qu'un salon (-45%), il a permis à la SPL de réaliser une année correcte.

Les congrès, qui réclament une inertie de 2 à 3 ans minimum, ont pu se maintenir entre des périodes de restrictions.



Enfin, les galas et soirées ont pâti des annonces gouvernementales et la Nuit de l'Economie organisée par la CCI, ainsi que divers arbres de Noël ont tous été annulés en fin d'année.

Le niveau de marge global à 55% est conforme à nos prévisions. Nous avons été attentifs aux prix de marchés et aux attentes de nos clients réguliers et nouveaux.



### 2.3. Summum

Les événements Concerts et Spectacles n'ont repris qu'après l'été. Le Summum avait fermé ses portes sur le concert d'Alain Souchon le 21 février 2020 et il a rouvert ses portes avec la venue de Christophe Maé le 17 septembre 2021, soit après plus de 18 mois de fermeture du Summum.

**Seules 15 dates ont pu être tenues pour 181k€ de chiffre d'affaires.**



Nous sommes très en deçà des attentes (611k€) et nous n'avons réalisé que 30% de notre objectif. Au-delà des interdictions d'ouverture, la reprise des spectacles ne s'est pas accompagnée d'un retour des publics : budgets, peur du COVID, évolution sociétale ?

	2020	2021	Δ%
CA Summum	204 602€	181 475€	-12%
Marge Brute	114 234€	99 519€	-14%



Il est à noter que nous avons accueilli un gala de boxe avec le Summum de la boxe en novembre 2021. Il a réuni plus de 1500 spectateurs venus assister à deux Championnats de France : masculin et féminin.

Cela fait partie de la stratégie Summum que d'attirer et accueillir de nouveaux formats d'événements : événements sportifs, exposition temporaire...



## 2.4. F&B

Nos bars (Bar 68, Le Zinc et bar du Summum) ont peu fonctionné mais ils ont été efficaces à chaque ouverture.

	2020	2021	Δ%
CA F&B	27 526€	94 924€	x 3.5
Marge Brute	17 728€	50 256 €	x 3

### Marge brute

Avec 50% de fréquentation de moins, le bar 68 a réalisé le même chiffre d'affaires pendant la Foire de 2021 qu'en 2019.

**En synthèse, l'activité sur le parc a repris timidement mais sûrement en 2021. Le COVID-19 est toujours présent et des habitudes ont été prises (télétravail, réunion par visio...). Les événements B2B ne sont pas encore revenus, l'économie reste prudente et fragile. Les événements Grand Public ont repris, pour ne pas disparaître, mais ils sont tous affectés par une baisse de la fréquentation (entre -30% et -50%). L'année 2021, qui s'annonçait prometteuse, aura été une année de reprise.**

**Le chiffre d'affaires de 3 890 518€ est en deçà du scénario haut (-15%) mais au-dessus du scénario COVID-19 (+57%).**

**La marge reste à un niveau correct à 51% du chiffre d'affaires.**

**La SPL a bénéficié du fond de solidarité à hauteur de 460 641€.**

### 3. Événements survenus depuis la fin de l'exercice

#### Une reprise tardive début 2022

La SPL ALPEXPO a redémarré son activité avec un retard de 2 mois, principalement dû aux incertitudes liées au COVID-19 et à la crainte d'un n<sup>ième</sup> confinement ou restriction du droit de se réunir. S'en sont suivis de nouvelles annulations et des reports d'événements toutes manifestations confondues (cérémonies, assemblées, salons et foires, spectacles et concerts) avec des pertes certaines de chiffres d'affaires non récupérées.

Les demandes de devis restent importantes malgré les annonces de début janvier.

Les entreprises reviennent timidement en négociant plus ardemment les termes commerciaux.

L'événement majeur du Mountain Planet 2022 s'est très bien passé avec un nombre record d'exposant et une fréquentation légèrement en deçà des attentes. 17000 visiteurs venus de plus de 71 pays ont visité durant 3 jours les 427 exposants présents sur l'événement.

Les concerts ont repris et les niveaux de fréquentation restent très variables (trop de dates, la peur du virus, le pouvoir d'achat, l'incertitude liée aux années d'élection présidentielle).

2 personnes ont quitté l'entreprise.

## 4. Perspectives d'avenir

La SPL ALPEXPO a terminé 2020 sur un déficit record de 2.4M€ et clôture 2021 avec des pertes de 661k€.

L'activité a repris même si les craintes demeurent : port du masque, retour du COVID, contexte géostratégique, hausse des matières premières... mais nous produisons et nous accueillons des événements B2B qui marchent, car les entreprises ont besoin de montrer leurs innovations et leurs nouveautés, rencontrer leurs clients et leurs prospects.

Nous restons donc confiants dans l'avenir avec une évolution positive de la structure, compte tenu de plusieurs paramètres, dont vous trouverez ci-dessous plusieurs illustrations au travers d'études et d'articles de presse.

### La digitalisation déçoit

Forcé de se réinventer, l'événementiel a vu dans la digitalisation de nouvelles opportunités mais, après quelques mois d'expériences, en a vite saisi les limites.

*« Nous avons tenté le pari d'un salon de l'immobilier digital mais il n'a pas eu l'effet escompté, avoue Guilhem Michel, organisateur des salons de l'immobilier Nîmes et Montpellier. Le digital ne remplacera jamais l'ADN de l'événementiel. Nous allons repenser le modèle mais ce sera uniquement en complément de nos événements physiques ! »*

Un avis partagé par les autres intervenants, dont Cédric Fiolet : *« La digitalisation n'est pas notre métier. Nous, c'est le contact humain qui nous rassemble. De plus, un événement digital se prépare, il ne suffit pas de poser une caméra. Personnellement, je ne vois pas vraiment l'intérêt d'investir dans le tout numérique qui ne me servira pas par la suite ».*

### Monter des événements écoresponsables

Face aux enjeux environnementaux, de nombreux acteurs du secteur se disent prêts à s'engager dans des démarches visant à créer des événements durables. Un virage important, source de nouvelles compétences et innovations.

*« La responsabilité de notre secteur en matière de RSE est très importante, affirme Grégory Blanvillain. Aujourd'hui, les donneurs d'ordres s'intéressent à toute la chaîne de valeur : avant, pendant et après l'événement. Il faut prendre ce virage en organisant des séminaires ou des événements écoresponsables. Nous incitons d'ailleurs tous nos adhérents à monter en compétence pour adopter une politique RSE. »*

### Des aides réservées à certains événements et que la SPL ALPEXPO ne peut pas obtenir

En 2020, le secteur de l'événementiel a perdu environ 16,8 milliards d'euros à cause des fermetures et mesures restrictives pour lutter contre l'épidémie de covid, d'après l'Union française des métiers de l'événement (Unimev).

Dans le cadre du plan Destination France de reconquête et de transformation du tourisme, mis en place en juin 2021, l'Etat octroie une aide favorisant le retour des exposants dans les principaux salons et foires organisés en France (voir notre article du 3 février 2022). Le décret n°2022-370 publié au Journal officiel du 17 mars 2022 détaille les modalités de cette aide, dont la mise en œuvre est confiée au réseau des chambres de commerce et d'industrie. L'aide s'adresse aux PME qui souhaitent participer à une foire ou un salon. Elle peut aller jusqu'à 50% des coûts de location de surfaces d'exposition et de frais d'inscription, dans la limite de 12.500 euros par entreprise bénéficiaire, et de 1,3 million d'euros par événement.

Deux conditions sont nécessaires pour les PME exposantes intéressées : ne pas avoir participé à la dernière édition de la foire ou du salon en question et avoir créé leur dossier sur la plateforme CCI avant la consommation totale de l'enveloppe allouée à chaque événement et au plus tard le 31 décembre 2022.

**Les 74 événements ouvrant le droit à cette aide sont mentionnés en annexe du décret. Il s'agit de foires ou**

**salons qui ont compté plus de 500 exposants** lors de leur dernière édition précédant la crise sanitaire (avant mars 2020).

Pour être éligibles, ces événements doivent se tenir entre mars 2022 et février 2023. Les demandes d'aide peuvent être déposées auprès des CCI via une plateforme nationale dédiée. Au total, 96 millions d'euros sont réservés à ce dispositif.

**Statistiques de l'industrie des événements** (<https://www.evenement.com/guides-professionnels/evenementiel-statistiques-cles/>)

Les événements interentreprises (B2B) ont généré plus de 1.070 milliards de dollars de dépenses directes et attiré 1,5 milliard de participants dans le monde en 2017. (Events Industry Council, 2018)

La valeur des événements :

- En moyenne, les réunions ont généré 1200€ de dépenses par participant. (Oxford Economics and Events Industry Council, 2018)
- Les événements en présentiel sont la forme la plus efficace de marketing. (Content Marketing Institute, 2016)
- 81% des entreprises utilisent des événements en présentiel dans leur stratégie marketing B2B. (Content Marketing Institute, 2016)
- L'industrie du spectacle est responsable d'une production économique de 200 milliards d'euros du PIB mondial total, y compris ses effets directs, indirects et induits. (Oxford Economics and Events Industry Council, 2019)

Budgets d'événements :

- La majorité des planificateurs d'événements (65 %) estiment que les budgets des événements resteront les mêmes. 26 % s'attendent à une augmentation du budget pour les 12 prochains mois. (EventMB, 2018)

Événements d'entreprise

- Pour les organisateurs d'événements d'entreprise, le budget est leur principale préoccupation (82 %), suivi des nouvelles idées (62 %) et du retour sur investissement (EventMB, 2018)
- Selon les statistiques, lors de la planification d'événements d'entreprise, les planificateurs sont plus préoccupés par la recherche d'idées novatrices (81 %), de bonnes salles (65 %) et par la commercialisation efficace de leurs événements (48 %). (EventMB, 2018)
- La priorité des participants aux événements d'entreprise en 2018 est le réseautage (82 %), l'apprentissage (71 %) et le divertissement (38 (EventMB, 2018)

Les médias sociaux

- Les médias sociaux sont utilisés par 89 % des participants avant l'événement. 49 % l'utilisent pour engager les participants lors de l'événement et 13 % pour interagir avec les intervenants lors des sessions éducatives. 38 % utilisent les médias sociaux comme mécanisme de retour d'information. (EventMB, 2018)
- Facebook (57 %), LinkedIn (25 %), Twitter (7 %) et Instagram (7 %) sont les meilleurs réseaux sociaux permettant de créer une communauté et de s'engager à longueur d'année. (EventMB, 2018)

Statistiques d'événements virtuels

- 50 % des spécialistes du marketing ont assisté à un événement virtuel ou hybride. Ceux qui ont assisté à un événement virtuel ont 51 % plus de chances d'assister à un autre événement. (Westuc, 2015)
- 85 % ont indiqué qu'ils préféreraient les événements en personne et 92 % pensaient recevoir davantage de contacts lors d'une conférence physique. (Westuc, 2015)
- Seuls 33 % des spécialistes du marketing interrogés déclarent que leur société a organisé un événement virtuel. 70 % des spécialistes du marketing ayant déjà hébergé des événements virtuels ont déclaré vouloir en héberger davantage. (Westuc, 2015)

## 5- Volet social

### 5.1. Effectif au 31 décembre 2021

Evolution	2017	2018	2019	2020	2021
Président	1	1	1	1	1
Mandataire social	1	1	1	1	1
CDI	36.5	33.5	34.5	27.5	25.8
Cadres	13	14	12	10	11
Etam	23.5	19.5	22.5	17.5	14.8
CDD +3 mois	1	3	1	0	0
Alternant			2	3	4
<b>TOTAL</b>	<b>37.5</b>	<b>36.5</b>	<b>37.5</b>	<b>32.5</b>	<b>31.8</b>

L'exercice 2021 est marqué par une réorganisation des services techniques avec un partage de l'activité en 2 missions distinctes : la maintenance du bâtiment et la gestion de l'exploitation.

Des mouvements de personnel jalonnent aussi l'année 2021 :

- Arrivée d'un secrétaire général pour encadrer les équipes et mettre en place les achats publics,
- Arrivée de 2 alternants sur les manifestations produites et départ d'un alternant sur le MICE,
- Départ de 4 personnes
- Un retour d'arrêt maladie longue durée

Il reste au 31 décembre une seule personne en arrêt maladie.

### 5.2. Conditions de travail

De nombreuses initiatives produites en 2021 pour améliorer les conditions de travail :

- Remplacement et modernisation des postes de travail,
- Remplacement du serveur informatique,
- Mise en place de la numérisation des factures,
- Election et installation d'un Comité Social et Economique pour la représentation du personnel

A ce jour, la SPL ALPEXPO a retrouvé une stabilité sociale indispensable à la qualité de travail des équipes.

### 5.3. Litiges prud'hommaux

Cette stabilité sociale se traduit par l'annulation des risques sociaux subis sur les années antérieures.

Seule la provision en cours de 247.5 k€ a été maintenue pour couvrir les litiges en cours.

Ces litiges n'ont pas été traités sur 2021 car la crise du COVID-19 provoque aussi un ralentissement de l'activité des tribunaux.

## 6- Entretien et travaux

### 6.1. Travaux d'entretien et de maintenance

Au titre de son GER, la SPL ALPEXPO a engagé les travaux d'entretien et de maintenance suivants :

(k€)	2020	2021	Δ%
Achats Fournitures non stockés	12 956 €	12 248 €	- 708 €
Entretien bâtiment VRD	135 729 €	120 456 €	-15 981 €
Entretien matériel de Transport	1 122 €	3 478 €	2 356 €
Entretien Matériel et outillage	19 210 €	33 987 €	14 777 €
<b>TOTAL</b>	<b>169 017 €</b>	<b>170 169 €</b>	<b>1 152 €</b>

### 6.2. Investissements

Immobilisations	Montant
Station de travail Migration GTC	1 280 €
Visio Portative salles de travaux	2 180 €
Pose kit opérateur SAS Hall 89 P13	3 199 €
Migration Logiciel Comptabilité « Immobilisations »	4 545 €
Achat 2 téléviseurs Bar 1968	4 862 €
Equipement Ecran + Visio Salon « Bruleurs de loups »	6 559 €
Migration Informatique serveurs + Microsoft 365	24 325 €
Achat module « Gardiennage » Cours d'honneur	7 260 €
SA3I remplacement onduleur Helos 40 Kva	11 808 €
<b>TOTAL</b>	<b>66 018 €</b>

#### Un plan d'investissement pluriannuel

L'engagement d'un plan d'investissement de 26M€ HT est approuvé, et sa mise en œuvre est en cours. Nous sommes satisfaits du démarrage des études et impatientes que les travaux nécessaires pour mettre aux normes et moderniser le site Alpexpo démarrent très prochainement.

L'accent est tout particulièrement mis sur Alpes Congrès qui deviendra un centre de congrès de référence dans la Région Auvergne Rhône Alpes, avec une rénovation complète de l'enveloppe du bâtiment devenu impropre à l'accueil de publics, l'installation d'une palette d'outils indispensables et attendus de tout organisateur de congrès et séminaires (amphithéâtre de 920 places, salles de commissions et de sous-commissions, office traiteur, espaces détente et promenoir). Le centre deviendra également un bâtiment Signature de l'agglomération grenobloise.

Avec cette nouvelle réalisation, nous sommes confiants pour développer notre chiffre d'affaires, en accueillant plus de corporate local et régional sur des jauges de 1000 personnes, en attirant de nouveaux congrès et en développant aussi de nouvelles activités (théâtre, tour de chant, spectacles humoristiques).

## 7- Etablissement des comptes annuels

### 7.1. Bilan et Compte de résultat

Les comptes 2021 ont été préparés par le cabinet In Extenso.

Le compte de résultat simplifié se présente comme suit :

COMPTE RESULTAT SIMPLIFIE		
Postes	2020	2021
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	1 323 975	4 387 046
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	3 514 605	5 057 172
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 2 190 630	- 670 126
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	188	189
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	10 360	16 050
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	- 2 200 802	- 685 986
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 815	7 911
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	247 529	7 002
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 242 714	909
IMPOT SUR LES BENEFICES	0	- 6 000
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>- 2 443 516</b>	<b>-679 077</b>

Le bilan simplifié se présente comme suit :

BILAN SIMPLIFIE					
ACTIF	2020	2021	PASSIF	2020	2021
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	901 760	927 282	CAPITAL SOCIAL	1 500 000	1 500 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	887 137	766 964	RESERVE LEGALE	150 000	150 000
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	302	302	REPORT A NOUVEAU	795 146	- 1 648 370
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 789 199</b>	<b>1 694 548</b>	RESULTAT DE L'EXERCICE	- 2 443 516	- 679 077
STOCK EN COURS	0	21 821	CAPITAUX PROPRES	1 630	- 677 447
CREANCES	566 318	1 060 325	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	247 500	247 500
DISPONIBILITES	1 705 255	3 335 771	EMPRUNTS ET DETTES	2 562 409	3 778 070
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	64 625	145 051	FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	631 798	1 733 994
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>2 336 198</b>	<b>4 562 968</b>	DETTE FISCALES ET SOCIALES	340 588	487 003
			AUTRES DETTES	37 159	15 537
			AVANCES ET ACOMPTES RECUS	3 961	195 580
			PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	477 278	300 352
			<b>TOTAL DETTES</b>	<b>3 876 267</b>	<b>6 687 463</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>4 125 397</b>	<b>6 257 516</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>4 125 397</b>	<b>6 257 516</b>



## 7.2. Affectation des résultats

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021, soit une perte nette comptable de 679 077.30 € en report à nouveau.

Le solde au compte « report à nouveau », après affectation serait de : - 2 327 447 €

## 7.3. Délai de paiement des fournisseurs / Clients

Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures <b>reçues</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures <b>émises</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranche de retard de paiement</b>											
Nombres de factures concernées	10	1				1	47	26	9	14	
Montant total des factures concernées TTC	20 281,86 €	540,00 €				120,05 €	378 688,30 €	42 931,06 €	199 160,01 €	53 465,41 €	
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	0,51%	0,01%									
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)						0,00%	7,20%	0,82%	3,78%	1,02%	
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>											
Nombre de factures exclues			2	6		55					
Montant total des factures exclues TTC			4 263,00 €	18 639,17 €		81 785,37 €					
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)</b>											
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : (précisez) - Délais légaux (préciser)					- Délais contractuels : (précisez) - Délais légaux (préciser)					

## 7.4. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément à l'article 223 quater du CGI, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé comprennent une somme de 0 € correspondant à des charges somptuaires non déductibles fiscalement (CGI art. 39, 4).

## 7.5. Autorisation, caution, aval et autres garanties

Les engagements de la société en matière de départ à la retraite s'élevaient à 301 001 €.

Garantie emprunts caisse d'épargne 125 000 €.

## 7.6. Montant des dividendes et autres revenus mis en distribution au titre des trois derniers exercices

Néant

## 7.7. Composition du capital social

(c. com. art. L. 233-13)

<b>Composition Capital social SPL ALPEXPO</b>		
<b>Actionnaires</b>	<b>Montant</b>	<b>Pourcentage</b>
La Région Auvergne Rhône Alpes	765 000	51%
Grenoble Alpes Metropole	525 000	35%
Ville de Grenoble	135 000	9%
Le Département de l'Isère	75 000	5%
<b>Total</b>	<b>1 500 000</b>	<b>100%</b>

## 7.8. Informations données en cas de pertes cumulées supérieures à la moitié du capital social sur l'obligation de convoquer une AGE dans les 4 mois qui suivent l'AGOA ayant fait apparaître la perte, à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société

Compte tenu des pertes cumulées supérieures à la moitié du capital social, la SPL ALPEXPO a convoqué une AGE le 28 octobre 2021 sur la poursuite ou non de l'activité.

- Le Conseil d'Administration de la SPL ALPEXPO a voté à l'unanimité la poursuite de l'activité.
- La SPL ALPEXPO à l'obligation de reconstituer ses capitaux propres dans les 24 mois soit le 31/12/2022.

## 8- Conventions réglementées

### 8.1. Conventions nouvelles intervenues au cours de l'exercice :

Néant

### 8.2. Conventions conclues aux cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivies en 2021 :

- Avec la Ville de Grenoble : Avance en compte courant consentie par la Ville à Alpexpo

#### Nature et objet :

Le Conseil d'administration du 3 novembre 2017 a approuvé l'avenant n°1 à la convention de Délégation de service public entre ALPEXPO et la Ville de Grenoble (délibération du Conseil Municipal 6 novembre 2018). L'avenant n°1 à la délégation de service public avait pour but d'ajuster les versements concernant la dette d'ALPEXPO envers la Ville de Grenoble.

#### Modalités :

Les versements ont été réajustés en mars 2018 selon l'échéancier suivant :

595 000 € prévu en 2017, en complément des 285 000 € versés au titre de 2017 et sous réserve de l'encaissement des dégrèvements de taxe foncière 2005 à 2013. Le versement complémentaire de 595 000 € a été effectué sur l'exercice 2018.

500 000 € en 2018. Le versement de 500 000 € a été effectué en 2019

200 000 € en 2019. Le versement de 200.000 € a été effectué en 2020

500 000 € en 2020

200 000 € en 2021

Le solde du compte-courant est de 700 000€ au 31/12/2021

#### Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Cet avenant devait permettre à Alpexpo d'apurer progressivement sa dette envers la ville de Grenoble.

#### Pour information Début 2022 :

Un nouvel échéancier a été signé entre la SPL ALPEXPO et la Ville de Grenoble :

- 250 000 € en 2024
- 250 000 € en 2025
- 200 000 € en 2026

- Avec GRENOBLE ALPES METROPOLE : Contrat de délégation de service public

#### Nature et objet :

Votre Conseil d'administration du 26 novembre 2019 a autorisé la signature avec Grenoble Alpes Métropole d'un nouveau contrat de Concession de service public relative à l'exploitation, l'entretien et la maintenance des équipements Alpexpo, à partir du 1er janvier 2020.

#### Modalités :

La SPL ALPEXPO est redevable chaque année à compter de 2020, au titre de ce contrat, envers GAM :

- ✓ D'une redevance d'occupation domaniale nette de taxes d'un montant fixé à 100 000 €HT et indexée sur l'indice de coût à la construction ICC,
- ✓ D'une redevance de contrôle, destinée à contribuer à la couverture des frais de contrôle et d'études concernant le contrat, le fonctionnement et l'exploitation des équipements (coût des agents affectés)

au contrôle, recours à des bureaux d'études, vérification sur pièce de la qualité du service rendu et de la valeur des documents communiqués), d'un montant fixé à 10.000 €HT.

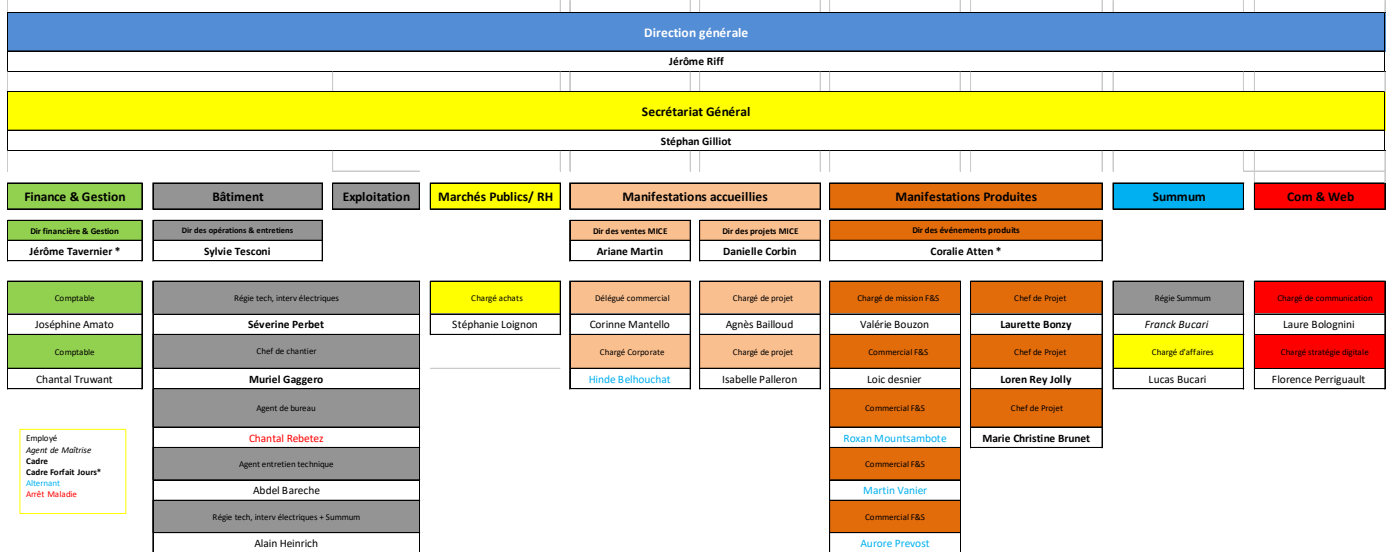
Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Cette convention est nécessaire à l'exercice de l'activité de la société.

# 9. Annexes

## 9.1. Organigramme au 31 décembre 2021

ALPEXPO ORGANIGRAMME au 31 décembre 2021



## 9.2. Mandats et fonctions exercées durant l'exercice écoulée par les administrateurs

Liste des principaux mandats des administrateurs de la SPL ALPEXPO

Christophe Suszyl	SPL Alpexpo	Administrateur
Mélina HERENGER	Grenoble Alpes Métropole	Vice-Présidente tourisme attractivité innovation université et qualité de vie
	Ville de Meylan	1ère adjointe
	Office du tourisme	Administrateur
	Minatec	Administrateur
	SPL Alpexpo	Administrateur
	CCSTI	Administrateur
	SCIC Digital	Administrateur
	Syndicat mixte territoire d'énergie de l'isere	Administrateur
	IEP Grenoble	Administrateur
Guy JULLIEN	Grenoble Alpes Métropole	Vice-Président en charge du développement économique
	SPL Alpexpo	Administrateur
	Veurey- Voroize	Conseillé municipal délégué
	SPL Innovaction	Maire honoraire
	SPL Innovaction	Président
Catherine BOLZE	Région Auvergne-Rhône-Alpes	Conseillère Régionale
	SPL Alpexpo	Administrateur
	Association Marc Simian	Administrateur
Nathalie BERANGER	SPL Alpexpo	Administrateur
	Région Auvergne-Rhône-Alpes	Conseillère Régionale
	Parc Naturel Régional de Chartreuse	Vice présidente
	Minatec	Administrateur
	MC2	Administrateur
	EPPC	Administrateur
	CCSTI	Administrateur
Sandrine CHAIX	SPL Alpexpo	Administrateur
	Région Auvergne-Rhône-Alpes	Conseillère Régionale
Yannick NEUDER	Région Auvergne-Rhône-Alpes	Vice président
	SPL Alpexpo	Administrateur
	Bievre Isère Communauté	Président
	Mairie de St etienne de St Geoirs	Adjoint
	Minatec	Administrateur
	Association les amis du festival Berlioz	Administrateur
	SCOT Grande Région grenobloise	Membre du comité Syndical
	CIAS	Membre
Maud TAVEL	Ville de Grenoble	Adjointe au Maire
	SPL Alpexpo	Administrateur
	Régie Lumière	Présidente
	GEG	Vice Présidente
	Green Alp	Administratrice
	Innovia	Administratrice
	Grenoble Alpes	Administratrice

## 9.3. Tableau des résultats des 5 derniers exercices :

SPL ALPEXPO | Comptes annuels

## Résultats des cinq derniers exercices

	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
<b>Situation financière en fin d'exercice</b>					
Capital social	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
Nombre d'actions émises	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
<b>Nombre d'obligations convertibles en actions</b>					
<b>Opérations et résultat</b>					
Chiffre d'affaires (H.T.)	3 890 518	1 164 528	4 832 641	8 143 749	5 905 488
Résultat av. impôts, participations, dotations aux amortissements et provisions	-543 244	-2 034 727	-1 011 597	1 030 844	2 155 251
Impôts sur les bénéfices	-6 000		-6 000		91 701
<b>Participation des salariés</b>					
Résultat ap. impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	-537 244	-2 034 727	-1 005 597	1 030 844	2 063 550
Résultat ap. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	-679 077	-2 443 516	-1 380 312	623 079	1 515 071
<b>Résultat distribué</b>					
<b>Résultat par action</b>					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	- 0.36	- 1.36	- 0.67	0.69	1.44
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	- 0.36	- 1.36	- 0.67	0.69	1.38
<b>Dividende attribué</b>					
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés	30	32	38	40	38
Montant de la masse salariale	1 107 184	1 107 402	1 436 005	1 417 681	1 443 029
Montant des sommes versées en avantages sociaux	341 186	168 904	583 413	613 924	615 533



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**  
Séance du 8 décembre 2022  
**DOSSIER N° 2022 BP 2023 F 32 9**

**Politique :** Administration générale

Programme(s) :

**Objet :** Rapport 2021 des représentants du Département au sein de la SEM  
MINATEC Entreprises

**Service instructeur : DPM/AUD**

Dépenses et (ou) recettes budgétées

Dépenses et (ou) recettes inscrites

Fiche financière jointe

à la présente session

Dépenses : investissement  
fonctionnement

Recettes : investissement  
fonctionnement

Dépenses à budgéter ultérieurement

Année

Annexe jointe

Montant

**Sans incidence financière**

Rapporteur : M. Polat

Commission : Commission Finances, ressources humaines, moyens généraux



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**  
Séance du 8 décembre 2022  
**DOSSIER N° 2022 BP 2023 F 32 9**

Numéro provisoire : 4618 - Code matière : 9.2

Dépôt en Préfecture le : 09-12-2022

Publication le : 09-12-2022

Notification le : 09-12-2022

Exécutoire le : 09-12-2022

Acte réglementaire ou à publier : Oui

## DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

**Le Conseil départemental,**

**Vu le rapport du Président n°2022 BP 2023 F 32 9,**

**Vu l'avis de la Commission Finances, ressources humaines, moyens généraux,**

**Entendu, le rapport du rapporteur M. Polat au nom de la Commission Finances, ressources humaines, moyens généraux,**

**Après en avoir délibéré,**

### DECIDE

de prendre acte du rapport des représentants du Département, accompagné de celui relatif à la gestion du Conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire de la SEM MINATEC Entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2021, joint en annexe.

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping lines that form a stylized, somewhat abstract shape. The signature is positioned above the printed name 'Jean-Pierre Barbier'.

Jean-Pierre Barbier

**Société d'Économie Mixte Minatec Entreprises**

**Rapport des représentants du Département  
au sein de la SEM Minatec Entreprises pour l'exercice 2021**

Au 31 décembre 2021, les représentants de l'assemblée départementale au sein de la SEM Minatec Entreprises étaient :

- Madame Annick Merle – vice-présidente
- Monsieur Christophe Suszylo – administrateur

En application de l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales, les représentants du Département doivent présenter un rapport écrit, à soumettre à l'assemblée départementale, sur l'exécution des missions de la SEM.

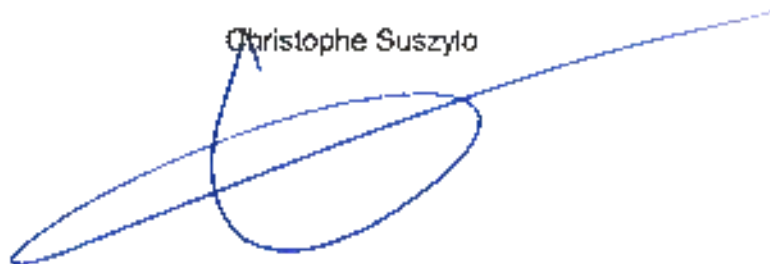
Afin de satisfaire à l'obligation d'information de l'assemblée départementale énoncée dans le code général des collectivités territoriales, au titre de l'année 2021, les représentants du Département proposent à l'assemblée départementale de prendre connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire de la SEM Minatec Entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2021.

En conclusion, les représentants soussignés du Département au sein de la SEM Minatec Entreprises proposent au Président du Département de soumettre à l'assemblée ce rapport accompagné du document cité ci-dessus.

Annick Merle



Christophe Suszylo



# **RAPPORT DE GESTION**

## **DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SUR L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2021**

## SOMMAIRE

<b>PRÉAMBULE</b> .....	<b>3</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE : RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE</b> .....	<b>4</b>
1. <i>L'ACTIONNARIAT</i> .....	4
2. <i>LA GOUVERNANCE</i> .....	5
3. <i>LES DIRIGEANTS</i> .....	5
4. <i>LES COMMISSAIRES AUX COMPTES</i> .....	6
5. <i>LES MANDATS ADMINISTRATEURS – ACTIONNAIRES PRIVÉS</i> .....	7
6. <i>LES CONTRÔLES EXTERNES</i> .....	7
7. <i>LES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX</i> .....	7
<b>DEUXIÈME PARTIE : ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE 2021</b> .....	<b>7</b>
1. <i>L'ORGANISATION DE LA SEM</i> .....	8
2. <i>BHT-1</i> .....	8
3. <i>BHT-2</i> .....	10
<b>TROISIÈME PARTIE : LA PRÉSENTATION DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021</b> .....	<b>11</b>
1. <i>ANALYSE DU BILAN ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ</i> .....	11
2. <i>COMPTE DE RÉSULTAT</i> .....	13
3. <i>INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT</i> .....	17
4. <i>PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT</i> .....	18
5. <i>PERSPECTIVES DE LA SOCIÉTÉ</i> .....	18
6. <i>ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE 31 DÉCEMBRE 2021</i> .....	19
<b>QUATRIÈME PARTIE : FILIALE ET PARTICIPATION</b> .....	<b>19</b>
1. <i>SCI ALEDIA ECHIROLLES</i> .....	19
2. <i>SCI ALEDIA CHAMPAGNIER</i> .....	19
<b>CINQUIÈME PARTIE : LES ORGANES DE GESTION</b> .....	<b>20</b>
1. <i>COMPOSITION</i> .....	20
2. <i>LES MANDATS SOCIAUX</i> .....	21
3. <i>L'INFORMATION FINANCIÈRE ANNUELLE</i> .....	22
<b>ANNEXE</b> .....	<b>24</b>
<i>A - TABLEAU DU RÉSULTAT DES CINQ DERNIERS EXERCICES</i> .....	24

## PRÉAMBULE

---

Mesdames et Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, pour vous rendre compte, dans le présent rapport, des résultats de notre gestion pendant l'exercice 2021 et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

L'exercice social couvre 12 mois. Il commence le premier janvier.

Monsieur le Commissaire aux Comptes vous donnera, par ailleurs, lecture de ses rapports.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents et renseignements s'y rapportant vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

# PREMIÈRE PARTIE : RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

## 1. L'ACTIONNARIAT

Le tableau ci-dessous récapitule l'actionariat et la répartition des postes d'administrateurs à la clôture de l'exercice écoulé.

Au 31 décembre 2021, la société est composée de 7 actionnaires, 3 prêts d'action et 18 administrateurs.

### SITUATION ADMINISTRATIVE au 31 Décembre 2021

Capital de 6 862 800 euros divisé en 68 628 actions de 100 euros.

Actionnaires	Nombre d'actions	Capital		Nombre d'administrateurs
		Part €	%	
Département de l'Isère	7 626	<b>762 600</b>	11,11%	<b>2</b>
Grenoble Alpes Métropole	16 017	<b>1 601 700</b>	23,34%	<b>4</b>
Commissariat à l'Energie Atomique et aux énergies alternatives*	15 241	<b>1 524 100</b>	22,21%	<b>1*</b>
La Région Auvergne-Rhône-Alpes	22 117	<b>2 211 700</b>	32,23%	<b>6</b>
Caisse des Dépôts et Consignations	6 860	<b>686 000</b>	10,00%	<b>1</b>
Caisse d'Epargne Rhône Alpes	704	<b>70 400</b>	1,03%	<b>1</b>
INPG Entreprise SA	60	<b>6 000</b>	0,09%	-
M. Bertrand COULON (prêt d'action)	1	<b>100</b>		<b>1</b>
M. Ludovic POUPINET (prêt d'action)	1	<b>100</b>		<b>1</b>
M. Jean-Yves REDON (prêt d'action)	1	<b>100</b>		<b>1</b>
<b>TOTAL</b>	<b>68 628</b>	<b>6 862 800</b>	<b>100%</b>	<b>18</b>

\*1 représentant permanent et 3 prêts d'action

## 2. LA GOUVERNANCE

Conformément à l'article R 225-102 du Code de commerce, le Conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L 225-51-1 du Code de commerce.

Par délibération en date du 17 décembre 2020, le Conseil d'administration a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Pour rappel, le Conseil d'administration de la société s'est réuni à 5 reprises sur l'année 2021, à savoir :

- Le 5 février 2021, réunissant 12 administrateurs ;
- Le 18 mars 2021, réunissant 11 administrateurs ;
- Le 6 mai 2021, réunissant 10 administrateurs ;
- Le 30 septembre 2021, réunissant 11 administrateurs ;
- Le 10 novembre 2021, réunissant 14 administrateurs.

## 3. LES DIRIGEANTS

La Région Auvergne Rhône-Alpes, représentée par M. Yannick NEUDER a été désigné en qualité de Président du Conseil d'administration, pour la durée de son mandat d'administrateur.

Président	Représentant	Date du CA	Entrée en fonction	Départ
Région Auvergne Rhône-Alpes	Yannick NEUDER	12 novembre 2020	12 novembre 2020	

Par délibération en date du 30 septembre 2021, M. Yannick NEUDER a été renouvelé dans ses fonctions de Président, en tant que représentant de la Région, pour la durée de son mandat électif.

Directeur Général	Date du CA	Entrée en fonction	Départ
M. Pierre-Edouard CARDINAL	18 mars 2021	18 mars 2021	

Par délibération du Conseil d'administration du 5 février 2021, M. Jean-Pierre BONCRISTIANO a été confirmé comme Directeur Général par intérim jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2021, suite à la fin du mandat au 31 décembre 2020 de M. Alain RAMBERTI en qualité de Directeur Général.

Par délibération du Conseil d'administration du 18 mars 2021, M. Pierre-Edouard CARDINAL a été désigné en qualité de nouveau Directeur Général pour une durée de 5 ans.



Conformément à l'article 20 des statuts, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans les limites de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée, même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte en cause dépassait l'objet social, ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer la preuve.

Conformément aux dispositions des statuts, par délibération du 18 mars 2021, le Conseil d'administration a délégué au Directeur Général les pouvoirs ci-après énoncés :

« Dans le cadre, notamment, budgétaire, défini par le Conseil d'Administration, il :

- *Nomme et révoque, le cas échéant, tout représentant, agent ou employé de la société, fixe leurs attributions, ainsi que les conditions de leur admission, de leur retraite et de leur rémunération ;*
- *Consent ou accepte, cède ou résilie tous baux, locations, sans promesse de vente, conformes à l'objet social et après l'avis conforme du comité de sélection des entreprises ou la décision du Conseil d'Administration ;*
- *Statue sur tous traités, soumissions, marchés, adjudications, entreprises à forfait ou autrement entrant dans l'objet de la société ;*
- *Autorise tous prêts et avances par engagements fermes ou ouvertures de crédit avec ou sans garantie ;*
- *Exerce toute action judiciaire tant en demandant qu'en défendant. Il autorise toute transaction, compromis, tout acquiescement, désistement, ainsi que toute antériorité et subrogation avec ou sans garantie, toute main levée d'inscription, saisie ou opposition, autres droits, avant ou après paiement avec désistement de tous droits, actions, privilèges et hypothèques. »*

#### 4. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les tableaux ci-dessous récapitulent les mandats des Commissaires aux comptes.

Nous vous informons que le mandat des Commissaires aux comptes arrivant à son terme après l'approbation des comptes 2021, l'Assemblée Générale des actionnaires sera amenée à désigner un Commissaire aux comptes pour les 6 prochains exercices (2022-2027).

Commissaires aux comptes	Durée du mandat	AGO					
		1	2	3	4	5	6
Titulaire : Cabinet RMC <i>Représenté par</i> M. Dominique SEON	6 exercices	28/06/16	29/06/17	19/06/18	24/07/20	27/05/21	04/07/22
Suppléant : Cabinet LDMR <i>Représenté par</i> M. Eric TRAORE	6 exercices	28/06/16	29/06/17	19/06/18	24/07/20	27/05/21	04/07/22

## **5. LES MANDATS ADMINISTRATEURS – ACTIONNAIRES PRIVÉS**

Par délibération du 28 juin 2016, il a été désigné pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2021, en tant qu'administrateurs représentant les actionnaires privés :

- La Caisse des Dépôts et Consignations,
- Le Commissariat à l'Energie Atomique et aux énergies alternatives (CEA),
- Au titre du prêt d'action du CEA, M. Claude MASSIT,
- Au titre du prêt d'action du CEA, M. Bertrand COULON.

Par délibération du 17 juin 2019, M. Jean-Yves REDON a été désigné comme administrateur au titre du prêt d'action du CEA, pour une durée de 6 ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2024.

Par délibération du 24 juillet 2020, M. Ludovic POUPINET a été désigné comme administrateur au titre du prêt d'action du CEA, pour une durée de 6 ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2026.

Nous vous informons que certains mandats des administrateurs représentant les actionnaires privés arrivant à leur terme après l'approbation des comptes 2021, l'Assemblée Générale des actionnaires sera amenée à désigner et/ou renouveler ces administrateurs pour une durée de 6 exercices (2022-2027).

## **6. LES CONTRÔLES EXTERNES**

Au cours de l'exercice écoulé, la société a fait d'un contrôle Urssaf en septembre 2021 portant sur les années 2018 à 2020. Le contrôle a porté sur les champs suivants : application de la législation de la sécurité sociale, de l'assurance chômage et de garantie des salaires AGS (I.243-7 1 A et R.243-59). La vérification a permis de dégager un crédit de cotisations et contributions de Sécurité sociale, d'assurance chômage et d'AGS en faveur de MINATEC Entreprises d'un montant total de 14 546 €.

## **7. LES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX**

Au cours de l'exercice écoulé, les administrateurs n'ont bénéficié d'aucun avantage, ni reçu aucune rémunération ou jeton de présence.

# DEUXIÈME PARTIE : ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE 2021

---

L'activité de la société au cours de l'exercice 2021 est présentée ci-après.

## 1. L'ORGANISATION DE LA SEM

La société s'est domiciliée dans les locaux du Bâtiment de Haute Technologie (BHT), 7 Parvis Louis Néel à Grenoble, également siège social de la SEM.

## 2. BHT-1

### ➤ Acquisition du BHT au Conseil Départemental de l'Isère

Il est rappelé que l'acte de cession du BHT et du bail à construction a été signé le 27 mars 2006 pour un montant de 25 573 K€ HT.

### ➤ Financement du BHT

Il est rappelé que la SEM MINATEC Entreprises a mobilisé 3 emprunts d'un montant total de 22 566 000 € souscrits auprès de 3 établissements financiers qui sont garantis par la Ville de Grenoble, la Métropole et le Département de l'Isère.

Le tableau ci-après récapitule les financements mis en place par la société.

Organisme Financier	Montant initial en K€	Durée	Capital restant dû fin 2020	Capital restant dû fin 2021	Répartition 2021	Taux
Caisse d'Epargne	8 000	20 ans	2 222	1 778	1 111	Fixe 4.35 %
					667	Fixe 1.57 %
Société Générale	7 283	20 ans	2 124	1 720	1 720	Fixe 3.08 %
Caisse Régionale du Crédit Agricole Sud RA	7 283	20 ans	2 300	1 917	1 917	Fixe à 2.98 %
<b>TOTAL</b>	<b>22 566</b>		<b>6 646</b>	<b>5 415</b>		

**Montant du capital sur emprunts remboursé en 2021 : 1 232 K€**

**Le montant de l'investissement de la SEM dans le BHT-1 et l'état de réalisation au 31 décembre 2021 sont récapitulés ci-dessous :**

En milliers d'euros	Fin 2020	Augmentation	Diminution	A fin 2021
<b>Immobilisations incorporelles</b>	28	22	0	50
<b>Immobilisations corporelles</b>	33 703	294	0	33 997
<b>Total investissement initial (1)</b>	<b>33 731</b>	<b>316</b>	<b>0</b>	<b>34 047</b>

### ➤ **Exploitation du BHT-1**

Par autorisation préfectorale n° 2010-06732 en date du 23 septembre 2010 relative à l'exploitation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) du CEA pour son site de Grenoble, le CEA a été désigné porteur unique de l'autorisation d'exploitation des ICPE du BHT 52-B (limitée aux seules salles blanches et installations techniques associées).

Par lettre recommandée avec demande d'acté réception en date du 29 septembre 2010, le CEA a notifié à la SEM MINATEC Entreprises sa volonté d'assurer la mise en œuvre de ladite autorisation sous sa seule responsabilité à l'égard des salles blanches du BHT désignées sous l'appellation "BHT 52-B".

En conséquence, la gestion des contraintes et des prestations telles qu'exposées par l'autorisation préfectorale relevant de l'ICPE est assurée directement par le CEA. Le CEA assure désormais l'exploitation des salles blanches du BHT, partie 52-B et les installations techniques associées.

Il est précisé que cette reprise par le CEA de l'exploitation des salles blanches du BHT est une demande motivée par la réglementation, qui se refuse à morceler les zones à risques, et par la complexité des procédés industriels des salles blanches du BHT qui rend très difficile pour la Sem, située en dehors de ces locaux et n'étant pas opérateur des process industriels, d'en être le responsable légal au regard des obligations de la réglementation ICPE.

### ➤ **Avancement de la commercialisation**

**Il est rappelé que la commercialisation engagée par la société porte sur :**

- 20 modules de salles blanches,
- 15 modules de bureaux,
- 16 modules de laboratoires.

#### **BHT-1**

<b>CLIENTS</b>	<b>Restitution</b>	<b>Date de signature</b>	<b>BUREAUX</b>	<b>LABORATOIRES</b>	<b>SALLES BLANCHES</b>
<i>Solde disponible à fin décembre 2020</i>			<i>100% de remplissage</i>	<i>100% de remplissage</i>	<i>100 % de remplissage</i>
<i>Solde disponible à fin décembre 2021</i>			<i>100% de remplissage</i>	<i>100% de remplissage</i>	<i>100 % de remplissage</i>

Le périmètre de location des bureaux a été modifié en 2010, passant de 16 modules à 15, le dernier module étant affecté à l'hébergement de la SEM MINATEC Entreprises. En retour, les anciens bureaux de la SEM ont été mis en location.

Rappelons que 80 % du chiffre d'affaires de la société est réalisé par les salles blanches.

### 3. BHT-2

Le BHT-2 a été livré le 15 avril 2019. Les premiers baux ont débuté en juin 2019 avec une entrée physique des locataires à partir de septembre 2019. Le coût global du projet s'élève à 14,4 M€ HT.

Au 31 décembre 2021, le total des immobilisations brutes du BHT-2 s'élève à 13 133 K€ HT.

En milliers d'euros	Fin 2020	Augmentation	Diminution	A fin 2021
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	12 407	726	0	13 133
<b>Total investissement initial (1)</b>	<b>12 407</b>	<b>726</b>	<b>0</b>	<b>13 133</b>

#### Financements du BHT-2 :

Le tableau ci-après récapitule les financements mis en place par la société.

	Montant	Durée financement à l'issue phase mobilisation	Capital restant dû fin 2020	Capital restant dû fin 2021
Caisse d'Epargne	5 000	20 ans	4 625	4 375
Société Générale	3 500	20 ans	3 237	3 063
BNP	2 500	20 ans	2 313	2 188
<b>TOTAL</b>	<b>11 000</b>		<b>10 175</b>	<b>9 626</b>

#### **Montant du capital sur emprunts remboursé en 2021 : 549 K€**

Ces emprunts ont été contractualisés sur la base de taux variables (avec une option de passage en taux fixe).

Pour obtenir les meilleures conditions de marchés, la SEM a organisée une couverture de taux pour ces 3 prêts, pour la période courant de fin 2020 jusqu'à l'échéance. Après mise en concurrence du Crédit Agricole et de la Caisse d'Epargne (la BNP et la Société Générale n'ayant pas répondu aux demandes de cotations), ces 3 emprunts en taux variables ont été figés le 13 juin 2019 en taux fixe.

Le tableau ci-dessous récapitule ces résultats.

Lot n°1 - = 2 312 500 €	taux	Marge	Taux + Marge	Prêteurs
<i>taux fixe à compter 01/12/2020 jusqu'au 01/06/2039</i>	0,8825%	0,7900%	1,6725%	Crédit Agricole
<b>Lot n°2 = 3 237 500 €</b>				
<i>taux fixe à compter 28/12/2020 jusqu'au 28/06/2039</i>	0,9050%	0,5900%	1,4950%	Crédit Agricole
<b>Lot n°3 = 4 625 000 €</b>				
<i>taux fixe à compter 5/10/2020 jusqu'au 05/04/2039</i>	0,8745%	0,4800%	1,3545%	Caisse d'Epargne

En contrepartie de ces emprunts, la société a nanti un montant de 750 000 € auprès de la BNP (comptabilisé en immobilisations financières), nanti un montant de 1 500 000 € auprès de la Caisse d'Épargne, et 800 000 euros auprès de la Société Générale.

➤ **Avancement de la commercialisation**

Il est rappelé que la commercialisation engagée par la société porte sur une surface locative de 4 425 m<sup>2</sup> et 26 places de parkings au BHT-2 auxquelles s'ajoute 34 places au BCC.

**BHT-2**

Etage	Solde disponible
<b>Etage 1</b>	<b>0</b>
<b>Etage 2</b>	<b>0</b>
<b>Etage 3</b>	<b>0</b>
<b>Etage 4</b>	<b>0</b>
<b>Solde disponible à fin décembre 2021</b>	<b>100 % de remplissage</b>

## TROISIÈME PARTIE : LA PRÉSENTATION DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021

### 1. ANALYSE DU BILAN ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ

Les états financiers de "MINATEC Entreprises " (bilan et compte de résultat) sont joints en annexe au présent rapport et résumés ci-dessous :

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>ACTIF</b>					
Immobilisations incorporelles	0	0	5 190	4 655	15 109
Immobilisations corporelles	16 742 050	21 795 075	23 403 337	22 609 874	21 695 318
Immobilisations financières	0	1 100 000	1 655 708	1 670 426	2 677 094
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>16 742 050</b>	<b>22 895 075</b>	<b>25 064 235</b>	<b>24 284 955</b>	<b>24 387 521</b>
Avance acompte	15 292	4 494	0	0	0
Créances clients, comptes rattachés	2 238 095	451 841	842 005	762 379	719 957
Autres créances	565 374	637 943	798 521	361 382	554 351
Charges constatées d'avances	173 644	181 045	201 764	205 752	204 139
<b>Sous total</b>	<b>2 993 110</b>	<b>1 275 324</b>	<b>1 842 290</b>	<b>1 329 513</b>	<b>1 478 447</b>
Valeurs mobilières de placements	1 661 437	846 615	849 095	850 089	850 939
Disponibilités	8 936 223	8 396 408	10 880 505	10 209 556	9 747 719
<b>Sous total trésorerie</b>	<b>10 597 660</b>	<b>9 243 023</b>	<b>11 729 600</b>	<b>11 059 645</b>	<b>10 598 658</b>
<b>Total actif circulant</b>	<b>13 590 067</b>	<b>10 518 347</b>	<b>13 571 890</b>	<b>12 389 158</b>	<b>12 077 105</b>
<b>Total Actif</b>	<b>30 332 116</b>	<b>33 413 422</b>	<b>38 636 125</b>	<b>36 674 113</b>	<b>36 464 626</b>

PASSIF	2017	2018	2019	2020	2021
Capital	6 862 800	6 862 800	6 862 800	6 862 800	6 862 800
Réserves	299 364	347 225	347 225	399 577	425 727
Résultat annuel	957 216	871 036	176 017	523 001	1 141 783
Report à nouveau	4 897 050	5 806 405	6 677 441	6 801 1061	7 297 957
<b>Total capitaux propres</b>	<b>13 016 430</b>	<b>13 887 466</b>	<b>14 063 483</b>	<b>14 586 484</b>	<b>15 728 267</b>
<b>Provision pour risques &amp;charges</b>	<b>2 410 225</b>	<b>2 582 877</b>	<b>2 697 628</b>	<b>2 874 273</b>	<b>2 814 332</b>
Emprunts et dettes	10 485 979	15 713 601	18 736 421	16 947 753	15 170 130
Dettes fournisseurs	697 228	732 012	1 459 611	1 302 029	1 663 461
Dettes fiscales sociales	736 934	416 820	882 994	740 268	1 011 574
Autres dettes	1 202 940	80 646	795 986	223 305	76 861
Produits constatés d'avance	1 782 379	0	0	0	0
<b>Sous total</b>	<b>14 905 461</b>	<b>16 943 079</b>	<b>21 875 012</b>	<b>19 213 355</b>	<b>17 922 026</b>
<b>Total Passif</b>	<b>30 332 116</b>	<b>33 413 423</b>	<b>38 636 125</b>	<b>36 674 112</b>	<b>36 464 626</b>

<b>Fonds de roulement</b>		
Capitaux propres	15 728 267	
+ provision	2 814 332	
- Actif immobilisé	- 24 387 522	
+ emprunt > 1 an	15 170 129	
<b>Fonds de roulement</b>	<b>9 325 206</b>	
		<b>Trésorerie société</b>
		<b>10 598 655</b>
<b>Besoin en fonds de roulement</b>		
+ Créances	1 478 447	
- Actif immobilisé		
- Dettes	2 751 896	
<b>Besoin en FDR</b>	<b>- 1 273 449</b>	

### ➤ Analyse des principaux postes du bilan

La clôture du compte de résultat 2021 permet de constater un résultat excédentaire de **1 142 K€**. Après affectation du résultat de l'exercice précédent, la situation nette de la société s'établit à **15 728 K€**.

Les provisions constituées au titre du gros entretien renouvellement s'élèvent à **2 814 K€**

Les immobilisations financières comprennent la prise de participation (350 K€) et l'avance en compte courant (550 K€) dans la SCI ALEDIA ECHIROLLES, la prise de participation (1 000 K€) dans la SCI ALEDIA CHAMPAGNIER. Sont également constatés 750 K€ nanti auprès de la BNP en contrepartie du financement du BHT-2.

La trésorerie nette de la société s'élève à **10 599 K€**, en réduction de **461 K€ par rapport à 2020**. Cette trésorerie est placée en Valeurs Mobilières de Placement ou compte à terme de 12 mois, à l'exception des montants affectés en contrepartie du financement du BHT 2 (voir point financement BHT 2 ci-avant).

## 2. COMPTE DE RÉSULTAT

### 2.1 Formation de résultat

Le résultat de l'exercice 2021 est de ..... + 1 141 783 €

Ce résultat est la conséquence :

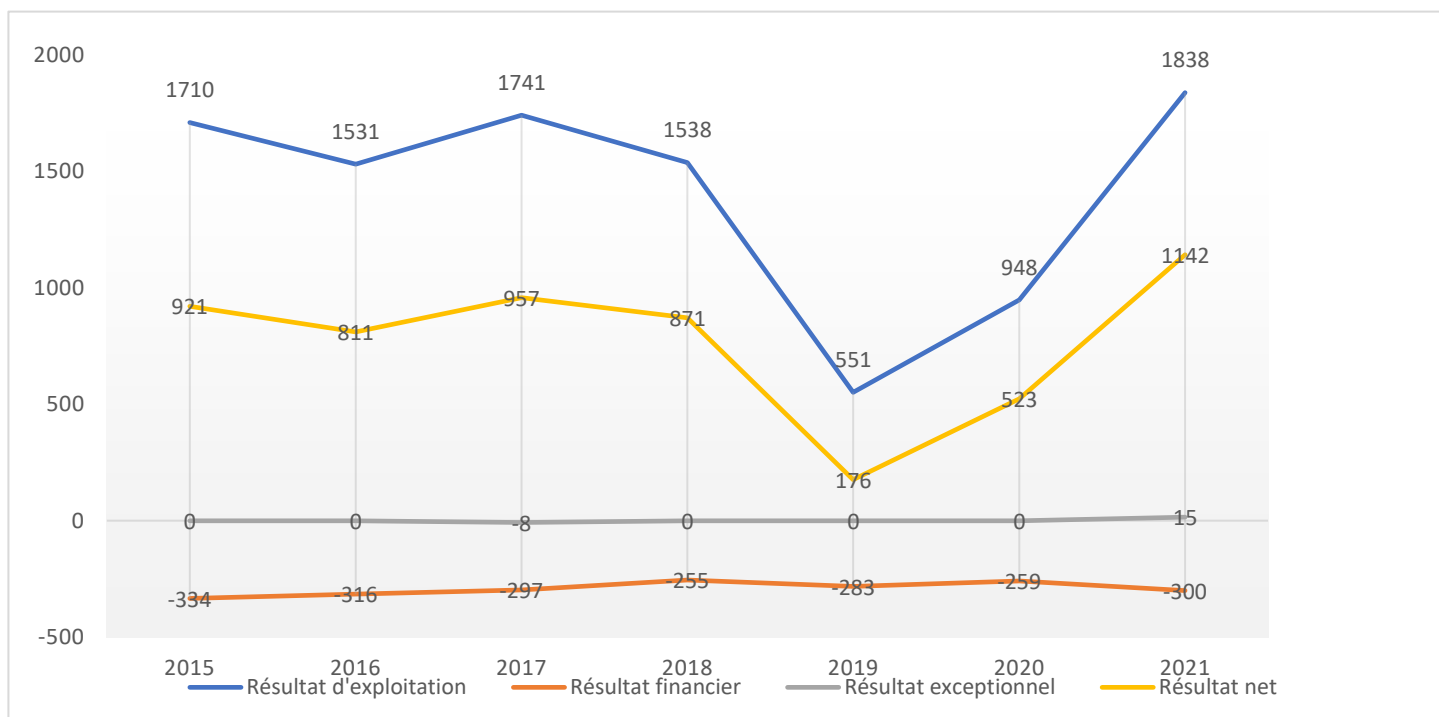
- d'un résultat d'exploitation de ..... + 1 838 109 €
- d'un résultat financier de ..... - 299 983 €
- d'un résultat exceptionnel de ..... +14 546 €
- d'un impôt sur les bénéfices de ..... +410 889 €

Il est précisé que le résultat prévisionnel 2021, prévoyait un résultat de **+ 659 K€**, après impôts.



	Résultat 2017	Résultat 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021	Evolution 2021/2020
<b>Produits d'exploitation</b>						
Production de service	7 339	7 505	7 666	8 324	9 071	9 %
Production immobilisé			14	0	0	
Reprise de provisions	51	34	93	57	444	673 %
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>7 390</b>	<b>7 539</b>	<b>7 772</b>	<b>8 381</b>	<b>9 515</b>	<b>+ 13 %</b>
<b>Charges d'exploitation</b>						
Autres achats et charges externes	2 921	3 331	3 601	3 731	3 997	7 %
Impôts, taxes	213	240	272	339	332	-2 %
Frais de personnel	908	863	1 418	1 204	1 152	-4 %
Amortissements et provisions	1 398	1 360	1 726	1 946	2 079	7 %
Provisions GER	207	207	205	205	109	-47 %
Autres charges	1	0	0	8	6	-23 %
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>5 649</b>	<b>6 002</b>	<b>7 222</b>	<b>7 433</b>	<b>7 677</b>	<b>3 %</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>+ 1 741</b>	<b>+ 1 538</b>	<b>+ 551</b>	<b>+ 948</b>	<b>+ 1 838</b>	<b>94 %</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-297</b>	<b>-255</b>	<b>-283</b>	<b>-259</b>	<b>-300</b>	<b>16 %</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>1 444</b>	<b>1 283</b>	<b>267</b>	<b>688</b>	<b>1 538</b>	<b>123 %</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-8</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14</b>	<b>0 %</b>
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>479</b>	<b>412</b>	<b>91</b>	<b>165</b>	<b>411</b>	<b>148%</b>
Total des produits	7 433	7 581	7 810	8 424	9 588	14%
Total des charges	6 476	6 710	7 634	7 901	8 446	3.5%
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>957</b>	<b>871</b>	<b>176</b>	<b>523</b>	<b>1 141</b>	<b>118%</b>

Le graphique ci-dessous rappelle l'évolution du résultat depuis 2016.



Le résultat d'exploitation reste toujours bien orienté et il représente plus 20 % du chiffre d'affaires (11 % en 2020 et 7 % en 2019). Cette amélioration est plus rapide que prévue grâce au bon remplissage du BHT 2.

## 2.2 Commentaires sur la formation du résultat

Les charges d'exploitation s'élèvent à 7 677 K€ HT (+3 % par rapport à 2020) et les produits d'exploitation s'élèvent à 9 515 K€ (+14 % par rapport à 2020).

Le résultat 2021 avant impôts est supérieur de 863 K€ par rapport à 2020 pour 3 principales raisons :

- Un résultat d'exploitation du BHT 1 supérieur de 206 K€ par rapport à 2020 ;
- Un résultat d'exploitation du BHT 2 supérieur de 464 K€ par rapport à 2020 ;
- Des charges de fonctionnement en réduction de 189 K€ par rapport à 2020 (hors impact des indemnités de fin de carrière, cf commentaires ci-dessous) ;

Le tableau ci-dessous détaille la formation du compte de résultat "retraitée" :

En milliers d'euros HT	Bilan 2020	Bilan 2021
<b>CHARGES</b>		
<b>Charges de fonctionnement de la SEM (a)</b>	<b>2 142</b>	<b>2 210</b>
<i>Dont personnel</i>	<i>1 204</i>	<i>1 152</i>
<i>Dont frais BHT-3</i>	<i>44</i>	<i>214</i>

<b>Charges d'exploitation du BHT1 (b)</b>	<b>4 167</b>	<b>4 336</b>
<i>Dont charges d'exploitation</i>	2 619	2 824
<i>Dont amortissement</i>	1 343	1 397
<i>Dont provisions GER</i>	205	109
<i>Dont provision d'exploitation</i>	0	6
<b>Charges d'exploitation du BHT 2(c)</b>	<b>1 124</b>	<b>1 131</b>
<i>Dont charges d'exploitation</i>	521	450
<i>Dont amortissement</i>	603	681
<b>Total charges d'exploitation (a+b+c)</b>	<b>7 433</b>	<b>7 421</b>
Frais financiers	303	359
Charges exceptionnelles	0	0
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>7 736</b>	<b>8 035</b>
<b>PRODUITS</b>		
<b>Produits de fonctionnement de la SEM (a)</b>	<b>195</b>	<b>483</b>
<b>Produits du BHT 1 (b)</b>	<b>7 508</b>	<b>7 883</b>
<i>Dont loyers et sur loyers</i>	4 721	4 830
<i>Dont charges récupérées auprès des utilisateurs</i>	2 645	2 712
<i>Dont autres</i>	106	166
<i>Dont reprises sur provisions</i>	36	175
<b>Produits du BHT 2 (c)</b>	<b>678</b>	<b>1 149</b>
<i>Dont loyers et sur loyers</i>	334	702
<i>Dont charges récupérées auprès des utilisateurs</i>	240	370
<i>Dont remboursement de travaux</i>	104	77
<b>Total produits d'exploitation (a+b+c)</b>	<b>8 381</b>	<b>9 516</b>
Produits financiers	44	58
Produits exceptionnels	0	14
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>8 425</b>	<b>9 588</b>
<b>Résultat</b>	<b>+ 689</b>	<b>+ 1 552</b>
<b>Impôt sur les sociétés</b>	<b>165</b>	<b>411</b>
<b>Résultat net</b>	<b>+ 524</b>	<b>+ 1 141</b>

Par rapport au bilan 2020, les principaux commentaires sur les **charges** sont les suivants :

**Charges d'exploitation :**

- Les frais de fonctionnement de la société tiennent compte d'une indemnité de départ à la retraite à verser en 2022 à hauteur de 256 K€ (montant compensé par une reprise sur provision en produits du même montant). Hors cette indemnité, ils sont en réduction par rapport à l'exercice précédent et tiennent compte de 214 K€ de frais d'études au titre du BHT 3 ;

- Les charges d'exploitation (et prestations réalisées pour les utilisateurs) du BHT 1 s'élèvent à 4 336 K€.

Les charges d'exploitation (et prestations réalisées pour les utilisateurs) du BHT 2 s'élèvent à 1 131 K€ et sont très stables par rapport à 2020.

La provision annuelle au titre du GER pour le BHT-1 est de 109 K€.

**Charges financières** : Elles correspondent aux intérêts des emprunts du BHT-1 (180 K€) et du BHT 2 (178 K€).

**Par rapport au bilan 2020**, les principaux commentaires sur les **produits** sont les suivants :

**Produits d'exploitation** :

- Les produits de fonctionnement de la société (frais de gestion et d'astreinte refacturés aux utilisateurs) s'élèvent à 483 K€ dont 257 K€ de reprise sur provision au titre des indemnités de fin de carrière provisionnées les années précédentes.
- Au titre du BHT 1, les produits s'élèvent à 7 883 K€ (en augmentation par rapport à 2020) se répartissant ainsi :
  - Loyers (et compléments de loyers) de 4 830 K€ ;
  - Charges refacturées auprès des utilisateurs (2 712 K€) en augmentation par rapport à 2020 ;
  - Autres produits (166 K€) correspondant aux travaux réalisés pour le compte de locataires ;
  - Reprises sur provisions (175 K€) : au titre de la provision constituée antérieurement au titre du GER (gros entretien renouvellement).
- Au titre du BHT-2, les produits s'élèvent à 1 149 K€ se répartissant ainsi :
  - Loyers (et compléments de loyers) pour 702 K€ ;
  - Charges refacturées auprès des utilisateurs pour 370 K€ ;
  - Remboursement de travaux pour 77 K€ par un locataire.

**Produits financiers** : 59 K€ dont 7 K€ sur l'avance en compte courant à la SCI ALEDIA ECHIROLLES.

### **3. INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT**

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 à la clôture de l'exercice, des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

## Factures reçues et émises en 2021 ayant connu un retard de paiement en cours de l'exercice

	Article D. 441 II.- 1° : Factures <u>reçues</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D. 441 II.- 2° : Factures <u>émises</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	<i>0 jour (indicatif)</i>	<b>1 à 30 jours</b>	<b>31 à 60 jours</b>	<b>61 à 90 jours</b>	<b>91 jours et plus</b>	<b>Total (1 jour et plus)</b>	<i>0 jour (indicatif)</i>	<b>1 à 30 jours</b>	<b>31 à 60 jours</b>	<b>61 à 90 jours</b>	<b>91 jours et plus</b>	<b>Total (1 jour et plus)</b>
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre umulé de factures concernées	554					334	27					292
Montant cumulé des factures concernées TTC	1 819 032	1 340 653	255 773	177 065	965 190	2 738 682	56 938	1 503 343	4 475 263	2 752 192	1 943 466	10 674 265
Pourcentage du montant total TTC des factures reçues dans l'année	39,91%	29,42%	5,61%	3,88%	21,18%	60,09%						
Pourcentage du montant total TTC des factures émises dans l'année							0,53%	14,01%	41,70%	25,65%	18,11%	99,47%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)</b>												
Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)					

## 4. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil d'Administration propose :

- D'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice qui s'élève à **1 141 783,24 €** :
  - En réserve légale pour **57 089,16 €** qui s'élèvera, après affectation, à la somme de **482 816,55 €** ;
  - En report à nouveau pour **1 084 694,08 €** qui s'élèvera, après affectation, à la somme de **8 382 651,20 €**.

## 5. PERSPECTIVES DE LA SOCIÉTÉ

L'exercice 2022 est prévu bénéficiaire, à hauteur de 954 K€ avant impôts.

Cette année 2022 verra le démarrage des travaux du BHT 3, projet majeur et structurant pour l'avenir de la SEM MINATEC Entreprises, bâtiment d'une surface locative de 4 000 m<sup>2</sup>, à destination mixte bureaux /laboratoires. Le coût d'investissement pour la société s'élève à 12.5 M€, financé par emprunts à hauteur de 8.7 M€, le solde par les fonds propres de la société.

La livraison est prévue début 2024.

## 6. ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Depuis le début de l'année 2022, aucun événement de nature à porter atteinte au bon fonctionnement de la société ou à la sincérité de ses comptes n'est à signaler.

## QUATRIÈME PARTIE : FILIALE ET PARTICIPATION

### 1. SCI ALEDIA ECHIROLLES

MINATEC Entreprises détient une participation à hauteur de 10,4 % du capital de la SCI ALEDIA ECHIROLLES, soit pour un montant de 350 000 euros.

En outre, dans le cadre d'une convention d'avance en compte courant d'associé conclue avec la SCI en date du 8 mars 2019, la SEM MINATEC Entreprises a apporté la somme de 550 000 euros.

Aucun apport complémentaire n'a été versé sur l'exercice 2021.

Résultats des 3 premiers exercices :

SCI ALEDIA ECHIROLLES	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021
Total Bilan	17 027 742 €	16 458 589 €	15 403 640 €
Chiffre d'affaires	329 665 €	1 221 499 €	1 208 298 €
Résultat net Comptable	-95 988 €	17 394 €	17 529 €

### 2. SCI ALEDIA CHAMPAGNIER

MINATEC Entreprises détient une participation à hauteur de 6,71 % du capital de la SCI ALEDIA CHAMPAGNIER, soit un montant de 1 000 000 euros, constituée par acte sous seing privé en date du 10 mai 2021.

La SCI réalise les bâtiments de production de la SAS ALEDIA à CHAMPAGNIER (38), pour une livraison prévisionnelle fin 2022.

Résultats du premier exercice :

SCI ALEDIA ECHIROLLES	Exercice 2021
Total Bilan	32 260 959 €
Chiffre d'affaires	0 €
Résultat net Comptable	-59 172 €

# CINQUIÈME PARTIE : LES ORGANES DE GESTION

## 1. COMPOSITION

	Actionnaire	Représentants Prénom - NOM	Fonction au sein du Conseil d'Administration	Porteur des parts	Membres bureau	Membres la Commission d'Appels d'Offres	Membres Commission d'Agrément à la cession des actions	Membres Comité de Sélection des Entreprises Locataires
COLLECTIVITES TERRITORIALES	Département de l'Isère (Délib. 22_11_19 & 16_07_21)	Christophe SUSZYLO Vice-Président	Administrateur					
		Annick MERLE Vice-Présidente	Vice-Présidente	x	x	Suppléante	x	x
	Grenoble Alpes Métropole (Délib. 25.09.20 & 21_05_21)	Barbara SCHUMAN Conseillère Métropolitaine	Administratrice					
		Benjamin COIFFARD Conseiller Métropolitain	Administrateur			Suppléant		
		Mélina HERENGER Vice-Présidente	Administratrice					Titulaire
		Guy JULLIEN Vice-Président	Vice-Président	x	x		Titulaire	
	Région Auvergne-Rhône-Alpes (Délib. 17_09_2021)	Nathalie BERANGER Conseiller Communautaire	Administratrice					
		Catherine BOLZE Conseillère Régionale	Administratrice					
		Jean-Pierre GIRARD Conseiller Régional	Administrateur					
		Sandrine CHAIX Conseillère Spéciale Déléguée au handicap	Administratrice					
		Yannick NEUDER Vice-Président	Président	x	Président du Bureau	Titulaire	Président de la Commission	Président du Comité
		Pierre-Henri JANOT Conseiller Régional	Administrateur					

<b>ACTIONNAIRES PRIVES</b>	<b>C.E.A</b>	<b>Jean-Charles GUIBERT</b> Directeur Valorisation Recherche Technologique ( <i>Désignation 01_04_05</i> )	<b>Vice-Président</b>	x	x		x	x
	<b>Prêts d'action du CEA (04_06_14, 17_06_2019, 24_07_20)</b>	<b>Bertrand COULON</b> Responsable Groupe Maîtrise d'ouvrage, CEA	<b>Administrateur</b>	x			<b>Titulaire</b>	
		<b>Ludovic POUPINET</b> Directeur Adjoint CEA-LÉTI	<b>Administrateur</b>	x			<b>Suppléant</b>	
		<b>Jean-Yves REDON</b> Directeur Délégué à l'Investissement et au Patrimoine	<b>Administrateur</b>	x				
	<b>C.D.C</b>	<b>Bertrand LACROIX</b> Responsable Thématique Immobilier ( <i>Désignation 15_03_17</i> )	<b>Administrateur</b>	x	x		x	x
	<b>C. EPARGNE</b>	<b>Caroline HANRIOT-SAUVEUR</b> Directrice du Centre d'Affaires Isère ( <i>Désignation 04_03_13</i> )	<b>Administratrice</b>	x	x			x
<b>INPG Entreprises SA</b>	<b>Henri-Marc MICHAUD</b> Président du Directoire ( <i>Désignation 21_10_03</i> )		x					

## 2. LES MANDATS SOCIAUX

### LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Figure ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés (commerciales ou non, françaises et étrangères) par chacun des mandataires sociaux (lorsque ceux-ci nous ont été communiqués), en conformité avec la loi n°2002-1303 du 29 octobre 2002 :

M. Pierre-Edouard CARDINAL	Directeur Général de MINATEC ENTREPRISES
----------------------------	--

Pour information, figure ci-après la liste des fonctions exercées dans d'autres sociétés, par les administrateurs :

Administrateurs	Nombre de mandats	Autres Sociétés Anonymes
Mme Nathalie BERANGER	1	Présidente de la SPL ALPEXPO Syndicat mixte du PNRC (Vice-présidente) EPCC culture scientifique technique et industrielle (Administratrice) EPCC MC2 (Administratrice)
Mme Catherine BOLZE	2	SPL ALPEXPO (Conseil d'administration), EPCC (Casemate)



Mme Sandrine CHAIX	1	SPL ALPEXPO (Administratrice) SOMUDIMEC (Conseil de Surveillance)
M. Bertrand COULON	0	
M. Benjamin COIFFARD	1	Territoire d’Energie Isère (TE38)
M. Jean-Pierre GIRARD	2	Président de la SAS GFM (Gestion Finances et Management), Président de la SPLA SARA Aménagement
M. Jean-Charles GUIBERT	0	
Mme Caroline HANRIOT-SAUVEUR	2	SAS RHONE ALPES CREATION II (Membre du Conseil de Surveillance) SCA Time For The Planet (Membre du Conseil de Surveillance)
Mme Mélina HERENGER	0	
M. Pierre-Henri JANOT	0	
M. Guy JULLIEN	0	
M. Bertrand LACROIX	3	SPL SAGES (Administrateur), SEM CHAMROUSSE Aménagement (Administrateur), SAEML Société d’Aménagement Touristique de l’Alpes d’Huez et des Grandes Rousses (Administrateur)
Mme Annick MERLE	3	SEM TERRITOIRES 38 (Vice-Présidente), SPL ISÈRE Aménagement (Vice-Présidente) GIE ELEGIA (Administratrice)
M. Yannick NEUDER	2	SPL ALPEXPO (Conseil d’administration), SEM INSPIRA
M. Ludovic POUPINET	0	
M. Jean-Yves REDON	0	
Mme Barbara SCHUMAN	2	SEM TERRITOIRES 38 (Administratrice) GIP – Groupement d’Intérêt Public (Administratrice)
M. Christophe SUSZYLO	3	SAS MAZARS Experts et Conseil (Directeur Général), SAS MAZARS GOURGUE (Directeur Général), SPL ISÈRE Aménagement (Administrateur)

### 3. L’INFORMATION FINANCIÈRE ANNUELLE

La SEM MINATEC Entreprises est soumise tant vis-à-vis de ses actionnaires au titre de son activité commerciale, que vis-à-vis de ses actionnaires collectivités locales, à des obligations et informations régies par les lois suivantes :

***Au titre de la Loi du 24 juillet 1966 : information financière, commerciale annuelle.***

La société a adressé conformément à la loi à ses 3 actionnaires publics, le rapport de gestion 2019 du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 24 juillet 2020 ainsi que les comptes annuels 2019.

***Au titre du Code Général des Collectivités Territoriales – article L 1524-5 alinéa 7 : information financière (rapport écrit) annuelle soumise aux organes délibérants des collectivités actionnaires par leurs représentants.***

Cette loi complète pour les Sociétés d'Economie Mixte les obligations d'information aux actionnaires définies dans la loi du 24 juillet 1966, au titre des sociétés anonymes lorsque leurs actionnaires sont des collectivités publiques, ou leurs groupements.

A ce titre, annuellement, les représentants désignés par les collectivités locales au sein des assemblées générales, des conseils d'administration ou de surveillance, doivent présenter un rapport écrit qui est soumis aux organes délibérants des collectivités actionnaires sur lequel ils doivent se prononcer. Dans ce but, la société remet aux dits représentants son rapport de gestion.

Le rapport pour l'exercice 2021 sera transmis aux collectivités actionnaires à l'issue de l'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires de MINATEC Entreprises.

## ANNEXE

Cet élément ayant été porté à votre connaissance pour vous permettre d'apprécier l'activité de la société au cours de l'exercice et ses perspectives pour l'avenir. Il vous est demandé, après audition des rapports de Monsieur le Commissaire aux Comptes, de bien vouloir approuver les résolutions qui vous sont présentées.

### A - TABLEAU DU RÉSULTAT DES CINQ DERNIERS EXERCICES

DATE D'ARRETE Durée de l'exercice	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	6 862 800	6 862 800	6 862 800	6 862 800	6 862 800
Nombre d'actions					
- ordinaires	68 628	68 628	68 628	68 628	68 628
- à dividende prioritaire					
Nombre d'actions maximum à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
<b>OPERATIONS et RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires Hors Taxes	9 071 093	8 323 600	7 665 730	7 505 004	7 339 284
Résultat avant impôts, participation	3 437 772	2 781 955	2 104 844	2 815 718	2 990 405
Dot. amortissements et provisions	2 187 867	2 150 832	1 930 542	1 567 087	1 605 581
Impôt sur les bénéfices					
Participation des salariés					
Résultat après IS, participation salariale et	1 141 783	523 001	176 017	871 036	957 216
Résultat net					
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat avant impôts, participation salariale, avant dotation aux amortissements et	50	41	31	41	44
Résultat après impôt, participation salariale et dotation aux amortissements et provisions	17	8	3	13	14
Dividende distribué					
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés	8	8	8	5	5
Masse salariale	643 627	870 367	1 003 590	611 521	649 247
Sommes versées en avantages sociaux [sécurité sociale, œuvres sociales...]	252 075	333 422	414 607	251 846	258 766



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**  
Séance du 8 décembre 2022  
**DOSSIER N° 2022 BP 2023 F 32 10**

**Politique :** Administration générale

Programme(s) :

**Objet :** Rapport 2021 des représentants du Département au sein de la SEM  
Territoires 38

**Service instructeur : DPM/AUD**

Dépenses et (ou) recettes budgétées

Dépenses et (ou) recettes inscrites

à la présente session

Dépenses : investissement

fonctionnement

Recettes : investissement

fonctionnement

Fiche financière jointe

Dépenses à budgéter ultérieurement

Année

Montant

Annexe jointe

**Sans incidence financière**

Rapporteur : M. Polat

Commission : Commission Finances, ressources humaines, moyens généraux

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**  
Séance du 8 décembre 2022  
**DOSSIER N° 2022 BP 2023 F 32 10**

Numéro provisoire : 4619 - Code matière : 9.2

Dépôt en Préfecture le : 09-12-2022

Publication le : 09-12-2022

Notification le : 09-12-2022

Exécutoire le : 09-12-2022

Acte réglementaire ou à publier : Oui

## DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Le Conseil départemental,

Vu le rapport du Président n°2022 BP 2023 F 32 10,

Vu l'avis de la Commission Finances, ressources humaines, moyens généraux,

Entendu, le rapport du rapporteur M. Polat au nom de la Commission Finances, ressources humaines, moyens généraux,

Après en avoir délibéré,

### DECIDE

de prendre acte du rapport des représentants du Département, accompagné de celui relatif à la gestion du Conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire de la SEM Territoires 38 pour l'exercice clos au 31 décembre 2021, joint en annexe.

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping lines that form a stylized, somewhat abstract shape. The signature is positioned to the right of the text 'Le Président,' and above the name 'Jean-Pierre Barbier'.

Jean-Pierre Barbier

## **Société d'Economie Mixte Territoires 38**

### **Rapport des représentants du Département au sein de la SEM Territoires 38 pour l'exercice 2021**

Au 31 décembre 2021, les représentants de l'assemblée départementale au sein de la SEM Territoires 38 étaient :

- Monsieur Jean-Pierre Barbier – administrateur
- Madame Annick Merle – administratrice
- Madame Sandrine Martin-Grand – administratrice
- Madame Anne Gérin – administratrice
- Monsieur Cyrille Madinier - administrateur
- Madame Anne-Sophie Chardon– administratrice
- Monsieur Robert Duranton - administrateur
- Monsieur David Queiros – administrateur

En application de l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales, les représentants du Département doivent présenter un rapport écrit, à soumettre à l'assemblée départementale, sur l'exécution des missions de la SEM.

Afin de satisfaire à l'obligation d'information de l'assemblée départementale énoncée dans le code général des collectivités territoriales, au titre de l'année 2021, les représentants du Département proposent à l'assemblée départementale de prendre connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire de la SEM Territoires 38, pour l'exercice clos au 31 décembre 2021.

En conclusion, les représentants soussignés du Département au sein de la SEM Territoires 38 proposent au Président du Département de soumettre à l'assemblée ce rapport accompagné du document cité ci-dessus.

Jean-Pierre Barbier



Anne Gérin



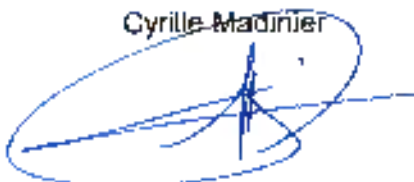
Robert Duranton



Annick Merle



Cyrille Madinier



David Queiros



Sandrine Martin-Grand



Anna-Sophie Chardon





# RAPPORT DE GESTION

**SUR L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2021**

## SOMMAIRE

<b>PRÉAMBULE.....</b>	<b>4</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE : RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE .....</b>	<b>5</b>
1. L'ACTIONNARIAT .....	5
2. LA GOUVERNANCE .....	8
3. LES DIRIGEANTS .....	8
8 - LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET CENSEURS .....	9
4. LE PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ .....	10
5. LES LOCAUX DE L'ENTREPRISE .....	10
6. LES CONTRÔLES EXTERNES .....	11
7. LES RÉMUNERATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX .....	11
<b>DEUXIÈME PARTIE : .....</b>	<b>11</b>
<b>LA PRÉSENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE .....</b>	<b>11</b>
1 - PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS .....	11
2 - EXPOSÉ SUR LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS.....	11
Résultat de l'exercice.....	11
Compte de résultat de la société.....	12
Compte de résultat de la société – Partie « fonctionnement » .....	13
Compte de résultat de la société – Partie « opérations propres » .....	15
Soldes intermédiaires de gestion – Parties fonctionnement et opération propre.....	16
Ratios d'analyse financière – Parties fonctionnement et opération propre .....	16
3 - INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT .....	17
4 - DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT.....	18
5 - AFFECTATION DU RÉSULTAT .....	18
6 - RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS.....	19
<b>TROISIÈME PARTIE : .....</b>	<b>19</b>
<b>L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE DE L'EXERCICE ECOULÉ.....</b>	<b>19</b>
1 - LE CHIFFRE D'OPÉRATIONS .....	19
2 - LES CONCESSIONS D'AMÉNAGEMENT .....	20
2.1 Les contrats de concession .....	20
2.2 Les dépenses d'aménagement .....	20
2.3 Les commercialisations.....	20
3 - LES MANDATS.....	22
4 - LES OPÉRATIONS EN COMPTE PROPRE.....	23
4.1 Les contrats.....	23
4.2 Les dépenses.....	23
5 - LES ÉTUDES / AMO .....	24
6 - LES ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT .....	25
7 - L'ÉVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR.....	25

8 - LES EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE .....	25
<b>QUATRIÈME PARTIE : LES MANDATAIRES SOCIAUX.....</b>	<b>26</b>
<b>CINQUIÈME PARTIE : FILIALES ET PARTICIPATIONS.....</b>	<b>27</b>
<b>ANNEXE .....</b>	<b>29</b>
A – TABLEAU DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ.....	29

## PRÉAMBULE

---

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31/12/2021, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

L'exercice social couvre 12 mois. Il commence le premier janvier.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

# PREMIÈRE PARTIE : RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

## 1. L'ACTIONNARIAT

Le tableau ci-dessous récapitule l'actionnariat et la répartition des postes d'administrateurs à la clôture de l'exercice écoulé.

### TERRITOIRES 38

1 703 996 euros divisé en 224 210 actions.

ACTIONNAIRES ET ADMINISTRATEURS	%	Nb actions
<b>Département de l'Isère,</b> - Représenté au Conseil d'administration par : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Monsieur Jean-Pierre BARBIER,</li> <li>o Madame Anne-Sophie CHARDON,</li> <li>o Monsieur Robert DURANTON,</li> <li>o Madame Anne GÉRIN,</li> <li>o Monsieur Cyrille MADINIER,</li> <li>o Madame Sandrine MARTIN-GRAND,</li> <li>o Madame Annick MERLE,</li> <li>o Monsieur David QUEIROS.</li> </ul>	46.00 %	103 143
<b>Grenoble Alpes Métropole,</b> - représentée au Conseil d'administration par : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Madame Françoise CHARAVIN,</li> <li>o Monsieur Vincent LECOURT,</li> <li>o Monsieur Jean-Yves PORTA.</li> </ul>	14.31 %	32 085
<b>Ville de Grenoble,</b> - représentée au Conseil d'administration par : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Monsieur Pierre-André JUVEN,</li> <li>o Madame Barbara SCHUMAN.</li> </ul>	9.20 %	20 630
<b>Ville d'Echirolles,</b> - Représentée au Conseil d'administration par Madame Laetitia RABIH.	1.83 %	4 098
<b>Ville d'Eybens,</b> - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Gilles BUGLI.	1.86 %	4 163
<b>Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG)</b> - représenté à l'Assemblée générale par Monsieur Laurent THOVISTE.	1.58 %	3 555
<b>Ville de St-Egrève,</b> - Représentée à l'assemblée générale par Monsieur Laurent AMADIEU.	0.97 %	2 176
<b>Ville de Pont-de-Claix,</b> - Représentée au Conseil d'administration par Monsieur Sam TOSCANO.	0.42 %	936
<b>Ville de Vienne,</b> - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Thierry KOVACS.	0.40 %	898
<b>Ville de Meylan,</b> - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Antoine JAMMES.	0.26 %	583

<b>Ville de Saint-Martin d'Hères,</b> - Représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Brahim CHERAA.	0.21 %	468
<b>Syndicat Intercommunal de la Zone Verte du Grésivaudan (SIZOV),</b> - représenté au Conseil d'administration par Monsieur Thierry FEROTIN.	0.16 %	356
<b>Symbhi,</b> - représenté à l'Assemblée générale par Monsieur Fabien MULYK.	0.11 %	250
<b>Ville de Sassenage,</b> - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Jean-Pierre SERRAILLIER.	0.08 %	187
<b>Ville de Bourg d'Oisans,</b> - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Camille CARREL.	0.08 %	187
<b>Ville de Voreppe,</b> - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Olivier GOY.	0.08 %	187
<b>Ville de La Tronche</b> - représentée au Conseil d'Administration par Monsieur Pierre DESPRES.	0.08 %	178
<b>Ville de Fontaine,</b> - représentée au Conseil d'Administration par Monsieur Laurent THOVISTE.	0.07 %	150
<b>Communauté de communes entre Bièvre et Rhône,</b> - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Laurent TEIL.	0.07 %	150
<b>Ville de Voiron,</b> - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Julien POLAT.	0.07 %	150
<b>Ville de St-Marcellin,</b> - représentée au Conseil d'administration par Monsieur Christian DREYER.	0.05 %	115
<b>Ville de Claix,</b> - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Patrick ROUSSET.	0.04 %	100
<b>Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné,</b> - représentée au Conseil d'administration par Monsieur Jean-Paul BONNETAIN.	0.04 %	89
<b>Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais,</b> - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Antoine CLOPPET.	0.03 %	74
<b>Ville de Beaurepaire,</b> - représentée à l'Assemblée générale par Madame Béatrice MOULIN-MARTIN.	0.03 %	74
<b>Commune de Pont de Chéruy,</b> - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Jean-Louis ANDREU.	0.03 %	70
<b>Ville de Gresse-en-Vercors,</b> - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Jean-Marc BELLOT.	0.01 %	20
<b>Ville de Valbonnais</b> - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Quentin COEUR.	0.01 %	20
<b>Ville de Villard de Lans</b> - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Christophe ROBERT.	0.01 %	20
<b>Ville de Chatte,</b> - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Daniel BERNARD.	0.00 %	10
<b>TOTAL ACTIONNAIRES PUBLICS</b>	<b>78.31 %</b>	<b>175 122</b>
<b>Groupe Caisse des dépôts et consignations,</b> - représenté au Conseil d'Administration par Monsieur Philippe LAMBERT.	11.19 %	25 101

<b>Crédit Agricole Sud Rhône Alpes,</b> - représenté au Conseil d'Administration par Madame Catherine CHANTHABOUN.	3.47	7 778
<b>Dexia Crédit Local,</b> - représenté à l'Assemblée générale par Monsieur Pierre CREVITS.	2.34 %	5246
<b>Caisse d'Epargne Rhône Alpes,</b> - représentée au Conseil d'Administration par Monsieur Gérald CAMELIO.	1.37 %	3 067
<b>Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble</b> - représentée au Conseil d'administration par Monsieur Olivier EHRSAM.	0.50 %	1123
<b>Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics de l'Isère,</b> - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Bertrand CONVERSO.	0.42 %	936
<b>Chambre des Métiers de l'Isère,</b> - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Christian ROSTAING	0.18 %	393
<b>Chambre d'Agriculture de l'Isère,</b> - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Jean-Claude DARLET.	0.15 %	350
<b>Chambre de Commerce Nord Isère,</b> - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Daniel PARAIRE.	0.11 %	250
<b>MEDEF Isère,</b> - représenté à l'Assemblée générale par Monsieur Pierre STREIFF.	0.11 %	240
<b>SAFILAF,</b> - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Jean-Michel JAFFRIN.	0.46 %	1024
<b>OPAC 38,</b> - représenté à l'Assemblée générale par Madame Sandrine MARTIN-GRAND.	0.32 %	728
<b>Société d'Habitation des Alpes – Pluralis,</b> - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Didier MONNOT.	0.21 %	468
<b>SDH,</b> - représentée à l'Assemblée générale par Madame Patricia DUDONNE.	0.21 %	468
<b>PROCIVIS Alpes Dauphiné,</b> - représenté à l'Assemblée générale par Monsieur Didier MONNOT.	0.42 %	936
<b>Action Logement Immobilier,</b> - non représentée à l'Assemblée générale.	0.20 %	449
<b>ACTIS,</b> - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Pierre PAYRARD.	0.06 %	125
<b>Fédération des Promoteurs Immobiliers,</b> - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Olivier GALLAIS.	0.06 %	125
<b>ADVIVO,</b> - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Julien De LEIRIS.	0.01 %	20
<b>SAEM des Téléphériques des 7 Laux,</b> - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Gérard COHARD.	0.08 %	187
<b>SOLIHA Isère Savoie,</b> - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Francis PILLOT.	0.04 %	74
<b>TOTAL ACTIONNAIRES PRIVES</b>	<b>21.91 %</b>	<b>49 088</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>100.00 %</b>	<b>224 210</b>

La société est composée de :

- 51 actionnaires,
- 18 administrateurs.

## 2. LA GOUVERNANCE

Conformément à l'article R 225-102 du Code de commerce, le Conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L 225-51-1 du Code de commerce.

Par délibération en date du 13 juillet 2010, le Conseil d'administration a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Par délibération en date du 10 février 2017, le Conseil d'administration a décidé d'unifier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

## 3. LES DIRIGEANTS

Le Département de l'Isère représenté par M. Jean-Pierre BARBIER a été désigné Président du Conseil d'administration, pour la durée de son mandat d'administrateur.

Président	Représentant	Date du CA	Entrée en fonction	Départ
Département de l'Isère	Jean-Pierre BARBIER	19 septembre 2017	19 septembre 2017	

Par délibération en date du 28 septembre 2021, M. Jean-Pierre BARBIER a été renouvelé dans ses fonctions de Président et Directeur Général, pour la durée de son mandat électif.

Directeur Général	Date du CA	Entrée en fonction	Départ
M. Jean-Pierre BARBIER	28 septembre 2021	19 septembre 2017	

Conformément à l'article 18 des statuts, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans les limites de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée, même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte en cause dépassait l'objet social, ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer la preuve.



### **Directeur Général Délégué**

Par délibération en date du 28 septembre 2021, le Conseil d'administration a renouvelé la désignation de M. Christian BREUZA dans ses fonctions de Directeur Général Délégué, décidé par le Conseil d'administration du 10 février 2017, jusqu'au terme du mandat du Président Directeur Général.

<b>Directeur Général Délégué</b>	<b>Date du CA</b>	<b>Entrée en fonction</b>	<b>Départ</b>
M. Christian BREUZA	28 septembre 2021	10 février 2017	

Conformément aux dispositions de l'article 18.5 des statuts, le Conseil d'administration a fixé, par délibération en date du 28 septembre 2021, les limitations de pouvoirs du Directeur Général Délégué qui s'exerceront selon les modalités suivantes.

Autorisation préalable du Directeur Général :

- Les projets de transaction (valant règlement amiable d'un litige) d'un montant supérieur à 100 000 €,
- Les placements financiers hors comptes à terme, SICAV monétaires et parts sociales de banques,
- La souscription de tout emprunt, contrat de crédit-bail et/ou tout remboursement anticipé de dettes contractées par la société, d'un montant supérieur ou égal à 500 000 €,
- Toute décision d'engagement de fonds propres de la société dans toute opération immobilière pour son compte propre (acquisition d'actifs et/ou de droits réels immobiliers),
- Pour les opérations d'aménagement, toute acquisition et toute cession de terrain ou d'immeuble et d'une manière générale toute opération constitutive de droit réel immobilier d'un montant supérieur ou égal à 5 000 000 € HT,
- Pour les opérations en compte propre, toute décision représentant un engagement, un coût ou une responsabilité, même potentielle, pour la société, d'un montant supérieur à 10% des fonds propres de la société,
- Tout marché de fournitures courantes et services, ou de prestations intellectuelles, d'un montant supérieur ou égal à 500 000 € HT,
- Tout marché de travaux d'un montant supérieur ou égal à 5 000 000 € HT,
- Toute prise ou renonciation d'engagement sous forme de caution, aval ou garantie.

Les mandats des mandataires sociaux sont listés en quatrième partie du présent rapport.

## **8 - LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET CENSEURS**

Les tableaux ci-dessous récapitulent les mandats des Commissaires aux comptes.

Nous vous informons qu'aucun des mandats des Commissaires aux comptes n'est parvenu à son terme, ayant été renouvelés par l'Assemblée Générale des actionnaires intervenue le 25 mai 2021 relative à l'approbation des comptes 2020.

Commissaires aux comptes	Durée du mandat	AGO					
		1	2	3	4	5	6
Titulaire : Monsieur Jean Marc BAUMAN KPMG SA	6 exercices	10/05/22					
Suppléant : Monsieur SALUSTRO SALUSTRO REYDEL	6 exercices	10/05/22					

#### 4. LE PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ

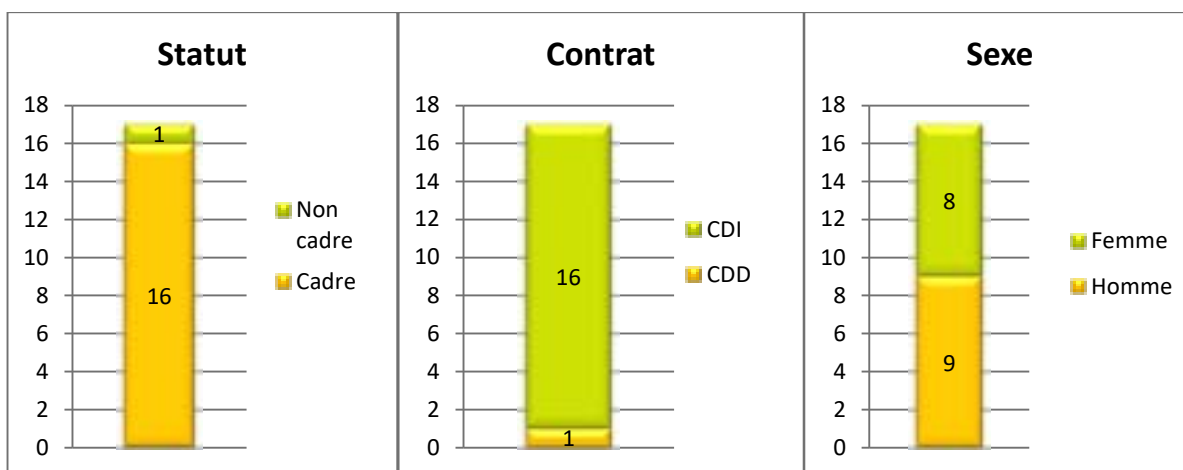
L'analyse de l'effectif de la société intègre le personnel mis à disposition (PMAD).

L'effectif au 31/12/2021, hors les 2 mandataires sociaux, est de 17 postes salariés représentant 13,23 équivalents temps plein (ETP).

La société a mis à disposition sur l'exercice 4 salariés à ISÈRE Aménagement représentant 1,13 ETP et la société SARA Développement a mis à disposition de TERRITOIRES 38 1 salarié représentant 0,14 ETP.

L'effectif ainsi retraité se monte ainsi à 12,1 équivalents temps plein (ETP) durant l'exercice.

Au 31 décembre 2021, la répartition des 17 salariés par statut, type de contrat et sexe s'établit comme suit :



L'âge moyen de l'effectif est de 40 ans.

#### 5. LES LOCAUX DE L'ENTREPRISE

Depuis le mois de juin 2009, TERRITOIRES 38 partage ses locaux au sein du GIE ELEGIA situé au 34 rue Gustave EIFFEL à Grenoble (38000).

## **6. LES CONTRÔLES EXTERNES**

Au cours de l'exercice écoulé, aucun contrôle externe (URSSAF, Chambre Régionale des Comptes, Services fiscaux, etc.) n'a eu lieu.

## **7. LES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX**

Au cours de l'exercice écoulé, les administrateurs n'ont bénéficié d'aucun avantage, ni reçu aucune rémunération ou jeton de présence.

# DEUXIÈME PARTIE :

## LA PRÉSENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE

---

### **1 - PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Nous vous proposons de vous présenter dans cette partie du rapport de gestion les résultats les plus significatifs, dans les domaines comptables et financiers.

En annexe des comptes annuels, figure le compte de résultat de la société ventilé par activité. Compte tenu de l'activité spécifique des SEM, cette présentation doit vous permettre une analyse pertinente de l'activité intrinsèque de notre société, dont les valeurs sont présentées dans la colonne « fonctionnement ».

Les autres colonnes vous permettent par ailleurs d'isoler les différents flux financiers propres à chacune des activités de la SEM.

Conformément aux normes comptables, on désignera par « Chiffre d'affaires comptable » la somme de la production vendue de biens (produits de cessions de charges foncières, produits à l'avancement sur opération de construction) et de la production vendue de services (rémunérations sur mandats et études).

Par convenance, on utilisera le terme de « Chiffre d'affaires » pour désigner la somme des rémunérations perçues par TERRITOIRES 38 (sur les opérations en compte propre, sur les concessions, les mandats et les études), les produits à l'avancement sur opération de construction et les éventuels autres produits.

### **2 - EXPOSÉ SUR LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS**

#### **Résultat de l'exercice**

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2021, les résultats économiques et financiers concernant la société et ses opérations sont les suivants :

- Le chiffre d'affaires comptable HT s'établit à 32 477 247 euros, décomposé comme suit :
  - o Production vendue de biens : 30 838 384 euros,
  - o Production vendue de services : 1 638 863 euros,
- La production stockée à hauteur de 3 252 469 euros ;
- Les reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges pour 4 690 709 euros ;
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 40 420 426 euros ;
- Les charges d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 39 586 770 euros ;
- Le résultat d'exploitation est de 833 656 euros ;
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 757 816 euros dont 50 826 euros au titre de l'intéressement ;
- Le montant des charges sociales s'élève à 332 392 euros.

Compte tenu d'un résultat financier de 14 729 euros, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 848 279 euros.

Le résultat exceptionnel de la société est de 25 300 euros.

Avec la mise en place début 2020 d'une Union Economique et Sociale (UES) des entreprises du groupe ELEGIA (TERRITOIRES 38, ISÈRE Aménagement, GIE ELEGIA, SARA Aménagement et SARA Développement) et un effectif de cette UES supérieur à 80 salariés, un accord de participation rendu obligatoire a été mis en place, avec application de la formule légale. Les résultats fiscaux 2021 permettent de déclencher la participation à hauteur de 2 255 euros pour 2021 et 3 527 euros pour 2020.

Compte tenu des éléments ci-dessus et de l'impôt sur les bénéfices de 47 150 euros (dont un impôt différé sur les opérations propres en cours de réalisation de 110 136 euros et une reprise de la provision d'impôt différé des opérations propres livrées en 2021 de 122 595 euros), le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 820 648 euros.

Au 31/12/2021, le total du bilan de la société s'élève à 74 794 488 euros.

Au cours de cet exercice, la société n'a pas contracté de dettes financières à moyen et long terme mais a prorogé de deux années l'avance en compte courant d'associé du Département de l'Isère à hauteur de 4 000 000 euros.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R. 225-102 du Code de commerce.

### **Compte de résultat de la société**

Les analyses qui suivent portent exclusivement sur les données issues des colonnes « fonctionnement » et « opération propre » du compte de résultat. Ces analyses doivent vous permettre d'évaluer la santé financière de notre société et de juger de son potentiel de développement.

Le chiffre d'affaires global perçu par la société s'établit à 32 477 247 euros pour l'exercice. Il intègre les honoraires perçus par TERRITOIRES 38 y compris les transferts de charges et les produits générés par les opérations pour compte propre.

## Compte de résultat de la société – Partie « fonctionnement »

### Les produits d'exploitation

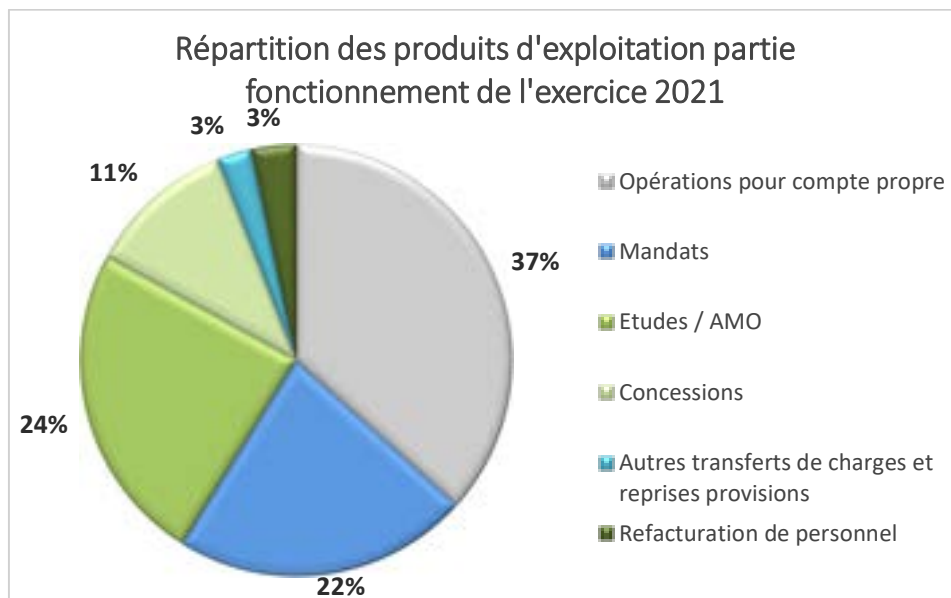
TERRITOIRES 38 intervient suivant 4 modes opératoires : les études/AMO, les mandats, les concessions d'aménagement et les opérations « en compte propre ». D'un point de vue comptable, seules les rémunérations sur les études, les rémunérations sur les mandats et les produits à l'avancement sur les opérations de construction sont considérées comme de la production vendue et intégrées à ce titre au chiffre d'affaires comptable. Lorsque TERRITOIRES 38 intervient dans le cadre d'une concession d'aménagement ou d'une opération en compte propre, la société impute ses charges en compte de fonctionnement (salaires et autres charges) et effectue un transfert de charges vers le compte de l'opération.

Au 31/12/2021, le montant total des produits d'exploitation s'établit à 2 887 572 euros, avec la répartition suivante :

- Production vendue de biens : 336 640 euros, décomposés comme suit :
  - o 336 640 euros de rémunération sur études,
- Production vendue de services 1 345 252 euros, décomposés comme suit :
  - o 640 300 euros de rémunération sur mandats,
  - o 360 054 euros de rémunération sur études / AMO,
  - o 247 352 euros sur les prestations de développement immobilier,
  - o 97 545 euros pour la mise à disposition de personnel à ISÈRE Aménagement,
- Transfert de charges et reprises de provisions : 1 205 680 euros, décomposés comme suit :
  - o 319 367 euros de rémunération sur concessions,
  - o 812 052 euros de rémunération d'honoraires sur opérations pour compte propre : maison de santé de Gières, Premium Sassenage, aménagement ECOSIS, aménagement Les Glairons, ALEDIA Champagnier, aménagement quartier Dessaix à Thonon,
  - o 74 261 euros d'autres transferts de charges, dont 68 927 euros correspondant à des charges supportées par la société et refacturées au GIE ELEGIA et 5 333 euros correspondant aux reprises de provisions,
- Autres produits : 1 euro.

En conséquence, la rémunération globale perçue par la société (chiffre d'affaires) s'établit à 2 887 572 euros pour l'exercice.

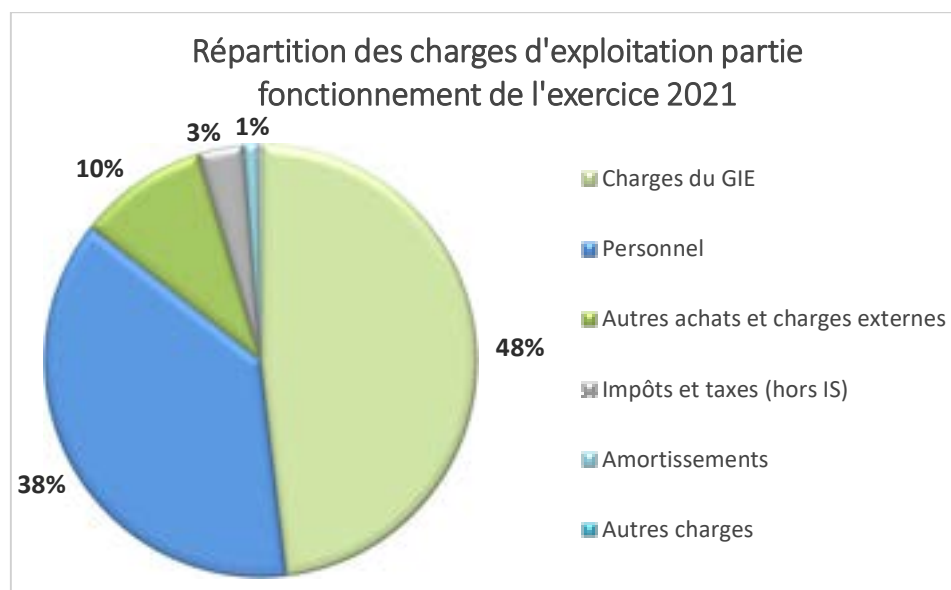
Le chiffre d'affaires est composé à 37% des rémunérations sur opérations pour compte propres, 22% de la rémunération issue des mandats, 24% des études et AMO, 11% de la rémunération issue des concessions d'aménagement, 3% des autres transferts de charges et à 3 % des refacturations de personnel à ISÈRE Aménagement.



### Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation comprennent les charges de personnel, les autres charges et achats externes, les dotations aux amortissements et provisions, ainsi que les impôts et taxes.

Au 31/12/2021, elles s'élèvent à 2 936 409 euros, décomposés comme suit :



Poste principal des charges d'exploitation fonctionnement (48% en 2021), la contribution aux charges du GIE ELEGIA qui s'élève à 1 412 244 euros (soit 30% des charges du GIE).

Le second poste de charges correspond aux charges de personnel : 1 101 538 euros (dont 11 330 euros de personnel de SARA Développement mis à disposition) et les principaux ratios de productivité 2021 s'établissent comme suit :

- Chiffre d'affaires / ETP : 221 K€,
- Chiffre d'affaires / Responsable d'opérations : 180 K€,
- Charges de personnel \* / Chiffre d'affaires : 70%.

\* Les charges de personnel sont retraitées de manière à intégrer en complément des salariés de la société, la part de charges de personnel refacturée par le GIE (931 018 euros représentant 29% des charges de personnel du GIE).

Les « autres achats et charges externes » comprennent les frais d'assurances, les honoraires (Commissaire aux comptes, expert-comptable, avocats, prestataires pour des prestations sous traitées sur les missions de programmation, etc.), les frais de publicité, de déplacement, de réception, les frais de recrutement ainsi que les frais bancaires. Ces charges de fonctionnement s'établissent à 284 699 euros pour l'exercice 2021.

Les impôts et taxes s'élèvent à 100 577 euros en 2021. Sont intégrées : la taxe d'apprentissage, la participation à la formation continue, la cotisation sur la valeur ajoutée, la cotisation foncière des entreprises (refacturée au GIE) et la C3S (29 K€).

Les dotations aux amortissements s'établissent à 33 578 euros,

Les autres charges s'élèvent à 3 774 euros.

Ces charges d'exploitation représentent environ 98% du chiffre d'affaires.

### **Compte de résultat de la société – Partie « opérations propres »**

TERRITOIRES 38 réalise des opérations pour compte propre qui génèrent du résultat pour la société. Elles sont de deux natures :

- Contrat de promotion immobilière pour la réalisation de nouveaux bâtiments : le chiffre d'affaires est comptabilisé au pourcentage de l'avancement des dépenses. Lorsqu'une opération est en phase étude, on bascule en production stockée les dépenses engagées ;
- Aménagement privé : le chiffre d'affaires est comptabilisé au prorata de l'avancement global calculé ainsi : avancement commercial x avancement technique. Les charges correspondantes sont constatées, les autres charges sont stockées.

Au global, le compte de résultat des opérations propres s'établit ainsi :

- Production vendue de biens : 27 358 706 euros,
- Production vendue de services : 293 612 euros,
- Production stockée : 4 454 683 euros,
- Les produits d'exploitation s'élèvent ainsi à 32 107 000 euros,
- Les charges d'exploitation sont de 31 224 507 euros.

Le résultat d'exploitation généré s'établit à 882 493 euros.

Les opérations réalisées par TERRITOIRES 38 et les résultats générés (marges) en 2021 sont détaillés dans le tableau suivant :

K€	4040 CSTB	4100 MSP Gières	4101 ALEDIA Echirolles	4103 ECOSIS	4104 Les Glairons	4105 PREMIUM	4106 ALEDIA Champagnier	4107 Armonia	4108 MSP Sassenage	Total
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION :</b>										
Productions vendue biens	-	511	-	2 828	-	2 836	21 184	-	-	27 359
Production vendue services	153	31	109	-	-	-	-	-	-	294
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>153</b>	<b>543</b>	<b>109</b>	<b>2 828</b>	<b>-</b>	<b>2 836</b>	<b>21 184</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>27 652</b>
Production stockée	-	-	-	3 368	1 033	-	111	124	39	4 455
<b>TOTAL (1)</b>	<b>153</b>	<b>543</b>	<b>109</b>	<b>6 196</b>	<b>1 033</b>	<b>2 836</b>	<b>21 073</b>	<b>124</b>	<b>39</b>	<b>32 107</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION :</b>										
Autres achats et charges externes	153	471	102	6 035	1 033	2 447	20 819	124	39	31 225
<b>TOTAL (2)</b>	<b>153</b>	<b>471</b>	<b>102</b>	<b>6 035</b>	<b>1 033</b>	<b>2 447</b>	<b>20 819</b>	<b>124</b>	<b>39</b>	<b>31 225</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-</b>	<b>72</b>	<b>7</b>	<b>161</b>	<b>-</b>	<b>388</b>	<b>254</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>882</b>

### Soldes intermédiaires de gestion – Parties fonctionnement et opération propre

En vue d'une analyse plus approfondie des chiffres que nous venons de vous présenter, nous avons souhaité vous préciser les principaux soldes intermédiaires de gestion, adaptés aux spécificités d'une SEM. Ceux-ci permettent notamment de comprendre la formation du résultat de la société et apportent un éclairage sur sa productivité.

L'excédent brut d'exploitation (EBE) s'élève pour l'exercice à un montant 867 234 euros. Il mesure la performance économique de la société, c'est-à-dire celle que réalise sa seule exploitation, avant prise en compte de décisions politiques ou d'incidences fiscales qui n'affectent, elles, que le résultat final. L'historique de cet indicateur est rappelé dans le tableau suivant :

Exercice	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>EBE</b>	75 478 €	82 387 €	131 607 €	447 606 €	376 893 €	<b>867 234 €</b>
Fonctionnement	75 478 €	82 387 €	131 607 €	12 021 €	-56 569 €	<b>-15 259 €</b>
OP propres	0 €	0 €	0 €	435 585 €	433 462 €	<b>882 493 €</b>

Comparativement à l'EBE, le résultat d'exploitation (REX) intègre les dotations aux amortissements et provisions d'exploitation. Il s'établit à 833 656 euros pour l'exercice. L'historique de cet indicateur est rappelé dans le tableau suivant :

Exercice	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>REX</b>	17 268 €	25 193 €	74 650 €	392 426 €	323 908 €	<b>833 656 €</b>
Fonctionnement	17 268 €	25 193 €	74 650 €	-43 159 €	-109 554 €	<b>-48 837 €</b>
OP propres	0 €	0 €	0 €	435 585 €	433 462 €	<b>882 493 €</b>

### Ratios d'analyse financière – Parties fonctionnement et opération propre

Nous complétons cette présentation par quelques ratios classiques d'analyse financière de rentabilité qui permettent :

- une comparaison sectorielle par rapport aux sociétés du même secteur d'activité,
- un suivi historique de la performance de la société.



Le chiffre d'affaires retenu pour le calcul des ratios est celui de la partie « fonctionnement » et celui généré en opérations propres, soit un chiffre d'affaires de 34 994 572 euros pour 2021.

Le taux d'EBE ou taux de marge brute d'exploitation (EBE/Chiffre d'affaires), qui permet de mesurer la performance économique de l'entreprise, est de 2,48% pour l'exercice. L'historique de cet indicateur est rappelé dans le tableau suivant :

<i>Exercice</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<b>2021</b>
<b>Taux d'EBE</b>	2,25%	3,14%	5,16%	2,95%	3,02%	2,48%

Le taux de marge nette (Résultat net/Chiffre d'affaires), qui permet d'apprécier le résultat net généré par la société en termes de chiffre d'affaires, s'élève à 2,35%. L'historique de cet indicateur est rappelé dans le tableau suivant :

<i>Exercice</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<b>2021</b>
<b>Taux de marge nette</b>	1,12%	1,22%	3,47%	1,84%	2,41%	2,35%

Le taux de rentabilité financière (Résultat net/Capitaux propres), qui mesure la capacité des capitaux investis par les actionnaires à dégager du profit, s'établit à 11,41% pour l'exercice. L'historique de cet indicateur est rappelé dans le tableau suivant :

<i>Exercice</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>Rentabilité financière</b>	0,66%	0,56%	1,53%	4,94%	4,73%	11,41%

### 3 - INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 à la clôture de l'exercice, des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

## Factures reçues et émises en 2021 ayant connu un retard de paiement en cours de l'exercice

	Article D. 441 II.- 1° : Factures <u>reçues</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D. 441 II.- 2° : Factures <u>émises</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre cumulé de factures concernées	943	X				616	197	X				184
Montant cumulé des factures concernées TTC	49 070 136,91	18 677 149,97	1 468 172,22	1 918 852,58	22 060,80	22 086 135,57	26 944 666,77	11 390 554,27	1 481 954,60	97 762,62	2 435 041,25	35 400 312,73
Pourcentage du montant total TTC des factures reçues dans l'année	68,96%	26,25%	2,06%	2,70%	0,03%	31,04%	X					
Pourcentage du montant total TTC des factures émises dans l'année	X						52,06%	35,00%	4,55%	0,30%	8,08%	47,94%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)</b>												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)					

## 4 - DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles fiscalement.

## 5 - AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 820 647,82 euros de la manière suivante :

ORIGINE : Résultat bénéficiaire de l'exercice, soit 820 647,82 euros.

AFFECTATION : Dotation aux réserves

- Aux autres réserves, soit 820 647,82 euros.

Après affectation du résultat, les capitaux propres de la société s'élèvent à 7 189 882 euros.

## 6 - RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des quatre précédents exercices.

## TROISIÈME PARTIE :

### L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE DE L'EXERCICE ECOULÉ

L'activité opérationnelle de la société se mesure à partir :

- D'une part, des dépenses d'investissement (chiffre d'opérations) enregistrées lors de l'exercice sur les concessions d'aménagement et les mandats ;
- Et d'autre part, des commercialisations de charges foncières dans les concessions.

## 1 - LE CHIFFRE D'OPÉRATIONS

Le chiffre d'opérations de l'exercice 2021, constitué des dépenses d'acquisitions foncières, d'études et de travaux (hors rémunération de l'aménageur, frais financiers et frais divers) sur les concessions et les mandats, s'élève à 41 772 456 € HT.

L'historique et la répartition de cet indicateur sont détaillés dans le tableau suivant :

	Chiffre d'opérations (€ HT)				
	2017	2018	2019	2020	2021
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 944 000</b>	<b>24 209 536</b>	<b>52 697 014</b>	<b>40 436 938</b>	<b>41 772 456</b>
<b>Concession</b>	<b>984 000</b>	<b>1 177 760</b>	<b>660 619</b>	<b>1 410 326</b>	<b>1 104 859</b>
1 ACQUISITIONS	-	-	351 657	250 539	894 273
2 ETUDES ET HONORAIRES	318 000	196 938	33 686	51 963	3 441
3 TRAVAUX	666 000	980 822	275 276	1 107 824	207 145
<b>Mandat</b>	<b>4 960 000</b>	<b>23 012 931</b>	<b>41 103 826</b>	<b>30 643 527</b>	<b>16 448 183</b>
1 ACQUISITIONS	-	-	-	-	-
2 ETUDES ET HONORAIRES	1 642 000	1 943 928	2 015 562	2 775 149	1 605 229
3 TRAVAUX	3 318 000	21 069 003	39 088 264	27 868 378	14 842 954
<b>Opération propre</b>	<b>-</b>	<b>18 845</b>	<b>10 932 569</b>	<b>8 383 086</b>	<b>24 219 413</b>
1 ACQUISITIONS	-	-	5 185	12 557	2 557 610
2 ETUDES ET HONORAIRES	-	18 845	476 989	268 499	1 468 454
3 TRAVAUX	-	-	10 450 394	8 102 030	20 193 349

## 2 - LES CONCESSIONS D'AMÉNAGEMENT

### 2.1 Les contrats de concession

En 2021, TERRITOIRES 38 ne s'est pas vu confier après appel d'offres de nouveau contrat de concession.

### 2.2 Les dépenses d'aménagement

Pour 2021, les dépenses d'investissement sur les concessions s'élèvent à 1 104 859 € HT, décomposées comme suit :

Constaté 2021	
Acquisitions	894 273
Etudes et honoraires	3 441
Travaux	207 145
<b>TOTAL</b>	<b>1 104 859</b>

Les dépenses d'investissement portent sur les opérations suivantes :

Opérations	Montant
947 SEYSSINS PRE NOUVEL ZONE NAb	1 203 081
1215 ZA de Champ Perroud	4 110
1166 St Martin Hères ZAC Neyrpc	- 102 332

### 2.3 Les commercialisations

#### 2.3.a Logements

Les actes de ventes :

En 2021, nous avons signé 2 actes de vente représentant 82 logements :

	Concession	Quantité	Prix
Logements (nb)	PRE NOUVEL	27	343 980
	PRE NOUVEL	55	1 996 020
<b>Total Logements (nb)</b>		<b>82</b>	<b>2 340 000</b>

Les promesses de ventes :

En 2021, nous avons signé 3 promesses de vente faisant 132 logements :

	Concession	Quantité	Prix
Logements (nb)	PRE NOUVEL	36	1 118 000
	PRE NOUVEL	26	357 000
	NEYRPC	70	900 000
<b>Total Logements (nb)</b>		<b>132</b>	<b>2 375 000</b>

### 2.3.b Commerces

#### Les actes de ventes :

En 2021, nous n'avons pas signé d'actes de vente.

#### Les promesses de ventes :

En 2021, nous n'avons pas signé de promesse de vente.

### 2.3.c Bureaux

#### Les actes de ventes :

En 2021, nous n'avons pas signé d'actes de vente.

#### Les promesses de ventes :

En 2021, nous n'avons pas signé de promesse de vente.

### 2.3.d Activités économiques

#### Les actes de ventes :

En 2021, nous avons signé deux actes de vente :

	Concession	Quantité	Prix
Activités (ha)	NEYRPIC	0,2	648 000
	ECOSIS	5,6	2 828 083
<b>Total Activités (ha)</b>		<b>5,8</b>	<b>3 476 083</b>

#### Les promesses de ventes :

En 2021, une promesse de vente a été signée :

	Concession	Quantité	Prix
Activités (Ha)	NEYRPIC	0,2	648 000
<b>Total Activités (ha)</b>		<b>0,2</b>	<b>648 000</b>

### 2.3.e Tableaux de synthèse

#### Actes de vente

Catégorie	Unité	Budget 2021	Situation au 31 décembre 2021	% d'exécution
Logements	Nombre	82	82	100%
Commerces	m <sup>2</sup> SP	0	0	0%
Bureaux	m <sup>2</sup> SP	0	0	0%
Activités économiques	Ha	6,8	5,8	85%
Logements	€	2 340 000	2 340 000	100%
Commerces	€	0	0	0%
Bureaux	€	0	0	0%
Activités économiques	€	3 747 150	3 476 083	93%
<b>Total</b>	<b>€</b>	<b>6 087 150</b>	<b>5 816 083</b>	<b>96%</b>

#### Promesses de vente

Catégorie	Unité	Budget 2021	Situation au 31 décembre 2021	% d'exécution
Logements	Nombre	70	132	189%
Commerces	m <sup>2</sup> SP	0	0	0%
Bureaux	m <sup>2</sup> SP	0	0	0%
Activités économiques	Ha	7,9	0,2	2%
Logements	€	1 000 000	2 375 000	238%
Commerces	€	0	0	0%
Bureaux	€	0	0	0%
Activités économiques	€	4 317 500	648 000	15%
<b>Total</b>	<b>€</b>	<b>5 317 500</b>	<b>3 023 000</b>	<b>57%</b>

Au 31/12/2021, le stock de promesses de vente s'élève à environ 6,8 M€ HT.

### 3 - LES MANDATS

En 2021, TERRITOIRES 38 s'est vu confier les nouveaux mandats suivants :

N°	Mandat	Mandant	Date de convention	Rémunération
2246	Réhabilitation du musée des minéraux et de la faune	Commune de Bourg d'Oisans	03/06/2021	33 369 € HT sur 1 an
2247	Gestion financière des marchés UGA	UGA	22/07/2021	45 557,75 € HT sur 2 ans

Pour 2021, les dépenses d'investissement sur les mandats s'élèvent à 16 448 183 € HT, décomposées comme suit :

Constaté 2021	
Acquisitions	-
Etudes et honoraires	1 605 229
Travaux	14 842 954
<b>TOTAL</b>	<b>16 448 183</b>

Les principales dépenses réalisées sur l'exercice portent sur les mandats suivants :

Opérations	Montant
2181 Lycée de Romans RRA	3 661 213
2213 Réalisation Nouvelle Unité de Production sur Presqu'île	3 152 362
2243 Construction de la maison des agriculteurs	2 944 493
2223 COMUE Restructuration Hall Ampère CSIU MSE	2 734 176
2222 Siepavéo Téléporté Allemont/Oz et foncier	1 341 000
2244 MR maison médicale Veurey Voroize	711 538
2221 MR Cantine Louvarou Jarrie	470 005
2209 Tramway Saint Julien	433 780
2247-01 Extension Briffaut 1 à Valence	352 452
2168 RRA Lycée Deschaux Sassenage	286 074

## 4 - LES OPÉRATIONS EN COMPTE PROPRE

### 4.1 Les contrats

En 2021, TERRITOIRES 38 a conclu un contrat de promotion immobilière :

N°	Opération	Donneur d'ordre	Date	Honoraires (hors marge)
4106	CPI ALEDIA Champagnier	SCI Aledia Champagnier	09/06/2021	1 070 400 € HT sur 2 ans

La société a également engagé des études et honoraires pour un contrat de promotion immobilière à signer en 2022 avec ELEGIA Développement pour la réalisation de la clinique vétérinaire Armonia.

### 4.2 Les dépenses

Pour 2021, les dépenses d'investissement sur les opérations propres s'élèvent à 24 219 413 € HT, décomposées comme suit :

Constaté 2021	
Acquisitions	2 557 610
Etudes et honoraires	1 468 454
Travaux	20 193 349
<b>TOTAL</b>	<b>24 219 413</b>

Les dépenses ont été réalisées principalement sur les opérations suivantes :

Opérations	Montant
4106 CPI SCI ALEDIA FAB	19 712 238
4103 Aménagement ECOSIS à Voreppe	3 174 376
4105 CPI Sassenage Premium Lot 1	630 525
4100 CPI maison de santé de Gières	421 664
4107 CPI Clinique Vétérinaire	124 283
4101 CPI ALEDIA	103 972
4108 MSP Sassenage	32 350
4104 Aménagement du site Les Glairons à Saint-Martin-d'Hères	20 006

## 5 - LES ÉTUDES / AMO

En 2021, TERRITOIRES 38 s'est vu confier les nouvelles opérations suivantes :

N°	Mandat	Maître d'ouvrage	Date de convention	Rémunération
3250	Réhabilitation immeuble en copropriété "100 Arlequin"	Syndicat de copropriété 100 Arlequin / Oralia	23/03/2021	173 929,25 € HT sur 6 ans
3260	Réhabilitation énergétique 170 Arlequin	Syndicat de copropriété 170 Arlequin / Audras & Delanois	23/03/2021	310 898,88 € HT sur 6 ans
3261	Réhabilitation énergétique 150 Arlequin	Syndicat de copropriété 150 Arlequin / Foncia	04/05/2021	276 073,68 € HT sur 6 ans
3262	Réhabilitation énergétique 130 Arlequin	Syndicat de copropriété 130 Arlequin / Foncia	04/05/2021	173 602,32 € HT sur 6 ans
3265	AMO requalification du site des papeteries	Commune de Villard Bonnot	09/07/2021	24 211,5 € HT sur 1 an
5235	Etude faisabilité construction école St Joseph de Lumbun	OGEC	13/04/2021	7 852 € HT sur 1 an
5237	Prestation foncière réalisation piste cyclable	CC de l'Oisans	05/02/2021	Marché à BC sur 3 ans
5250	Audit énergétique PRD résidence Ouest Berlioz Le Bourget	CROUS	04/02/2021	14 201 € HT sur 1 an
5251	Programmation restructuration de l'école Marennes	Commune de Marennes	03/05/2021	24 128,5 € HT sur 1 an
5252	AMO études opérationnelles SDIS Montélimar	SDIS de la Drôme	25/03/2021	17 690 € HT sur 1 an
5253	AMO programme salle polyvalente Meylan	Commune de Meylan	09/07/2021	11 620 € HT sur 1 an



N°	Mandat	Maître d'ouvrage	Date de convention	Rémunération
5254	Prog. Optimisation des bâtiments communaux	Commune de Sassenage	20/05/2021	15 870 € HT sur 1 an
5256	AMO désignation du maitre d'œuvre	Commune de Saint Just de Claix	09/07/2021	9 157,5 € HT sur 1 an
5258	Prog requalification de l'ancienne EPHAD Roybon	Commune de Roybon	27/01/2021	12 075 € HT sur 1 an
5259	AMO désignation MOE CTM Alpe d'Huez	Commune d'Huez	16/08/2021	26 625 € HT sur 1 an
5260	AMO aménagement route de Raclaz à Vulbens	Commune de Vulbens	01/09/2021	26 331,5 € HT sur 1 an
5261	Etude faisabilité aménagement ex IME à Tullins	Commune de Tullins	13/09/2021	1500 € HT sur 1 an
5262	Etude faisabilité futur siège EPFL rue Mallifaud	EPFL du Dauphiné,	01/10/2021	7 540 € HT sur 1 an
5263	AMO téléporté Francheville-Lyon SYTRAL	SYTRAL	13/10/2021	Marché à BC sur 4 ans
5265	AMO suivi concours du gymnase Beauvallet à Seyssins	Commune de Seyssins	23/12/2021	15 160,75 € HT sur 1 an

## **6 - LES ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

## **7 - L'EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR**

La société a poursuivi les orientations définies dans le plan stratégique 2018-2021 approuvé en mars 2018 notamment par un positionnement sur l'activité immobilière pour compte propre.

## **8 - LES EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, il convient de souligner les événements importants survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi :

Néant

## QUATRIÈME PARTIE : LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2020 dans tout type de société anonyme par chacun des mandataires sociaux de la société, telle que cette information nous a été communiquée.

Mandataires sociaux	Fonction/Mandat
<b>M. Jean-Pierre BARBIER</b>	Président Directeur Général de la SEM TERRITOIRES 38 Président du GIE ELEGIA Administrateur de la SPL ISÈRE Aménagement
<b>M. Christian BREUZA</b>	Administrateur du GIE ELEGIA Directeur Général Délégué de la SEM TERRITOIRES 38 Directeur Général Délégué de la SPL ISÈRE Aménagement Directeur Général de la SPLA SARA Aménagement Directeur Général de la SAEML SARA Développement Président de la SAS ELEGIA Développement Président de la SAS DESSAIX Aménagement Gérant de la SCI ALEDIA ECHIROLLES Gérant de la SCI Premium Gérant de la SCI ALEDIA Champagnier
<b>Administrateurs</b>	
<b>M. Gérald CAMELIO</b>	Administrateur de la SAEML SARA Développement Administrateur de la SEM CHAMROUSSE Aménagement
<b>Mme Catherine CHANTHABOUN</b>	
<b>Mme Françoise CHARAVIN</b>	Administratrice de la SCP HLM
<b>Mme Anne-Sophie CHARDON</b>	
<b>M. Brahim CHERAA</b>	Administrateur de la SPL ISÈRE Aménagement, Administrateur du GIE ELEGIA
<b>M. Robert DURANTON</b>	Administrateur de la SPL ISÈRE Aménagement
<b>M. Olivier EHRSAM</b>	
<b>Mme Anne GÉRIN</b>	Administratrice de la SPL ISÈRE Aménagement Administratrice de la SA HLM habitation des Alpes (PLURALIS) Administratrice de la SPL M TAG
<b>M. Pierre-André JUVEN</b>	Administrateur de la SA SAGES Administrateur de la SAEM INNOVIA

Mandataires sociaux	Fonction/Mandat
<b>M. Philippe LAMBERT</b>	Administrateur de la SEM D'équipement du Rhône et de Lyon Administrateur de la SEM VOLCANS Membre du Conseil de Surveillance de la SA Aéroports de Lyon
<b>M. Vincent LECOURT</b>	
<b>M. Cyrille MADINIER</b>	
<b>Mme Sandrine MARTIN-GRAND</b>	Présidente Directrice Générale de la SPL ISÈRE Aménagement Administratrice du GIE ELEGIA Administratrice de l'EPL l'OPH Alpes Isère Habitat
<b>Mme Annick MERLE</b>	Administratrice de la SPL ISÈRE Aménagement Vice-Présidente de ma SEM MINATEC Entreprises
<b>M. Jean-Yves PORTA</b>	Administrateur de la SPL ISÈRE Aménagement
<b>M. David QUEIROS</b>	Néant
<b>M. Barbara SCHUMAN</b>	Administratrice GIP – Groupement d'Intérêt Public Administratrice de la SEM MINATEC Entreprises

## CINQUIÈME PARTIE : FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau ci-dessous récapitule les prises de participations de la société :

Nom filiales	catégorie	partenaires	capital	% détenus par Territoires 38	Avance en compte courant consentie par Territoires 38	C.A	résultat exercice	Année clôture
<b>SAS Elegia Développement</b>	Immobilier d'entreprises	CDC, Crédit Agricole, caisse d'Epargne	3 499 900	51%	765 000	868 669	13 969	31/12/2021
<b>SCCV du Dauphiné</b>	Logements	Bouygues Immobilier	1 000	49%	213 089	- 0,32	- 0	31/12/2020
<b>SCCV Contemporà</b>	Logements	Safilaf	1 000	15%	-	-	-	31/12/2020
<b>SCCV les Jardins de Prévert</b>	Logements	Edifim	1 000	40%	440 000	-	-	31/10/2021
<b>SAS Dessaix Aménagement</b>	Logements	Imaprim, 6ème Sens promotion	1 000	33%	834 900	-	-1	31/12/2021
<b>SCCV THONON DESSAIX</b>	Logements	Imaprim, 6ème Sens promotion, Altana Promotion	1 000	10%	307 179	-	- 173 371	31/10/2021

## Commentaires :

- **SAS ELEGIA Développement :**

2 opérations ont été livrées et mises en exploitation sur 2021 :

- YXIUM : Bâtiment Tertiaire à Sassenage livré en février 2021, et loué à 100% par Air Liquide (bail de 9 ans et 6 mois) ;
- Maison de Santé de Gières : Livraison effectuée en mars 2021. Le taux de remplissage est de 100%.

- **SCCV du Dauphiné :**

Un dossier de dérogation Espèce Protégée a été déposé par l'aménageur (Isère Aménagement) et est en cours d'instruction par la DREAL. L'autorisation est envisagée au 2<sup>nd</sup> trimestre 2022. Le lancement commercial et technique sont conditionnés à l'obtention cette dérogation.

- **SCCV Contempora :** Le tribunal Administratif a rejeté en date du 3 février 2022 le recours intenté contre le PC Modificatif qui a suspendu l'opération en 2021. Des négociations foncières sont actuellement menées par Safilaf avec les vendeurs. Si les requérants ne saisissent pas le conseil d'état d'ici le 18 avril 2022, le PC sera purgé et nous pourrions envisager un lancement commercial et technique en 2022.

- **SCCV les Jardins de Prévert :** Opération en cours de Travaux. Il reste 3 lots en stock à fin février 2022. Livraisons prévues fin 2022 et 1T 2023 selon les bâtiments.

- **SAS DESSAIX Aménagement :** La SAS a acquis le Foncier auprès de la mairie de Thonon le 4 février 2022. Une promesse de vente est signée avec la SCCV QUARTIER DESSAIX pour la revente du foncier en vue de la réalisation de l'opération de Promotion.

- **SCCV QUARTIER DESSAIX :** Le lancement commercial a été réalisé en 2021. La commercialisation de l'opération est toujours en cours. L'acquisition du foncier à la SAS DESSAIX Aménagement et le démarrage des travaux sont prévus au 4 trimestre 2022. Il est pour cela nécessaire d'atteindre un taux de pré-commercialisation de 40 % du CA Total dont 30% des lots en diffus. Au 8 février ce taux était de 19% en diffus.

## ANNEXE

### A – TABLEAU DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ

DATE D'ARRETE Durée de l'exercice	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	1 703 996	1 703 996	1 703 996	1 703 996	1 703 996
Nombre d'actions					
- ordinaires	224 210	224 210	224 210	224 210	224 210
- à dividende prioritaire					
Nombre d'actions maximum à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
<b>OPERATIONS et RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires Hors Taxes	32 477 247	8 572 169	48 827 005	3 239 557	4 852 790
Résultat avant impôts, participation					
dot. amortissements et provisions	901 376	465 270	468 271	167 825	132 474
Impôt sur les bénéfices	47 150	111 337	134 374	22 417	3 342
Participation des salariés	5 782	-348	14803	0	0
Dotations amortissements et provisions	33 578	52 985	55 180	56 957	97 231
Résultat net	820 648	300 948	278 717	88 451	31 901
Résultat distribué					
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôt, participation					
avant dot. amortissements					
et provisions	3,81	1,58	1,49	0,65	0,58
Résultat après impôt, participation					
après dot. amortissements					
et provisions	3,66	1,34	1,24	0,39	0,14
Dividende distribué					
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>16</b>	<b>20</b>
Masse salariale	757 816	755 590	716 813	777 984	1 000 398
Sommes versées en avantages sociaux (ss, œuvres sociales ...)	332 392	328 008	314 685	354 020	481 944



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**  
Séance du 8 décembre 2022  
**DOSSIER N° 2022 BP 2023 F 32 7**

**Politique :** Administration générale  
Programme(s) :

**Objet :** Rapport 2021 des représentants du Département au sein de la SPL  
Isère Aménagement

**Service instructeur : DPM/AUD**

Dépenses et (ou) recettes budgétées

Dépenses et (ou) recettes inscrites

Fiche financière jointe

à la présente session

Dépenses : investissement  
fonctionnement

Recettes : investissement  
fonctionnement

Dépenses à budgéter ultérieurement

Année

Annexe jointe

Montant

**Sans incidence financière**

Rapporteur : M. Polat

Commission : Commission Finances, ressources humaines, moyens généraux

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**  
Séance du 8 décembre 2022  
**DOSSIER N° 2022 BP 2023 F 32 7**

Numéro provisoire : 4620 - Code matière : 9.2

Dépôt en Préfecture le : 09-12-2022

Publication le : 09-12-2022

Notification le : 09-12-2022

Exécutoire le : 09-12-2022

Acte réglementaire ou à publier : Oui

## DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Le Conseil départemental,

Vu le rapport du Président n°2022 BP 2023 F 32 7,

Vu l'avis de la Commission Finances, ressources humaines, moyens généraux,

Entendu, le rapport du rapporteur M. Polat au nom de la Commission Finances, ressources humaines, moyens généraux,

Après en avoir délibéré,

### DECIDE

de prendre acte du rapport des représentants du Département, accompagné de celui relatif à la gestion du Conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire de la SPL Isère Aménagement pour l'exercice clos au 31 décembre 2021, joint en annexe.

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping lines that form a stylized, somewhat abstract shape. The signature is positioned above the printed name 'Jean-Pierre Barbier'.

Jean-Pierre Barbier



## **Société Publique Locale Isère Aménagement**

### **Rapport des représentants du Département au sein de la SPL Isère Aménagement pour l'exercice 2021**

Au 31 décembre 2021, les représentants de l'assemblée départementale au sein de la SPL Isère Aménagement étaient :

- Monsieur Jean-Pierre Barbier – Administrateur
- Madame Sandrine Martin-Grand – Administratrice
- Madame Annick Merle – Administratrice
- Monsieur Bernard Perazio – Administrateur
- Madame Anne Gérin – Administratrice
- Monsieur Christophe Suszylo – Administrateur
- Madame Joëlle Hours – Administratrice
- Monsieur Cyrille Madinier – Administrateur
- Monsieur Franck Longo – Administrateur
- Monsieur Jérôme Cucarollo – Administrateur

En application de l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales, les représentants du Département doivent présenter un rapport écrit, à soumettre à l'assemblée départementale, sur l'exécution des missions de la SPL.

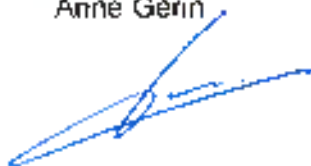
Afin de satisfaire à l'obligation d'information de l'assemblée départementale énoncée dans le code général des collectivités territoriales, au titre de l'année 2021, les représentants du Département proposent à l'assemblée départementale de prendre connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire de la SPL Isère Aménagement, pour l'exercice clos au 31 décembre 2021.

En conclusion, les représentants soussignés du Département au sein de la SPL Isère Aménagement proposent au Président du Département de soumettre à l'assemblée ce rapport accompagné du document cité ci-dessus.

Joan-Pierre Barbier



Anne Gérin



Joëlle Hours



Sandrine Martin-Grand



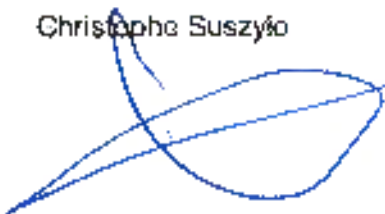
Bernard Perazio



Jérôme Cucarollo



Christophe Suszylo



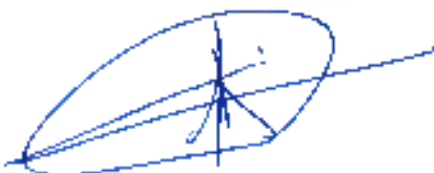
Annick Merle



Franck Longo



Cyrille Madinier



# RAPPORT DE GESTION

**SUR L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2021**

# SOMMAIRE

<b>PRÉAMBULE</b> .....	<b>3</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE : RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE</b> .....	<b>4</b>
1 - L'ACTIONNARIAT .....	4
2 - LA GOUVERNANCE .....	7
3 - LES DIRIGEANTS.....	7
4 - LES COMMISSAIRES AUX COMPTES .....	9
5 - PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ .....	9
6 - LES LOCAUX DE L'ENTREPRISE.....	10
7 - LES CONTRÔLES EXTERNES .....	10
8 - LES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX.....	10
<b>DEUXIÈME PARTIE : LA PRÉSENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE</b> .....	<b>10</b>
1 - PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS .....	10
2 - EXPOSÉ SUR LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS.....	10
2.1 Résultat de l'exercice.....	10
2.2 Compte de résultat de la société – Partie fonctionnement .....	11
2.3 Soldes intermédiaires de gestion – Partie fonctionnement.....	14
2.4 Ratios d'analyse financière – Partie fonctionnement .....	15
3 - INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT .....	15
4 - DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT .....	16
5 - AFFECTATION DU RÉSULTAT .....	16
6 - RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS.....	17
<b>TROISIÈME PARTIE : L'ACTIVITÉ OPERATIONNELLE DE L'EXERCICE ECOULÉ</b> .....	<b>17</b>
1 - LE CHIFFRE D'OPÉRATIONS .....	17
2 - LES CONCESSIONS D'AMÉNAGEMENT .....	18
2.1 Les contrats de concession .....	18
2.2 Les dépenses d'aménagement .....	18
2.3 Les commercialisations.....	18
2.4 Concessions de travaux .....	21
3 - LES MANDATS.....	21
4 - ÉTUDES / AMO .....	22
5 - IES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT .....	24
6 - L'ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR.....	24
7 - LES ÉVÈNEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE .....	24
<b>QUATRIÈME PARTIE : LES MANDATAIRES SOCIAUX</b> .....	<b>24</b>
<b>ANNEXE</b> .....	<b>26</b>
A – TABLEAU DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ .....	26

## PRÉAMBULE

---

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31/12/2021, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

L'exercice social couvre 12 mois. Il commence le premier janvier.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

# PREMIÈRE PARTIE : RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE

## 1 - L'ACTIONNARIAT

Le tableau ci-dessous récapitule l'actionnariat et la répartition des postes d'administrateurs à la clôture de l'exercice écoulé.

### ISÈRE AMENAGEMENT

**1 180 000** euros divisé en 11 800 actions de 100 euros.

<b>ACTIONNAIRES ET ADMINISTRATEURS</b>	<b>%</b>	<b>Nb actions</b>
<b>Département de l'Isère,</b> - représenté au Conseil d'administration par : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Monsieur Jean-Pierre BARBIER,</li> <li>o Monsieur Jérôme CUCAROLLO,</li> <li>o Madame Anne GÉRIN,</li> <li>o Madame Joëlle HOURS,</li> <li>o Monsieur Franck LONGO,</li> <li>o Monsieur Cyrille MADINIER,</li> <li>o Madame Sandrine MARTIN-GRAND,</li> <li>o Madame Annick MERLE,</li> <li>o Monsieur Bernard PERAZIO,</li> <li>o Monsieur Christophe SUSZYLO,</li> </ul> - représenté à l'Assemblée générale par Madame Sandrine MARTIN-GRAND	51.36 %	6 060
<b>Grenoble Alpes Métropole,</b> - représentée au Conseil d'administration par : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Madame Christine GARNIER,</li> <li>o Monsieur Jean-Yves PORTA,</li> <li>o Monsieur Eric ROSSETTI,</li> </ul> - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Jean-Yves PORTA	19.30 %	2 280
<b>Département des Hautes-Alpes,</b> - représenté à l'Assemblée spéciale par Monsieur Jean-Marie BERNARD, - représenté à l'Assemblée générale par Monsieur Jean-Marie BERNARD.	1.02 %	120
<b>Communauté d'agglomération du Pays Voironnais, (CAPV)</b> - représentée au Conseil d'administration par Madame Adrienne PERVÈS, - représentée à l'Assemblée générale par Madame Adrienne PERVÈS.	3.20 %	380
<b>Communauté d'agglomération Vienne Condrieu</b> - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Thierry KOVACS, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Thierry KOVACS.	1.02 %	120
<b>Communauté d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI)</b> - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Jean-Pierre GIRARD, - représentée à l'Assemblée générale par Madame Marguerite BACCAM	1.02 %	120

<b>Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné,</b> - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Christian GIROUD - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Christian GIROUD	0.51 %	60
<b>Communauté de Communes Bièvre-Est,</b> - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Antoine REBOUL - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Antoine REBOUL.	1.02 %	120
<b>Communauté de Communes Bièvre Isère Communauté,</b> - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Martial SIMONDANT, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Martial SIMONDANT.	1.02 %	120
<b>Communauté de communes entre Bièvre et Rhône, (EBER)</b> - représentée à l'Assemblée spéciale par Madame Sylvie DEZARNAUD, - représentée à l'Assemblée générale par Madame Sylvie DEZARNAUD.	1.02 %	120
<b>Communauté de Communes Le Grésivaudan,</b> - représentée à l'Assemblée spéciale par Madame Martine KOHLY, - représentée à l'Assemblée générale par Madame Martine KOHLY.	1.02 %	120
<b>Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné,</b> - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Jean-Paul BONNETAIN, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Jean-Paul BONNETAIN.	1.02 %	120
<b>Communauté de Communes Saint-Marcellin-Vercors-Isère,</b> - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur André ROUX, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur André ROUX.	1.02 %	120
<b>EPAGE de la Bourbre,</b> - représenté à l'Assemblée spéciale par Monsieur André GUICHERD - représenté à l'Assemblée générale par Monsieur André GUICHERD	1.02 %	120
<b>Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) (ex SMTIC)</b> - représenté à l'Assemblée spéciale par Monsieur Laurent THOVISTE, - représenté à l'Assemblée générale par Monsieur Laurent THOVISTE.	1.02 %	120
<b>Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI),</b> - représenté à l'Assemblée spéciale par Monsieur Gilles STRAPPAZZON, - représenté à l'Assemblée générale par Monsieur Gilles STRAPPAZZON.	1.02 %	120
<b>Syndicat Mixte de la ZIP de Salaise-Sablons (INSPIRA),</b> - représenté au Conseil d'administration par Monsieur Robert DURANTON, - représenté à l'Assemblée générale par Monsieur Robert DURANTON.	3.20 %	380
<b>Commune de Claix,</b> - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Patrick ROUSSET, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Patrick ROUSSET.	0.51 %	60
<b>Commune de Corenc,</b> - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Bernard MORIN, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Xavier CASSACI.	0.25 %	30
<b>Commune de Crolles,</b> - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Patrick PEYRONNARD, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Patrick AYACHE.	0.51 %	60
<b>Commune d'Echirolles,</b> - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Daniel BESSIRON, - représentée à l'Assemblée générale par Madame Laetitia RABIH.	0.51 %	60

<b>Commune d'Eybens,</b> - représentée à l'Assemblée spéciale par Madame Clothilde HOGREL, - représentée à l'Assemblée générale par Madame Clothilde HOGREL.	0.51 %	60
<b>Commune de Grenoble,</b> - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Pierre-André JUVEN, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Pierre-André JUVEN.	1.02 %	120
<b>Commune de La Tour du Pin</b> - représentée à l'Assemblée spéciale par Madame Corinne HONNET, - représentée à l'Assemblée générale par Madame Corinne HONNET.	1.02 %	120
<b>Commune de La Tronche</b> - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Pierre DESPRES, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Pierre DESPRES.	0.51 %	60
<b>Commune de Montbonnot,</b> - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Dominique BONNET, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Dominique BONNET.	0.25 %	30
<b>Commune de Noyarey</b> - représentée à l'Assemblée spéciale par Madame Nathalie GOIX, - représentée à l'Assemblée générale par Madame Nathalie GOIX.	0.51 %	60
<b>Commune de Pont-de-Claix,</b> - représentée au Conseil d'administration par Monsieur Sam TOSCANO, en tant que représentant de l'Assemblée spéciale, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Sam TOSCANO.	0.51 %	60
<b>Commune de Saint-Marcellin,</b> - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Christian DREYER, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Christian DREYER.	0.25 %	30
<b>Commune de Saint-Egrève,</b> - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Laurent AMADIEU, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Laurent AMADIEU.	0.51 %	60
<b>Commune de Saint-Martin d'Hères,</b> - représentée au Conseil d'administration par Monsieur Brahim CHERAA, en tant que représentant de l'Assemblée spéciale, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Brahim CHERAA.	0.51 %	60
<b>Commune de Saint-Pierre-en-Chartreuse,</b> - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Stéphane GUSMEROLI, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Stéphane GUSMEROLI.	0.25 %	30
<b>Commune de Sassenage,</b> - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Jean-Pierre SERRAILLIER, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Jean-Pierre SERRAILLIER.	0.25 %	30
<b>Commune de Susville,</b> - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Emile BUCH, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Emile BUCH.	0.25 %	30
<b>Commune de Tencin,</b> - représentée à l'Assemblée spéciale par Madame France DENANS, - représentée à l'Assemblée générale par Madame France DENANS.	0.25 %	30
<b>Commune de Vif,</b> - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Guy GENET, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Guy GENET.	0.51 %	60



<b>Commune de Villard de Lans,</b> - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Serge BIRGÉ, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Serge BIRGÉ.	0.25 %	30
<b>Commune de Voiron,</b> - représentée à l'Assemblée spéciale par Monsieur Antony MOREAU, - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Julien POLAT.	0.51 %	60
<b>Commune de Voreppe,</b> - représentée au Conseil d'administration par Monsieur Olivier GOY, en tant que représentant de l'Assemblée spéciale - représentée à l'Assemblée générale par Monsieur Olivier GOY.	0.51 %	60
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>11 800</b>

La société est composée de :

- 39 actionnaires, dont 4 directement représentés au Conseil d'administration et 35 représentés par les délégués de l'Assemblée spéciale.
- 18 administrateurs.

## 2 - LA GOUVERNANCE

Conformément à l'article R 225-102 du Code de commerce, le Conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L 225-51-1 du Code de commerce.

Par délibération en date du 13 juillet 2010, le Conseil d'administration a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Par délibération en date du 10 février 2017, le Conseil d'administration a décidé d'unifier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Par délibération en date du 28 septembre 2021, le Conseil d'administration a décidé de conserver l'unification des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

## 3 - LES DIRIGEANTS

Le Département de l'Isère représenté par Madame Sandrine MARTIN-GRAND a été désignée Présidente du Conseil d'administration.

Président(e)	Représentant(e)	Date du CA	Entrée en fonction	Départ
Département de l'Isère	Monsieur Christian COIGNÉ	9 juin 2015	9 juin 2015	28 septembre 2021
Département de l'Isère	Madame Sandrine MARTIN-GRAND	28 septembre 2021	28 septembre 2021	

Par délibération en date du 28 septembre 2021, Madame Sandrine MARTIN-GRAND a été désignée Présidente et Directrice Générale, pour la durée de son mandat électif.

Directeur/Trice Général(e)	Date du CA	Entrée en fonction	Départ
Monsieur Christian COIGNÉ	10 février 2017	10 février 2017	28 septembre 2021
Madame Sandrine MARTIN-GRAND	28 septembre 2021	28 septembre 2021	

Conformément à l'article 21.2 des statuts, la Directrice Générale est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Elle exerce ses pouvoirs dans les limites de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

La Directrice Générale représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée, même par les actes de la Directrice Générale qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers sût que l'acte en cause dépassait l'objet social, ou qu'elle ne pouvait l'ignorer compte-tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer la preuve.

### **Directeur Général Délégué**

Par délibération en date du 28 septembre 2021, le Conseil d'administration a renouvelé la désignation de Monsieur Christian BREUZA dans ces fonctions de Directeur Général Délégué, décidée par le Conseil d'administration du 10 février 2017, jusqu'au terme du mandat de la Présidente Directrice Générale.

Directeur Général Délégué	Date du CA	Entrée en fonction	Départ
Monsieur Christian BREUZA	28 septembre 2021	10 février 2017	

Conformément aux dispositions de l'article 21.4 des statuts, le Conseil d'administration a fixé, par délibération en date du 28 septembre 2021, les limitations de pouvoirs du Directeur Général Délégué qui s'exerceront selon les modalités suivantes :

Autorisation préalable du Directeur Général :

- Les projets de transaction (valant règlement amiable d'un litige) d'un montant supérieur à 100 000 €,
- Les placements financiers hors comptes à terme, SICAV monétaires et parts sociales de banques,
- La souscription de tout emprunt, contrat de crédit-bail et/ou tout remboursement anticipé de dettes contractées par la société, d'un montant supérieur ou égal à 500 000 €,
- Pour les opérations d'aménagement, toute acquisition et toute cession de terrain ou d'immeuble et d'une manière générale toute opération constitutive de droit réel immobilier d'un montant supérieur ou égal à 5 000 000 € HT,
- Tout marché de fournitures courantes et services, ou de prestations intellectuelles, d'un montant supérieur ou égal à 500 000 € HT,
- Tout marché de travaux d'un montant supérieur ou égal à 5 000 000 € HT,
- Toute prise ou renonciation d'engagement sous forme de caution, aval ou garantie.

## 4 - LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les tableaux ci-dessous récapitulent les mandats des Commissaires aux comptes.

Nous vous informons qu'aucun des mandats des Commissaires aux comptes n'est parvenu à son terme.

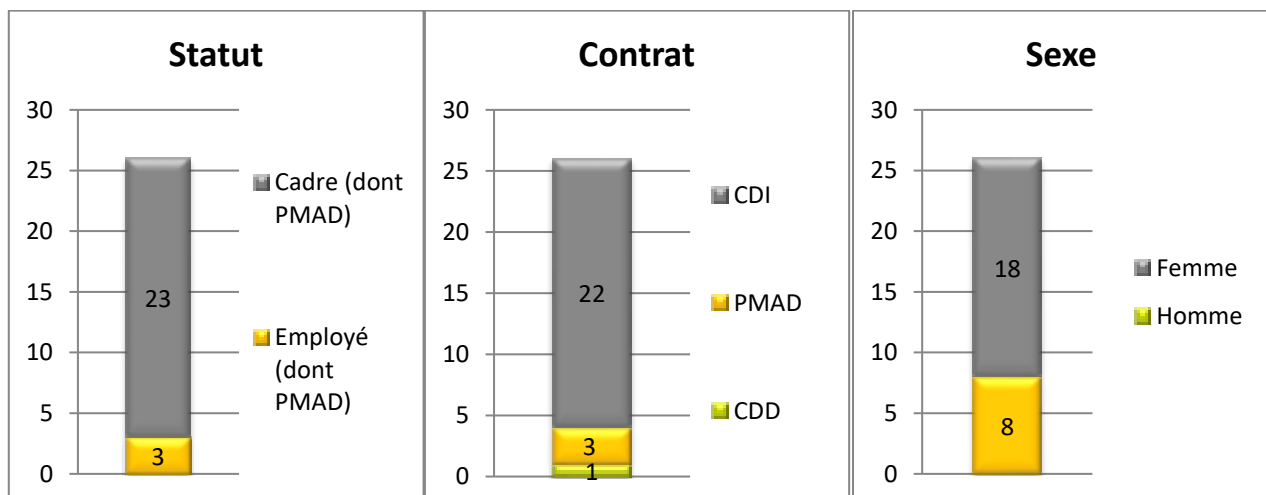
Commissaires aux comptes	Durée du mandat	AGO					
		1	2	3	4	5	6
Titulaire : EUREX AUDIT RHONE ALPES Représenté par Madame Géraldine MADRIGAL	6 exercices	18/05/18	23/05/19	28/05/20	25/05/21	10/05/22	
Suppléant : Monsieur Olivier BASSO Associé du Groupe EUREX Fiduciaire Européenne	6 exercices	18/05/18	23/05/19	28/05/20	25/05/21	10/05/22	

## 5 - PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ

L'analyse de l'effectif de la société intègre le personnel mis à disposition (PMAD).

L'effectif au 31/12/2021, hors les 2 mandataires sociaux est de 26 postes (salariés (23) et personnels mis à disposition (3)), représentant 21,78 équivalents temps plein (ETP) durant l'exercice.

Au 31 décembre 2021, la répartition des personnels par statut, type de contrat et sexe s'établit comme suit :



L'âge moyen de l'effectif est de 36 ans.

## **6 - LES LOCAUX DE L'ENTREPRISE**

Depuis le mois de juillet 2010, ISÈRE Aménagement partage ses locaux au sein du GIE ELEGIA situé au 34 rue Gustave EIFFEL à Grenoble (38000).

## **7 - LES CONTRÔLES EXTERNES**

➤ Néant

## **8 - LES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX**

Au cours de l'exercice écoulé, les administrateurs n'ont bénéficié d'aucun avantage, ni reçu aucune rémunération ou jeton de présence.

# DEUXIÈME PARTIE : LA PRÉSENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE

---

## **1 - PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Nous vous proposons de vous présenter dans cette partie du rapport de gestion les résultats les plus significatifs, dans les domaines comptables et financiers.

En annexe des comptes annuels, figure le compte de résultat de la société ventilé par activité. Compte tenu de l'activité spécifique des SPL, cette présentation doit vous permettre une analyse pertinente de l'activité intrinsèque de notre société, dont les valeurs sont présentées dans la colonne « fonctionnement ».

Les autres colonnes vous permettent par ailleurs d'isoler les différents flux financiers propres à chacune des activités de la SPL.

Conformément aux normes comptables, on désignera par « Chiffre d'affaires comptable » la somme de la production vendue de biens (produits de cessions de charges foncières) et de la production vendue de services (rémunérations sur mandats et études).

Par convenance, on utilisera le terme de « Chiffre d'affaires » pour désigner la somme des rémunérations perçues par Isère Aménagement (sur les concessions, les mandats et les études) et les éventuels autres produits.

## **2 - EXPOSÉ SUR LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS**

### **2.1 Résultat de l'exercice**

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2021, les résultats économiques et financiers concernant la société et ses opérations sont les suivants :

- Le chiffre d'affaires comptable HT s'établit à 8 527 728 euros, décomposés comme suit :
  - o Production vendue de services 2 234 323 euros ;
  - o Production vendue de biens : 6 293 405 euros ;
- La production stockée en concessions s'élève à 5 714 084 euros ;
- Les reprises sur provisions (fonctionnement et concessions) s'élèvent à 11 127 445 euros ;
- Le total des produits d'exploitation s'élève ainsi à 25 369 259 euros ;
- Les charges d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 25 213 070 euros ;
- Le résultat d'exploitation est de 156 189 euros ;
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 994 928 euros, dont 69 734 euros au titre de l'intéressement ;
- Le montant des charges sociales s'élève à 419 709 euros.

Il est précisé que la société a supporté 97 545 euros de dépenses liées à du personnel mis à disposition par TERRITOIRES 38.

Compte tenu d'un résultat financier négatif de 11 653 euros, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 144 536 euros.

Avec la mise en place début 2019 d'une Union Economique et Sociale (UES) des entreprises du groupe ELEGIA (TERRITOIRES 38, ISÈRE Aménagement, GIE ELEGIA, SARA Aménagement et SARA Développement) et un effectif de cette UES supérieur à 80 salariés, un accord de participation rendu obligatoire a été mis en place, avec application de la formule légale. Le résultat fiscal des sociétés permet de déclencher la participation cette année pour un montant de 1 946 euros pour 2021 et 5 353 euros pour 2020.

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 36 319 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 100 918 euros.

Au 31/12/2021, le montant des fonds propres s'élève à 2 540 904 euros pour la partie fonctionnement et le total du bilan de la société s'élève à 112 133 093 euros.

Au cours de cet exercice, la société n'a pas contracté de nouvel emprunt sur les opérations en concessions ou pour son propre fonctionnement, le montant du poste emprunt et dettes s'établit à 20 542 241 euros.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R. 225-102 du Code de commerce.

## **2.2 Compte de résultat de la société – Partie fonctionnement**

Les analyses qui suivent portent exclusivement sur les données issues de la colonne « fonctionnement » du compte de résultat. Ces analyses doivent vous permettre d'évaluer la santé financière de notre société et de juger de son potentiel de développement.

### **2.2.a Les produits d'exploitation**

ISÈRE Aménagement intervient suivant 3 modes opératoires : les études/AMO, les mandats et les concessions d'aménagement. D'un point de vue comptable, seules les rémunérations sur les études et les mandats sont considérées comme de la production vendue et intégrées à ce titre au chiffre d'affaires comptable.

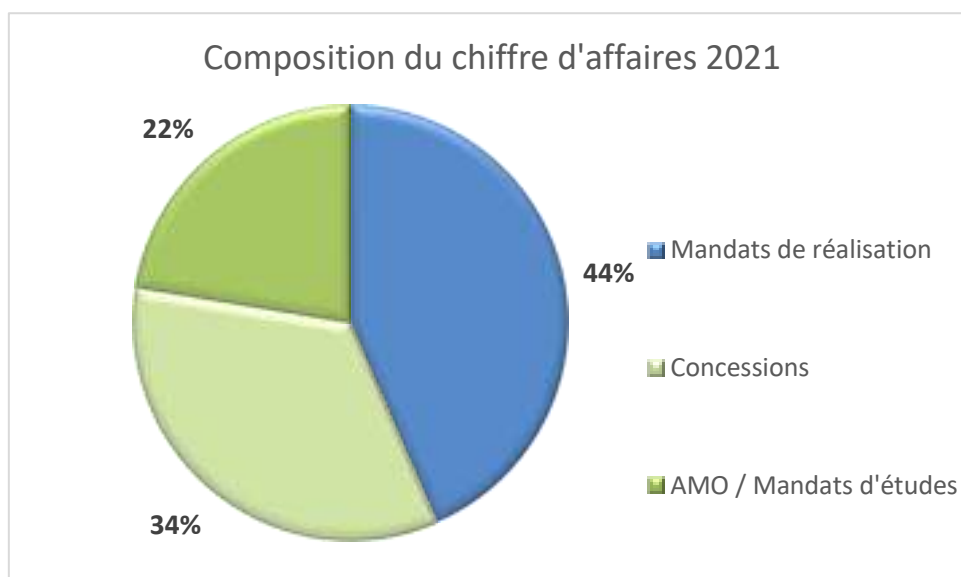
Lorsqu'ISÈRE Aménagement intervient dans le cadre d'une concession d'aménagement, la société impute ses charges en compte de fonctionnement (salaires et autres charges) et effectue un transfert de charges vers le compte de l'opération.

Au 31/12/2021, le montant total des produits d'exploitation s'établit à 4 301 056 euros, avec la répartition suivante :

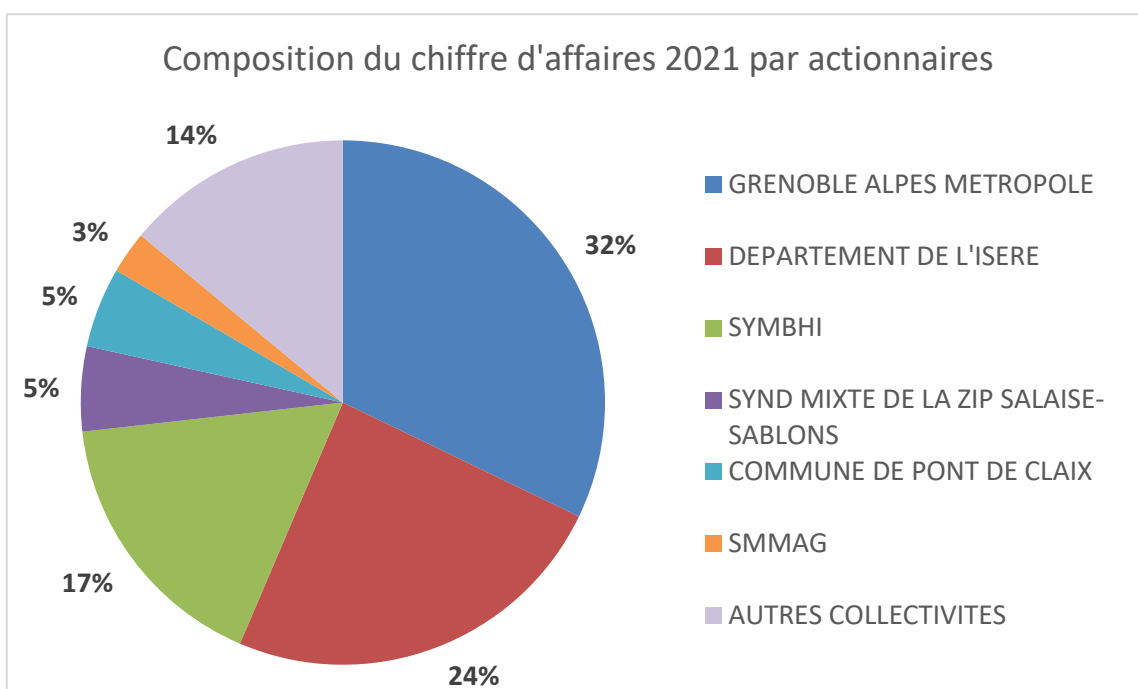
- Production vendue : 2 840 287 euros, décomposés comme suit :
  - o 957 106 euros de rémunération sur des études / AMO,
  - o 1 858 535 euros de rémunération sur mandats de réalisation,
  - o 24 646 euros de rémunération sur des autres prestations de services,
- Transfert de charges : 1 460 768 euros, décomposés comme suit :
  - o 1 458 368 euros de rémunération sur concessions,
  - o 2 400 euros d'autres transferts de charges ;
- Autres produits : 2 euros.

En conséquence, la rémunération globale perçue par la société (chiffre d'affaires) s'établit à 4 301 056 euros pour l'exercice.

Le chiffre d'affaires est composé à 43% de la rémunération issue des mandats, à 34% de la rémunération issue des concessions d'aménagement et à 22% de celle des études et AMO.



Par client, il est notamment composé à 32% de rémunérations sur des contrats avec Grenoble Alpes Métropole, 24% avec le Département de l'Isère, 17% avec le Symbhi, 5% avec le Syndicat Mixte de la ZIP de Salaise sablons ; 5% avec la commune de Claix, 3% avec le SMMAG et de 14% avec les autres collectivités actionnaires.

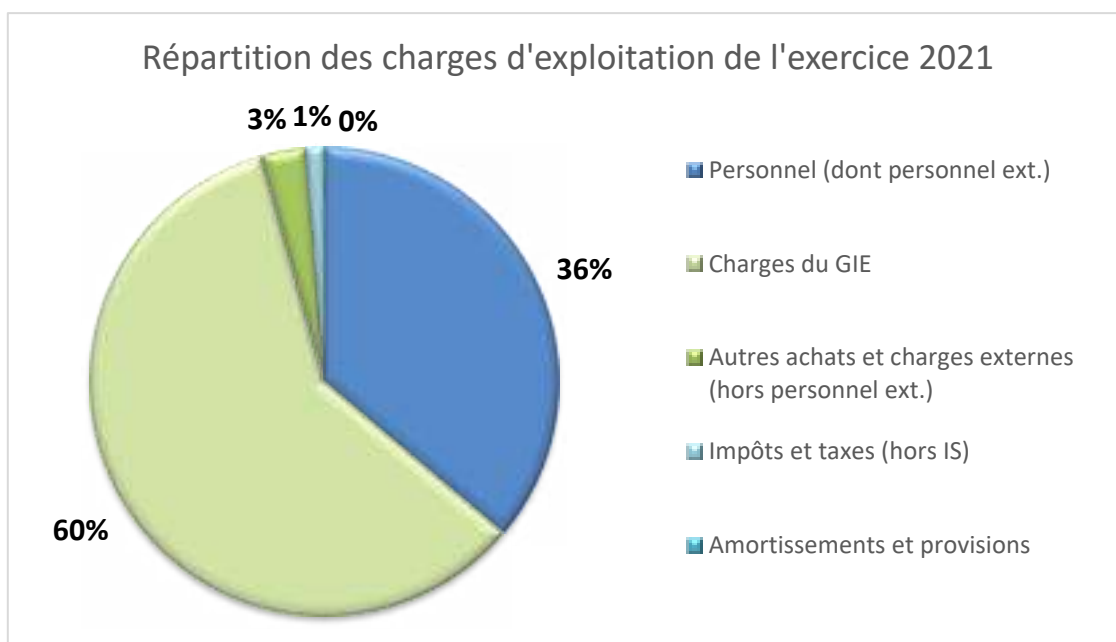


### 2.2.b Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation comprennent les charges de personnel, les autres charges et achats externes, les dotations aux amortissements et provisions, ainsi que les impôts et taxes.

Au 31/12/2021, elles s'élèvent à 4 182 217 euros.

Ce montant représente environ 97% du chiffre d'affaires.



Premier poste des charges d'exploitation (60% en 2021), la contribution aux charges du GIE ELEGIA qui s'élève à 2 488 618 euros.

Deuxième poste des charges d'exploitation (36% en 2021), les charges de personnel propres dont le montant s'élève à 1 414 636 euros et celui du personnel mis à disposition à 97 545 euros. Les principaux ratios de productivité 2021 s'établissent comme suit :

- Chiffre d'affaires / ETP : 197 K€,
- Chiffre d'affaires / Responsable d'opérations : 165 K€,
- Charges de personnel \*/ Chiffre d'affaires : 73%.

\* Les charges de personnel sont retraitées de manière à intégrer en complément des salariés de la société, la part de charges de personnel refacturée par le GIE (1 636 493 euros représentant 51% des charges de personnel du GIE).

Les « autres achats et charges externes » comprennent (hors charges du GIE et du personnel mis à disposition) les frais d'assurances, honoraires (Commissaire aux comptes, expert-comptable, avocats, prestataires pour des prestations sous traitées sur les missions de programmation, frais de recrutement de personnel, ...), frais de publicité, de déplacement, de réception, ainsi que les frais bancaires.

Ces charges de fonctionnement s'établissent à 129 443 euros pour l'exercice 2021.

Les impôts et taxes s'élèvent à 51 753 euros en 2021. Sont intégrées : la taxe d'apprentissage, la participation à la formation continue, la cotisation sur la valeur ajoutée, la cotisation foncière des entreprises et la taxe sur les salaires.

Les dotations aux amortissements s'établissent à 217 euros. Les dépenses de matériel informatique, licences et mobilier, sont portées par le GIE et refacturées par ailleurs.

### 2.3 Soldes intermédiaires de gestion – Partie fonctionnement

En vue d'une analyse plus approfondie des chiffres que nous venons de vous présenter, nous avons souhaité vous préciser les principaux soldes intermédiaires de gestion, adaptés aux spécificités d'une SPL. Ceux-ci permettent notamment de comprendre la formation du résultat de la société et apportent un éclairage sur sa productivité.

L'excédent brut d'exploitation (EBE) s'élève pour l'exercice à un montant de 118 623 euros. Il mesure la performance économique de la société, c'est-à-dire celle que réalise sa seule exploitation, avant prise en compte de décisions politiques ou d'incidences fiscales qui n'affectent, elles, que le résultat final. L'historique de cet indicateur est rappelé dans le tableau suivant :

<i>Exercice</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<b><i>2021</i></b>
<b><i>EBE</i></b>	48 220 €	25 826 €	96 138 €	141 949 €	617 586 €	420 016 €	<b>118 623 €</b>

Comparativement à l'EBE, le résultat d'exploitation (REX) intègre les dotations aux amortissements et provisions d'exploitation. Il s'établit à 118 840 euros pour l'exercice. L'historique de cet indicateur est rappelé dans le tableau suivant :

<i>Exercice</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<b><i>2021</i></b>
<b><i>REX</i></b>	48 220 €	25 826 €	96 138 €	141 949 €	619 536 €	388 861 €	<b>118 840 €</b>



## 2.4 Ratios d'analyse financière – Partie fonctionnement

Nous complétons cette présentation par quelques ratios classiques d'analyse financière de rentabilité qui permettent :

- une comparaison sectorielle par rapport aux sociétés du même secteur d'activité,
- un suivi historique de la performance de la société.

Le taux d'EBE ou taux de marge brute d'exploitation (EBE/Chiffre d'affaires), qui permet de mesurer la performance économique de l'entreprise, est de 2,76% pour l'exercice. L'historique de cet indicateur est rappelé dans le tableau suivant :

<i>Exercice</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<b>2021</b>
<b>Taux d'EBE</b>	1,34%	0,62%	2,68%	3,46%	12,66%	9,32%	2,76%

Le taux de marge nette (Résultat net/Chiffre d'affaires), qui permet d'apprécier le résultat net généré par la société en termes de chiffre d'affaires, s'élève à 2,35%. L'historique de cet indicateur est rappelé dans le tableau suivant :

<i>Exercice</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<b>2021</b>
<b>Taux de marge nette</b>	1,65%	1,64%	2,86%	3,12%	8,62%	6,71%	2,35%

Le taux de rentabilité financière (Résultat net/Capitaux propres), qui mesure la capacité des capitaux investis par les actionnaires à dégager du profit, s'établit à 3,97% pour l'exercice.

L'historique de cet indicateur est rappelé dans le tableau suivant :

<i>Exercice</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<b>2021</b>
<b>Rentabilité financière</b>	4,19%	4,56%	6,46%	7,44%	19,68%	12,41%	3,97%

Ces taux confortent notre analyse sur la rentabilité de la société.

## 3 - INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 à la clôture de l'exercice, des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

## Factures reçues et émises en 2021 ayant connu un retard de paiement en cours de l'exercice

	Article D. 441 II.- 1° : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D. 441 II.- 2° : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre cumulé de factures concernées	2212	X				1096	494	X				232
Montant cumulé des factures concernées TTC	27 935 830,40	15 793 651,22	827 253,65	426 382,28	156 076,37	17 203 363,52	35 294 617,95	3 130 241,26	1 044 795,41	1 172 904,16	1 653 587,35	7 001 528,18
Pourcentage du montant total TTC des factures reçues dans l'année	61,89%	34,99%	1,83%	0,94%	0,35%	38,11%	X					
Pourcentage du montant total TTC des factures émises dans l'année	X						83,45%	7,40%	2,47%	2,77%	3,91%	16,55%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)</b>												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)					

## 4 - DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles fiscalement.

## 5 - AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 100 918,41 euros de la manière suivante :

ORIGINE : Résultat bénéficiaire de l'exercice, soit 100 918,41 euros.

AFFECTATION : Dotation aux réserves et report à nouveau

- A la réserve légale, 5% du bénéfice, soit 5 045,92 euros,
- En autres réserves, le solde, soit 95 872,49 euros.

## 6 - RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des quatre précédents exercices.

## TROISIÈME PARTIE : L'ACTIVITÉ OPERATIONNELLE DE L'EXERCICE ECOULÉ

L'activité opérationnelle de la société se mesure à partir :

- D'une part, des dépenses d'investissement (chiffre d'opérations) enregistrées lors de l'exercice sur les concessions d'aménagement et les mandats ;
- Et d'autre part, des commercialisations de charges foncières dans les concessions.

## 1 - LE CHIFFRE D'OPÉRATIONS

Le chiffre d'opérations de l'exercice 2021, constitué des dépenses d'acquisitions foncières, d'études et de travaux (hors rémunération de l'aménageur, frais financiers et frais divers) sur les concessions et les mandats, s'élève à 39 943 782 euros HT. L'historique et la répartition de cet indicateur sont détaillés dans le tableau suivant :

	Chiffre d'opérations (€ HT)				
	2017	2018	2019	2020	2021
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>38 609 848</b>	<b>32 494 514</b>	<b>52 423 546</b>	<b>63 976 276</b>	<b>39 943 782</b>
<b>Concession</b>	<b>11 338 707</b>	<b>13 375 834</b>	<b>22 221 759</b>	<b>11 327 829</b>	<b>11 638 222</b>
1 ACQUISITIONS	2 990 551	8 216 408	11 459 583	5 205 175	2 056 924
2 ETUDES ET HONORAIRES	468 426	619 908	294 732	550 742	361 551
3 TRAVAUX	7 323 751	3 782 674	9 449 599	4 324 758	8 046 502
4 HONORAIRES SUR TRAVAUX	555 979	756 845	1 017 845	1 247 154	1 173 245
<b>Mandat</b>	<b>27 271 141</b>	<b>19 118 680</b>	<b>30 201 787</b>	<b>52 648 447</b>	<b>28 305 560</b>
1 ACQUISITIONS	-	-	-	-	-
2 ETUDES ET HONORAIRES	287 836	148 467	323 449	771 599	707 717
3 TRAVAUX	24 857 339	17 163 617	27 643 222	48 276 977	25 200 090
4 HONORAIRES SUR TRAVAUX	2 125 966	1 806 596	2 235 116	3 599 871	2 397 753

Pour ce qui concerne les acquisitions, nous retenons systématiquement, dans le chiffre d'opérations, le montant effectivement « réglé » sur l'exercice et non le montant figurant dans les actes, afin de tenir compte des règlements.

## 2 - LES CONCESSIONS D'AMÉNAGEMENT

### 2.1 Les contrats de concession

En 2021, ISÈRE Aménagement s'est vu confier un nouveau contrat de concession :

N°	Opération	Concédant	Date de convention	Rémunération
1149	ZA Pré de la Barre	CC Bièvre Isère	29/06/2021	423 277 € HT sur 5 ans

### 2.2 Les dépenses d'aménagement

Pour 2021, les dépenses d'investissement sur les concessions s'élèvent à 11 638 222 euros HT, décomposées comme suit :

Constaté 2021	
Acquisitions	2 056 924
Etudes et honoraires	1 534 796
Travaux	8 046 502
<b>TOTAL</b>	<b>11 638 222</b>

Les principales dépenses d'investissement ont été réalisées sur les opérations suivantes :

Opérations	Montant
1143 ZAC des Minotiers	2 989 186
1075 ZAC du Saut du Moine à Champagnier	2 918 643
1040-02 Artis Grenoble sinistre reconstruction	1 079 355
1145 Les Papeteries Pont de Claix	1 043 812
1073 ZAC Portes du Vercors	1 038 241
1074 ZIP SALAISE SABLONS	843 226
1030 Concession de travaux hébergement	599 391
1071 ZAC Ecoquartier Daudet SMH	527 645
1142 Crolles ZAC Ecoquartier	347 593

### 2.3 Les commercialisations

#### 2.3.a Logements

Les actes de ventes :

En 2021, nous avons signé 4 actes de vente représentant un total de 52 logements :

	Concession	Quantité	Prix
Logements (nb)	ECOQUARTIER DAUDET	8	79 940
	ECOQUARTIER DAUDET	12	141 480
	ECOQUARTIER DAUDET	17	340 800
	ECOQUARTIER CROLLES	15	246 540
<b>Total Logements (nb)</b>		<b>52</b>	<b>808 760</b>

### Les promesses de ventes :

En 2021, on comptabilise 4 programmes représentant un total de 83 logements :

	Concession	Quantité	Prix
Logements (nb)	ECOQUARTIER CROLLES	15	290 755
	MINOTIERS	21	164 160
	MINOTIERS	43	351 910
	LE CHEVALEMENT	4	62 722
<b>Total Logements (nb)</b>		<b>83</b>	<b>869 547</b>

### 2.3.b Bureaux

#### Les actes de ventes :

Aucun acte de vente a été signé en 2021.

#### Les promesses de ventes :

Nous n'avons pas signé de promesse de vente.

### 2.3.c Commerces

#### Les actes de ventes :

Aucun acte de vente a été signé en 2021.

#### Les promesses de ventes :

Nous avons signé une promesse de vente :

	Concession	Quantité	Prix
Commerces (m <sup>2</sup> )	PARC D'OXFORD	369	118 080
<b>Total Commerces (m<sup>2</sup>)</b>		<b>369</b>	<b>118 080</b>

### 2.3.d Activités économiques

#### Les actes de ventes :

En 2021, trois actes de vente ont été signés représentant au total 5,9 ha :

	Concession	Quantité	Prix
Activités (ha)	SAUT DU MOINE	1,7	994 020
	SAUT DU MOINE	1,7	994 020
	SAUT DU MOINE	2,6	1 560 000
<b>Total Activités (ha)</b>		<b>5,9</b>	<b>3 548 040</b>

### Les promesses de ventes :

En 2021, 7 promesses de vente ont été signées, représentant 10,0 ha :

	Concession	Quantité	Prix
Activités (ha)	INSPIRA	0,7	304 320
	INSPIRA	3,0	1 348 920
	INSPIRA	0,7	626 760
	SAUT DU MOINE	2,6	1 560 000
	SAUT DU MOINE	1,0	570 000
	PAPETERIES	1,3	900 000
	PAPETERIES	0,7	390 000
<b>Total Activités (ha)</b>		<b>10,0</b>	<b>5 700 000</b>

### 2.3.e Tableaux de synthèse

#### Actes de vente

Catégorie	Unité	Budget 2021	Situation au 31 décembre 2021	% d'exécution
Logements	Nombre	107	52	49%
Commerces	m <sup>2</sup> SP	0	0	
Bureaux	m <sup>2</sup> SP	0	0	
Activités économiques	Ha	4,4	5,9	136%

Logements	€	1 968 400	808 760	41%
Commerces	€	0	0	
Bureaux	€	0	0	
Activités économiques	€	2 617 320	3 548 040	136%
<b>Total</b>	<b>€</b>	<b>4 585 720</b>	<b>4 356 800</b>	<b>95%</b>

#### Promesses de vente

Catégorie	Unité	Budget 2021	Situation au 31 décembre 2021	% d'exécution
Logements	Nombre	218	83	38%
Commerces	m <sup>2</sup> SP	0	369	100%
Bureaux	m <sup>2</sup> SP	0	0	
Activités économiques	Ha	2,2	9,95	454%

Logements	€	4 104 000	869 547	21%
Commerces	€	0	118 080	100%
Bureaux	€	0	0	
Activités économiques	€	1 413 120	5 700 000	403%
<b>Total</b>	<b>€</b>	<b>5 517 120</b>	<b>6 687 627</b>	<b>121%</b>

Au 31/12/2021, le stock de promesses de vente s'élève à environ 12,6 M€ HT.

## 2.4 Concessions de travaux

Dans le cadre de la concession de travaux avec Grenoble Alpes métropole, ISÈRE Aménagement a construit et gère le bâtiment ARTIS à Grenoble. Après les dégradations volontaires de 2019, les travaux de remise en état, financés par les assureurs, se sont engagés au premier semestre 2021 pour une mise en service début 2022.

ISÈRE Aménagement s'est vue confier en 2021 la construction et l'exploitation sur 23 ans d'un ensemble immobilier de bureaux sur le site des Glairons à Saint-Martin-d'Hères pour le compte du SYMBHI.

## 3 - LES MANDATS

En 2021, ISÈRE Aménagement s'est vue confier les nouveaux mandats suivants :

N°	Mandat	Mandant	Date de convention	Rémunération
2129	MR travaux de sécurisation prioritaires Romanche Oisans	SYMBHI	23/12/2021	213 760 € HT sur 3 ans
2443	Passage petite faune à Saint-Aupre	Département de l'Isère	08/01/2021	29 700 € HT sur 1 an
2445	Construction maison médicale	Commune de Saint-Pierre-de-Chartreuse	15/02/2021	50 700 € HT sur 2 ans
2447	MR restructuration collège de Vizille	Département de l'Isère	26/07/2021	162 852 € HT sur 4 ans
2448	MR restructuration collège de Munch	Département de l'Isère	26/07/2021	188 603,50 € HT sur 4 ans
2449	MR CER de Crémieu	Département de l'Isère	28/06/2021	54 971,50 € HT sur 2 ans
2451	MR ouvrage d'accès à la Maison des Territoires de la Matheysine	Département de l'Isère	31/05/2021	31 359,30 € HT sur 1 an
2452	MR restructuration collège de Crolles	Département de l'Isère	02/07/2021	123 002 € HT sur 2 ans
2453	MR restructuration collège de Montalieu-Vercieu	Département de l'Isère	02/07/2021	109 451,50 € HT sur 2 ans
2454	MR restructuration collège de Tigneu-Jamezieu	Département de l'Isère	02/07/2021	109 451,150 € HT sur 2 ans
2455	MR amgt parking bus et accès établissements scolaires	Commune de Saint-Marcellin	20/04/2021	64 381,50 € HT sur 1 an
2456	Amgt et réhabilitation paysagère du col de Lautaret	Département des Hautes-Alpes	25/05/2021	108 375 € HT sur 2 ans
2457	Passage petite faune à Notre Dame de l'Osier	Département de l'Isère	29/10/2021	46 510 € HT sur 2 ans

2458	Seuil de la Rivoire	Grenoble Alpes Métropole	24/11/2021	96 783 € HT sur 3 ans
2459	Réparation et entretien ouvrages d'art Territoire de la Matheysine	Département de l'Isère	04/08/2021	339 024 € HT sur 3 ans
2461	Réparation d'ouvrages d'art	Grenoble Alpes Métropole	22/11/2021	482 776 € HT sur 3 ans

Le montant des dépenses d'investissement au 31/12/2021 s'élève à 28 305 560 € HT (hors honoraires du mandataire et frais divers).

Ce montant des dépenses d'investissement se répartit comme suit :

Constaté 2021	
Acquisitions	-
Etudes et honoraires	3 105 470
Travaux	25 200 090
<b>TOTAL</b>	<b>28 305 560</b>

Les principales dépenses d'investissement ont été réalisées sur les opérations suivantes :

Opérations	Montant
2114 Isère Amont Réalisation T2 et T3	5 648 773
2425-12 Collège J. Prévert Heyrieux	3 270 806
2229 Réhab G.Brassens Pt Evêque	2 115 557
2119 Eybens école le Val	1 593 070
2422 Crolles nouvelle cuisine centrale	1 287 036
2412 CMS Roussillon	1 138 142
2226 Réhab Collège Les Dauphins	1 051 648
2419 CER de Chamrousse	976 557
2234 Continuités écologiques	937 996
2406 Contournement de Roybon	874 760

#### 4 - ÉTUDES / AMO

En 2021, ISÈRE Aménagement s'est vue confier les nouvelles opérations suivantes :

N°	Mandat	Maître d'ouvrage	Date de convention	Rémunération
2126	ME aménagements routiers sur la commune de Frontonas	Département de l'Isère	04/01/2021	17 999 € HT sur 1 an
2130	Mandat d'étude de faisabilité foncière départementale de redynamisation	Département de l'Isère	22/11/2021	sur 1 an
3238	Accord-cadre à BC réalisation de prestations foncières	SYMBHI	29/01/2021	Marché à BC sur 3 ans



3239	Prog. restructuration salle des fêtes	Commune de Saint Pierre de Chartreuse	13/04/2021	2 404,50 € HT sur 1 an
3245	Programme stade des Alpes	Grenoble Alpes Métropole	18/01/2021	34 866,50 € HT sur 1 an
3248	Etude de faisabilité ZA Pré de la Barre à St-Jean-de-Bournay	CC Bièvre Isère	21/01/2021	15 934 € HT sur 1 an
3249	AMO CER de Crémieu mission PRO	Département de l'Isère	23/02/2021	5 960 € HT sur 1 an
3251	AMO logements du collège de Monestier	Département de l'Isère	28/07/2021	33 519 € HT sur 2 ans
3252	Prog restructuration collège La Garenne Voiron	Département de l'Isère	02/11/2021	18 252,50 € HT sur 1 an
3253	Prog restructuration collège P. Dubois Seyssinet	Département de l'Isère	02/11/2021	18 252,50 € HT sur 1 an
3254	Prog restructuration collège Le Chamandier Gières	Département de l'Isère	02/11/2021	18 252,50 € HT sur 1 an
3255	Prog restructuration collège Condorcet Tullins	Département de l'Isère	02/11/2021	18 252,50 € HT sur 1 an
3256	Prog restructuration collège Doisneau IDA	Département de l'Isère	02/11/2021	18 252,50 € HT sur 1 an
3257	3257 Prog restructuration collège Pré-Bénit Bourgoin	Département de l'Isère	02/11/2021	18 252,50 € HT sur 1 an
3259	AMO Etude de faisabilité opérationnelle projet urbain	Commune de Voiron	05/02/2021	18 386 € HT sur 1 an
3263	AMO mission admin et fi opé GER 2021	Grenoble Alpes Métropole	01/04/2021	24 274 € HT sur 1 an
3264	AMO choix MOE restructuration école maternelle	Commune de Corenc	06/05/2021	6 916,50 € HT sur 1 an
3266	Marché presta foncières commune de la Buissière	SMMAG	29/06/2021	4 050 € HT sur 1 an
3267	AMO pilotage et suivi études et travaux de construction	Grenoble Alpes Métropole	06/04/2021	8 561,82 € HT sur 1 an
3268	Prog construction halle partenaire du stade des Alpes	Grenoble Alpes Métropole	22/11/2021	9 584,25 € HT sur 1 an
3269	Prog restructuration du stade des Alpes	Grenoble Alpes Métropole	22/11/2021	10 329,25 € HT sur 1 an
3272	Suivi études ADP restructuration école maternelle	Commune de Corenc	02/08/2021	5 398 € HT sur 1 an
3275	Assistance administrative marchés 2021	SMMAG	12/10/2021	11 101 € HT sur 1 an

## 5 - LES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

## 6 - L'ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

La société a poursuivi l'élargissement du champ d'intervention et du périmètre géographique, avec l'entrée au capital en 2021 de la Communauté de communes de Saint-Marcellin Vercors Isère, des Communes de Corenc, Saint-Pierre-de-Chartreuse, Saint-Marcellin et Tencin.

Il convient de poursuivre la diversification des missions et favoriser l'entrée au capital de nouvelles collectivités.

A titre d'information, depuis début janvier 2022, l'entrée au capital de les Communes de Villard-Bonnot et Bourg d'Oisans sont devenues effectives. L'entrée au capital des communes de Saint-Jean-de-Bournay, de Briançon, de Crémieu ainsi que du Péage de Roussillon est également envisagée.

Il est également précisé que le budget prévisionnel 2022 approuvé par le conseil d'administration du 7 décembre 2021 est prévu légèrement positif avec un résultat de 6 K€ après impôts.

## 7 - LES ÉVÈNEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, il convient de souligner les événements importants survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi :

- Néant.

## QUATRIÈME PARTIE : LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2021 dans tout type de société anonyme par chacun des mandataires sociaux de la société, telle que cette information nous a été communiquée.

Mandataires sociaux	Fonction/Mandat
<b>Mme Sandrine MARTIN-GRAND</b>	Présidente Directrice Générale d'ISÈRE Aménagement (SPL) Administratrice de TERRITOIRES 38 (SEM), Administratrice de ELEGIA (GIE), Administratrice de l'OPH Alpes Isère Habitat (EPL)

Mandataires sociaux	Fonction/Mandat
<b>M. Christian BREUZA</b>	Administrateur de ELEGIA (GIE) Directeur Général Délégué d'ISÈRE Aménagement (SPL) Directeur Général Délégué de TERRITOIRES 38 (SEM) Directeur Général de SARA Aménagement (SPLA) Directeur Général de SARA Développement (SEM) Président d'ELEGIA Développement (SAS) Président de la SAS DESSAIX AMENAGEMENT Gérant de la SCI ALEDIA ECHIROLLES Gérant de la SCI PREMIUM Gérant de la SCI ALEDIA Champagnier
Administrateurs	
<b>M. Jean-Pierre BARBIER</b>	Président Directeur Général de TERRITOIRES 38 (SEM) Président du GIE ELEGIA
<b>M. Jérôme CUCAROLLO</b>	SCIC TOUENVELO
<b>Mme Anne GÉRIN</b>	Administratrice de TERRITOIRES 38 (SEM) Administratrice de la SA HLM habitation des Alpes (PLURALIS) Administratrice de M TAG (SPL)
<b>Mme Joëlle HOURS</b>	Néant
<b>M. Franck LONGO</b>	Néant
<b>M. Cyrille MADINIER</b>	Administrateur de TERRITOIRES 38 (SEM)
<b>Mme Annick MERLE</b>	Administratrice de TERRITOIRES 38 (SEM), Administratrice du GIE ELEGIA, Vice-Présidente de MINATEC Entreprises (SEM)
<b>M. Bernard PERAZIO</b>	SFRTF, Tunnel Alpin de Fréjus
<b>M. Christophe SUSZYLO</b>	Directeur Général de MAZARS EXPERTS ET CONSEILS (SAS), SAS MAZARS GOURGUE, Administrateur de MINATEC Entreprises (SEM)
<b>Mme Christine GARNIER</b>	ALEC (SPL)
<b>M. Jean-Yves PORTA</b>	Administrateur de TERRITOIRES 38 (SEM)
<b>M. Eric ROSSETTI</b>	Néant
<b>Mme Adrienne PERVÈS</b>	Néant
<b>M. Brahim CHERAA</b>	SPL INNOVATION, Administrateur de TERRITOIRES 38 (SEM), Administrateur du GIE ELEGIA

Mandataires sociaux	Fonction/Mandat
M. Sam TOSCANO	Administrateur de la Société SAGES (SA)
M. Olivier GOY	Néant
M. Robert DURANTON	Administrateur de TERRITOIRES 38 (SEM)

## ANNEXE

### A – TABLEAU DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ

DATE D'ARRETE Durée de l'exercice	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	1 180 000	1 180 000	1 180 000	1 180 000	1 180 000
Nombre d'actions					
- ordinaires	11 800	11 800	11 800	11 800	11 800
- à dividende prioritaire					
Nombre d'actions maximum à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
<b>OPERATIONS et RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires Hors Taxes	8 527 728	10 747 242	15 842 087	12 312 399	15 662 760
Résultat avant impôts, participation					
dot. amortissements et provisions	3 213 341	3 120 020	4 991 763	2 783 079	2 585 160
Impôt sur les bénéfices	36 319	104 377	190 711	34 647	25 089
Participation des salariés	7298	471	23748	0	0
Dotations amortissements et provisions	3 068 806	2 712 447	4 356 796	2 620 671	2 457 463
Résultat net	100 918	302 725	420 508	127 761	102 608
Résultat distribué					
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôt, participation					
avant dot. amortissements					
et provisions	269	256	405	233	217
Résultat après impôt, participation					
après dot. amortissements					
et provisions	9	26	36	11	9
Dividende distribué					
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés	22	22	21	18	15
Masse salariale	994 928	971 252	1 030 518	856 474	694 836
Sommes versées en avantages sociaux (ss, œuvres sociales ...)	419 709	410 551	439 870	370 544	313 706



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**  
Séance du 8 décembre 2022  
**DOSSIER N° 2022 BP 2023 F 32 8**

**Politique :** Administration générale

Programme(s) :

**Objet :** Rapport 2021 des représentants du Département au sein de la SPL  
Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC)

**Service instructeur : DPM/AUD**

Dépenses et (ou) recettes budgétées

Dépenses et (ou) recettes inscrites

Fiche financière jointe

à la présente session

Dépenses : investissement  
fonctionnement

Recettes : investissement  
fonctionnement

Dépenses à budgéter ultérieurement

Année

Annexe jointe

Montant

**Sans incidence financière**

Rapporteur : M. Polat

Commission : Commission Finances, ressources humaines, moyens généraux

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**  
Séance du 8 décembre 2022  
**DOSSIER N° 2022 BP 2023 F 32 8**

Numéro provisoire : 4621 - Code matière : 9.2

Dépôt en Préfecture le : 09-12-2022

Publication le : 09-12-2022

Notification le : 09-12-2022

Exécutoire le : 09-12-2022

Acte réglementaire ou à publier : Oui

## DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Le Conseil départemental,

Vu le rapport du Président n°2022 BP 2023 F 32 8,

Vu l'avis de la Commission Finances, ressources humaines, moyens généraux,

Entendu, le rapport du rapporteur M. Polat au nom de la Commission Finances, ressources humaines, moyens généraux,

Après en avoir délibéré,

### DECIDE

de prendre acte du rapport des représentants du Département, accompagné de celui relatif à la gestion du Conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire de la SPL Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) pour l'exercice clos au 31 décembre 2021, joint en annexe.

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape. The signature is positioned above the printed name 'Jean-Pierre Barbier'.

Jean-Pierre Barbier

**Société Publique Locale Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC)**

**Rapport du représentant du Département  
au sein de la SPL Alec pour l'exercice 2021**

Au 31 décembre 2021, le représentant de l'assemblée départementale au sein de la SPL Alec était :

- Monsieur Vincent Chriqui – administrateur

En application de l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales, le représentant du Département doit présenter un rapport écrit, à soumettre à l'assemblée départementale, sur l'exécution des missions de la SPL.

Afin de satisfaire à l'obligation d'information de l'assemblée départementale énoncée dans le code général des collectivités territoriales, au titre de l'année 2020, le représentant du Département propose à l'assemblée départementale de prendre connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire de la SPL Alec, pour l'exercice clos au 31 décembre 2021.

En conclusion, le représentant soussigné du Département au sein de la SPL Alec propose au Président du Département de soumettre à l'assemblée ce rapport accompagné du document cité ci-dessus.

Vincent Chriqui





**SPL ALEC**  
**Société Anonyme au capital de 600 000 euros**  
**Siège social : 14 Avenue Benoît Frachon**  
**38400 ST MARTIN D HERES**  
**882 826 704 RCS GRENOBLE**

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 22 JUIN 2022**

**Exercice clos le 31 décembre 2021**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la SPL ALEC (la « **Société** ») durant son deuxième exercice social clos le 31 décembre 2021 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.






Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux Comptes.




**I – RAPPORT SUR L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ**



Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice


Durant l'exercice clos le 31 décembre 2021, l'activité de la Société a été la suivante :




La Société a contractualisé quinze (15) marchés avec Grenoble-Alpes Métropole, sept (7) marchés avec d'autres actionnaires (Communes et Départements), correspondant à des activités distinctes et concernant l'exercice 2021. Elle a également bénéficié de subventions (Fonds européens, Caisse d'Allocations Familiales) pour des actions complémentaires aux commandes des actionnaires. Le tableau ci-après indique l'état de réalisation des différentes activités.




Activité / marché	Actionnaire / financeur	Détail activité prévue	Volume financier 2021 (€HT)	Indicateurs de réalisation annuels	Etat de réalisation et commentaires
SPEE – Espace Information Energie	Grenoble-Alpes Métropole	<p>Informier et conseiller les usagers (téléphone, RDV, permanences extérieures...)</p> <p>– Objectif 3 200 demandes, Sensibiliser et mobiliser la population, Accompagner le changement de comportements.</p>	<p>Prévisionnel : 411 600 €</p> <p>Réalisé : 419 400 €</p>	<p>4500 ménages conseillés (2900 en 2020),</p> <p>51 permanences extérieures réalisées,</p> <p>41 prêts de matériel,</p> <p>2 soirées thermo,</p> <p>3 ateliers pratique réalisés,</p> <p>2 stands Appart'Energie,</p> <p>1 stand Foire verte du Mûrier,</p> <p>Métro énergies : animation d'1 défi virtuel, rédaction de contenu, pédagogique, participation aux cotech et copil.</p>	<p> Activité record en matière de conseils</p> <p> Délais de rappel de 2 semaines</p> <p>Délais de prise de RDV 3 à 4 mois.</p>
Espace Information Energie	CAF	<p>Animation du Défi Ecoles à Energie Positive (action hors SPEE).</p>	<p>Prévisionnel : 48 000 €</p> <p>Réalisé : 48 000 €</p>	<p>10 écoles accompagnées / 10 prévues pour édition 2020-2021,</p> <p>12 écoles accompagnées pour édition 2021-2022.</p>	<p> Bonne réalisation malgré la crise sanitaire</p>
Espace Information Energie	Commune de Meylan	<p>Permanences pour les habitants</p>	<p>Prévisionnel : 12 250 €</p> <p>Réalisé : 12 500 €</p>	<p>2 stands Appart'Energie réalisés + co-financement des actions du marché EIE (cf. ci-dessus).</p>	<p></p>
Espace Information Energie			<p>Réalisé : 1 800 €</p>	<p>9 permanences réalisées sur 9 Action reconduite en 2022</p>	<p></p>

Activité / marché	Actionnaire / financeur	Détail activité prévue	Volume financier 2021 (€HT)	Indicateurs de réalisation annuels	Etat de réalisation et commentaires
SPEE – Mur/Mur maisons individuelles	Grenoble-Alpes Métropole	Accompagnement des propriétaires de maisons (objectif initial : 350 dossiers), Accompagnement des lotissements, Instruction aides financières. Actions transversales : partenariats avec les acteurs professionnels (nouvel AMI BET et groupements), communication et mobilisation de la demande, gestion des outils, appui pilotage.	Prévisionnel : 451 200 €  Réalisé : 459 415 €	760 contacts entrants, 450 nouveaux inscrits dans Mur/Mur, 120 instructions de primes lancées, 33 finalisées, 3 lotissements en cours d'accompagnement, 5 nouveaux BET partenaires, 3 animations réalisées (CE entreprises et stand), Travail engagé sur l'optimisation des outils et du parcours de service.	  Forte demande, liée à la mise en œuvre de l'aide aux travaux   Délais de prise de RDV de près de 4 mois.
SPEE – Mur/Mur copropriétés	Grenoble-Alpes Métropole	Accompagnement des copropriétés (rénovations complètes, rénovations globales, accompagnement à la carte), Actions transversales (pour les copropriétaires, les conseillers syndicaux, les acteurs professionnels, la Métropole, gestion des outils, suivi et retours d'expérience).	Prévisionnel : 283 333 €  Réalisé : 283 492 €	78 inscriptions en 2021, 55 Etudes personnalisées réalisées, 134 copropriétés 45-75 en cours d'accompagnement, 68 copropriétés hors 45-75 en cours d'accompagnement, 3 ateliers témoignages de copropriétés, 1 formation sur le chauffage collectif, 1 cycle de formation, Rénocopro.	  Reprise des réunions de copropriété et des AG au dernier semestre

Activité / marché	Actionnaire / financeur	Détail activité prévue	Volume financier 2021 (€HT)	Indicateurs de réalisation annuels	Etat de réalisation et commentaires
Plan Climat Air Energie Métropolitain	Grenoble-Alpes Métropole	Appui au pilotage et à l'animation partenariale des communes (conception des outils et mise en œuvre)  Mobilisation des habitants, appui à la conception d'une démarche grand public, mise en œuvre Observatoire du PCAEM	Prévisionnel : 189 583 €  Réalisé : 188 562 €	<p><u>Volet animation partenariale du PCAEM :</u></p> <p>Accompagnement personnalisé des communes partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 29 communes accompagnées (17 avec plan d'actions délibéré, 12 en cours de construction),</li> <li>- 2 outils livrés : un catalogue d'actions pour s'inspirer, et une mallette des dispositifs métropolitains,</li> <li>- Un site web alimenté régulièrement et 8 newsletters envoyées.</li> </ul> <p>Animation du réseau des partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en relation sur des sujets d'action</li> <li>- Forum des partenaires du PCAEM : participation à la préparation, et réalisation de 5 interventions.</li> </ul> <p><u>Volet mobilisation des habitants :</u></p> <p>Contribution à la construction de la stratégie de mobilisation grand public de la Métropole :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'un benchmark et de notes stratégiques,</li> <li>- Participation à de nombreux temps de co-construction, et synthèse dans un tableau de missions.</li> </ul> <p>Mise en œuvre d'actions de mobilisation :</p>	 <p>Dynamisme des communes pour l'engagement dans le PCAEM</p>  <p>Volet mobilisation des habitants moins avancé, stratégie métropolitaine en cours de calage</p>



Activité / marché	Actionnaire / financeur	Détail activité prévue	Volume financier 2021 (€HT)	Indicateurs de réalisation annuels	Etat de réalisation et commentaires
SPEE accompagnement des communes	Grenoble-Alpes Métropole	<u>Accompagnement collectif</u> : réseau Genepy, veille et newsletters, actions collectives, plateforme CEE. <u>Accompagnement personnalisé</u> : Conseil en Energie Partagé ou accompagnement à la carte.	Prévisionnel : 281 467 € Réalisé : 243 400 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un guide de la transition "grand public", en cours,</li> <li>- Des interventions de sensibilisation : pause carbone Fresque du climat, Village des alternatives, conception d'1 balade urbaine, cycle d'ateliers,</li> <li>- Développement d'un espace box.</li> </ul> Appui au projet de Convention Citoyenne pour le Climat.  Participation à l'animation de réseau pour « Grenoble capitale verte » : mise à disposition de ressources, stand et intervention sur les outils de sensibilisation.  <u>Volet observatoire du PCAEM</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une collecte des données et analyse des indicateurs réalisée pour l'Observatoire du PCAEM,</li> <li>- Une présentation en forum des partenaires.</li> </ul>	
				<ul style="list-style-type: none"> <li><b>3 réunions Genepy,</b></li> <li><b>7 newsletters</b> (fusions lettre Genepy/Pros),</li> <li><b>4 dépôts de CEE (179 MW/hc),</b></li> <li><b>1 action collective</b> : accompagnement mise en œuvre décret tertiaire,</li> <li><b>1 réponse groupée</b> Métro-communes-SPL à l'AMI Merisier (groupes scolaires),</li> <li><b>3 rencontres énergie</b> : Rénover en biosourcés, Geothermie, RE2020.</li> </ul>	  Réalisation conforme Satisfaction des communes sur les services apportés




Activité / marché	Actionnaire / financeur	Détail activité prévue	Volume financier 2021 (€HT)	Indicateurs de réalisation annuels	Etat de réalisation et commentaires
				<p><b>29 communes accompagnées en CEP</b> (Bilans énergies présentés dans 17 communes, 9 en décalés à janvier, et 3 ayant acté exceptionnellement de ne pas avoir de bilan en 2021).</p> <p><b>8 communes en accompagnement « à la carte »</b> 186 actions, dont (thématiques récurrentes) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre décret éco-énergie tertiaire ;</li> <li>- Conseil d'orientation énergétique de bâtiment ;</li> <li>- Potentiel de production solaire photovoltaïque ;</li> <li>- Amélioration du confort d'été ;</li> <li>- Recherche de subventions (DSIL).</li> </ul>	
SPEE accompagnement des communes	Europe (BAPAUARA)	Accompagnement des projets de rénovation dans les communes avec mise en place d'une démarche de commissionnement	Prévisionnel : 44 000 €  Réalisé : 32 313 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 7 projets actuellement engagés en accompagnement sur les 19 identifiés (WP3),</li> <li>- Elaboration en parallèle de l'offre de services « Bapaura » (cahier des charges détaillé pour l'accompagnement des projets et outils pour le commissionnement énergétique).</li> </ul>	
Accompagnement des communes	Commune de Grenoble	Accompagnement services énergie et environnement (au-delà forfait SPEE)	Réalisé : 7 200 €	<p>Demandes d'appui diverses : confort d'été, affichage des consommations, bilan environnemental du béton... Réalisation 100%</p>	
Accompagnement des communes	Commune de Grenoble	Formation sur la rénovation énergétique des bâtiments existants (direction de l'immobilier municipal)	Réalisé : 5 900 €	2 sessions de formations réalisées en septembre (2x 2j avec 20 stagiaires environ à chaque session).	


Activité / marché	Actionnaire / financeur	Détail activité prévue	Volume financier 2021 (€HT)	Indicateurs de réalisation annuels	Etat de réalisation et commentaires
Accompagnement des communes	Commune de Pont de Claix	Accompagnement service énergie pour SDIE (au-delà forfait SPEE)	Réalisé : 7 200 €	Rendu final réalisé Etat de réalisation 100% Contenu : Étude macro de priorisation bâtiminaire + 4 conseils en orientation énergétique	
Accompagnement des communes	Commune de SMH	Accompagnement service environnement (DAJARE) (au-delà forfait SPEE)	Prévisionnel : 4 500 € Réalisation en cours, facturation sur 2022	Commande à cheval sur 2021 et 2022. État d'avancement global : 40% Contenu : décret tertiaire, projet neuf école Langevin, thermographies + mesures QAI sur 2 bâtiments avec changement des fenêtres, accompagnement PV.	 A terminer début 2022
SPEE Prime Air Bois	Grenoble-Alpes Métropole	Appui à l'animation générale du dispositif Actions de sensibilisation grand public Actions de sensibilisation des professionnels Conseil et instruction technique des dossiers de demande de la Prime Air Bois	Prévisionnel : 87 667€ Réalisé : 93 373 €	459 dossiers de demande de prime accompagnés, - 7 réunions bonnes pratiques réalisées, - Accompagnement de communes qui souhaitent renforcer le dispositif PAB localement (actions de terrain et/ou aides complémentaires : réunions publiques, stands d'information), - Instruction technique pour les communes qui abondent à la Prime Air Bois, - Campagne d'audits des installations, - Participation au réseau « fonds air nationaux » animé par l'ADEME : 2 sessions de travail et 7 sessions en participants, - Animation de 2 clubs des professionnels du chauffage au bois (signataires de la charte d'engagement), - Participation à l'élaboration du PPA, - Participation au travail du ministère dans le cadre du plan national chauffage au bois,	 Dossiers de prime restent inférieurs à l'objectif mais en hausse Nombreuses actions d'animations et partenariales autour du dispositif


Activité / marché	Actionnaire / financeur	Détail activité prévue	Volume financier 2021 (€HT)	Indicateurs de réalisation annuels	Etat de réalisation et commentaires
SPEE Fonds Chaleur	Grenoble-Alpes Métropole	Accompagnement au développement des projets de chaleur renouvelable (du recrutement des projets à la réalisation et au suivi de la première année d'exploitation)	Prévisionnel : 57 500 € Réalisé : 57 349 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre d'un dispositif d'avance de l'aide (avec Procvivis),</li> <li>- Formation du technicien (RGE qualibois),</li> <li>- Création et mise à disposition d'une mallette de mesure "efficacité de mon chauffage au bois",</li> <li>- Confection et mise à disposition de kits bonnes pratiques du chauffage au bois à l'ESPACE,</li> <li>- Partenariat avec la confédération des ramoneurs de chartreuse et mise en place d'une action de sensibilisation lors des ramonages,</li> <li>- Participation et tenue d'un stand Prime Air Bois lors de la foire de Grenoble du 29/10/21 au 08/11/2021,</li> <li>- Co conception d'une vidéo témoignage d'un bénéficiaire PAB,</li> <li>- Accompagnement de GAM sur le plan de communication 2021 (sortie de différents supports à l'automne 2021).</li> </ul>	 Très bonne dynamique, nombreux projets

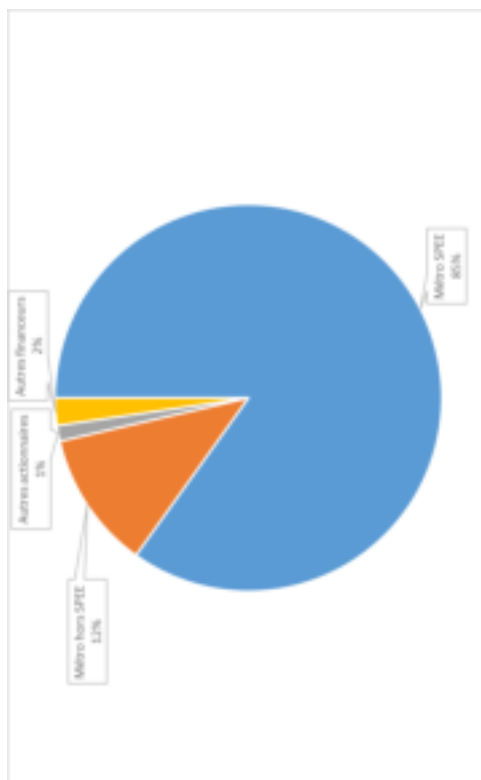


Activité / marché	Actionnaire / financeur	Détail activité prévue	Volume financier 2021 (€HT)	Indicateurs de réalisation annuels	Etat de réalisation et commentaires
SPEE TPE-PME	Grenoble-Alpes Métropole	Actions transversales : veille, promotion des dispositifs métropolitains, traitement des demandes d'information, Accompagnement des TPE-PME pour leurs projets de rénovation et d'efficacité énergétique (conseils personnalisés, avis sur les projets de travaux, contrôle après travaux), Appui de la Métropole dans l'instruction des aides financières.	Prévisionnel : 24 840€  Réalisé : 20 700 €	3 réunions de coordination, 1 réunion coordination GT SARE CMA CCI, 49 qualifications de demandes, 25 conseils et sensibilisation de 1 <sup>er</sup> niveau, 14 conseils personnalisés produits, 15 visites sur site, 13 avis sur l'éligibilité aux aides financières de la Métropole, 15 appuis à l'instruction technique des aides.	 Très bonne dynamique, nombreux projets
SPEE – communication sur service EIE	Grenoble-Alpes Métropole	Réalisation de publications, Relations presse et relais locaux, Sites internet et réseaux sociaux, Participation à la construction de la stratégie de communication sur le service.	Prévisionnel : 34 200 €  Réalisé : 34 200 €	6 newsletters, 4 émissions de radio, 1 télé, Publications hebdomadaires sur les réseaux sociaux, Mise à jour sites internet, Appui construction stratégie de communication, Métropole : travail sur la partir énergie du site métropolitain, formulaire d'inscription aux dispositifs, agendas des animations qui ne figureront plus sur le site ALEC.	  Réalisation conforme Difficulté à communiquer dans un contexte de forte demande existante

Activité / marché	Actionnaire / financeur	Détail activité prévue	Volume financier 2021 (€HT)	Indicateurs de réalisation annuels	Etat de réalisation et commentaires
Conception démarche sobriété PIA Villeneuve	Grenoble-Alpes Métropole	Etat des lieux des actions existantes et de la chaîne des acteurs. Benchmark sur des opérations menées sur d'autres territoires Définition d'une méthodologie d'accompagnement.	Prévisionnel 16 800 €  Réalisé : 10 200 €	<u>Phase 1 : état des lieux</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>17 entretiens menés avec 24 personnes,</li> <li>1 rapport d'état des lieux livré.</li> </ul> <u>Phase 2 : benchmark</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>3 projets identifiés sur 4</li> <li>3 entretiens menés sur 4</li> </ul> <u>Phase 3 : proposition</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>Premières pistes formulées en conclusion du rapport d'état des lieux, 1 séance de réflexion prévue avec GAM.</li> </ul>	 Décalage du démarrage dans le temps, fin sur début 2022.  Réalisation conforme
Prévention déchets / éco consommation	Grenoble-Alpes Métropole	Réalisation d'ateliers « éco-consommation » (objectif 18), Formation de relais à l'animation des ateliers (objectif 4).	Prévisionnel : 12 500 €  Réalisé : 12 420 €	15 ateliers réalisés, 4 formations réalisées.	 8 ateliers annulés (contexte covid )
Politique Habitat hors Mur/Mur	Grenoble-Alpes Métropole	Accompagnement du service habitat sur : Le redressement des copropriétés fragilisées, La rénovation de l'habitat des centres anciens dégradés, La lutte contre la précarité énergétique des ménages en maisons individuelles, Le suivi partenarial des actions d'amélioration du parc privé,	Prévisionnel : 15 978 €  Réalisé : 9 161 €	Sollicitations Métro sur volet copropriétés fragilisées (3 copropriétés), Conception référentiel pour les centres anciens dégradés.  Sollicitations Métro sur volet réhabilitation logement social : - 1 session d'instruction (préparation, réalisation et suites), - rencontres individuelles avec Grenoble Habitat et Actis : projets, attentes / dispositifs de financement métropolitains.	 Sollicitations Métro peu nombreuses

Activité / marché	Actionnaire / financeur	Détail activité prévue	Volume financier 2021 (€HT)	Indicateurs de réalisation annuels	Etat de réalisation et commentaires
		Le dispositif de soutien à la réhabilitation thermique du parc social, La production neuve de logements sociaux.			
SPEE Zéro fioul	Grenoble-Alpes Métropole	Instructions de dossiers	Prévisionnel : 4 167 € Réalisé : 3 078 €	1 dossier instruit, Contribution à l'évolution du dispositif vers « Prime solaire », Animation porte à porte sur St Egrève avec GRDF : repérage de possibles dossiers.	 Faible succès du dispositif
PLUi	Grenoble-Alpes Métropole	Participation à l'information et la formation des instructeurs (règles énergie du PLUi). Accompagnement de la Métropole dans les besoins d'évolution et évaluation du règlement PLUi	Prévisionnel : 3 000 € Réalisé : 3 000 €	Sollicitations de la part des instructeurs des communes, Participation aux travaux de conciliation des exigences en matière de photovoltaïque et de végétalisation, Appui aux réflexions sur évolutions PLUi dans le cadre de l'entrée en application de la RE 2020, Réalisation 100 %.	 Réalisation conforme
Accompagnement usagers réseau de chaleur Miribel Lanchâtre	Grenoble-Alpes Métropole	Conseil personnalisé aux habitants en vue de la sortie du réseau de chaleur.	Réalisé : 2 400 €	Participation à la réunion de lancement, Réalisation des conseils personnalisés avec restitution.	 Action terminée
Instruction dossiers d'aide à l'isolation	Département de l'Isère	Instruction technique des dossiers pour l'aide mise en place par le Département.	Prévisionnel : 4 000 € Réalisé : 2 000 €	19 dossiers instruits, Echanges et suivi avec les services du Département.	

Activité / marché	Actionnaire / financeur	Détail activité prévue	Volume financier 2021 (€HT)	Indicateurs de réalisation annuels	Etat de réalisation et commentaires
Accompagnement CEE	Département de l'Isère	Appui au Département pour l'opération « Cocon » et aide à la mobilisation des CEE.	Prévisionnel : 1 800 € Réalisé : 1 800 €	Facilitation de la relation opérateur CEE et communes, Mission bureau de contrôle isolation ouate de cellulose, Contribution au bilan qualitatif de l'opération.	



Catégorie	Nombre de marchés / d'actions	Chiffre d'affaires 2021 réalisé	Détails
SPEE METRO	9	1 662 410 €	Dont SPEEH : 1 180 333 €
METRO hors SPEE	6	225 743 €	
Autres actionnaires	7	25 900 €	5 collectivités (Département, Grenoble, Pont de Claix, Meylan, Saint Martin d'Hères)
Autres financeurs	2	44 813 €	Actions rattachées au SPEE communes et SPEE EIE
<b>TOTAL</b>	<b>24</b>	<b>1 958 566 €</b>	

La situation de la Société est saine.

La poursuite de la crise sanitaire n'a quasiment pas impacté l'activité cette année :

- Les adaptations des formats mises en place en 2020 ont été reconduites quand nécessaire
- Le niveau de demande de la part des usagers est resté sur un niveau élevé
- L'accompagnement des copropriétés, impacté en 2020 par l'impossibilité de tenir les réunions et assemblées générales, a repris.

L'activité est en hausse, en raison :

- De nouveaux marchés confiés par les actionnaires à la Société
- D'une demande forte de la part des usagers du service public métropolitain, ayant conduit à des commandes complémentaires en cours d'année sur des marchés existants

### Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société

La trésorerie courante de la Société s'élève à la somme de 253 153 euros au 31 décembre 2021. Elle est en forte diminution par rapport à l'exercice précédent. La situation au 31 décembre 2021 n'est néanmoins qu'une photographie à un instant T, et pas représentative de la situation courante. La trésorerie varie beaucoup au cours de l'exercice, et dépend fortement de la capacité de la Société à réaliser la facturation de façon régulière, et également des délais de règlement des clients-actionnaires.

L'endettement de la Société s'élève à 357 707 euros au 31 décembre 2021. Il s'agit uniquement de dettes d'exploitation (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales). La Société n'a en effet contracté aucun emprunt au cours de l'exercice considéré.

### Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

Le principal risque est lié au fait que le taux de réalisation de l'activité est en partie dépendant du nombre de sollicitations des usagers du SPEE (Service Public de l'Efficacité Energétique) : particuliers, copropriétés, collectivités, entreprises. Ces sollicitations sont, depuis la mise en route de la Société, en augmentation constante. Le contexte actuel est particulièrement favorable aux activités de la Société : aides nationales aux projets de transition énergétique dans le cadre du plan de relance, aides locales dans le cadre des politiques métropolitaines, hausse des prix de l'énergie, transition écologique au cœur des enjeux sociétaux...

Les autres risques et incertitudes ayant pesé sur l'exercice sont relatifs :

- aux absences de salariés en raison de la crise sanitaire,
- aux difficultés de plus en plus importantes à recruter dans un secteur porteur avec beaucoup d'offres à pourvoir, et aux délais d'embauche des renforts prévus.

### Points marquants de l'exercice

La poursuite de la crise sanitaire liée à l'épidémie Covid-19 constitue un point marquant de l'exercice considéré.

Néanmoins à la date d'établissement des comptes de la Société au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021, la Société est en mesure de préciser que la crise sanitaire n'a pas eu d'impact significatif sur son patrimoine, sa situation financière et ses résultats.

Par ailleurs, nous vous rappelons :

- (i). qu'aux termes des décisions du Conseil d'Administration réuni en date du 5 mai 2021, il a été décidé :

- a. d'approuver la feuille de route stratégique de la Société pour la période 2021-2026
  - b. d'approuver la procédure applicable pour les achats réalisés par la Société d'un montant hors taxes inférieur à quarante mille euros (40 000 €HT)  
d'approuver le projet de prise à bail par la Société de locaux complémentaires situés au 22 avenue Benoît Frachon à Saint-Martin d'Hères (38400).
- (ii). qu'en date du 5 mai 2021, Grenoble-Alpes Métropole, actionnaire majoritaire de la Société a cédé la pleine propriété d'une (1) action de la Société et ce, au profit de la commune de NOTRE DAME DE MESSAGE (38220), laquelle cession a été préalablement autorisée par le Conseil d'Administration de la Société réuni en date du 5 mai 2021 ;
  - (iii). qu'en date du 31 août 2021, Grenoble Alpes Métropole, actionnaire majoritaire de la Société a cédé la pleine propriété d'une (1) action de la Société et ce, au profit de la commune de SAINT-PIERRE DE MESSAGE (38220), et d'une (1) action de la Société et ce, au profit du SMMAG (Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise), lesquelles cessions ont été préalablement autorisées par le Conseil d'Administration de la Société réuni en date du 31 août 2021 ;
  - (iv). qu'aux termes des décisions du Conseil d'Administration réuni en date du 31 août 2021 il a été pris acte de la modification du représentant du Département de l'Isère au Conseil d'Administration de la Société pris en la personne de Monsieur Vincent Chriqui, en remplacement de Monsieur Christian Coigné

#### Fonctionnement des instances et contrôle analogue

Nous vous informons que les différentes instances et comités prévus par le règlement intérieur de la Société se sont réunis au cours de l'exercice 2021 :

- Le 16 juin pour l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
- Le 6 janvier, le 26 avril, le 28 juin et le 7 octobre pour le comité opérationnel
- Le 12 janvier, le 4 mai, le 6 juillet et le 20 octobre pour l'Assemblée Spéciale
- Le 13 janvier, le 5 mai, le 31 août et le 21 octobre pour le Conseil d'Administration
- Le 2 juin et le 17 septembre pour la Commission d'Appel d'Offres
- Le 31 mars et le 9 novembre pour le Comité partenarial
- Le Comité d'orientation de l'offre aux communes devait se réunir en décembre 2021. La séance a été décalée au 1<sup>er</sup> février 2022.

Une séance du Conseil d'administration a dû être reportée faute de quorum (report le 31 août 2021 de la séance initialement convoquée pour le 7 juillet 2021).

Une formation « optimiser la gouvernance de son EPL » a été proposée aux élus représentants des collectivités au sein de la Société : une matinée pour les membres de l'assemblée spéciale, une journée entière pour les administrateurs, en novembre 2021.

#### Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

La prise à bail des locaux complémentaires au 22 av Benoît Frachon à Saint-Martin d'Hères (38400) fait l'objet d'une déclaration d'établissement secondaire auprès du Greffe compétent.

Le conflit en Ukraine, en cours au moment de la préparation du présent rapport de gestion, a entraîné une évolution forte et brutale des prix de l'énergie (carburants, gaz, fioul, électricité). En conséquence, les services de la Société ont connu depuis le début du mois de mars 2022 une très forte hausse des sollicitations, de la part de l'ensemble des usagers (particuliers et professionnels). Il est difficile de

prévoir l'évolution du conflit mais les tensions sur les prix de l'énergie risquent d'être durables. Cela peut induire de manière pérenne une hausse des demandes de conseil, mais aussi une réorientation de certaines demandes et notamment (i) pour la réalisation de travaux permettant de diminuer les consommations d'énergie, et (ii) pour le choix d'énergies renouvelables en remplacement des énergies fossiles.

#### Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous précisons que la Société n'a pas engagé de dépenses de recherche et de développement au cours de l'exercice considéré.

#### Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2022 sont les suivants :

Des produits d'exploitation prévisionnels (chiffre d'affaires et subventions d'exploitation) évalués à 2,27 M€HT, en hausse de 15 % par rapport à 2021.

Ces perspectives s'expliquent par :

- des recettes en hausse sur plusieurs activités existantes, liées à la montée en puissance des objectifs du SPEE,
- deux nouveaux marchés avec la Métropole (accompagnement des copropriétés pour l'installation d'infrastructures de recharge de véhicules électriques), et mise en œuvre d'une démarche d'accompagnement à la sobriété énergétique pour des habitants de logements rénovés à la Villeneuve,
- le développement d'activités au profit des différents actionnaires de la société,
- l'optimisation des co-financements de l'activité (poursuite de BAPAURA, du financement de la CAF, subvention « surchauffe ») et de dépenses d'investissements (subventions ACTEE),
- un contexte globalement favorable aux projets dans le domaine de la transition énergétique (dont la hausse des prix de l'énergie), un intérêt croissant de la part du public, et un nombre de sollicitations en hausse.

Cette activité en hausse qui a nécessité et nécessite encore de renforcer l'équipe, s'accompagne du déploiement à compter du 1<sup>er</sup> trimestre 2022 d'une nouvelle organisation interne, s'appuyant notamment sur la mise en place d'un nouveau niveau de management intermédiaire.

#### **PRISES DE PARTICIPATION OU PRISE DE CONTROLE**

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-6 du Code de commerce, nous vous précisons qu'il n'y a eu aucune prise de participation ou prise de contrôle par la Société au cours de l'exercice dans une société ayant son siège social dans le territoire français.

#### **SUCCURSALES**

Conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 II du Code de commerce, nous vous précisons que la Société ne dispose pas de succursale.

#### **PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL**

A la connaissance de la Société, à la date de clôture de l'exercice, la participation des salariés de la Société au capital social, calculée conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du code de commerce, est égale à zéro.

## INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Conformément aux dispositions des articles L. 441-14 et D. 441-4, I du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2021 et la ventilation de ce montant par tranche de retard et rapporté en pourcentage au montant total des achats/au chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice et ce, dans le tableau suivant :

	Article D. 441 I. – 1° : Factures Fournisseurs <i>recues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D. 441 I. – 2° : Factures clients <i>émises</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>										
Nombre de factures concernées					2					8
Montant total hors taxes des factures concernées		1 377		1 000	2 377	135 511	9 360	11 235		156 106
Pourcentage du montant total des achats hors taxes de l'exercice		0,8%		0,06%	0.86%					
Pourcentage du chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice						7%	0,5%	0,6%		8,1%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>										
Nombre de factures exclu des										
Montant total des factures exclues										
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)</b>										
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels :  Ou  <input type="checkbox"/> Délais légaux : 60 jours					<input type="checkbox"/> Délais contractuels : 30 jours à la date de facture  Ou  <input type="checkbox"/> Délais légaux :				



## **INFORMATION SUR LES PRÊTS INTERENTREPRISES**

Conformément aux dispositions de l'article L. 511-6, 3 bis du Code monétaire et financier, nous vous informons que la Société n'a conclu, au cours de l'exercice considéré, aucun prêt visé par ces dispositions légales.

## **RÉSULTATS - AFFECTATION**

### Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Dans la mesure où le premier exercice comptable était basé sur une activité exercée sur une durée allant de 5 à 8 mois, le comparatif avec l'exercice 2021 n'est à ce titre pas pertinent.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 913 752 euros.

Le montant intégrant les autres produits d'exploitation s'élève à 1 973 242 euros.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 1 753 763 euros.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 5 186 euros.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 13 045 euros.

Le montant des charges sociales s'élève à 7 640 euros.

L'effectif salarié moyen est de 0 étant précisé que la Société bénéficie de mise à disposition de personnel par l'intermédiaire :

- Du Groupement d'Employeurs Isère Energie Climat (GEIEC) : 40 salariés représentant 35 ETP (au 31/12/2021)
- De Grenoble-Alpes Métropole : 1 agent représentant 0,81 ETP

Ces dépenses sont comptabilisées en « autres achats et charges externes »

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 8 296 euros.

Le montant des autres charges s'élève à 124 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 1 788 053 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 185 189 euros.

Quant au résultat courant avant impôts, en l'absence de résultat financier, il s'établit également à 185 189 euros.

Après prise en compte de l'impôt sur les sociétés de 43 937 euros, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 se solde par un bénéfice de 141 252 euros.

Au 31 décembre 2021, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 293 045 euros.

#### Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 141 252 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	141 252 euros
A la réserve légale	7 063 euros
	-----
Solde	134 189 euros

En totalité au compte "Report à nouveau".

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 837 357 euros.

#### Distributions antérieures de dividendes

S'agissant du deuxième exercice social, il est précisé qu'il n'y a pas eu de distribution antérieure de dividendes.

#### Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

#### **TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS**

Au présent rapport est joint le tableau prévu à l'article R. 225-102 du Code de commerce faisant apparaître les résultats de la Société depuis sa constitution.

## **II - RAPPORT SUR LA GOUVERNANCE**

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, nous vous présentons dans le présent rapport de gestion, notre rapport sur la gouvernance de la Société contenant toutes les informations requises par la réglementation en vigueur.

### **MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 4° du Code de commerce, nous vous rappelons que votre Conseil d'Administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce.

Le Conseil a opté en date du 20 février 2020 pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Dans ce cadre, nous vous rappelons que Madame Marie FILHOL assume sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et ce, pour une durée indéterminée.

### **INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX**

#### Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 1° du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions - y compris salariés - exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice clos le 31 décembre 2021.

#### **Madame Marie FILHOL**

- Directrice Générale de la Société
- Directrice au sein du Groupement d'Employeurs Isère Energie Climat, mise à disposition de la Société

#### **Monsieur Florent CHOLAT, représentant la METROPOLE GRENOBLE ALPES METROPOLE**

- Administrateur de la Société
- Représentant de la Métropole au sein de l'EP SCOT
- Représentant de la Métropole au sein de la SCIC Alpes Autopartage
- Représentant de la Métropole au sein du SMMAG
- Représentant de la Métropole au sein de Territoires d'Energie Isère
- représentant au conseil de surveillance de la SCIC Digital Grenoble au titre de la Métropole

#### **Madame Amandine DEMORE, représentant la METROPOLE GRENOBLE ALPES METROPOLE**

- Administratrice de la Société
- Représentante de la Métropole au sein du Comité partenarial de la participation
- Représentante de la Métropole au sein de Territoires d'Energie Isère
- 1ere adjointe au maire d'Echirolles
- Conseillère métropolitaine
- Conseillère départementale
- Suppléante au SMMAG
- Membre du CA de M TAG (désignation Métropole)
- Suppléante au SITPI (désignation Ville)

**Monsieur Dominique ESCARON, représentant la METROPOLE GRENOBLE ALPES METROPOLE**

- Administrateur de la Société
- Président FIDAM sas
- Administrateur et associé unique de CODAM sas et OUTILNEXT sas
- Administrateur des Business Angels de Grenoble (association)
- Président d'ID'Sappey (association)
- Administrateur de GAP2 (SIBA)
- Maire du Sappey en Chartreuse
- Président du Parc Naturel Régional de Chartreuse
- Conseiller communautaire de Grenoble Alpes Métropole
- Administrateur de l'Office de Tourisme de Grenoble Alpes Métropole
- Délégué de la Métropole au TE38, SCOT
- Conseiller délégué du SMMAG
- Administrateur de la SPL M'TAG
- Administrateur de la SEM Energisere
- Co-Gérant de la SCI de la BelleVille
- Co-Gérant de la SM 3D
- Administrateur de SOMMUDIMEC
- Membre du comité d'investissement de RDD

**Madame Christine GARNIER, représentant la METROPOLE GRENOBLE ALPES METROPOLE**

- Administratrice de la Société
- Représentante de la Métropole au sein de la SPL Isère Aménagement
- Représentante de la Métropole au sein de Territoires d'Energie Isère

**Monsieur Michel GAUTHIER, représentant la METROPOLE GRENOBLE ALPES METROPOLE**

- Administrateur de la Société
- Maire de la commune de Miribel-Lanchâtre
- Représentant de la Métropole au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) SAGE Drac/Romanche
- Représentant de la Métropole au sein du Conseil d'Exploitation de la Régie Réseaux de Chaleur
- Représentant de la Métropole au sein de Territoires d'Energie Isère

**Madame Joëlle HOURS, représentant la METROPOLE GRENOBLE ALPES METROPOLE**

- Administratrice de la Société
- Représentante de la Métropole au sein de la SPL INOVATION
- Représentante de la Métropole au sein de Territoires d'Energie Isère.
- Administratrice Service Départemental d'Incendie et de Secours – SDIS- Conseil d'administration
- Conseillère local de sécurité et de prévention de la délinquance de Meylan
- Administratrice Conseil Départemental de l'Isère - Conseil d'administration
- Représentante départementale des Personnes Handicapées de l'Isère (MDPHI)
- Administratrice Etablissement public « Le Charmeyran » – Conseil d'administration
- Administratrice Etablissement public « Le Chemin » – Conseil d'administration
- Suppléante Etablissement public de coopération culturelle Art en Isère Dauphiné Alpes
- Représentante du comité de gestion de la bourse du travail
- Représentante SPL « Isère aménagement »
- Représentante Préfecture de l'Isère –CLI et de surveillance de l'usine d'incinération des ordures ménagères de la Tronche (ATHANOR)
- Représentante Préfecture de l'Isère – Commission de suivi de site (CSS) Domène SOBEGAL
- Administratrice collège privé « Rondeau Monfleury Europe » à Corenc ; collège privé « Don Bosco » à Gières ; collège public « Jules Flandrin » à Corenc ; collège public « La Moulinière » à Domène ; collège public « Les Buclos » à Meylan ; collège public « Lionel Terray » à Meylan.

- Suppléante du comité syndical du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse
- Représentante du comité syndical du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise – SMMAG
- Administratrice de l'association Hexagone Art et Sciences – Conseil d'administration
- Agence d'urbanisme de la Région grenobloise (AURG) – Conseil d'administration

**Monsieur Lionel PICOLLET, représentant la METROPOLE GRENOBLE ALPES METROPOLE**

- Administrateur de la Société
- Administrateur de la CCIAG
- Représentant de la Métropole au sein de la SPL Eaux de Grenoble
- Représentant de la Métropole au sein de Territoires d'Énergie Isère

**Madame Dominique SCHEIBLIN, représentant la METROPOLE GRENOBLE ALPES METROPOLE**

- Administratrice de la Société
- Administratrice de l'association Maison pour l'Emploi et les Entreprises (Eybens/StE)
- Représentante de la Métropole au sein de la SPL Eaux de Grenoble
- Représentante de la Métropole au sein de Territoires d'Énergie Isère
- Administratrice de l'association ALEC

**Monsieur Guy SOTO, représentant la METROPOLE GRENOBLE ALPES METROPOLE**

- Administrateur de la Société
- Représentant de la Métropole au sein de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise
- Représentant de la Métropole au sein de la SAEM Pompes Funèbres Intercommunales de la région grenobloise (PFI)
- Représentant de la Métropole au sein de la SEM Gaz Electricité de Grenoble (GEG)
- Représentant de la Métropole au sein de Territoires d'Énergie Isère

**Monsieur Philippe DELCAMBRE, représentant la COMMUNE DE SAINT EGREVE**

- Administrateur de la Société
- Adjoint au Maire de Saint Egrève
- représentant de la commune au sein de l'Assemblée Spéciale de la SPL Eaux de Grenoble
- membre du bureau syndical du Parc National Régional de Chartreuse
- représentant de Gemapi,
- représentant de CLI ILL
- salarié de la société Schneider Electric

**Monsieur Michel LANGLAIS, représentant la COMMUNE DU PONT DE CLAIX**

- Administrateur de la Société
- représentant de la commune au sein de l'Assemblée Spéciale de la SPL OSER
- représentant de la commune au sein de l'association ALEC
- salarié de la société Naver France

**Monsieur Vincent FRISTOT, représentant la COMMUNE DE GRENOBLE**

- Administrateur de la Société
- Président et administrateur du conseil d'administration, SEM Gaz et Electricité de Grenoble, représentant la Ville de Grenoble
- Président et membre du conseil de surveillance SAS GreenAlp
- Administrateur représentant la Ville de Grenoble : SEM CCIAG Compagnie de Chauffage
- Administrateur représentant la Ville de Grenoble : SEM Innovia
- Administrateur au titre de président de l'assemblée spéciale, membre de l'assemblée spéciale représentant la Ville de Grenoble : SPL OSER efficacité énergétique des collectivités locales
- Administrateur représentant Grenoble Alpes Métropole : EPFL-D Etablissement public foncier local
- Membre du bureau, comité syndical, représentant Grenoble Alpes Métropole : EP SCOT

- Administrateur, représentant Gaz et Electricité de Grenoble : FNCCR, Fédération Nationale des collectivités concédantes et régies
- Administrateur, représentant la SEM GEG : Fédération des EPL Entreprises publiques locales

**Monsieur Christophe BRESSON, représentant la COMMUNE DE SAINT MARTIN D'HERES**

- Administrateur de la SPL ALEC
- Administrateur du GEIEC
- Représentant à l'assemblée spéciale de la SPL Eaux de Grenoble-Alpes
- Administrateur de l'association Espace Belledonne
- Représentant à l'association ALEC

**Monsieur Gilles STRAPPAZZON, représentant la COMMUNE DE SAINT BARTHELEMY DE SECHILLENNE, au titre de l'Assemblée Spéciale de la Société**

- Administrateur de la Société
- Maire de Saint Barthélemy de Séchillienne
- Représentant à la SPL Vercors Restauration
- Représentant à l'assemblée spéciale de la SPL ALEC
- Conseiller Départemental de l'Isère – Canton Oisans Romanche
- Conseiller métropolitain de Grenoble Alpes Métropole
- Vice-président du Symbhi, syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère
- Représentant du syndicat à la SPL Isère Aménagement

**Monsieur Vincent CHRIQUI, représentant le DEPARTEMENT DE L'ISERE**

- Administrateur de la Société, désigné titulaire par l'Assemblée Départementale, représentant du CA
- Maire de Bourgoin Jallieu
- Vice-président au Conseil Départemental en charge de la transition écologique
- Vice-Président (délégué aux Mobilités) à la CAPI (Communauté Agglo Porte de l'Isère)
- Administrateur EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Bourbre)
- Désigné (titulaire) par l'Assemblée Départementale/Membre du CA de l'AGEDEN
- Désigné (titulaire) par l'Assemblée Départementale/Membre du CA Comité Sud/Membre du CA : ATMO ARA
- Désigné (titulaire) par l'Assemblée Départementale : AURAE
- Désigné (titulaire) par l'Assemblée Départementale, membre du bureau et Comité Syndical TE38
- Représentant TE38 à la CCPE (Commission Consultative Paritaire pour l'Energie de l'Isère)

**CONVENTIONS REGLEMENTEES VISEES PAR L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE**

Il appartiendra aux actionnaires d'approuver dans son intégralité, les termes du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

**POINT SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 225-37-4 ALINEA 2 DU CODE DE COMMERCE**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 alinéa 2 du Code de commerce, il est rappelé ici les conventions intervenues ou qui se sont poursuivies au cours de l'exercice considéré, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, le directeur général, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires de la Société disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et, d'autre part, une autre société dont la Société possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

Celle(s) intervenue(s) au cours de l'exercice considéré :

- Convention cadre de mise à disposition de personnel pour 2022 conclue entre la SPL ALEC et le Groupement d'Employeurs Isère Energie Climat (G.E.I.EC)

Celles qui se sont poursuivies au cours de l'exercice considéré :

- Bail de sous-location conclu avec l'Association ALEC portant sur les locaux situés au 14 avenue Benoît Frachon à SAINT MARTIN D'HERES (38400) ;
- Convention d'achat de mobilier et de matériel conclue avec l'Association ALEC au titre de l'exercice 2020 ;  
Ces différents éléments sont également repris dans la convention générale de facturation conclue entre l'association ALEC et la Société et ce, pour la refacturation des dépenses au titre des années 2020 et 2021.
- Convention cadre de mise à disposition de personnel conclue avec le Groupement d'Employeurs Isère Energie Climat (G.E.I.EC)
- Convention de mise à disposition de Monsieur Arnaud SEGON conclue avec Grenoble-Alpes Métropole.

**TABLEAU DES DÉLÉGATIONS DE COMPETENCES ET DE POUVOIRS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Vous trouverez ci-joint, un tableau récapitulatif des délégations de compétences et de pouvoirs en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce, ainsi que et le cas échéant, de l'utilisation faite de cette délégation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Date de l'Assemblée Générale	Objet de la Délégation	Durée de validité de la délégation	Date d'utilisation de la délégation le cas échéant	Modalités d'utilisation de la délégation
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

## **ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ**

### **Mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes**

Nous vous rappelons qu'au cours de ce deuxième exercice social, un mandat d'administrateur a fait l'objet d'un remplacement concernant son représentant à savoir :

- Le Département de l'Isère a désigné un nouveau représentant pris en la personne de Monsieur Vincent CHRQUI, en remplacement de Monsieur Christian COIGNÉ.

Nous vous précisons en tant que de besoin, que le mandat des membres du Conseil d'Administration n'est pas rémunéré au titre de l'exercice considéré.

S'agissant du deuxième exercice social, nous vous précisons que le mandat du Commissaire aux comptes titulaire n'est pas arrivé à expiration.

Votre Conseil vous invite, après la lecture de ces différents rapports, à vous prononcer sur les résolutions qui seront soumises à votre vote.

Fait à SAINT MARTIN D'HERES  
Le 3 mai 2022

Le Conseil d'Administration



**TABLEAUX FINANCIERS**

TABLEAU FINANCIER	31/12/2020	31/12/2021
<b>I - Situation financière en fin d'exercice :</b>		
a) Capital social	600 000	600 000
b) Nombre d'actions émises	1 200	1 200
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	/	/
<b>II - Résultat global des opérations effectives</b>		
a) Chiffre d'affaires hors taxes	987 877	1 913 752
b) Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions	134 773	193 485
c) Impôt sur les bénéfices	37 374	43 937
d) Bénéfices après impôts, amortissement et provisions	96 105	141 252
e) Résultat distribué	/	/
f) Participation des salariés	/	/
<b>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</b>		
a) Bénéfices après impôts, mais avant amortissement et provisions	81,17	124,62
b) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	80,09	117,71
c) Dividende versé à chaque action	/	/
<b>IV - Ventilation de la nature des actions</b>		
a) Nombre d'actions à dividende prioritaire	/	/
b) Nombre maximum d'actions futures à créer	/	/
c) Par exercice de droits de souscription	/	/
<b>V - Personnel</b>		
a) Nombre de salariés	0	0
b) Montant de la masse salariale	8 248	13 045
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres)	4 656	7 640



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**  
Séance du 8 décembre 2022  
**DOSSIER N° 2022 BP 2023 F 32 11**

**Politique :** Administration générale

Programme(s) :

**Objet :**

**Rapport 2021 des représentants du Département au sein de la SEM  
Société française du tunnel routier du Fréjus (SFTRF)**

**Service instructeur : DPM/AUD**

Dépenses et (ou) recettes budgétées

Dépenses et (ou) recettes inscrites

Fiche financière jointe

à la présente session

Dépenses : investissement

fonctionnement

Recettes : investissement

fonctionnement

Dépenses à budgéter ultérieurement

Année

Annexe jointe

Montant

**Sans incidence financière**

Rapporteur : M. Polat

Commission : Commission Finances, ressources humaines, moyens généraux

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**  
Séance du 8 décembre 2022  
**DOSSIER N° 2022 BP 2023 F 32 11**

Numéro provisoire : 4622 - Code matière : 9.2

Dépôt en Préfecture le : 09-12-2022

Publication le : 09-12-2022

Notification le : 09-12-2022

Exécutoire le : 09-12-2022

Acte réglementaire ou à publier : Oui

## DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Le Conseil départemental,

Vu le rapport du Président n°2022 BP 2023 F 32 11,

Vu l'avis de la Commission Finances, ressources humaines, moyens généraux,

Entendu, le rapport du rapporteur M. Polat au nom de la Commission Finances, ressources humaines, moyens généraux,

Après en avoir délibéré,

### DECIDE

de prendre acte du rapport des représentants du Département, accompagné de celui relatif à la gestion du Conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire de la SEM Société française du tunnel routier du Fréjus (SFTRF), pour l'exercice clos au 31 décembre 2021, joint en annexe.

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping lines that form a stylized, somewhat abstract shape. The signature is positioned to the right of the text 'Le Président,' and above the name 'Jean-Pierre Barbier'.

Jean-Pierre Barbier

**Société d'Economie Mixte Société Française du Tunnel Routier du Fréjus (SFTRF)**

**Rapport des représentants du Département  
au sein de la SEM Société Française du Tunnel Routier de Fréjus (SFTRF) pour  
l'exercice 2021**

Au 31 décembre 2021, les représentants de l'assemblée départementale au sein de la SEM SFTRF étaient :

- Monsieur Bernard Perazio – administrateur

En application de l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales, les représentants du Département doivent présenter un rapport écrit, à soumettre à l'assemblée départementale, sur l'exécution des missions de la SEM.

Afin de satisfaire à l'obligation d'information de l'assemblée départementale énoncée dans le code général des collectivités territoriales, au titre de l'année 2021, les représentants du Département proposent à l'assemblée départementale de prendre connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire de la SEM SFTRF pour l'exercice clos au 31 décembre 2021.

En conclusion, les représentants soussignés du Département au sein de la SEM SFTRF proposent au Président du Département de soumettre à l'assemblée ce rapport accompagné du document cité ci-dessus.

Bernard Perazio





## **RAPPORT DE GESTION**

**SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

## SOMMAIRE

<b>I. PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE</b> .....	<b>4</b>
<b>A. Cadre général de l'arrêté des comptes de l'exercice 2021</b> .....	<b>4</b>
1. Méthode des actifs par composants.....	4
2. Application du règlement 2002-10 du Comité de la réglementation comptable .....	4
<b>B. Présentation des comptes de l'exercice 2021</b> .....	<b>4</b>
1. Principales données financières .....	4
2. Ventilation du compte de résultat selon les deux concessions.....	6
3. Analyse de l'évolution des résultats .....	8
a) Évolution de l'excédent brut d'exploitation .....	8
b) Évolution du résultat d'exploitation et du résultat financier .....	14
4. Estimation de la dépréciation à la clôture de l'exercice 2021.....	16
5. Bilan.....	20
a) Actif (voir annexe 1).....	20
b) Passif (voir annexe 2) .....	22
<b>B. Affectation du résultat</b> .....	<b>24</b>
<b>C. Évènements post clôture</b> .....	<b>24</b>
<b>II. FILIALES ET PARTICIPATIONS</b> .....	<b>24</b>
<b>A. SAS Autoroutes Trafic</b> .....	<b>24</b>
<b>B. SEMICROF</b> .....	<b>25</b>
<b>C. GEIE-GEF</b> .....	<b>25</b>
<b>D. AXXES</b> .....	<b>26</b>
<b>E. SOREA</b> .....	<b>27</b>
<b>F. ASSOCIATION MOMENTANEE LOMBARDI - SFTRF</b> .....	<b>27</b>
<b>III. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL</b> .....	<b>27</b>
<b>IV. TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES</b> .....	<b>28</b>
<b>V. ACTIVITE PARTICULIERE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT</b> .....	<b>28</b>
<b>VI. GESTION DES RISQUES</b> .....	<b>28</b>
1. Risques financiers.....	28
2. Risques généraux .....	28
3. Echéances des dettes fournisseurs et créances clients .....	29
<b>ANNEXES</b> .....	<b>31</b>
<b>ANNEXE 1</b> .....	<b>32</b>
<b>ANNEXE 2</b> .....	<b>33</b>
<b>ANNEXE 3</b> .....	<b>34</b>

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, conformément à la loi et aux statuts de la société pour :

- 1) vous exposer la situation de la société, son activité au cours de l'exercice écoulé, ses résultats d'ensemble et vous fournir les autres informations prescrites par la loi ;
- 2) soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 et l'affectation du résultat qui ressort de ces comptes.

Vous entendrez par ailleurs lecture des rapports des Commissaires aux comptes sur l'exercice de leur mission de vérification et de contrôle des comptes sociaux.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées. Tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux au siège social.



## **I. PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE**

### **A. Cadre général de l'arrêté des comptes de l'exercice 2021**

La société n'a procédé à aucun changement de méthodes comptables pour l'arrêté des comptes 2021.

#### **1. Méthode des actifs par composants**

Cette méthode a été mise en place à compter de l'exercice 2005. De ce fait, la méthode des provisions pour grosses réparations a été abandonnée à compter de ce même exercice.

#### **2. Application du règlement 2002-10 du Comité de la réglementation comptable**

Dans le cadre de l'application de ce règlement, la société a procédé, sur l'exercice 2005, à la comparaison entre la valeur nette comptable des immobilisations et la valeur actuelle de ces mêmes actifs. Les modalités d'évaluation sont précisées dans l'article 322-5 du plan comptable général :

*« L'entité doit apprécier à chaque clôture des comptes et à chaque situation intermédiaire, s'il existe un indice quelconque montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur.*

*Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle »*

*« Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation »*

Ces éléments sont détaillés au point 5. Analyse de l'évolution des résultats

### **B. Présentation des comptes de l'exercice 2021**

#### **1. Principales données financières**

Le résultat de l'exercice 2021 se compare comme suit aux résultats 2020 :

	Millions d'euros	
	2021	2020
Résultat du tunnel du Fréjus	53,6	41,0
Résultat de l'autoroute de la Maurienne	(15,0)	(16,1)
Résultat net de la société	38,6	24,9

Les principales variations observées sur l'évolution du résultat de la concession du tunnel sont les suivantes :

- Augmentation du chiffre d'affaires de 15,3 M€,
- Augmentation des charges de personnel de 1,2 M€ (\*),
- Augmentation de l'impôt sur les sociétés de 2,2 M€.

Les principales variations observées sur l'évolution du résultat de la concession de l'A43 sont les suivantes :

- Augmentation du chiffre d'affaires péage de 4,0 M€,
- Baisse du résultat financier de 0,9 M€.

*(\*) Ces écarts s'expliquent par l'évolution de la RMPP, et par l'intéressement qui passe d'un montant total de 33 K€ en 2020 à de 370 K€ sur 2021.*

Les conséquences sur les indicateurs comptables de performance de la société sont présentées ci-après :

	Millions d'euros	
	2021	2020
Excédent brut d'exploitation	99,6	82,4
Résultat d'exploitation	50,1	32,8
Capacité d'autofinancement	87,0	72,5

## 2. Ventilation du compte de résultat selon les deux concessions

Le compte de résultat 2021 est ventilé ci-dessous en distinguant les contributions des deux concessions.

	2021 (en millions d'euros)		
	Tunnel	Autoroute	Total
Chiffre d'affaires	100,2 <sup>1</sup>	44,0 <sup>2</sup>	144,2
Production immobilisée <sup>3</sup>	0,2		0,2
Consommation de l'exercice en provenance des tiers	(11,9) <sup>4</sup>	(9,6)	(21,5)
Impôts et versements assimilés	(1,6)	(3,1)	(4,7)
Charges de personnel	(9,2)	(9,4)	(18,6)
Excédent brut d'exploitation	77,7	21,9	99,6
Dotations aux amortissements et provisions, nettes	(4,6)	(4,5)	(9,1)
Amortissements de caducité	(12,9)	(28,1)	(41,0)
Variation prov. dépréc. des immobilisations			
Autres charges d'exploitation	0,3	0,4	0,7
Compensation avec la SITAF	(0,2)		(0,2)
Résultat d'exploitation	60,2	(10,3)	50,0
Intérêts d'emprunts	(1,6)	(31,2)	(32,8)
Produits financiers	0,4	7,5	7,9
Autres charges financières		(2,3)	(2,3)
Résultat financier	(1,2)	(26,0)	(27,2)
Résultat exceptionnel	1,0	21,3	22,3
Impôts sur les sociétés	(6,4)		(6,4)
Bénéfice ou perte	53,6	(15,0)	38,6

<sup>1</sup> Ce montant intègre une facturation de 5,8 M€ au titre des salariés détachés au GEIE GEF.

<sup>2</sup> Ce montant intègre un montant de 0,3 M€ au titre de pertes d'exploitation.

<sup>3</sup> Ce montant correspond à des charges de personnel immobilisées dans le coût du second tube.

<sup>4</sup> Ce montant intègre une charge de 5,6 M€ au titre de la refacturation des charges de personnel par le GEIE GEF.

Il convient de rappeler par ailleurs la ventilation du compte de résultat 2020 effectuée à partir des chiffres définitifs publiés :

	2020 (en millions d'euros)		
	Tunnel	Autoroute	Total
Chiffre d'affaires	84,9 <sup>5</sup>	40,8 <sup>6</sup>	125,7
Production immobilisée <sup>7</sup>	0,2		0,2
Consommation de l'exercice en provenance des tiers	(11,7) <sup>8</sup>	(9,5)	(21,2)
Impôts et versements assimilés	(1,8)	(3,2)	(5,0)
Charges de personnel	(7,9)	(9,3)	(17,2)
Excédent brut d'exploitation	63,5	18,9	82,4
Dotations aux amortissements et provisions, nettes	(5,3)	(4,3)	(9,6)
Amortissements de caducité	(13,0)	(27,8)	(40,7)
Variation prov. dépréc. des immobilisations			
Autres charges d'exploitation	0,2	0,8	1,0
Compensation avec la SITAF	(0,4)		(0,4)
Résultat d'exploitation	45,3	(12,5)	32,8
Intérêts d'emprunts	(1,6)	(31,2)	(32,8)
Produits financiers	0,5	8,4	8,9
Autres charges financières		(2,3)	(2,3)
Résultat financier	(1,1)	(25,1)	(26,2)
Résultat exceptionnel	1,1	21,5	22,6

<sup>5</sup> Ce montant intègre une facturation de 6,0 M€ au titre des salariés détachés au GEIE GEF.

<sup>6</sup> Ce montant intègre un montant de 2,0 M€ au titre de pertes d'exploitation.

<sup>7</sup> Ce montant correspond à des charges de personnel immobilisées dans le coût du second tube.

<sup>8</sup> Ce montant intègre une charge de 6,3 M€ au titre de la refacturation des charges de personnel par le GEIE GEF.

### **3. Analyse de l'évolution des résultats**

#### **a) Évolution de l'excédent brut d'exploitation**

Le montant de l'EBE 2021 ressort à 99,6 M€. L'évolution des éléments composant l'EBE est la suivante :

##### **(1) Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires total est de 144,2 M€ en 2021, en hausse de + 14,7% par rapport à 2020. Cette hausse concerne le chiffre d'affaires péages pour un montant de + 19,6 M€, les revenus annexes étant en baisse de - 1,1 M€, ceci résultant d'une baisse de facturation de mise à disposition de personnel à RTE.

*A noter un montant de 0,3 M€, intégré au chiffre d'affaires, et correspondant à des indemnisations suite aux travaux de RTE et de TELT.*

L'évolution du chiffre d'affaires péages appelle les commentaires suivants :

- L'évolution des trafics dans le tunnel du Fréjus : par rapport à l'année 2020 très impactée par la crise sanitaire, les trafics PL ont augmenté de + 16,9% et les trafics VL de + 32,1%. À signaler que le tunnel du Fréjus, en raison des travaux au tunnel du Mont Blanc, a bénéficié en 2021 d'un report de l'ordre de 28 000 PL. En retraitant ces éléments, l'écart par rapport à 2020 ressort à + 92 300 PL, soit + 13,0%.
- La répartition des trafics PL entre les tunnels du Fréjus et du Mont Blanc, qui a été de 57,4% en 2021, contre 55,7% en 2020 ;
- L'augmentation des tarifs de + 0,63% au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour le tunnel du Fréjus et une évolution nulle concernant l'A43, à compter du 1<sup>er</sup> février 2021.

On peut aussi noter :

- Une facturation de 5 784,0 K€ au titre des salariés détachés au GEIE GEF,
- Une facturation de 163,8 K€ au titre du contrat AXXES.

##### **(2) Achats et charges externes**

Globalement, ce poste est de 21 544,8 K€ en 2021 et de 21 219,2 K€ en 2020. Dans le détail :

##### **(a) Énergie, fournitures et pièces détachées**

Le montant est de 3 166,6 K€ en 2021 et de 2 954,6 K€ en 2020, soit une évolution de + 212,0 K€.

Il est constaté une diminution du poste « achat de fournitures » de - 33,3 K€ par rapport à 2020, soit - 2,8% (une hausse de + 7,5% avait été constatée en 2020). Cette variation comporte une hausse de 66,0 K€ pour les fournitures hivernales, ceci compte tenu des conditions météo de la fin de l'année 2021. Le montant des autres achats de fournitures est en baisse de 122,1 K€. A noter une provision pour dépréciation de stock de 153,8 K€ passée sur 2020 et correspondant à des pièces de rechange afférentes à l'ancien système de ventilation du tunnel du Fréjus.

Il est également constaté une hausse de 334,2 K€ du poste « énergie », soit une évolution de + 19,8%.

Cette variation est justifiée pour l'essentiel par le poste « électricité » pour un montant de + 182,5 K€, soit + 14,2%, et par le poste « carburants » pour + 149,9 K€, soit + 45,6%. Ceci est directement lié à la faible activité générale de 2020 liée à la crise sanitaire et aux confinements.

### (b) Entretien

Ce poste est de 5 399,8 K€ sur 2021 et de 4 975,4 K€ en 2020.

Intégré à ce poste, un montant de 1 656,1 K€ a été engagé et refacturé par le GEF au titre des dépenses d'entretien. Ce montant était de 1 326,8 K€ sur 2020.

Pour le tunnel, les dépenses totales (maintenances ordinaire et extraordinaire) sont en hausse par rapport à 2020 (1 836,8 K€), à un montant de 2 425,9 K€. Le montant réalisé est au-dessus du budget révisé (+ 325,9 K€).

Des charges de maintenance extraordinaire ont été engagées au tunnel du Fréjus pour un montant de 464,4 K€ et concernent pour l'essentiel des travaux sur la vidéo-DAI, le génie civil, et sur le péage. Le solde est constitué pour l'essentiel de charges de maintenance, d'entretien du parc immobilier et de charges diverses (305,5 K€).

Les charges d'entretien de l'A43 sont en baisse de 164,7 K€ par rapport à 2020, à un montant de 2 973,9 K€.

Par rapport au budget révisé, le montant réalisé est en diminution de 183,1 K€. Les principaux écarts sont les suivants :

- Le poste entretien des espaces verts est en baisse de 75,7 K€.

Ceci est lié au fait qu'une partie des travaux a été réalisée en interne, et à un décalage de certains travaux d'entretien suite à la précocité de l'hiver.

- Le poste entretien des péages est en baisse de 64,5 K€.

Cet écart provient pour l'essentiel d'une prévision trop importante de la facturation d'AREA concernant le cout du partage du péage d'Aiton.

- Le poste entretien chaussées est en augmentation de 31,0 K€.

Ceci correspond à des travaux complémentaires de signalisation horizontale (mise en place de dispositif d'alerte sonore en application de la nouvelle réglementation).

- Travaux sur ouvrages : ce poste est en hausse de + 53,4 K€.

Cet écart est dû à des réparations d'urgence sur les auvents des gares de péage et sur les dispositifs de retenue du viaduc d'Aiton.

- Drainage - environnement : le montant réalisé est inférieur de - 114,0 K€ au budget révisé.

Un budget de 100 K€ avait été prévu pour l'entretien du foncier concernant des petites interventions. Cette enveloppe n'a pas été consommée. Une partie des travaux au budget a été réalisée par des agents de la viabilité).

- Entretien des locaux : Ce poste est en augmentation de 40,7 K€.

Ce dépassement correspond à des dépenses de nettoyage supplémentaires liées à la situation sanitaire, et à des interventions d'entretien sur le réseau de chauffage - climatisation.

#### (c) Redevance domaniale

Ce poste est de 1 396,9 K€ en 2021 et de 1 397,6 K€ en 2020, soit un montant similaire, la légère baisse étant liée à l'évolution du chiffre d'affaires, qui intervient partiellement dans le calcul de cette redevance.

Cette taxe a connu une forte augmentation. Cette augmentation est compensée budgétairement par l'autorité concédante dans le cadre d'une convention courant jusqu'au 30 juin 2022.

#### (d) Autres charges externes

Ce poste est de 11 581,6 K€ en 2021 et de 11 891,7 K€ sur 2020.

Les éléments à noter sont les suivants :

- **Sous-traitance** **1 409,6 K€**

Le montant était de 1 145,7 K€ en 2020, soit une hausse de 263,9 K€.

Ce montant est composé pour l'essentiel de prestations liées aux astreintes hivernales (786,7 K€, en hausse de 246,3 K€ en raison des conditions météo), de prestations sécurité, globalement stable à un montant de 219,1 K€, de prestations de sous-traitance incendie GEF (145,1 K€, en hausse de 41,3 K€ suite à la signature d'une nouvelle convention) et de sous-traitance divers GEF pour 141,6 K€, stable.

- **Assurances** **713,7 K€**

Le montant était de 687,6 K€ en 2020.

Ce montant intègre également une prime de 92,9 K€ au titre de la responsabilité civile du GEF (88,8 K€ sur 2020). L'assurance RC (concessionnaire non exploitant) de la SFTRF, s'élève à 34,3 K€ et la garantie multirisques tunnel est de 531,3 K€ (pour un montant de 513,6 K€ sur 2020). A noter la provision d'un montant d'intéressement de 60,0 K€ sur la prime tunnel, et une stabilité des tarifs sur les primes d'assurances automobiles.

- **Études et documentation** **77,2 K€**

Le montant était de 102,4 K€ en 2020.

Ce poste est constitué pour l'essentiel d'études et d'enquêtes technique (42,9 K€, en baisse de 34,2 K€ par rapport à 2020) et de charges de documentation et divers (34,4 K€).

- **Personnel intérimaire et détaché** **5 897,7 K€**

Le montant était de 6 524,4 K€ en 2020, soit une baisse de 626,7 K€.

Ce poste est constitué pour l'essentiel par la refacturation, par le GEF, des charges de personnel que la SFTRF et la SITAF mettent à disposition. Ce montant est de 5 644,9 K€ pour 2021, contre 6 275,4 K€ pour 2020, soit une évolution de - 630,5 K€, soit - 10,0%. Ceci résulte d'une

régularisation d'intéressement et de participation des salariés, et d'une provision de régularisation de rémunérations passées sur 2020.

Cette charge trouve l'essentiel de sa contrepartie en facturations diverses, pour un montant de 5 784,0 K€. Le différentiel correspond à la moitié de la différence constatée entre les charges de personnel refacturées au GEF par la SITAF et la SFTRF.

Le solde de ce poste, soit un montant de 252,8 K€, est composé pour l'essentiel de personnel intérimaire de viabilité et de péage. Le montant en 2020 était de 249,0 K€.

– **Honoraires et intermédiaires divers** **1 040,6 K€**

Le montant était de 1 007,1 K€ en 2020. Les éléments significatifs de ce poste sont les suivants :

○ *Honoraires juridiques* **76,4 K€**

Le montant était de 97,7 K€ en 2020, soit une baisse de - 21,2 K€.

Ce poste est composé d'honoraires relatifs à des questions fiscales (15,6 K€ concernant pour l'essentiel l'établissement d'une réclamation portant sur la Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE), les déclarations d'IRES et d'IRAP du GEIE GEF, diverses questions liées à la TVA et à la CFE), à des questions de droit social (16,6 K€, portant sur des questions relatives à des litiges avec des salariés et à de nouveaux dispositifs réglementaires) et de droit des marchés (28,3 K€). D'autres honoraires sont liés à des prestations de droits des sociétés et diverses.

○ *Honoraires comptables* **50,3 K€**

Il s'agit des honoraires des Commissaires aux comptes, (ceci intégrant les missions exceptionnelles), et des prestations de mission de contrôle des comptes demandées par le CSE.

○ *Consultants et experts techniques* **166,4 K€**

Il s'agit de missions d'audits relatives à des questions d'assistance technique (analyses ouvrages d'art, mission de l'agent de sécurité, assistance à la classification des alarmes, étude éclairage de la section courante, information sur les risques industriels majeurs, investigation béton, inspection des torrents), d'assistance à maîtrise d'ouvrage (déplacement de bassin, refonte manuel de balisage), d'expertise (estimation de valeurs d'assurances, analyses médicales, études techniques diverses) et d'audits (logiciel de paie, sécurité informatique,...).

Ce poste est stable par rapport à 2020.

○ *Rémunération d'intermédiaires divers* **217,2 K€**

Le montant était de 203,9 K€ en 2020, soit une augmentation de 13,3 K€.

Ce poste se compose pour l'essentiel de prestations informatiques (87,5 K€), d'une étude concernant le refinancement de la dette (26,1 K€), d'un audit et d'une étude relative au RGPD (41,7 K€), de prestations d'accompagnement RH (21,1 K€), de commissions liées à la récupération de l'IVA (35,0 K€), et à des prestations diverses (La Poste, Autoroute trafic, Apave, Socotec, Axxes...).



- *Formation du personnel* 268,7 K€

Il s'agit des prestations de formation professionnelle. La formation a été reprise en interne depuis septembre 2007. Ce poste est augmentation de 165,4 K€ par rapport à 2020 en raison de la faible activité de formation sur ce dernier exercice.

- *Honoraires GEF* 232,0 K€

Il est à noter également, dans ce poste honoraires et prestations, un montant de 232,0 K€ correspondant à des prestations refacturées par le GEF. Ce montant est en baisse de 103,4 K€ par rapport à 2020 et correspond pour l'essentiel à des prestations d'assistance technique (actualisation du dossier de sécurité, audit de l'organisation du GEF, missions de l'agent de sécurité, suivi du planning général des activités nécessaires à la mise en service du 2<sup>nd</sup> tube), informatique et de formation.

Le solde des postes intermédiaires et honoraires est constitué de charges de recrutement de personnel et de frais d'actes et contentieux.

- **Publicité et relations publiques** **249,5 K€**

Ce poste était de 318,9 K€ sur 2020, soit un montant en baisse de 69,5 K€.

Il intègre le coût de la radio 107.7 (131,7 K€), les annonces et insertions (32,6 K€, en légère hausse par rapport à 2020), les dépliants et documents liés à la sécurité et le rapport annuel (24,7 K€), et les participations à diverses manifestations et dons divers.

L'écart principal par rapport à 2020 est constitué d'une opération de partenariat avec la ligue de protection des oiseaux (écart de 78,9 K€),

À noter un montant de 7,4 K€ relatif à des refacturations GEF, pour des annonces et insertions.

- **Voyages et déplacements** **471,1 K€**

Le montant était de 364,7 K€ en 2020, soit une hausse de 106,4 K€, ceci étant directement lié à la situation sanitaire en 2020.

- **Télécommunications et affranchissements** **88,5 K€**

Ce poste était de 107,1 K€ en 2020. A noter une plus faible consommation concernant les lignes fixes et spécialisées.

- **Frais bancaires et de services financiers** **989,0 K€**

Le montant était de 979,6 K€ en 2020, soit une hausse de 9,4 K€.

L'essentiel de ce poste est constitué des charges refacturées par la CNA pour la gestion des emprunts (447,3 K€ pour un montant de 446,4 K€ sur 2020), par les frais d'émission d'emprunts (152,2 K€, pour un montant identique sur 2020) et par les commissions sur cartes bancaires (117,4 K€, soit une hausse de 27,0 K€ par rapport à 2020, ceci étant lié au niveau de l'activité).

Il est à noter un montant de 235,5 K€ au titre des commissions télépéage PL et VL (200,7 K€ sur 2020, hausse également directement liée au niveau de l'activité), le solde étant constitué de charges diverses.

### **(3) Impôts et taxes**

Le montant de ce poste est de 4 659,1 K€ en 2021 et de 5 023,0 K€ en 2020. Dans le détail :

#### **(a) Taxe d'aménagement du territoire**

Ce poste est de 1 298,6 K€ en 2021 et de 1 108,9 K€ en 2020. Cette hausse est liée à l'évolution du trafic de l'A43, cette taxe étant liée au nombre de km parcourus sur le réseau.

#### **(b) Contribution économique territoriale et taxes foncières**

Ce poste est de 2 852,3 K€ en 2021 et de 3 507,3 K€ en 2020.

Compte tenu des nouvelles dispositions, le seuil du plafonnement des cotisations à la valeur ajoutée est de 2%, au lieu de 3% jusqu'en 2020. De ce fait, la cotisation maximale correspond donc à 2% de la valeur ajoutée produite augmentée des taxes additionnelles, la valeur ajoutée ne pouvant excéder 85% du chiffre d'affaires. Ce plafond est atteint sur l'exercice 2021. La baisse de la contribution par rapport à 2020 résulte de la baisse de ce taux, modulé par la hausse du chiffre d'affaires.

La CET correspond donc à la somme de la contribution à la valeur ajoutée de 2,0% et des taxes additionnelles de la CFE (contribution foncière des entreprises).

Le montant réel de la CET 2021 ressort à 2 595,0 K€, pour un montant comptabilisé de 2 695,5 K€ (l'écart de 100,5 K€ étant un ajustement de provision de frais de chambre de commerce de 2020).

Le montant de la taxe foncière ressort à 156,8 K€ (166,2 K€ en 2020).

#### **(c) Impôts et taxes sur rémunérations**

Ce poste est de 291,4 K€ en 2021 et de 186,2 K€ en 2020. Ces montants sont liés à l'évolution de la masse salariale et aux acomptes versés liés à la formation professionnelle.

#### **(d) Autres impôts et taxes**

Ce poste est de 216,8 K€ en 2021 et de 220,5 K€ en 2020.

Il est composé pour l'essentiel de la taxe parafiscale C3S (170,4 K€ pour un montant de 167,8 K€ sur 2020, cette taxe étant calculée à partir du chiffre d'affaires) et des taxes liées aux véhicules (29,6 K€, ceci intégrant la taxe à l'essieu applicable à certains véhicules PL).

À noter un poste « taxes diverses GEF » de 16,0 K€ sur 2021 (14,6 K€ sur 2020).

### **(4) Charges de personnel**

Ce poste est de 18 601,0 K€ en 2021 et de 17 256,9 K€ en 2019, soit + 7,8%. La variation représente un montant de + 1 344,0 K€, et se décompose comme suit :

#### **Salaires et traitements**

Le montant 2021 est de 12 181,4 K€ et de 11 865,6 K€ sur 2020, soit une évolution de + 315,9 K€.

L'écart résiduel constaté par rapport à la RMPP de 1,55% provient des éléments variables qui ont évolué à la hausse en raison de la crise sanitaire de 2020.

La provision pour l'intéressement est de 740,0 K€. L'écart de + 3,2 K€ provenant d'un ajustement de la provision 2020 (lié en particulier à l'estimation de l'abondement).

Les charges sociales suivent l'évolution de la masse salariale. À noter le provisionnement du forfait social de 20% afférent à la réserve de participation et à l'intéressement des salariés pour un montant de 247,1 K€.

Le détail en est donné au point IV. *Gestion des ressources humaines* du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

## **(5) Synthèse**

L'excédent brut d'exploitation est de 99,6 M€ en 2021, pour un montant de 82,4 M€ sur l'exercice 2020. L'augmentation est de + 17,2 M€ (soit + 20,9% par rapport à 2020). Ceci est directement lié à la reprise de l'activité.

### **b) Évolution du résultat d'exploitation et du résultat financier**

#### **(1) Résultat d'exploitation**

Le résultat d'exploitation est de 50,0 M€ en 2021. L'évolution des différents postes est la suivante :

#### **(a) Dotations aux amortissements et provisions nettes**

Le montant est de 9 155,1 K€ en 2021 et de 9 469,0 K€ en 2020. Le détail est le suivant :

– **Dotations aux amortissements** **8 519,3 K€**

Elle diminue de 188,8 K€ par rapport à 2020.

La dotation aux amortissements des immobilisations de l'exercice 2021 intègre des dotations de suramortissements pour un montant de 496,9 K€. Ce montant représentait 703,8 K€ en 2020.

Cette charge correspond à la valeur nette comptable d'immobilisations sorties sur l'exercice ou à sortir prochainement. Les éléments relatifs à l'A43 ont été totalement amortis.

Dans le détail, pour l'autoroute A43 :

- Travaux viaduc du Charmaix	75,0 K€
- Travaux viaduc du Charmaix	7,5 K€
<b>Total</b>	<b>82,5 K€</b>

Dans le détail, pour le tunnel du Fréjus :

- Équipements HT et chemins de câbles	323,0 K€
- Équipements téléphone services	21,4 K€
- Équipements radio vidéo	20,0 K€
- Hublots de jalonnement	18,8 K€
- Système comptage de personnes	14,4 K€
- Poteaux incendie	5,4 K€
- Divers	11,3 K€
<b>Total</b>	<b>414,3 K€</b>

– **Autres provisions**

**635,8 K€**

○ *Indemnités de fin de carrière et médailles du travail*

Ces engagements ont été externalisés depuis 2018 à hauteur de 2 000,0 K€ au moyen de contrats d'assurance collective.

Ces engagements sont évalués de manière actuarielle, sur la base d'un taux d'actualisation de 1,00%, selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées, en tenant compte des mesures d'allongement de la durée de vie active prévues dans la loi du 21 août 2003, l'âge de départ à la retraite étant ainsi porté respectivement à 62 ans pour les employés et 64 ans pour les cadres nés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1950 contre respectivement 60 ans et 62 ans antérieurement.

Compte tenu en particulier de l'augmentation du taux d'actualisation, il est constaté une reprise nette de - 117,6 K€.

○ *Autres engagements sociaux*

Un contrat de type particulier a été mis en place pour les « pompiers sécurité tunnel » affectés au tunnel du Fréjus. Il prévoit une possibilité de départ anticipé et de ce fait une capitalisation en compte épargne temps plus importante que pour les autres salariés. Un montant de 124,1 K€ a été provisionné au titre de l'exercice 2021.

Par ailleurs, un compte épargne temps concernant l'ensemble du personnel a été mis en place à compter de 2005. Les soldes de congés et de jours RTT ont été provisionnés pour un montant de 587,6 K€. Ce montant est en hausse en raison en particulier de l'abondement aux jours de CET.

○ *Créances douteuses*

Le solde net (charge) des dotations et reprises ressort à 41,7 K€.

**(b) Amortissements de caducité**

La dotation est de 41 031,0 K€ en 2021 et de 40 732,0 K€ en 2020.

A noter la comptabilisation sur l'exercice du solde de compensation des investissements du second tube pour un montant de 17,0 M€. Ceci a un impact de - 567,0 K€ sur la dotation de caducité.

Le complément correspond aux investissements réalisés sur l'exercice 2021.

**(c) Dotation complémentaire de la provision pour dépréciation des immobilisations**

**Rappel :**

Les concessions de l'A43 et du tunnel du Fréjus, compte tenu de l'imbrication des deux réseaux, ont été assimilées à une seule et unique concession, pour l'estimation de ces différentes valeurs.

Il a donc été procédé au début 2006 à la comparaison entre la valeur nette comptable des immobilisations et la somme actualisée des flux de trésorerie générés jusqu'en 2050, date de la fin de la concession. La comparaison entre ces 2 valeurs fait ressortir la nécessité de constituer une provision d'un montant de 606 000 K€.

Cette provision a été comptabilisée en date du 1<sup>er</sup> janvier 2005, avec imputation sur les capitaux propres.

À fin 2007, pour tenir compte d'une part d'éléments extérieurs à la société comme le décalage de la mise en service de de l'autoroute ferroviaire alpine (AFA) et de la nouvelle liaison ferroviaire Lyon-Turin, et d'autre part d'hypothèses nouvelles d'évolution des trafics, la provision a été recalculée et arrêtée à 317 000 K€.

À fin 2008, afin de tenir compte en particulier de la chute brutale du trafic PL constatée depuis novembre 2008 en raison de la crise financière (- 22% sur ce mois et tendance confirmée sur les mois suivants), les hypothèses de base ont été revues à la baisse. La provision précédente a été recalculée et arrêtée à 455 000 K€.

À fin 2009, compte tenu des nombreuses incertitudes, en particulier sur le plan des prévisions de trafics, il a été décidé de ne doter aucune provision au titre de l'exercice, et d'attendre la clôture de 2010 pour effectuer à nouveau des simulations.

À fin 2010, l'actualisation des données prévisionnelles a conduit à constater une dotation complémentaire de 35 000 K€, ceci portant la provision totale à un montant de 490 000 K€.

À fin 2011, les données ont été actualisées, et une convention a été signée avec le Fonds pour le développement d'une politique intermodale de transport dans le massif alpin prévoyant le versement d'une subvention annuelle de 17 500 K€. La prise en compte de ces éléments a conduit à une reprise de provision d'un montant de 240 000 K€.

À fin 2012, l'actualisation des données a conduit à porter la subvention annuelle à un montant de 18 000 K€ et à un maintien de la provision à 250 000 K€.

À fin 2013, l'actualisation des données a conduit à maintenir la subvention annuelle à un montant de 18 000 K€ et la provision à 250 000 K€.

À fin 2014, l'actualisation des données a conduit à porter la subvention annuelle à un montant de 20 000 K€ et à maintenir la provision à 250 000 K€.

À fin 2015, 2016, 2017 et 2018, l'actualisation des données a conduit à maintenir la subvention annuelle à un montant de 20 000 K€ et la provision à 250 000 K€.

À fin 2019, l'actualisation des données a conduit à fixer la subvention annuelle à un montant de 21 000 K€ et à maintenir la provision à 250 000 K€.

À fin 2020, l'actualisation des données a conduit à maintenir la subvention annuelle à un montant de 21 000 K€ et la provision à 250 000 K€.

#### **4. Estimation de la dépréciation à la clôture de l'exercice 2021**

Les hypothèses retenues sont les suivantes.

Cette estimation a été réalisée à partir de 2 paramètres distincts :

##### **a) Estimation de la provision pour dépréciation**

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Pour ce qui concerne les trafics : le trafic PL au tunnel du Fréjus 2021 a évolué de + 16,9% par rapport à 2020, pour s'établir à un total de 830 700 véhicules.

Le trafic PL 2022 retenu est de 795 000 PL en circulation dans le tunnel de Fréjus, en conformité avec celui retenu pour l'adoption du budget. Compte tenu du contexte incertain, ce niveau de trafic est supposé stable dans les années à venir, hors effets du report modal.

- Pour ce qui est de la mise en service du tunnel de base du projet Lyon Turin (Suse –St Jean de Maurienne) : en l’absence d’élément déterminant en sens contraire, la date retenue pour la mise en service est estimée pour 2032. L’effet négatif annuel (effet cumulatif) supposé est de 60 000 PL par an sur les exercices 2032 à 2034.
- S’agissant du développement de l’Autoroute Ferroviaire Alpine : il est retenu un effet global de 20 000 PL en moins en circulation dans le tunnel routier, qui est réparti également sur les exercices 2023 et 2024, suite aux efforts annoncés par les autorités en faveur du report modal à court terme
- Pour ce qui est de l’évolution de l’inflation : les taux d’inflation annuels retenus correspondent aux prévisions communiquées par la Caisse des Dépôts (base : Bloomberg). Conformément au contrat d’entreprise, l’évolution du chiffre d’affaires de l’A43 n’a été réévaluée qu’à concurrence de 0,70 x Inflation à compter de 2025.
- Pour ce qui est relatif aux investissements : le montant annuel des ICAS de l’A43 porté à 2 000 K€ en 2019 a été maintenu.
- Pour ce qui est des charges de fonctionnement :
  - Il a été tenu compte de l’indexation de la taxe d’aménagement du territoire, à hauteur de 0,70 I.
  - La valeur de la compensation des charges avec SITAF a été maintenue à 900 K€/an (valeur 2022).
- En ce qui concerne le taux d’actualisation : Compte tenu de la situation des marchés et de la complexité de détermination du WACC, une mission d’étude et de mise en place de méthode de calcul de ce taux a été confiée à un cabinet spécialisé.

Ces études ont conduit à retenir un taux de 7,18%.

Les paramètres retenus conduisant à ce taux sont les suivants :

○ Cout de la dette	3,32%
○ Taux sans risque	0,10%
○ Beta endetté	0,96
○ Prime de risque	7,70%
○ Prime de taille	2,90%

En l’absence de toute subvention (voir b), la provision pour dépréciation d’actif s’établirait à 438 M€.

## **b) Mise en place d’une procédure pérenne de recapitalisation**

*Compte tenu des problèmes récurrents de la société à maintenir un niveau de capitaux propres positifs, l’actionnaire majoritaire, l’APE, a décidé de mettre en place, à partir de l’exercice 2012, un dispositif assurant une recapitalisation pérenne de la société. L’État ayant transféré au Fonds pour le développement d’une politique intermodale des transports dans le massif alpin (FDPITMA) ses titres dans les sociétés SFTRF et ATMB (décret n°2012-692 du 7 mai 2012), les dividendes perçus de la société ATMB sont reversés par le FDPITMA à la SFTRF, sous la forme d’une subvention annuelle et sur la durée restante de la concession. Une convention a été signée le 20 juin 2012 entre les deux sociétés et le FDPITMA.*

*La provision inscrite dans les comptes 2020 était de 250 M€ en raison du versement par le FDPITMA d’une subvention de 21,0 M€ par an. La provision pour dépréciation à fin 2021 est de 250 M€,*

montant similaire à celui de 2020, cela se fondant sur une subvention d'équilibre de 20,5 M€, inférieure de 0,5 M€ à ce qui a été prévu au budget.

Le montant de la subvention d'équilibre, à provision pour dépréciation de 250 M€ inchangée, est donc fixé à 20,5 M€ pour 2022.

### **Synthèse de ces éléments**

Compte tenu de ces éléments, le conseil d'administration propose à l'assemblée générale de fixer le montant de la subvention à 20,5 M€, et donc de maintenir la provision à un montant de 250 M€.

#### **(a) Compensation avec le partenaire italien (SITAF)**

La compensation des charges d'exploitation avec la SITAF représente une charge globale de 157,4 K€ en 2021.

*Il est à noter une régularisation de charges et produits relatifs à l'exercice 2020 de 369,4 K€ (produit), à la suite de divers ajustements, la compensation 2020 ayant été effectuée sur la base de provisions.*

Par nature, le détail est le suivant :

- Autres charges externes	(115,3 K€)
- Impôts	390,5 K€
- Charges diverses	1,6 K€
- Impôts provision complémentaire IRAP 2021	250,0 K€
- Régularisation exercice 2020	(369,4 K€)
<b>Charge nette pour SFTRF</b>	<b>157,4 K€</b>

Par rapport à l'exercice 2020, l'écart de compensation est de - 261,1 K€. Cet écart provient pour l'essentiel de la régularisation de l'exercice antérieur.

#### **(b) Synthèse**

Le résultat d'exploitation est de 50,0 M€ en 2021 et de 32,8 M€ en 2020. Cette variation résulte pour l'essentiel de la reprise de l'activité, sur le chiffre d'affaires en particulier.

#### **(2) Résultat financier**

Le résultat financier est de - 27,2 M€ en 2021; il était de - 26,3 M€ en 2020. L'évolution des différents postes est la suivante :

##### **(a) Intérêts des emprunts**

Le montant est de - 32 779,6 K€ en 2021. La charge a diminué de - 23,0 K€ par rapport à 2020.

Ceci est justifié par l'amortissement en capital et la révision des taux des emprunts BEI.

##### **(b) Étalement de la soulte versée lors de la restructuration de la dette effectuée en 2005**

Le montant est de 2 315,5 K€ en 2021, soit un montant identique à l'exercice 2020.

L'amortissement de la partie étalable est effectué sur la durée du nouvel emprunt émis en 2005, soit 20 ans. Cet amortissement annuel est de 2 315,5 K€.

### (c) Dépréciation des titres de participation

SFTRF est actionnaire de la SA AXXES à hauteur de 4,8%. Compte tenu des résultats 2021 et des perspectives financières, il a été décidé de déprécier les titres immobilisés de cette société à hauteur de 900,0 K€.

Cette dépréciation permet d'ajuster la valeur des titres à la situation nette d'AXXES au 31 décembre 2021.

### (d) Autres charges et produits financiers

Le montant est de 8 815,4 K€ en 2021 contre 8 892,3 K€ sur l'exercice 2020.

Le détail est le suivant :

– **Opérations de swaps de taux** **630,7 K€**

Opération retournée :

Dans le cadre de la restructuration de dette de 2005 : il a été procédé en juillet 2005 au rachat total de l'emprunt de 60 M€ (taux 5,80% et échéance 20/12/2012). L'opération de swap, ayant pour sous-jacent cet emprunt, a été retournée et a été négociée 12 614,0 K€.

Compte tenu de l'étalement du produit de cette opération sur la durée du nouvel emprunt obligataire émis, le produit effectivement rattaché à l'exercice 2021 est de 630,7 K€.

– **Reprises de primes d'émission** **7 145,7 K€**

Le montant 2020 était également de 7 145,7 K€. Ce montant correspond à l'amortissement des primes d'émission perçues lors des dernières émissions obligataires sur des lignes existantes.

– **Produits financiers court terme** **1 019,5 K€**

Ce montant est constitué de produits financiers résultant des placements à court terme, qui sont de 2 natures :

- Comptes à terme 1 013,1 K€
- Comptes courants rémunérés 6,4 K€

L'en-cours moyen de trésorerie placée 2021 a été supérieur de 25,9 M€ à celui de 2020 (181,8 M€ sur 2021, pour 156,3 M€ sur 2020), et le taux de rémunération moyen est en baisse.

Le taux moyen de rémunération de 2021 s'est élevé à 0,58% (0,70% sur 2020), pour un taux EURIBOR 3 mois moyen de - 0,55%. La rémunération moyenne des dépôts à terme seuls a été de 0,65%.

L'évolution de ce poste est de - 69,6 K€ par rapport à 2020.

– **Dividendes** **19,7 K€**

Ceci correspond au versement des dividendes de SEMICROF.

– **Divers** **(0,2 K€)**

Le solde est constitué de charges et produits divers.

### (e) Synthèse

Le résultat financier est moins élevé en raison de l'impact de la provision pour dépréciation des titres de participation AXXES. Compte tenu de la structure de l'endettement, les intérêts sur emprunts resteront globalement stables sur les exercices à venir.



### **(3) Résultat exceptionnel, impôts sur les sociétés et participation des salariés**

Le montant est de 15,9 M€ en 2021 contre 18,4 M€ sur l'exercice 2020.

Le détail est le suivant :

– **Subvention d'équilibre** **20 937,2 K€**

Ce montant correspond à la subvention annuelle versée par le FDPITMA dans le cadre de la convention tripartite signée le 20 juin 2012. Ce montant est stable par rapport à 2020.

– **Plus et moins-values sur sorties d'immobilisations** **(73,8 K€)**

– **Amortissement des subventions d'équipement** **1 887,2 K€**

Ceci correspond à l'amortissement des subventions perçues. La durée de cet amortissement est identique à celui pratiqué pour les immobilisations qu'elles concernent. Le détail est le suivant :

- A43	576,5 K€
- Tunnel du Fréjus	8,7 K€
- Second tube	1 302,0 K€

– **Participation des salariés** **(495,4 K€)**

– **Impôts sur les sociétés** **(6 390,3 K€)**

Ce montant correspond à l'impôt sur les résultats calculé au taux de 26,50%. Ces montants sont majorés des éventuelles contributions additionnelles. Cet impôt résulte des nouvelles dispositions applicables en matière d'imputation des déficits reportables, dont le montant est désormais plafonné.

– **Charges et produits exceptionnels divers** **(5,7 K€)**

Les éléments sont les suivants :

○ Pénalités sur marchés	80,5 K€
○ Indemnités de licenciement	(84,0 K€)
○ Compensation SITAF 2021	(3,8 K€)

Il s'agit du résultat de la compensation des immobilisations d'exploitation, pour l'exercice 2021.

○ Produits et charges diverses	1,6 K€
--------------------------------	--------

## **5. Bilan**

### **a) Actif (voir annexe 1)**

#### **(1) Actif immobilisé**

Le montant total de l'actif net immobilisé est de 1 081 968,9 K€ en 2021 et représente 79,6% du total de l'actif. À fin 2020, ce même montant était de 1 115 403,5 K€.

## **(2) Actif circulant**

### **(a) Stocks**

Le montant total de ce poste s'élève à 1 214,3 K€ en 2021, pour un total de 1 251,9 K€ sur l'exercice 2020.

### **(b) Créances clients et autres**

Le montant total de ce poste s'élève à 42 104,6 K€ en 2021, pour un total de 27 444,6 K€ sur l'exercice 2020.

Le délai de règlement clients s'échelonne entre 20 et 60 jours pour environ 80% du chiffre d'affaires, le solde correspondant à des recettes perçues au comptant.

Le total de 42 104,6 K€ se décompose comme suit :

– Créances clients	<b>17 748,7 K€</b>
– Créances sur cessions d'immobilisations	<b>17 015,1 K€</b>

A noter un montant de 17 000 K€ correspondant au solde de la compensation des travaux du second tube. Ce montant est exigible dans un délai de 6 mois suivant l'ouverture de l'ouvrage, la date limite étant fixée au 31 décembre 2023.

– État	<b>3 593,4 K€</b>
--------	-------------------

Il s'agit pour l'essentiel de comptes de TVA et d'IVA récupérables, et d'une créance de contribution économique territoriale, suite au plafonnement à la valeur ajoutée.

– Avances et acomptes	<b>200,9 K€</b>
– Débiteurs divers	<b>3 455,4 K€</b>

Ce compte est constitué de refacturations aux compagnies d'assurance, de produits à recevoir et d'encours TIS.

– Primes d'émission d'emprunts	<b>91,1 K€</b>
--------------------------------	----------------

Ce montant reste à amortir sur la durée résiduelle des emprunts.

### **(c) Charges constatées d'avance**

Le montant est de 8 900,7 K€ en 2021, pour un montant de 11 363,4 K€ en 2020.

Il est constitué pour l'essentiel de la soulte résultant de la restructuration de la dette (8 210,3 K€) et des frais d'émission des emprunts obligataires (571,3 K€).

Ces charges font l'objet d'un étalement sur la durée de cet emprunt obligataire.

Le solde est constitué de charges diverses d'exploitation.

#### **(d) Disponibilités et valeurs mobilières de placement**

Le montant des valeurs mobilières de placement, comptes rémunérés et comptes à vue ressort à 225 369,1 K€ en 2021, pour un montant de 175 768,4 K€ à la fin de l'exercice 2020. La trésorerie de la société a augmenté de 49 600,6 K€ au cours de l'exercice 2021.

#### **b) Passif (voir annexe 2)**

##### **(1) Capitaux propres**

Les capitaux propres de la société sont positifs à hauteur de 220 294,4 K€ au 31 décembre 2021, contre un montant positif de 183 219,4 K€ à fin 2020. L'évolution s'explique comme suit :

Montant au 1 <sup>er</sup> janvier 2021	183 219,4 K€
Résultat de l'exercice	38 611,5 K€
Mouvements sur subventions d'investissement	<u>(1 696,5 K€)</u>
Montant au 31 décembre 2021	220 134,4 K€

##### **(2) Provisions pour risques et charges**

Le total apparaît à 6 774,5 K€ en 2021. Dans le détail :

– Indemnités de fin de carrière et médailles du travail	<b>1 868,5 K€</b>
– Autres engagements sociaux	<b>4 906,0 K€</b>

Les engagements de fin de carrière ont été externalisés à hauteur de 2 000 K€ par le moyen de contrats d'assurance collective.

Un compte épargne temps de type particulier a été mis en place concernant les salariés affectés à la sécurité du tunnel du Fréjus. Il prévoit notamment une possibilité de départ anticipé et, de ce fait, une capitalisation plus importante que pour les autres salariés. Un montant de 124,1 K€ a été provisionné au titre de l'exercice 2021.

De même, la mise en place d'un compte épargne temps concernant l'ensemble du personnel a conduit à provisionner les soldes de congés et de jours RTT, pour un montant de 587,6 K€ pour l'exercice 2021.

##### **(3) Dettes**

###### **(a) Emprunts obligataires**

Le montant de 983 937,3 K€ en 2021 représente les dettes obligataires souscrites auprès de la CNA (dont un montant de 15 673,4 K€ correspondant aux intérêts à payer), pour le financement de l'autoroute et du second tube. Ces emprunts sont remboursables in fine.

###### **(b) Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit**

Il s'agit des emprunts contractés auprès de la BEI, pour le financement du second tube. Ils représentent 81 968,8 K€ en 2021 (dont un montant de 24,3 K€ correspondant aux intérêts à payer) et sont remboursables in fine pour un montant nominal de 45 000,0 K€, le solde de capital de 36 944,4 K€ étant amortissable sur une durée de 12 ans.

### (c) Emprunts et dettes financières diverses

Ce poste de 401,3 K€ en 2021 concerne des dépôts et cautionnements reçus.

### (d) Fournisseurs

Ils représentent un montant de 6 491,8 K€ en 2021. Ils s'élevaient à 7 280,2 K€ à la clôture de l'exercice 2020.

Les délais de règlement appliqués aux fournisseurs s'échelonnent entre 30 jours et 45 jours.

### (e) Dettes fiscales et sociales

Le montant total représente 16 446,9 K€ en 2021. Le montant constaté à la clôture de l'exercice précédent était de 11 416,6 K€. Dans le détail :

- **Personnel et organismes sociaux** **5 081,1 K€**  
Ce poste est en hausse en raison de l'évolution des postes intéressement et participation des salariés.
- **TVA** **6 969,0 K€**  
Ce poste comporte pour l'essentiel la TVA collectée, pour un montant de 4 938,7 K€, et la TVA à payer à fin décembre, pour 2 015,5 K€.
- **Impôts sur les sociétés** **2 171,6 K€**  
Il s'agit du solde d'IS pour l'exercice 2021, compte tenu de versement d'acomptes pour un montant de 4 218,8 K€.
- **Autres impôts et taxes** **2 225,2 K€**  
Ce poste intègre un montant de 900,0 K€ au titre de l'IRAP, et un montant de 715,0 K€ concernant la redevance domaniale.

### (f) Dettes sur immobilisations

Le montant s'élève à 8 259,3 K€ en 2021, pour 10 266,8 K€ en 2020.

### (g) Compte courant SITAF

Le montant s'élève à 3 017,0 K€ en 2021.

Le solde 2020 était débiteur. Le solde de 2021 est lié aux importants investissements effectués par SITAF sur cet exercice.

### (h) Produits constatés d'avance

Le montant est de 32 061,0 K€ au 31 décembre 2021, pour 38 710,9 K€ à fin 2020.

Il est composé pour l'essentiel :

- de primes d'émission d'obligations qui sont amorties annuellement (solde de 25 319,9 K€) ;
- d'une avance sur la location de fibres optiques, également amortie annuellement (solde de 2 515,6 K€) ;

- de l'étalement du produit de retournement d'une opération de swap : cession du dernier swap CNA (dans le cadre de l'opération de restructuration de la dette) en juillet 2005 pour un montant de 12 614,0 K€. Le montant restant à étaler est de 2 230,8 K€.

Le solde est constitué de produits divers d'exploitation pour un montant de 1 994,7 K€ (pour l'essentiel des abonnements tunnel).

**En conclusion**, les trafics ont connu une bonne reprise par rapport à 2020, en particulier au niveau des poids-lourds.

Le chiffre d'affaires a augmenté de 14,7%, soit un montant de 18,5 M€. Les charges ont été globalement bien maîtrisées. Ceci a permis de dégager un résultat de 38,6 M€, soit supérieur à celui de 2019.

Les éléments les plus significatifs sont les suivants :

- l'excédent brut d'exploitation augmente de 17,2 M€ ;
- Les impôts et taxes diminuent de 0,4 M€, suite à la baisse de la contribution économique territoriale,
- les charges de personnel augmentent de 1,3 M€, en particulier sous l'effet de l'intéressement,
- les dotations aux amortissements sont stables,
- le résultat financier est en baisse, sous l'effet de la provision pour dépréciation des titres Axxès,
- L'impôt sur les sociétés augmente de 2,2 M€.

## **B. Affectation du résultat**

Compte tenu de ce qui précède, l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé a conduit à réaliser un bénéfice de 38,61 millions d'euros que nous vous proposons d'affecter en totalité au compte de report à nouveau. Le solde du report à nouveau passerait ainsi de 116,19 millions d'euros à 154,81 millions d'euros.

Nous vous rappelons qu'il n'a été distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

## **C. Évènements post clôture**

Néant.

# **II. FILIALES ET PARTICIPATIONS**

## **A. SAS Autoroutes Trafic**

La SFTRF est entrée le 30 juin 2004 dans la SAS Autoroutes-Trafic : elle a rejoint ainsi les autres sociétés d'autoroutes. La SFTRF possède actuellement 0,86% du capital de cette société à hauteur de 3 000 euros. L'activité de la *SNC Autoroutes Trafic* consiste à traiter et intégrer, dans une base de données à partir de laquelle peuvent être produits différents services, les données de trafic collectées auprès de différentes sources, notamment les sociétés concessionnaires d'autoroutes.

La *SAS Autoroutes Trafic* commercialise des données de trafic concernant un réseau d'autoroutes de plus de 7 500 kilomètres en France et en Europe. Elle propose une offre commerciale homogène sous forme d'information trafic de qualité adaptée à tous les médias modernes : télévision (service

'clés en main' directement utilisable à l'antenne par FRANCE 2), internet (webtr@fic), wap, I-mode, etc...)

## **B. SEMICROF**

La SFTRF, dans un premier temps, a conservé sa participation de 36% du capital dans la SEMICROF (Société d'Économie Mixte du Centre Routier du Freney Mont Cenis Fréjus). Il est rappelé que la SEMICROF est une société d'économie mixte qui a pour objet l'exploitation de l'autoport du Fréjus. La valeur brute comptable des titres détenus s'élève à 153,7 K€. Aucun prêt ou avance ou aval n'a été donné par la SFTRF en 2016.

La SFTRF a souhaité porter sa participation au-delà de 50%. Le conseil d'administration du 1<sup>er</sup> octobre 2015 a autorisé l'achat de la participation détenue par la Banque de Savoie. L'achat des 500 titres a été effectué pour un montant de 102,6 K€. La participation de la SFTRF a été portée de 36,00% à 44,93%.

Le conseil d'administration du 17 décembre 2015 a autorisé le rachat de titres complémentaires permettant de dépasser le seuil de 50%. Sur 2016, 302 titres ont été rachetés à plusieurs petits porteurs pour un montant de 61,9 K€.

À fin décembre 2021, la valeur brute comptable des titres détenus s'élève à 318,2 K€, pour une participation au capital de 50,32%.

Les capitaux propres de cette société au 31 décembre 2021 (en milliers d'euros) :

Capital	448
Réserves	1 153
Bénéfice (perte) de l'exercice 2021	28
Subvention d'investissement	78
<b>Total</b>	<b>1 707</b>

La présidence et la direction de la société sont assurées, depuis le 24 février 2021, par M. Georges BOROT, Directeur de la Sécurité, de la Sûreté et de l'Audit de la SFTRF.

Un dividende d'un montant de 19,7 K€ a été perçu sur l'exercice 2021.

## **C. GEIE-GEF**

Le groupement d'intérêt économique européen "GEF", Groupement d'exploitation du Fréjus, a été constitué le 1<sup>er</sup> mai 2007 par les deux sociétés concessionnaires de la construction et de l'exploitation du tunnel routier du Fréjus.

Les résultats de cette structure sont neutres, le principe étant la refacturation mensuelle systématique de l'ensemble des charges aux deux sociétés SITAF et SFTRF, celles-ci étant pour leur part chargées de la mise à disposition de personnels au GEIE GEF.

Dans le cas où un résultat apparaîtrait, il affecterait à parts égales les résultats de la SITAF et de la SFTRF, par une prise en charge comptabilisée en compte courant.

## D. AXXES

La SAS AXXES a été créée le 31 mai 2005. Le capital social initial est de 5 000 000 €. Par une assemblée générale mixte du 15 décembre 2006, il a été décidé d'une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 2 500 000 €. Le capital a donc été porté à un montant de 7 500 000 €.

Au cours de l'exercice 2015, l'assemblée générale du 07 juillet a décidé d'une augmentation de capital d'un montant de 9 000 000 €, par prélèvement sur les comptes courants d'associés. L'opération a été réalisée à hauteur de 7 433 000 € et la SFTRF a souscrit à cette augmentation de capital à hauteur de 432 000 €. À la suite de cette opération, il a été procédé à l'annulation des 75 000 actions initiales par imputation sur le compte report à nouveau.

Au cours de l'exercice 2016, l'assemblée générale du 18 mai a décidé d'une nouvelle augmentation de capital d'un montant de 8 533 000 €, par prélèvement sur les comptes courants. A la suite de cette opération, il a été procédé à l'annulation des 74 330 actions existantes par imputation sur le compte report à nouveau.

Au cours de l'exercice 2017, l'assemblée générale du 30 janvier a décidé d'une nouvelle augmentation de capital d'un montant de 25 000 000 € en numéraire. À la suite de cette opération, le capital social a été porté d'un montant de 8 533 000 € à 33 533 000 €.

La participation de SFTRF est maintenue à 5.8%.

Le capital est actuellement réparti comme suit (nominal de 0,01 €) :

ASF	1 205 888 727 actions	36,0%
ESCOTA	235 493 421 actions	7,0%
APRR	925 732 759 actions	27,6%
AREA	215 192 264 actions	6,4%
<b>SFTRF</b>	<b>194 891 107 actions</b>	<b>5,8%</b>
ATMB	73 084 165 actions	2,2%
CREDIT MUTUEL	503 017 557 actions	15,0%
<b>TOTAL</b>	<b>3 353 300 000 actions</b>	<b>100,0%</b>

La société a pour objet de :

- commercialiser et diffuser des abonnements et produits poids lourds,
- gérer les moyens de paiement et les flux financiers pour le compte des sociétés actionnaires.

L'exercice 2020 est le quinzième exercice clôturé et le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 117 K€.

Les résultats définitifs 2021 font apparaître une perte de 1 609 K€, et compte tenu des perspectives financières, il a été décidé de déprécier les titres immobilisés de cette société à hauteur de 900,0 K€. Cette méthode a été utilisée conformément aux exercices précédents et son appréciation est basée sur le montant des capitaux propres.

Cette dépréciation permet donc d'ajuster la valeur des titres à la situation nette d'AXXES au 31 décembre 2021.

Les capitaux propres de cette société au 31 décembre 2021 sont les suivants en milliers d'euros :

Capital	33 533
Report à nouveau	(26)
Résultat de l'exercice 2021	(1 609)
Total	<u>31 898</u>

### **E. SOREA**

La société SOREA (SOciété des REgies de l'Arc) est une SAEM créée par des communes de Maurienne et dont les objets sont la distribution d'électricité, la conception et l'exploitation de réseaux câblés et de fibres optiques.

Cette structure présente de nombreux intérêts pour la SFTRF (location de réseaux de fibres optiques, conditions particulières sur l'achat d'électricité, perspectives de distribution de dividendes, ...).

Cette participation a été souscrite en 2008 pour un montant de 50 000 €, ce qui correspondait à 0,625% du capital.

### **F. ASSOCIATION MOMENTANEE LOMBARDI - SFTRF**

La SFTRF s'est associée à Lombardi, depuis 2015, pour gagner l'appel d'offres de Bruxelles Mobilité (l'administration belge en charge des équipements, des infrastructures et des déplacements) relatif à l'exploitation du centre de gestion de la mobilité de la Région de Bruxelles-Capitale : Mobiris. Il s'agit en particulier de la mise à disposition du personnel et de ses compétences pour l'exploitation opérationnelle du centre de gestion du trafic de 26 tunnels (dont 7 de plus de 500m) de 320 km de réseau routier urbain et de 11 km de réseau autoroutier de la région de Bruxelles-Capitale. L'activité principale du personnel est la surveillance du trafic, l'information sur les conditions de circulation (vers le grand public, les services de secours et les services de police), le contrôle des installations techniques et l'appel à la maintenance pour les tunnels et des principaux carrefours.

A ce jour, l'équipe du personnel en poste à Bruxelles est composée d'une structure d'encadrement de 7 personnes (une chef de projet et son adjoint, une responsable RH et 4 cadres), 5 superviseurs et 14 opérateurs technique et/ou trafic (équivalent de nos régulateurs et opérateurs), soit 26 personnes. Cette association se poursuit puisqu'elle a remporté le nouvel appel d'offres qui a pris effet au 16 février 2021 pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

## **III. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL**

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce, il est indiqué que l'Agence des Participations de l'État (APE) possédait, suite à la recapitalisation intervenue en 2008, 99,94% du capital dont le montant s'élevait à 5,9386 M€. Les titres étaient auparavant détenus initialement par ADF et cette dernière a été dissoute au 31 décembre 2008. Les titres détenus par l'APE ont été transférés au FDPITMA (Fonds pour le développement d'une politique intermodale des transports dans le massif alpin) au cours de 2012.

Aucun autre actionnaire ne possède plus du vingtième de celui-ci. La répartition globale est :

- FDPITMA (État) :	99,94%
- Collectivités locales :	0,05%
- Chambres de Commerce et d'Industrie et groupements d'intérêts privés :	0,01%



Par ailleurs, il est précisé, en application des dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce que les salariés de la société ne détiennent, au dernier jour de l'exercice clos, aucune participation dans le capital social.

Nous vous informons qu'aucune option de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société visées par les articles L. 225-177 à L. 225-186 du code de commerce n'a été attribuée aux salariés.

#### **IV. TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Au présent rapport est joint, suivant les dispositions de l'article 148 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices sociaux (annexe 3).

#### **V. ACTIVITE PARTICULIERE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

La société n'a engagé aucune dépense en matière de recherche et développement au cours de l'exercice 2021.

#### **VI. GESTION DES RISQUES**

##### **1. Risques financiers**

La SFTRF opère exclusivement dans les pays de la zone euro et principalement en France. Elle ne supporte donc pas de risque de change sur les transactions qu'elle effectue. Le financement externe de la SFTRF est libellé exclusivement en euros. La société ne supporte donc pas de risque de change du fait de ses dettes.

La dette financière de la SFTRF est à taux fixe, de sorte que le risque encouru sur ses charges financières du fait d'une hausse des taux est nul.

Le risque de crédit supporté par la SFTRF, constitué par le risque de défaillance financière de ses débiteurs, résulte principalement du crédit accordé aux clients. Ce risque est minime compte tenu des modalités de paiement des recettes de péage, ainsi que des garanties obtenues des clients abonnés.

Le risque de liquidité est celui de ne pouvoir payer les dettes aux échéances prévues. Le risque de solvabilité est actuellement maîtrisé grâce au mécanisme de recapitalisation pérenne mis en place par l'État.

##### **2. Risques généraux**

La SFTRF disposait d'une cartographie des risques réalisée en 2007-2008, par la société SAGERIS. Il est apparu nécessaire d'en faire une mise à jour sur le premier trimestre 2019.

La démarche a consisté à identifier les risques qui pourraient remettre en cause l'atteinte des objectifs de SFTRF. Ces risques ont été identifiés et documentés dans le but d'établir une hiérarchie débouchant sur la mise en œuvre de plans d'actions, qui s'étalent sur la période de 2019 à 2023.

Les risques ont été identifiés en 8 familles :

- Stratégie,
- Hygiène, Santé, Sécurité et Environnement (HSSE),

- Humain et organisation,
- Systèmes d'information et de communication,
- Clients,
- Opérationnels,
- Finance et commercial,
- Règlementation et conformité.

Un classement a ensuite été élaboré afin d'évaluer chacun de ces risques, suivant :

- Le niveau d'impact,
- La probabilité de survenance,
- Le degré de maîtrise.

### 3. Echéances des dettes fournisseurs et créances clients

Conformément aux dispositions des articles L 441-6-1 et D 441-4 du Code de Commerce, le solde des dettes et créances de notre société, par date d'échéance, est la suivante :

<b>FACTURES FOURNISSEURS RECUES NON REGLEES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE</b>				
MONTANTS EN K€	Terme échu de			
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	plus de 90 jours
MONTANT TTC DES FACTURES	19,4	1,6	8,8	38,5
% DES ACHATS TTC	0,1%	0,0%	0,0%	0,2%

<b>FACTURES CLIENTS EMISES NON REGLEES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE</b>				
MONTANTS EN K€	Terme échu de			
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	plus de 90 jours
MONTANT TTC DES FACTURES	796,8	626,1	529,3	1 336,7
% DES VENTES TTC	0,5%	0,4%	0,3%	0,8%

#### **4. Evènements postérieurs à la clôture**

Un actionnaire de la société AXXES (dont SFTRF détient 5,81%), détenant 15,00% du capital, a proposé de vendre ses actions à un actionnaire détenant un total de 42,98%.

Les autres actionnaires ont la possibilité d'exercer un droit de préemption, ceci permettant d'acheter les parts du vendeur, à concurrence de leur participation.

La société SFTRF a décidé d'exercer ce droit, et de procéder à l'achat de 34 394 363 actions, pour un prix total de l'ordre de 469 000 €, ce qui portera sa participation de 5,81% à 6,84%.

La provision pour dépréciation de titres comptabilisée sur cet exercice permet d'ajuster la valeur des titres à la situation nette de la société AXXES et donc de répondre à une obligation d'ordre comptable. Cependant, compte tenu du positionnement d'AXXES sur le marché et des moyens dont elle dispose, il a paru tout à fait opportun d'exercer ce droit de préemption. Cette opération n'est pas de nature à remettre en cause la nécessité et la pertinence de la dépréciation comptabilisée sur cet exercice compte tenu des éléments économiques et financiers disponibles lors de l'arrêté des comptes de la SFTRF.

## **ANNEXES**

Annexe 1 : Bilan actif.....	p. 32
Annexe 2 : Bilan passif .....	p. 33
Annexe 3 : Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices sociaux.....	p. 34

## ANNEXE 1

### BILAN ACTIF

INTITULES	EXERCICE 2021			EXERCICE 2020
	BRUT	AMORT / PROV	NET	MONTANTS NETS
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE</b>	0,0		0,0	0,0
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>IMMOS INCORPORELLES</b>	<b>19 084,0</b>	<b>-15 717,2</b>	<b>3 366,8</b>	<b>3 413,7</b>
TERRAINS	130,2		130,2	130,2
CONSTRUCTIONS ET IMMOS CORP	1 742 407,4	-1 030 007,7	712 399,7	740 963,2
IMMOBILISATIONS EN COURS	363 814,9		363 814,9	367 739,1
<b>IMMOS CORPORELLES</b>	<b>2 106 352,6</b>	<b>-1 030 007,7</b>	<b>1 076 344,9</b>	<b>1 108 832,6</b>
<b>IMMOS FINANCIERES</b>	<b>3 157,3</b>	<b>-900,0</b>	<b>2 257,3</b>	<b>3 157,3</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>2 128 593,9</b>	<b>-1 046 624,9</b>	<b>1 081 968,9</b>	<b>1 115 403,5</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>STOCKS</b>	<b>1 214,3</b>		<b>1 214,3</b>	<b>1 251,9</b>
CREANCES CLIENTS ET AUTRES	42 154,1	-49,5	42 104,6	27 118,4
COMPTE COURANT SITAF	0,0		0,0	326,2
CHARGES CONST AVANCE	8 900,7		8 900,7	11 363,4
DISPO ET VALEURS MOB PLACEMENTS	225 369,1		225 369,1	175 768,4
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>276 423,8</b>	<b>-49,5</b>	<b>276 374,3</b>	<b>214 576,4</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 406 232,0</b>	<b>-1 046 674,5</b>	<b>1 359 557,5</b>	<b>1 331 231,8</b>

**ANNEXE 2**

**BILAN PASSIF**

INTITULES	MONTANT 2021	MONTANT 2020
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
CAPITAL SOCIAL	5 938,6	5 938,6
RESERVES REGLEMENTEES	643,5	643,5
REPORT A NOUVEAU	116 197,5	91 263,3
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>38 611,4</b>	<b>24 934,2</b>
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	58 743,4	60 439,7
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>220 134,4</b>	<b>183 219,4</b>
<b>PROVISIONS</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>6 774,5</b>	<b>6 461,2</b>
<b>DETTES</b>		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	983 937,3	983 941,6
EMPRUNTS ETABLISSEMENTS DE CREDIT	81 968,8	89 467,0
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	401,3	396,0
DETTES FOURNISSEURS	6 491,8	7 280,2
DETTES FISCALES ET SOCIALES	16 446,9	11 413,9
DETTES SUR IMMOBILISATIONS	8 259,3	10 266,8
COMPTE COURANT SITAF	3 017,0	0,0
AUTRES DETTES	65,4	74,7
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	32 061,0	38 710,9
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>1 132 648,7</b>	<b>1 141 551,3</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 359 557,5</b>	<b>1 331 231,8</b>

### ANNEXE 3

#### RESULTATS DE LA SOCIETE

#### AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES SOCIAUX

Nature des indications	2017	2018	2019	2020	2021
<b>1. Capital en fin d'exercice</b>					
. Capital social	5 938 606	5 938 606	5 938 606	5 938 606	5 938 606
. Nombre d'actions ordinaires existantes	59 386 060	59 386 060	59 386 060	59 386 060	59 386 060
<b>2. Opérations et résultats de l'exercice</b>					
. Chiffre d'affaires corrigé de la quote-part revenant à la Société italienne	132 115 175	139 551 536	142 447 518	123 732 744	136 528 691
. Chiffre d'affaires côté France (1)	126 934 560	133 627 512	139 498 056	121 103 022	135 326 296
. Résultat avant impôt, dotations aux amortissements et provisions et transferts de charges	82 876 985	86 081 055	90 670 433	78 331 376	95 725 663
. Impôt sur les bénéfices	5 530 813	6 121 833	6 570 955	4 212 758	6 390 327
. Résultat après impôt, dotations aux amortissements et provisions	26 584 428	31 442 199	35 221 668	24 934 207	38 611 397
<b>3. Personnel</b>					
. Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	295	295	290,5	292,5	291,5
. Montant de la masse salariale de l'exercice	11 334 140	11 874 798	12 773 659	11 865 551	12 181 408
. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc.)	5 979 945	7 172 416	5 851 297	5 325 951	5 652 289

(1) Avant compensation avec le partenaire italien



## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 8 décembre 2022

DOSSIER N° 2022 BP 2023 F 32 12

**Politique :** Administration générale

Programme(s) :

**Objet :** Activité 2021 des principaux organismes associés au Département

### Activité 2021 des principaux organismes associés au Département

#### Service instructeur : DPM/AUD

Dépenses et (ou) recettes budgétées

Dépenses et (ou) recettes inscrites

Fiche financière jointe

à la présente session

Dépenses : investissement

fonctionnement

Recettes : investissement

fonctionnement

Dépenses à budgéter ultérieurement

Année

Annexe jointe

Montant

#### Sans incidence financière

Rapporteur : M. Polat

Commission : Commission Finances, ressources humaines, moyens généraux



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**  
Séance du 8 décembre 2022  
**DOSSIER N° 2022 BP 2023 F 32 12**

Numéro provisoire : 4623 - Code matière : 9.2

Dépôt en Préfecture le : 09-12-2022

Publication le : 09-12-2022

Notification le : 09-12-2022

Exécutoire le : 09-12-2022

Acte réglementaire ou à publier : Oui

## DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Le Conseil départemental,

Vu le rapport du Président n°2022 BP 2023 F 32 12,

Vu l'avis de la Commission Finances, ressources humaines, moyens généraux,

Entendu, le rapport du rapporteur M. Polat au nom de la Commission Finances, ressources humaines, moyens généraux,

Après en avoir délibéré,

### DECIDE

de prendre acte du rapport d'activité 2021 des principaux organismes associés du Département tel que joint en annexe.

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping lines that form a stylized, somewhat abstract shape. The signature is positioned above the printed name 'Jean-Pierre Barbier'.

Jean-Pierre Barbier



# SOMMAIRE

---

1. ISERE ATTRACTIVITE	2
2. CAUE (CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ISERE)	6
3. TERRITOIRES 38	11
4. ISERE AMENAGEMENT	17
5. MINATEC ENTREPRISES	21
6. ALPES ISERE HABITAT (OFFICE PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DE L'ISERE)	28
7. SDIS (SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS)	32
8. SYMBHI (SYNDICAT MIXTE DES BASSINS HYDRAULIQUES DE L'ISERE)	40
9. SYMAA (SYNDICAT MIXTE ALPES ABATTAGE)	47
10. AIDA (ARTS EN ISERE DAUPHINE ALPES)	51
11. MDPHI (MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE L'ISERE)	54
12. LE CHARMEYRAN	59
13. LE CHEMIN	63
14. LES TISSERANDS	67
15. ALPEXPO	71
16. SMMAG (SYNDICAT MIXTE DES MOBILITES DE L'AIRE GRENOBLOISE)	83
EN SYNTHESE : LA GALAXIE 2021 DES ORGANISMES ASSOCIES AU DEPARTEMENT DE L'ISERE	87
LA GALAXIE 2021 DES ORGANISMES ASSOCIES AU DEPARTEMENT DE L'ISERE	
ANNEXES	89

**Les renseignements et commentaires figurant dans les diverses fiches relèvent des organismes partenaires.**

# 1. ISERE ATTRACTIVITE

**Date de création :** Par délibération du 26 novembre 2010, il a été décidé de créer l'EPIC « Isère tourisme », création effective au 1er janvier 2011, avec mise en activité comptable au 1er juillet 2011.

L'EPIC s'est substitué à l'association Comité Départemental du Tourisme.

Par délibération du Département du 22 novembre 2019, l'assemblée départementale votait la modification de ses statuts, l'extension de son périmètre d'activité à l'attractivité du territoire isérois et son changement de nom en « Isère Attractivité » à partir du 1er janvier 2020. La dernière modification des statuts votée le 29 avril 2022 par le Département, approuvée par le Comité directeur d'Isère attractivité le 16 juin 2022, a modifié la composition du Comité directeur et créé le Conseil d'orientation partenarial.

## Objet :

- Mettre en œuvre la politique départementale du tourisme et de la montagne ;
- Favoriser le développement du tourisme et de l'attractivité en Isère à travers le soutien aux professionnels, la promotion et l'aide à la commercialisation de l'offre iséroise, en déployant la marque ALPES ISHERE et en la confortant auprès des clients, comme des Isérois.

A noter : nouveaux statuts à partir d'avril 2022.

### Siège social :

Hôtel du Département :  
7 rue Fantin Latour  
BP 1096  
38022 Grenoble cedex 1

### Coordonnées :

Téléphone : 04 76 00 33 82  
Fax : 04 76 54 08 74  
Email : [info@isere-attractivite.com](mailto:info@isere-attractivite.com)  
Site internet : [www.alpes-isere.com](http://www.alpes-isere.com)

### Bureaux Isère Attractivité :

44 Quai de France  
CS 10047  
38024 Grenoble cedex 1

**Président(e)**: Madame Chantal Carliz (mars 2015 – 30 juin 2021)

Monsieur Christophe Suszylo (depuis le 17 juillet 2021)

**Directeur** : Monsieur Vincent Delaitre (août 2017 – 11 octobre 2021)

Madame Naïma Riberolles (intérim du 12 octobre 2021 au 31 août 2022)

Madame Emilie Carpentier (depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022)

**Nombre de représentants de la collectivité au sein de l'organisme (octobre 2022) : 10**

(dont 5 suppléants)

- Titulaire	Christophe Suszylo	Représentation Président
- Titulaire	Nathalie Faure	Représentation Assemblée
- Titulaire	Patrick Curtaud	Représentation Assemblée
- Titulaire	Martine Kohly	Représentation Assemblée
- Titulaire	Christophe Revil	Représentation Assemblée
- Suppléant	Bernard Perazio	Représentation Assemblée
- Suppléante	Céline Dolgopyatoff Burlet	Représentation Assemblée
- Suppléante	Sandrine Martin-Grand	Représentation Assemblée
- Suppléante	Annick Merle	Représentation Assemblée
- Suppléant	Franck Longo	Représentation Assemblée

**Financement apporté par la collectivité en 2021 : 4 474 072 €**

(Source : Grand Angle, montant payé en 2021)

## **1 – Principales évolutions financières**

*(chiffres budgétaires donnés en cumulés sur les 2 budgets)*

- Le budget primitif 2021 est équivalent au budget primitif 2020 et s'élève à 4 290 000€ en section fonctionnement et 30 000 € en section investissement. Comme en 2020 un budget annexe consacré à la « Dynamique territoriale » est destiné à recevoir la subvention du Département ciblée sur l'attractivité et à en suivre précisément la consommation. L'enveloppe 2020 est reconduite en 2021 et s'élève à 1 200 000 €, elle vient en déduction des 4 290 000 € du budget principal.
- L'année 2021 a été marquée par un changement de présidence et de directeur ce qui a amené certains projets mis en exergue dans la préparation du budget primitif à être ralentis ou suspendus, il en est ainsi par exemple de la volonté de positionner l'Isère comme destination santé/bien-être. D'autres ont été portés à leurs termes tels le projet d'ouverture d'une boutique sur le village de marques « the village », le déploiement des plans médias hiver et été sur la France comme sur les marchés étrangers (274 443 €), le lancement de 2 campagnes TV (278 000 €)...
- L'année 2021 a été marquée par un 3<sup>ème</sup> confinement, des mesures très contraignantes en matière d'ouverture des sites touristiques, des domaines de remontées mécaniques, des bars ou restaurants... autant de circonstances qui comme en 2020 ont eu un impact sur la déclinaison normale du plan d'actions de l'agence et donc sur les arbitrages qui ont dû être rendus en matière d'exécution budgétaire, avec comme en 2020 une baisse des opérations terrain. Ainsi un transfert vers la communication digitale s'est intensifié s'élevant à 440 K€ sur les 2 budgets (hors maintenance), le tourisme courts séjours a aussi été fortement soutenu avec un accompagnement à hauteur de 260 K€ (plateforme et valorisation)
- Un budget opérationnel de 2 540 K€ (hors RH / 2 456 K€ en 2020) en données consolidées des 2 budgets. En 2021 l'agence a maintenu voire légèrement accru l'importance de ses efforts en matière de soutien à l'économie iséroise. Les achats médias se sont élevés à un niveau exceptionnel dépassant 1 M€ (1 074 K€ / 970 K€ en 2020). Les actions sur les marchés étrangers sont maintenues malgré la crise et le Brexit sur notre marché prioritaire UK avec un total de 274 K€ (300 K€ en 2020 / 270 K€ en 2019) de manière à rester dans le « portefeuille » des destinations privilégiées de nos clients étrangers, malgré une offre 2021 fortement réduite.
- Le ralentissement des événements organisés en 2021 a, comme en 2020, participé au résultat positif du budget annexe « Dynamique territoriale » mais de façon moins prégnante (239 K€ en 2021 / 447 K€ en 2020) et ce malgré un programme soutenu de présence sur les médias destiné à favoriser la reprise à la sortie du confinement ou à l'approche des saisons touristiques hiver/été.
- Des frais de fonctionnement (hors ressources humaines et dotation aux amortissements) en fléchissement, qui passent de 220 000 € à 175 718 € (177 K€ en 2019). En pourcentage, le fonctionnement de l'agence se maintient à 3 % des dépenses.
- Une dotation aux amortissements de 38 576 € au budget principal et des dépenses d'investissement de 117 796 € au budget annexe du fait de l'aménagement et de l'ouverture de la boutique IS HERE ORIGINAL sur le village de Marques à Villefontaine.
- En conclusion et du fait des points évoqués ci-dessus, le budget principal « Etablissement » présente un résultat annuel négatif en section d'exploitation de - 164 887 € financés sur les reports 2020 € et positif de 38 576 € en section d'investissement. A l'inverse, le budget annexe « Dynamique territoriale », impacté par la baisse des événementiels, connaît malgré l'effort porté sur la présence de la marque et de la destination Isère dans les médias, un solde positif de 239 416 €.

### **Comparaison avec les données de l'année N-1 :**

En termes de chiffrage, les points comparatifs ont été évoqués ci-dessus.

En 2021 l'agence a connu un changement d'agent comptable avec une transition qui s'est effectuée sur le dernier trimestre 2021, Régis Duvernay ayant remplacé Laure de la Bussière. Cette évolution a nécessité de nombreux ajustements, d'autant plus que nous avons été contraints de changer de plateforme comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## **2 – Suivi du personnel**

### Identification des principales modifications au niveau du personnel :

Sur un plan général, le nombre de postes est resté comparable à 2020.

Il y a eu en octobre le départ du directeur, remplacé pendant le temps du recrutement par la directrice adjointe assurant l'intérim.

Comme chaque année, face à la diversité des missions, à leur accroissement, à des absences, l'agence a eu recours à plusieurs CDD tout au long de l'année ainsi qu'à un stagiaire (4 CDD se sont succédés de 2 à 6 mois, sur des remplacements – congés parentaux ou congés maternité, opérations... - diverses missions auxquels il faut ajouter un contrat d'apprentissage commencé en 2020).

L'EPIC a, par ailleurs, dû faire face à des difficultés de personnel au secrétariat de direction avec une absence prolongée de 6 mois, suite à un accident de trajet domicile - travail d'une assistante et le départ d'une autre, son remplacement et le départ de cette dernière après un long congé maladie. Des circonstances qui ont conduit à faire appel à de l'intérim.

Fin 2021, 23 collaborateurs étaient comptabilisés en CDI (hors direction, non renouvelée).

**Sur l'année l'agence a eu 25.36 ETP (réel – hors remplacement), dont :**

- 1 agent comptable (base 4j/mois) / (0,2 ETP) ;
- **1 agent mis à disposition** de l'EPIC par le Département

**Pour un budget global RH de 1 863 661.43 € (2020 : 1 671 189 €) soit + 11.5 %**

Ceci se ventile comme suit :

Masse salariale : 1 782 069 € (2020 : 1 610 603 €), dépenses en croissance avec la pérennisation d'un poste CDI sur les marchés étrangers à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le coût du personnel intérimaire évoqué ci-dessus pour 55 K€. Il est à noter qu'une partie de ces dépenses a bénéficié de recettes de la CPAM, à la hauteur de 15 600 € au 31 décembre 2021.

50 000 € mandatés au titre des agents territoriaux (non facturés en totalité au 31 décembre / remboursés à l'€ / l'€).

Auxquels s'ajoutent 81 592 € de charges RH diverses (formation, tickets restaurant, médecine du travail).

## **3 – Activités de l'année 2021**

En créant l'Agence d'attractivité en janvier 2020, le Département a affiché l'ambition de développer l'attractivité de l'Isère en tant que destination touristique mais aussi en tant que lieu de vie. Pour ce faire, l'Agence a structuré son action autour de quatre grands axes stratégiques :

• **Soutenir la dynamique et la compétitivité des territoires** à travers la publication de chiffres clés, notes de conjoncture et bilans de saisons, le suivi de la fréquentation touristique et la veille sur les tendances du marché, la mesure du poids du tourisme, la réalisation d'études (perspectives d'enneigement des stations, élaboration d'un dispositif d'accompagnement des stations face aux grands changements, solutions de production et d'approvisionnement des refuges en énergies renouvelables...), le soutien en ingénierie des territoires dans le cadre des CPAI, l'accompagnement des hébergeurs dans la qualification de leur offre (ateliers de sensibilisation, promotion du « carnet d'inspiration »), le déploiement du label Accueil vélo, l'animation des acteurs autour de la digitalisation...

• **Faire de l'Isère une destination de connexion avec la nature et d'épanouissement des visiteurs** en renforçant le tourisme de courts séjours en lien avec les offices de tourisme et les hébergements isérois, en animant des événements autour du patrimoine en lien avec la politique culturelle, en agissant sur la structuration de l'itinérance douce et le développement des randonnées avec un travail particulièrement appuyé sur la valorisation de la véloroute voie verte de la vallée de l'Isère (pilotage de la mission interdépartementale de définition du nom marketing : La Belle Via), en accompagnant les gardiens de refuges à l'amélioration de l'accueil et en soutenant le développement de la pratique du VAE (création d'itinéraires phares, élaboration d'une offre de location saisonnière de VAE à destination des acteurs du tourisme et en partenariat avec le Crédit Agricole) et de la mobilité touristique (expérimentation Citiz dans le Vercors).

• **Développer la notoriété nationale et internationale** à travers la valorisation sur nos marchés France et étrangers, de thématiques stratégiques de la destination : tourisme de courts séjours, l'itinérance, la randonnée, la pratique du VAE et les activités emblématiques de la montagne. Les actions de l'Agence ont porté sur des campagnes TV, campagnes digitales, de l'affichage, des achats d'espaces presse nationale et internationale, de workshops B2B, de campagnes mutualisées avec des partenaires comme Atout France, France montagne, de partenariats avec Oui SNCF et Tours opérateurs, rencontres presse (3 conférences de presse, 6 accueils presse, une campagne de communiqués de presse) ...

• **Renforcer le sentiment d'appartenance des Isérois** en s'appuyant d'une part, sur le *Magazine ALPES ISHERE* pour conforter la connaissance et la prescription du territoire par les habitants et générer des activités et des séjours de proximité et, d'autre part, sur la *Tribune d'Isère Attractivité* qui s'adresse aux acteurs professionnels du territoire. En outre, l'Agence a permis de donner de la visibilité à certains événements Outdoor ALPES ISHERE en lien avec la politique Sport du Département (Belle étoile, Echappée belle, Trail des passerelles, Skyrace de la Matheysine), de valoriser l'Isère en tant que territoire production du cinéma de montagne avec la remise d'un prix ALPES ISHERE à une réalisatrice iséroise à l'occasion du Festival International du Film de Montagne et d'Aventures d'Autrans et de mettre en avant des entreprises artisanales représentant l'excellence de l'artisanat en Isère en partenariat avec la Chambre des métiers et de l'artisanat. Enfin, l'année 2021 a été marquée par la création et l'ouverture de la boutique au village de marques The Village, un espace de vente de produits de l'Isère et une vitrine du département et de ses savoir-faire.

#### **4 – Perspectives**

Pour 2022, l'Agence poursuivra le déploiement des axes stratégiques cités ci-dessus. Elle engagera en parallèle, une réflexion globale sur le projet d'attractivité de l'Isère en collaboration avec les différentes directions départementales concernées pour partager des bases communes et mettre en cohérence la stratégie d'attractivité de l'Isère.

Par ailleurs, les nouveaux statuts de l'Agence votés en avril 2022, engageront cette dernière dans l'animation du Conseil d'orientation partenarial et de ses deux instances (VP des EPCI de l'Isère et acteurs économiques et académiques) pour renforcer la démarche d'attractivité de notre territoire.



## 2. CAUE (CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ISERE)

**Date de création :** 1979

### **Objet :**

Les quatre missions des CAUE sont définies par le législateur (loi du 3 janvier 1977) :

#### 1. Conseiller les collectivités :

Etre à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement.

#### 2. Conseiller les particuliers :

Fournir aux personnes qui désirent construire, les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions, leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans se charger de la maîtrise d'œuvre grâce à un réseau d'architectes conseillers.

#### 3. Former :

Contribuer directement ou indirectement à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels, des agents de l'administration et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction.

#### 4. Informier / sensibiliser :

Développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation des publics (grand public, scolaires, amateurs) dans les domaines de l'architecture, l'urbanisme et l'environnement.

#### **Siège social :**

22 rue Hébert  
38000 Grenoble

#### **Coordonnées :**

Téléphone : 04 76 00 02 21  
Fax : 04 76 15 22 39  
Site internet : [www.caue-isere.org](http://www.caue-isere.org)

**Président :** Monsieur Christian Coigné jusqu'au 07/09/2021  
Madame Christelle Grangeot à daté du 08/09/2021.

**Directeur :** Madame Florence Martignoni

#### **Nombre de représentants de la collectivité au sein de l'organisme (octobre 2022) : 6**

- Titulaire	Christelle Grangeot	Représentation Assemblée
- Titulaire	Christophe Borg	Représentation Assemblée
- Titulaire	Isabelle Dugua	Représentation Assemblée
- Titulaire	Cyrille Madinier	Représentation Assemblée
- Titulaire	Christophe Revil	Représentation Assemblée
- Titulaire	Éléonore Kazazian-Balestas	Représentation Assemblée

#### **Financement apporté par la collectivité en 2021 : 1 991 529,40 €**

(Source Grand Angle, montant payé en 2021)

### **1 – Principales évolutions financières**

Les différentes modifications financières intervenues au cours de l'année 2020 :

Entre le budget 2021 et son réalisé, les variations les plus importantes sont sur les postes suivants :

- Régularisation de la taxe d'aménagement : seulement 30 000 € avaient été budgétés alors que la régularisation a été de 150 628 € ;
- Évolution du modèle économique avec la « convention à 5 jours » : 70 000 € avaient été budgétés alors que le réel est de 142 217 € ;
- Autres produits et transferts de charges : remboursement par la CPAM et la caisse de prévoyance de l'ensemble des arrêts maladie ;
- Les interventions des architectes conseillers (impact COVID) : -71 000 €, sur un prévisionnel à 180 000 € ;

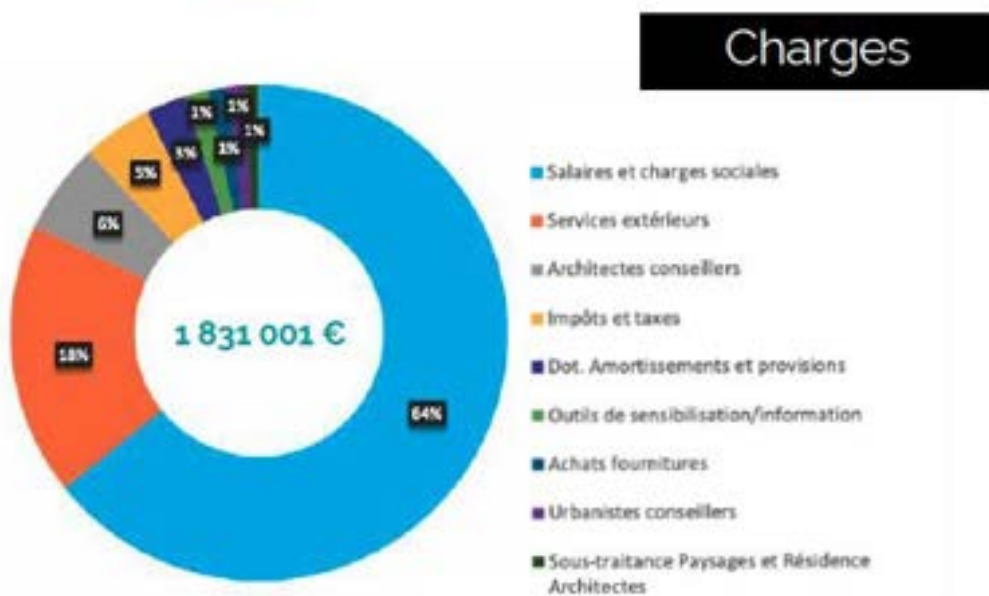
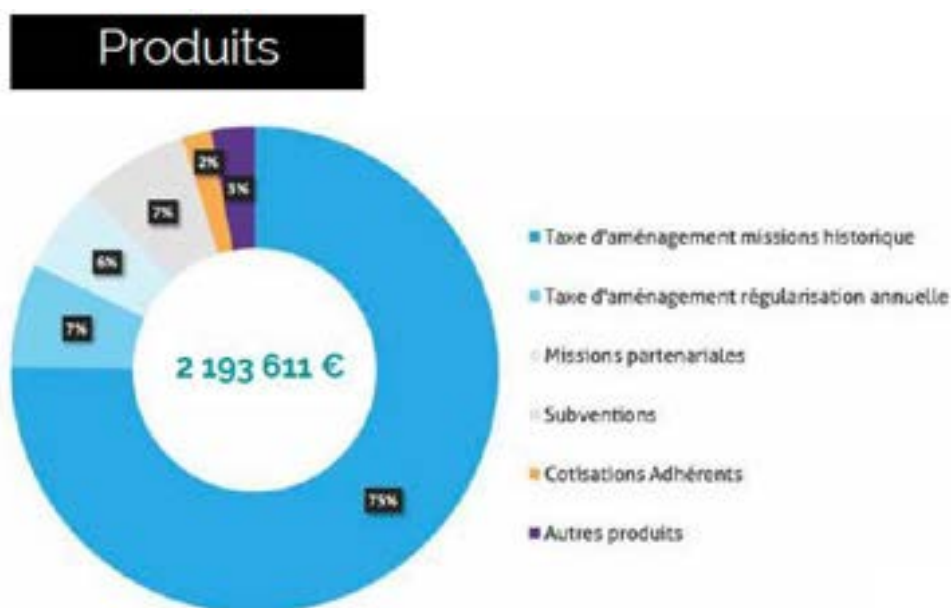
• Les missions partenariales, et notamment la mission des urbanistes conseillers en reprise lente après les élections : environ -69 000 € sur un budget de 90 000 €.

**Trésorerie : 1 416 868,19€ au 31/12/21 (hors dette)**

L'objectif de retrouver 6 mois de trésorerie « d'avance » a été atteint, sachant que les réserves sur les exercices antérieurs : Habiter Demain (315 K€) et Siège du CAUE (300 K€) sont constituées et commencent à être consommées (malgré un retard dû à l'évolution du poste de CIFRE en CDD-OD et les réflexions sur le siège).

**Une dette s'élevant à 406 052 € au 31/12/2021**

**Résultat net : 362 610 €**



Comparaison avec les données de l'année 2020 :

<b>COMPARATIF 2020-2021</b>			
		<b>REEL 2020</b>	<b>REEL 2021</b>
Prestations de formations		13 836,00 €	14 348,00 €
Prestations de services		6 644,00 €	- €
<b>TAXE AMENAGEMENT</b>		1 480 000,00 €	1 650 000,00 €
<b>Régulation Taxe Aménagement</b>		271 713,00 €	150 628,00 €
Mission partenariale Urbanistes conseillers		10 490,00 €	24 690,00 €
Mission partenariale Paysages		93 789,00 €	- €
Mission partenariale Résidence architecte et PICC		4 734,00 €	15 000,00 €
Mission partenariale Archistoire		- €	20 000,00 €
Mission partenariale Fleurissement		57 697,00 €	53 720,00 €
Missions partenariales Atlas		9 927,00 €	17 423,00 €
Subventions collectivités		33 253,00 €	142 217,00 €
Cotisations adhérents		42 220,00 €	43 080,00 €
Autres produits & transferts de charges		15 838,00 €	63 025,00 €
Reprises provisions		- €	- €
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION I</b>		<b>2 040 141,00 €</b>	<b>2 194 131,00 €</b>
Achats fournitures		24 098,00 €	22 454,00 €
Services extérieurs		273 534,00 €	326 430,00 €
Outils de sensibilisation/information		1 446,00 €	27 995,00 €
Sous-traitance générale		50,00 €	78,00 €
Sous-traitance Missions partenariales		48 032,00 €	16 596,00 €
Architectes conseillers		135 934,00 €	109 042,00 €
Urbanistes conseillers		9 537,00 €	21 005,00 €
Impôts et taxes		75 445,00 €	83 452,00 €
Salaires et traitements		711 120,00 €	787 299,00 €
Charges sociales		333 041,00 €	388 714,00 €
Dot. Amortissements et provisions :			
Dotations aux amortissements		46 215,00 €	46 658,00 €
Dotations aux provisions		4 945,00 €	613,00 €
Subventions accordées par l'association			
Autres charges		2 012,00 €	2 466,00 €
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION II</b>		<b>1 665 409,00 €</b>	<b>1 832 802,00 €</b>
<b>SOLDE D'EXPLOITATION (I - II)</b>		<b>374 732,00 €</b>	<b>361 329,00 €</b>
Produits financiers		1 089,00 €	874,00 €
Charges financières			
<b>SOLDE FINANCIER</b>		<b>1 089,00 €</b>	<b>874,00 €</b>
<b>EXCEDENT</b>			<b>362 203,00 €</b>

## **2 – Suivi du personnel**

### **Identification des principales modifications au niveau du personnel :**

- Janvier 2021 : Embauche de J.K., Assistante, en remplacement de S. G.(démission août 2020)
- Mars 2021 : Embauche de B. R., Chargée de Mission Paysage, CDD d'1 an, en renfort du Pôle Paysage sur la mission partenariale « Atlas du Paysage »
- Avril 2021 : Embauche de C. S., CDD en renfort au Pôle Architecture – CDD de 6 mois, renouvelé pour 6 mois en octobre 2021
- Mai 2021 : Embauche de J. B., Chargé de Mission Urbanisme, en remplacement de T. B., nommé Responsable du Pôle Urbanisme
- Mai à décembre 2021 : Arrêt maladie R. A., Responsable du Pôle Paysage
- Octobre 2021 : Embauche de G. C., Chargée de Mission Paysage, en renfort au Pôle Paysage, CDD 6 mois à 80 % pour 3 mois puis 60 % pour 3 mois
- Novembre 2021 : Embauche de R. C., Chargé d'Étude « Habiter Demain » - CDD OD 2 ans

Sur l'année 2021, les ETP (équivalent temps plein) s'élèvent à 15,29 dont 1 ETP en arrêt maladie longue durée depuis mai 2021, soit des « ETP productifs » sur 2021 qui s'élèvent à **14,66 ETP (dont 0,95 ETP sur les missions partenariales et 1 ETP sur Habiter Demain).**

### **Rappel :**

2017 : 14,3 ETP → 0,1 sur les missions partenariales  
2018 : 14,1 ETP → 0,6 sur les missions partenariales  
2019 : 13,9 ETP → 0,8 sur les missions partenariales  
2020 : 14,17 ETP → 1,63 sur les missions partenariales

### **Masse salariale :**

La masse salariale pour 2021 est de 787 299 €.

Dont pour les missions partenariales :

- Atlas : 9 584 € soit 1,2 %
- Fleurissement : 29 460 € soit 3,7 %
- Archistoire : 8 086 € soit 1 %

En 2021, la masse salariale a augmenté :

- suite à une mise en conformité avec le droit du travail (préconisation de l'avocat du CAUE validée par le Conseil d'administration) :
  - > Révision des salaires non conformes avec la législation des forfaits jours (type de contrats en vigueur au CAUE) ;
  - > Réajustement des salaires inférieurs au minimum conventionnel ;
- suite aux élections municipales de 2020, embauche de 2 CDD en renfort, pour faire face à la forte augmentation des sollicitations.

## **3 – Activité de l'année 2021**

*Voir rapport d'activité en annexe.*

## 4 – Perspectives

- **Missions de conseil aux collectivités, une tendance qui se poursuit sur 2022**
  - Accompagnement des collectivités sur les sujets de l'AUE ;
  - 14 PVD / Club PVD
  - Participation aux CLTC / COCT (publication de la plaquette sur les centre-bourgs) ;
  - Commissions de l'État (CDAC, CDNPS, etc.) et locales (SPR, etc.) ;
  - Participation aux jurys de concours ;
  - Participation à des ateliers / groupes de travail portés par les collectivités.
- **Missions de conseil aux particuliers, en lien avec l'Atlas des paysages, un renfort de l'expertise des paysagistes à envisager**
  - Gestion du réseau des architectes et renfort du réseau des paysagistes conseillers ;
  - Bilans et jurys auprès des collectivités ;
  - Animation du réseau (1 temps / an) ;
  - Recrutement et formation ;
  - Gestion de la consultance au siège (jeudi matin).
- Former les enseignants ;
- Animer un réseau de professionnels dans le cadre des missions
- Un travail de réflexion sur la valorisation des actions pédagogiques auprès des communes en 2022, avec toujours une animation dans les établissements comprenant une dimension territoriale, culturelle et artistique.
- **Mission Former et projet d'organisme certifié ?**
  - Programmer les formations : réalisation d'un catalogue de formation 2023 ;
  - Réaliser des formations auprès des élus + recherche d'intervenants ;
  - Suivre l'évolution des dispositifs de prise en charge des formations ;
  - Étudier la certification Qualiopi pour une mise en place en 2023.
- **Missions Partenariales (politiques du Département de l'Isère)**
  - Animer la refonte de l'Atlas des paysages (fin 2023) ;
  - Porter la mission Label Villes et Villages Fleuris ;
  - S'inscrire dans les dispositifs PICC et résidence d'architectes ;
  - Gérer les missions des Urbanistes Conseillers ;
  - En 2022, le Département maintient son soutien le développement d'Archistoire sur la ville de Voiron.
- **Missions informer – sensibiliser, et permettre aux acteurs de se projeter**
  - Participer aux ateliers / travaux des universités (ENSP, ENSAG, etc.) ;
  - Programmer des visites « opérations exemplaires » : catalogue de visites ;
  - Alimenter « l'observatoire du CAUE » ;
  - Participer à des ateliers / groupes de travail / instances des partenaires ;
  - Programmer un voyage pour 2023 (Pays Bas / risque et résilience) ;
  - Réaliser l'étude prospective « Habiter Demain – Habiter en 2050 » ;
  - Développer et présenter l'application Archistoire (2 stories en cours / 2 à venir)
  - Proposer des expositions : Valeurs d'exemple à l'Exposition Bois Objectif Local chez Terre Vivante.
- **Mission Pédagogie à intensifier auprès des communes**
  - S'inscrire dans les dispositifs portés par l'État, la Région, le Département, les communes et en assurer la gestion comptable ;
  - Porter des actions péri-scolaires ;
- **Poursuite des missions avec l'URCAUE :**

*NB : la Directrice du CAUE 38 est depuis 2022, administratrice du CA de l'Union Régionale.*

  - Actions, dans la continuité des axes stratégiques de l'URCAUE :
    - ✦ Contribution à l'observatoire Archi 20-21 ;
    - ✦ Contribution au palmarès régional de l'architecture et de l'aménagement Valeurs d'exemples, dont l'appel à candidatures sera renouvelé en 2022.
    - ✦ Participation aux différents réseaux pour mener des actions pour l'environnement
  - Nouvelles actions en perspectives :
    - ✦ Intégration des groupes de travail du Comité de massif des Alpes, piloter par le commissaire de massif et son adjoint ;
    - ✦ Organisation d'un colloque sur les friches industrielles (cf programme TRAILS) en 2023 ;
    - ✦ Soutien de la team AURA au projet solar Décathlon ;
    - ✦ Copilotage des événements suivants : les rencontres du paysages urbains le 16 juin, l'ode à l'arbre le 18 juin, les universités d'été des urbanistes fin août 2022.

### 3. TERRITOIRES 38

**Date de création :** 21 Juin 1957

**Objet :** Étude et réalisation de tout projet d'aménagement principalement pour les collectivités, et ayant pour objet de mettre en œuvre une politique locale de l'habitat, le développement des activités économiques, la réalisation d'équipements collectifs.

**Forme :** Société anonyme d'économie mixte d'aménagement

**Capital :** 1 703 996 € (dont 46 % détenus par le Département de l'Isère)

**Siège social :**

34 rue Gustave Eiffel  
38028 GRENOBLE Cedex 1

**Coordonnées :**

Téléphone : 04 76 70 97 97  
Site Internet : <http://elegia-groupe.fr>

**Président :** Monsieur Jean-Pierre BARBIER (depuis le 19 septembre 2017, renouvelé dans ses fonctions le 28 septembre 2021)

**Directeur Général :** Monsieur Jean-Pierre BARBIER (depuis le 19 septembre 2017, renouvelé dans ses fonctions le 28 septembre 2021)

**Directeur Général Délégué :** Monsieur Christian BREUZA (depuis le 10 février 2017, renouvelé dans ses fonctions le 28 septembre 2021)

**Secrétaire Général :** Monsieur Bernard LECA

**Nombre de représentants de la collectivité au sein de l'organisme (octobre 2022) : 8**

- Titulaire	Jean-Pierre Barbier	Représentation Assemblée
- Titulaire	Cyrille Madinier	Représentation Assemblée
- Titulaire	Annick Merle	Représentation Assemblée
- Titulaire	Anne Gérin	Représentation Assemblée
- Titulaire	Sandrine Martin-Grand	Représentation Assemblée
- Titulaire	Robert Duranton	Représentation Assemblée
- Titulaire	Anne-Sophie Chardon	Représentation Assemblée
- Titulaire	David Queiros	Représentation Assemblée

**Financement apporté par la collectivité en 2021 : 0 €**

#### **1 – Principales évolutions financières**

**Le compte de résultat :**

L'évolution des charges a une hausse de +181 % entre 2020 et 2021, celle des produits d'exploitation de +181 % également. Ces évolutions tiennent compte des opérations propres.

Cette évolution permet de dégager un résultat d'exploitation positif de +834 K€, en hausse de 157 % entre 2020 et 2021.

L'évolution du résultat financier est de -30 % entre 2020 et 2021.

L'évolution du résultat de l'exercice est de +173 % entre 2020 et 2021.

	31/12/2021	31/12/2020
Production - biens	27 695 346	9 835 344
vendue - services	1 638 863	1 243 859
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>29 334 209</b>	<b>11 079 203</b>
Production stockée	4 454 683	184 192
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	1 205 680	1 199 326
Autres produits	1	3
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>34 994 573</b>	<b>12 462 724</b>
Autres achats et charges externes	32 932 779	10 829 481
Impôts, taxes et versements assimilés	100 577	76 545
Salaires et traitements	757 816	755 590
Charges sociales	332 392	328 008
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>		
Sur immobilisations dotations aux amortissements	33 578	52 985
Sur actif circulant dotations aux provisions		
Autres charges	3 774	96 206
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>34 160 916</b>	<b>12 138 815</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>833 657</b>	<b>323 908</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>	<b>- 106</b>	
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>17 434</b>	<b>21 093</b>
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES</b>	<b>2 705</b>	<b>-</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>14 729</b>	<b>21 093</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>848 280</b>	<b>345 001</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>26 825</b>	<b>66 936</b>
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>1 525</b>	<b>-</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>25 300</b>	<b>66 936</b>
Participation des salariés	5 782	- 348
Impôts sur les bénéfices	47 150	111 337
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>35 038 832</b>	<b>12 550 753</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>34 218 184</b>	<b>12 249 805</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>820 648</b>	<b>300 948</b>

Produits par nature juridique :

37 % des produits proviennent des opérations pour compte propres

En %	2020	2021
Mandats	28 %	22 %
Etudes et Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	19 %	24 %
Concession d'Aménagement	18 %	11 %
Mise à disposition de personnel à Isère Aménagement	3 %	3 %
Opérations pour compte propre	32 %	40 %
Total produits	100 %	100 %

## Perspectives pour 2022 :

Compte de résultat prévisionnel 2021 approuvé au CA du 07/12/2021. Le résultat s'élèverait à 524 K€.

	2022
Produits d'exploitation	2 730 K€
Marge à l'avancement sur opérations propres	1 216 K€
Produits financiers et exceptionnels	15 K€
<b>Total produits</b>	<b>3 961 K€</b>
Charges d'exploitation	3 160 K€
Charges financières et exceptionnelles	0 K€
<b>Total charges</b>	<b>3 160 K€</b>
Participation & intéressement	64 K€
Impôts sur les sociétés	214 K€
<b>Résultat comptable</b>	<b>524 K€</b>

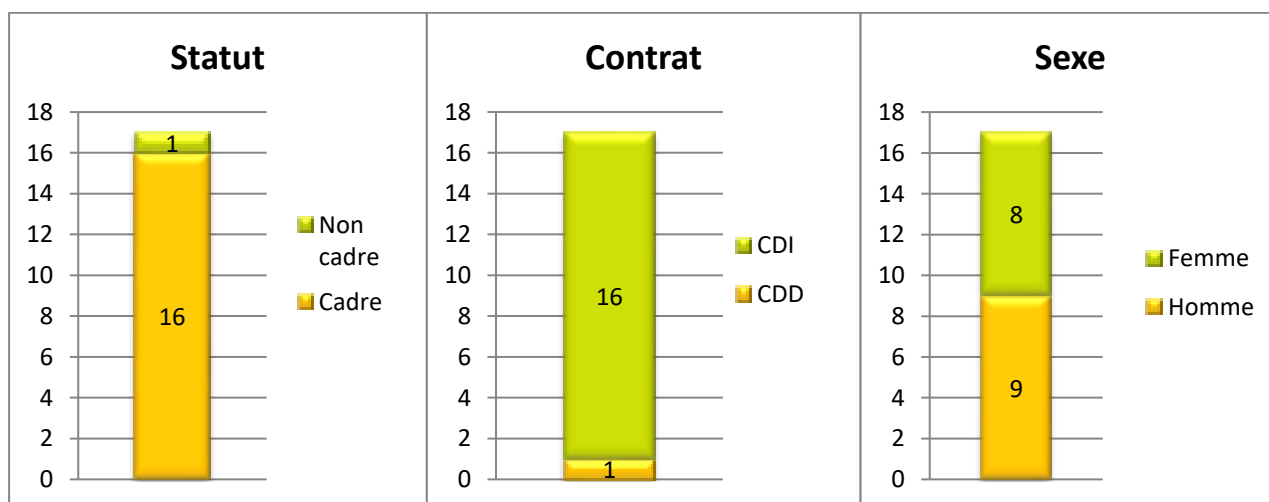
## 2 – Suivi du personnel

L'effectif au 31/12/2021, hors les 2 mandataires sociaux, est de 17 postes salariés représentant 13,23 équivalents temps plein (ETP).

La société a mis à disposition sur l'exercice 4 salariés à ISÈRE Aménagement représentant 1,13 ETP et la société SARA Développement a mis à disposition de TERRITOIRES 38, 1 salarié représentant 0,14 ETP.

L'effectif ainsi retraité se monte ainsi à 12,1 équivalents temps plein (ETP) durant l'exercice.

Au 31 décembre 2021, la répartition des 17 salariés par statut, type de contrat et sexe s'établit comme suit :



L'âge moyen de l'effectif est de 40 ans.



### **3 – Activité de l'année 2021**

#### Les contrats :

Au cours de l'exercice, TERRITOIRES 38 ne s'est pas vu confier, après appel d'offres, de nouveau contrat de concession.

En 2021, TERRITOIRES 38 a conclu un contrat de promotion immobilière :

N°	Opération	Donneur d'ordre	Date	Honoraires (hors marge)
4106	CPI ALEDIA Champagnier	SCI Aledia Champagnier	09/06/2021	1 070 400 € HT sur 2 ans

En 2021, TERRITOIRES 38 s'est vu confier 2 nouvelles conventions de mandat :

N°	Mandat	Mandant	Date de convention	Rémunération
2246	Réhabilitation du musée des minéraux et de la faune	Commune de Bourg-d'Oisans	03/06/2021	33 369 € HT sur 1 an
2247	Gestion financière des marchés UGA	UGA	22/07/2021	45 557 € HT sur 2 ans

En 2021, TERRITOIRES 38 s'est vu confier 20 nouvelles opérations en prestations de services :

N°	Mandat	Maître d'ouvrage	Date de convention	Rémunération
3250	Réhabilitation immeuble en copropriété "100 Arlequin"	Syndicat de copropriété 100 Arlequin / Oralia	23/03/2021	173 929 € HT sur 6 ans
3260	Réhabilitation énergétique 170 Arlequin	Syndicat de copropriété 170 Arlequin / Audras & Delanois	23/03/2021	310 898 € HT sur 6 ans
3261	Réhabilitation énergétique 150 Arlequin	Syndicat de copropriété 150 Arlequin / Foncia	04/05/2021	276 073 € HT sur 6 ans
3262	Réhabilitation énergétique 130 Arlequin	Syndicat de copropriété 130 Arlequin / Foncia	04/05/2021	173 602 € HT sur 6 ans
3265	AMO requalification du site des papeteries	Commune de Villard Bonnot	09/07/2021	24 211 € HT sur 1 an
5235	Etude faisabilité construction école Saint-Joseph de Lumbin	OGEC	13/04/2021	7 852 € HT sur 1 an
5237	Prestation foncière réalisation piste cyclable	CC de l'Oisans	05/02/2021	Marché à BC sur 3 ans
5250	Audit énergétique PRD résidence Ouest Berlioz Le Bourget	CROUS	04/02/2021	14 201 € HT sur 1 an
5251	Programmation restructuration de l'école Marennnes	Commune de Marennnes	03/05/2021	24 128 € HT sur 1 an

N°	Mandat	Maître d'ouvrage	Date de convention	Rémunération
5252	AMO études opérationnelles SDIS Montélimar	SDIS de la Drôme	25/03/2021	17 690 € HT sur 1 an
5253	AMO programme salle polyvalente Meylan	Commune de Meylan	09/07/2021	11 620 € HT sur 1 an
5254	Prog. Optimisation des bâtiments communaux	Commune de Sassenage	20/05/2021	15 870 € HT sur 1 an
5256	AMO désignation du maître d'œuvre	Commune de Saint-Just de Claix	09/07/2021	9 157 € HT sur 1 an
5258	Prog requalification de l'ancienne EPHAD Roybon	Commune de Roybon	27/01/2021	12 075 € HT sur 1 an
5259	AMO désignation MOE CTM Alpe d'Huez	Commune d'Huez	16/08/2021	26 625 € HT sur 1 an
5260	AMO aménagement route de Raclaz à Vulbens	Commune de Vulbens	01/09/2021	26 331,5 € HT sur 1 an
5261	Etude faisabilité aménagement ex IME à Tullins	Commune de Tullins	13/09/2021	1 500 € HT sur 1 an
5262	Etude faisabilité futur siège EPFL rue Mallifaud	EPFL du Dauphiné,	01/10/2021	7 540 € HT sur 1 an
5263	AMO téléporté Francheville-Lyon SYTRAL	SYTRAL	13/10/2021	Marché à BC sur 4 ans
5265	AMO suivi concours du gymnase Beauvallet à Seyssins	Commune de Seyssins	23/12/2021	15 160 € HT sur 1 an

### Le chiffre d'opérations :

Le chiffre d'opérations de l'exercice 2021, constitué des dépenses d'acquisitions foncières, d'études et de travaux (hors rémunération de l'aménageur, frais financiers et frais divers) sur les concessions et les mandats, s'élève à 41 772 456 € HT. L'historique et la répartition de cet indicateur sont détaillés dans le tableau suivant :

	Chiffre d'opérations (€ HT)				
	2017	2018	2019	2020	2021
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 944 000</b>	<b>24 209 536</b>	<b>52 697 014</b>	<b>40 436 938</b>	<b>41 772 456</b>
<b>Concession</b>	<b>984 000</b>	<b>1 177 760</b>	<b>660 619</b>	<b>1 410 326</b>	<b>1 104 859</b>
1 ACQUISITIONS	-	-	351 657	250 539	894 273
2 ETUDES ET HONORAIRES	318 000	196 938	33 686	51 963	3 441
3 TRAVAUX	666 000	980 822	275 276	1 107 824	207 145
<b>Mandat</b>	<b>4 960 000</b>	<b>23 012 931</b>	<b>41 103 826</b>	<b>30 643 527</b>	<b>16 448 183</b>
1 ACQUISITIONS	-	-	-	-	-
2 ETUDES ET HONORAIRES	1 642 000	1 943 928	2 015 562	2 775 149	1 605 229
3 TRAVAUX	3 318 000	21 069 003	39 088 264	27 868 378	14 842 954
<b>Opération propre</b>	<b>-</b>	<b>18 845</b>	<b>10 932 569</b>	<b>8 383 086</b>	<b>24 219 413</b>
1 ACQUISITIONS	-	-	5 185	12 557	2 557 610
2 ETUDES ET HONORAIRES	-	18 845	476 989	268 499	1 468 454
3 TRAVAUX	-	-	10 450 394	8 102 030	20 193 349

## Filiales et prises de participations :

Le tableau ci-dessous récapitule les prises de participations de la société :

Nom filiales	catégorie	partenaires	capital	% détenus par Territoires 38	Avance en compte courant consentie par Territoires 38	C.A	résultat exercice	Année cloture
<b>SAS Elegia Développement</b>	Immobilier d'entreprises	CDC, Crédit Agricole, caisse d'Epargne	3 499 900	51%	765 000	868 669	13 969	31/12/2021
<b>SCCV du Dauphiné</b>	Logements	Bouygues Immobilier	1 000	49%	213 089	- 0,32	- 0	31/12/2020
<b>SCCV Contempora</b>	Logements	Safilaf	1 000	15%	-	-	-	31/12/2020
<b>SCCV les Jardins de Prévert</b>	Logements	Edifim	1 000	40%	440 000	-	-	31/10/2021
<b>SAS Dessaix Aménagement</b>	Logements	Imaprim, 6ème Sens promotion	1 000	33%	834 900	-	-1	31/12/2021
<b>SCCV THONON DESSAIX</b>	Logements	Imaprim, 6ème Sens promotion, Altana Promotion	1 000	10%	307 179	-	- 173 371	31/10/2021

## **4 – Perspectives**

//

## 4. ISERE AMENAGEMENT

**Date de création** : 13 juillet 2010

**Objet** : Réalisation de toute opération d'aménagement au sens du Code de l'Urbanisme, à savoir notamment celle ayant pour objet de mettre en œuvre une politique locale de l'habitat, d'organiser le maintien, le développement ou l'accueil des activités économiques, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur, de lutter contre l'insalubrité et contre toute atteinte à l'environnement, de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels ; de réaliser toute opération de construction, d'ouvrages de bâtiment, d'infrastructure, de génie civil. Et pourra, en outre, réaliser de manière générale toutes les opérations qui sont comptables avec cet objet et qui contribuent à sa réalisation. Complémentairement, elle pourra assurer la maintenance et/ou gérer et exploiter pour une durée déterminée des équipements réalisés ou appartenant à l'un de ses actionnaires dans le cadre des opérations décrites ci-dessus.

**Forme** : Société publique locale

**Capital** : 1 180 000 € (dont 51,36 % détenu par le Département de l'Isère)

**Siège social** :

34 rue Gustave Eiffel  
38028 GRENOBLE Cedex 1

**Coordonnées** :

Téléphone : 04 76 70 97 97  
Fax : 04 76 48 07 03  
Site internet : <http://elegia-groupe.fr/>

**Président** : Madame Sandrine Martin-Grand

**Directeur Général** : Madame Sandrine Martin-Grand (depuis le 28 septembre 2021)

**Directeur Général Délégué** : Monsieur Christian Breuza (depuis le 10 février 2017, renouvelé dans ses fonctions le 28 septembre 2021)

**Secrétaire Général** : Monsieur Bernard Leca

Le règlement intérieur de la SPL a été mis à jour en 2021 (avec la suppression du Comité Technique) aux termes de la délibération du Conseil d'administration du 28 septembre.

**Nombre d'actionnaires fin 2021** : 39

**Nouveaux actionnaires en 2021** : 5 (Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère, Communes de Corenc, Saint-Pierre-de-Chartreuse, Saint-Marcellin, et Tencin)

**Nombre de représentants de la collectivité au sein de l'organisme (octobre 2022)** : 10

- Titulaire	Jean-Pierre Barbier	Représentation Assemblée
- Titulaire	Sandrine Martin-Grand	Représentation Assemblée
- Titulaire	Cyrille Madinier	Représentation Assemblée
- Titulaire	Jérôme Cucarollo	Représentation Assemblée
- Titulaire	Annick Merle	Représentation Assemblée
- Titulaire	Anne Gérin	Représentation Assemblée
- Titulaire	Bernard Perazio	Représentation Assemblée
- Titulaire	Christophe Suszylo	Représentation Assemblée
- Titulaire	Joëlle Hours	Représentation Assemblée
- Titulaire	Franck Longo	Représentation Assemblée

**Financement apporté par la collectivité en 2021** : 29 072 340 €

(Source Grand Angle, montant payé en 2021)

## 1 – Principales évolutions financières

### Le compte de résultat :

L'évolution entre 2020 et 2021 des charges est en augmentation de 2 % et des produits d'exploitation est en baisse de 5 %.

L'évolution du résultat d'exploitation est de -69 % entre 2020 et 2021.

L'évolution du résultat financier est de + 37 % entre 2020 et 2021.

L'évolution du résultat de l'exercice est de -67 % entre 2020 et 2021.

### Compte de résultat (partie fonctionnement) :

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
Production - biens	828 586	1 192 945
vente - services	2 011 701	1 933 419
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>2 840 287</b>	<b>3 126 365</b>
Reprises sur amortissements et provisions, trans	1 460 768	1 382 233
Autres produits	2	-
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>4 301 056</b>	<b>4 508 598</b>
Autres achats et charges externes	2 715 607	2 656 437
Impôts, taxes et versements assimilés	51 753	50 330
Salaires et traitements	994 928	971 252
Charges sociales	419 709	410 551
Dotations aux amortissements et provisions	217	31 155
Autres charges	4	4
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>4 182 218</b>	<b>4 119 729</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>118 838</b>	<b>388 869</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>46 603</b>	<b>58 577</b>
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES</b>	<b>20 907</b>	<b>39 873</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>25 696</b>	<b>18 704</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>144 534</b>	<b>407 573</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Participation des salariés</b>	<b>7 297</b>	<b>471</b>
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>36 319</b>	<b>104 377</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>4 347 659</b>	<b>4 567 175</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>4 246 741</b>	<b>4 264 449</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>100 918</b>	<b>302 725</b>

### Les clients : Répartition des produits d'exploitation par clients :

Les 4 principaux clients génèrent 76 % du chiffre d'affaires (similaire à 2020) :

CLIENTS	2020 en %	2021 en %
Grenoble-Alpes Métropole	40 %	32 %
Département de l'Isère	18 %	24 %
Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère	14 %	17 %
Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise	5 %	3 %
Commune de Pont-de-Claix	2 %	5 %
Syndicat Mixte de la Z.I.P. de Salaise-Sablons	3 %	5 %
Autres collectivités	14 %	14 %
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

## Produits par nature juridique :

En K€	2019 en %	2020 en %	2021 en %
<b>Produits d'exploitation</b>			
Mandats de réalisation	34 %	39 %	44 %
Concessions	39 %	31 %	34 %
Prestations de services	27 %	30 %	22 %
Divers			
<b>Total Produits d'exploitation</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

## Perspectives pour 2022 :

Compte de résultat prévisionnel 2022 approuvé au CA du 07/12/2021 :

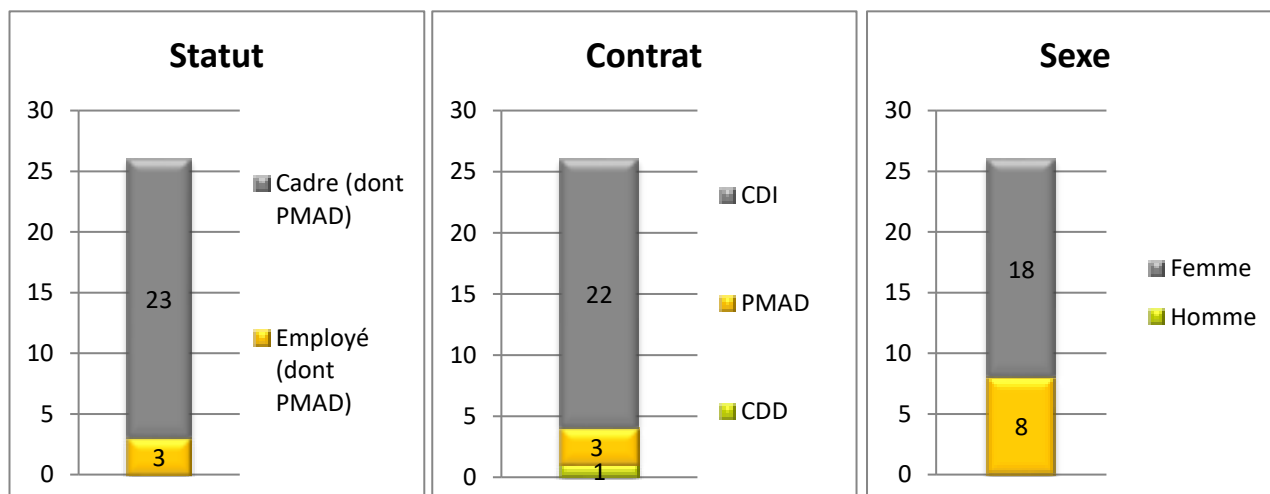
	2022
Produits d'exploitation	4 493 K€
Produits financiers et exceptionnels	20 K€
<b>Total produits</b>	<b>4 513 K€</b>
Charges d'exploitation	4 414 K€
Charges financières et exceptionnelles	0 K€
<b>Total charges</b>	<b>4 414 K€</b>
Participation & intéressement	91 K€
Impôts sur les sociétés	2 K€
<b>Résultat comptable</b>	<b>6 K€</b>

Une augmentation des produits de +4 % et une augmentation des charges de +6 % sont prévues en 2022, pour un résultat comptable de +6 K€.

## 2 – Suivi du personnel

L'effectif au 31/12/2021, hors les 2 mandataires sociaux est de 26 postes (salariés (23) et personnels mis à disposition (3)), représentant 21,78 équivalents temps plein (ETP) durant l'exercice.

Le montant des charges de personnel s'élève à 1 414 636 € et celui du personnel mis à disposition 97 545 €. Au 31 décembre 2021, la répartition des personnels par statut, type de contrat et sexe s'établit comme suit :



L'âge moyen de l'effectif est de 36 ans.

### **3 – Activité de l'année 2020**

#### Les contrats :

En 2021, la Société ISÈRE Aménagement s'est vue confier :

- un contrat de concession (ZA Pré de la Barre pour la Communauté de communes Bièvre Isère),
- une concession de travaux (construction et l'exploitation sur 23 ans d'un ensemble immobilier de bureaux sur le site des Glairons à Saint-Martin-d'Hères pour le compte du SYMBHI),
- 16 opérations de mandats de réalisations (10 pour le Département de l'Isère, 2 pour Grenoble-Alpes Métropole, 1 pour le SYMBHI, 1 pour le Département des Hautes-Alpes 1 pour la Commune de Saint-Pierre-de-Chartreuse et 1 pour la Commune de Saint-Marcellin),
- 23 nouvelles opérations de prestations et d'études (dont 10 pour le Département de l'Isère, 5 pour Grenoble-Alpes Métropole, 2 pour le SMMAG, 1 pour le SYMBHI et 5 pour des collectivités).

#### Le chiffre d'opérations :

Le chiffre d'opérations de l'exercice 2021, constitué des dépenses d'acquisitions foncières, d'études et de travaux (hors rémunération de l'aménageur, frais financiers et frais divers) sur les concessions et les mandats, s'élève à 39 943 782 euros HT. L'historique et la répartition de cet indicateur sont détaillés dans le tableau suivant :

	Chiffre d'opérations (€ HT)				
	2017	2018	2019	2020	2021
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>38 609 848</b>	<b>32 494 514</b>	<b>52 423 546</b>	<b>63 976 276</b>	<b>39 943 782</b>
<b>Concession</b>	<b>11 338 707</b>	<b>13 375 834</b>	<b>22 221 759</b>	<b>11 327 829</b>	<b>11 638 222</b>
1 ACQUISITIONS	2 990 551	8 216 408	11 459 583	5 205 175	2 056 924
2 ETUDES ET HONORAIRES	468 426	619 908	294 732	550 742	361 551
3 TRAVAUX	7 323 751	3 782 674	9 449 599	4 324 758	8 046 502
4 HONORAIRES SUR TRAVAUX	555 979	756 845	1 017 845	1 247 154	1 173 245
<b>Mandat</b>	<b>27 271 141</b>	<b>19 118 680</b>	<b>30 201 787</b>	<b>52 648 447</b>	<b>28 305 560</b>
1 ACQUISITIONS	-	-	-	-	-
2 ETUDES ET HONORAIRES	287 836	148 467	323 449	771 599	707 717
3 TRAVAUX	24 857 339	17 163 617	27 643 222	48 276 977	25 200 090
4 HONORAIRES SUR TRAVAUX	2 125 966	1 806 596	2 235 116	3 599 871	2 397 753

### **4 – Perspectives**

//

## 5. MINATEC ENTREPRISES

**Date de création** : 16 décembre 2003

**Objet** : Etude, acquisition, location ou construction et/ou tout acte nécessaire à la réalisation de projets immobiliers à usage industriel et de recherche.

Location desdits biens immobiliers au profit de sociétés exerçant une activité entrant dans le domaine de compétence du pôle d'innovation MINATEC, titulaires d'un accord formalisé avec les acteurs de recherche du pôle, et présentant les caractéristiques suivantes : jeunes pousses industrielles dans leur phase de croissance, lignes pilotes d'entreprises innovantes de taille moyenne, échelons de recherche et de développement (R&D) d'entreprises confirmées ou de grands groupes industriels.

Exploitation, gestion, entretien et mise en valeur des biens immobiliers construits, loués ou achetés.

**Forme** : Société anonyme d'économie mixte locale

**Capital** : 6 862 800 € (dont 32,23 % détenus par la Région Auvergne Rhône-Alpes, 23,34 % détenus par Grenoble-Alpes Métropole et 11,11 % détenus par le Département de l'Isère,)

### **Siège social**

Bâtiment de Haute Technologie  
7 Parvis Louis Néel  
CS 20050  
38040 GRENOBLE Cedex 9

### **Coordonnées**

Téléphone : 04 38 02 36 36  
Fax : 04 38 02 36 48  
Site Internet : [www.minatec-entreprises.fr](http://www.minatec-entreprises.fr)

**Président** : Monsieur Yannick NEUDER (depuis le 12 novembre 2020, renouvelé dans ses fonctions le 30 septembre 2021)

**Directeur Général** : Monsieur Alain RAMBERTI (jusqu'en mars 2021)  
Monsieur Pierre-Edouard Cardinal (depuis le 18 mars 2021)

**Nombre de représentants de la collectivité (octobre 2022) : 2**

- |             |                    |  |
|-------------|--------------------|--|
| - Titulaire | Annick MERLE       | Représentation SEM Minatec Entreprises, Bureau et Conseil administration |
| - Titulaire | Christophe Suszylo | Représentation SEM Minatec Entreprises                                   |

Le nombre de représentants du Département à compter du CA du 16 juin 2020 a été ramené à 2, après cession des actions du Département à la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

**Financement apporté par la collectivité en 2021 : 0 €**



## 1 – Principales évolutions financières

### Le compte de résultat

Le résultat de l'exercice 2021 est de .....+ 1 141 783 €

Ce résultat est la conséquence :

- d'un résultat d'exploitation de .....+ 1 838 109 €
- d'un résultat financier de .....- 299 983 €
- d'un résultat exceptionnel de .....+ 14 546 €
- d'un impôt sur les bénéfices de .....+ 410 889 €

Le tableau ci-dessous détaille la formation du compte de résultat "retraitée" :

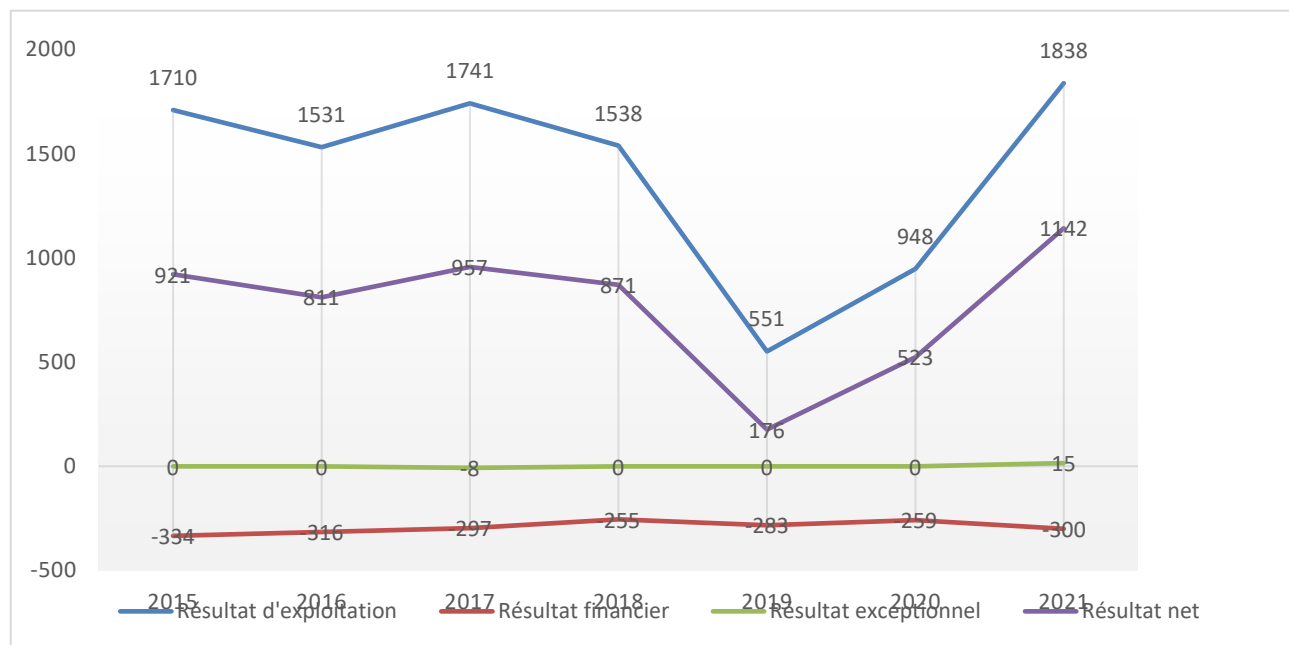
En milliers d'euros HT	Bilan 2020	Bilan 2021
<b>CHARGES</b>		
<b>Charges de fonctionnement de la SEM (a)</b>	<b>2 142</b>	<b>2 210</b>
<i>Dont personnel</i>	1 204	1 152
<i>Dont frais BHT-3</i>	44	214
<b>Charges d'exploitation du BHT1 (b)</b>	<b>4 167</b>	<b>4 336</b>
<i>Dont charges d'exploitation</i>	2 619	2 824
<i>Dont amortissement</i>	1 343	1 397
<i>Dont provisions GER</i>	205	109
<i>Dont provision d'exploitation</i>	0	6
<b>Charges d'exploitation du BHT 2(c)</b>	<b>1 124</b>	<b>1 131</b>
<i>Dont charges d'exploitation</i>	521	450
<i>Dont amortissement</i>	603	681
<b>Total charges d'exploitation (a+b+c)</b>	<b>7 433</b>	<b>7 421</b>
Frais financiers	303	359
Charges exceptionnelles	0	0
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>7 736</b>	<b>8 035</b>
<b>PRODUITS</b>		
<b>Produits de fonctionnement de la SEM (a)</b>	<b>195</b>	<b>483</b>
<b>Produits du BHT 1 (b)</b>	<b>7 508</b>	<b>7 883</b>
<i>Dont loyers et sur loyers</i>	4 721	4 830
<i>Dont charges récupérées auprès des utilisateurs</i>	2 645	2 712
<i>Dont autres</i>	106	166
<i>Dont reprises sur provisions</i>	36	175
<b>Produits du BHT 2 (c)</b>	<b>678</b>	<b>1 149</b>
<i>Dont loyers et sur loyers</i>	334	702
<i>Dont charges récupérées auprès des utilisateurs</i>	240	370
<i>Dont remboursement de travaux</i>	104	77
<b>Total produits d'exploitation (a+b+c)</b>	<b>8 381</b>	<b>9 516</b>
Produits financiers	44	58
Produits exceptionnels	0	14
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>8 425</b>	<b>9 588</b>
<b>Résultat</b>	<b>+ 689</b>	<b>+ 1 552</b>
<b>Impôt sur les sociétés</b>	<b>165</b>	<b>411</b>
<b>Résultat net</b>	<b>+ 524</b>	<b>+ 1 141</b>

Le résultat de l'exercice 2021 qui s'élève à 1 141 783,24 €, est affecté :

- En réserve légale pour 57 089,16 € qui s'élèvera, après affectation, à la somme de 482 816,55 € ;
- En report à nouveau pour 1 084 694,08 € qui s'élèvera, après affectation, à la somme de 8 382 651,20 €.

#### Évolution du résultat de la société depuis 2015 :

Le résultat d'exploitation reste toujours bien orienté et il représente plus 20 % du chiffre d'affaires (11 % en 2020 et 7 % en 2019). Cette amélioration est plus rapide que prévue grâce au bon remplissage du BHT 2.



## **2 – Suivi du personnel**

Au 31 décembre 2021, l'effectif de la SEM est de 9 salariés.

## **3 – Activité**

L'activité de la société au cours de l'exercice 2021 est présentée ci-dessous.

### L'organisation de la SEM

La société s'est domiciliée dans les locaux du Bâtiment de Haute Technologie (BHT), 7 Parvis Louis Néel à Grenoble, également siège social de la SEM.

### BHT 1

#### ➤ *Acquisition du BHT au Conseil Départemental de l'Isère*

Il est rappelé que l'acte de cession du BHT et du bail à construction a été signé le 27 mars 2006 pour un montant de 25 573 K€ HT.

➤ *Financement du BHT*

Le tableau ci-après récapitule les financements mis en place par la société :

Organisme Financier	Montant initial en K€	Durée	Capital restant dû fin 2020	Capital restant dû fin 2021	Répartition 2021	Taux
Caisse d'Epargne	8 000	20 ans	2 222	1 778	1 111	Fixe 4,35 %
					667	Fixe 1,57 %
Société Générale	7 283	20 ans	2 124	1 720	1 720	Fixe 3,08 %
Caisse Régionale du Crédit Agricole Sud RA	7 283	20 ans	2 300	1 917	1 917	Fixe à 2,98 %
<b>TOTAL</b>	<b>22 566</b>		<b>6 646</b>	<b>5 415</b>		

⇒ **Montant du capital sur emprunts remboursé en 2021 : 1 232 K€**

Le montant de l'investissement de la SEM dans le BHT et l'état de réalisation au 31 décembre 2021 sont récapitulés ci-dessous :

En milliers d'euros	Fin 2020	Augmentation	Diminution	A fin 2021
<b>Immobilisations incorporelles</b>	28	22	0	50
<b>Immobilisations incorporelles</b>	33 703	294	0	33 997
<b>Total investissement initial (1)</b>	<b>33 731</b>	<b>316</b>	<b>0</b>	<b>34 047</b>

➤ *Avancement de la commercialisation*

**Il est rappelé que la commercialisation engagée par la société porte sur :**

- 20 modules de salles blanches,
- 15 modules de bureaux,
- 16 modules de laboratoires.

Le remplissage réalisé en 2021 est le suivant :

**BHT-1**

CLIENTS	Restitution	Date de signature	BUREAUX	LABORATOIRES	SALLES BLANCHES
<b>Solde disponible à fin décembre 2020</b>			<b>100% de remplissage</b>	<b>100% de remplissage</b>	<b>100 % de remplissage</b>
<b>CEA</b>					
<b>Solde disponible à fin décembre 2021</b>			<b>100% de remplissage</b>	<b>100% de remplissage</b>	<b>100 % de remplissage</b>

Rappelons que 80 % du chiffre d'affaires de la société est réalisé par les salles blanches.

## BHT 2

Le BHT-2 a été livré le 15 avril 2019. Les premiers baux ont débuté en juin 2019 avec une entrée physique des locataires à partir de septembre 2019. Le coût global du projet s'élève à 14,4 M€ HT.

Au 31 décembre 2021, le total des immobilisations brutes du BHT-2 s'élève à 13 133 K€ HT.

En milliers d'euros	Fin 2020	Augmentation	Diminution	A fin 2021
<b>Immobilisations incorporelles</b>	0	0	0	0
<b>Immobilisations corporelles</b>	12 407	726	0	13 133
<b>Total investissement initial (1)</b>	<b>12 407</b>	<b>726</b>	<b>0</b>	<b>13 133</b>

### ➤ *Financements du BHT 2 :*

Le tableau ci-après récapitule les financements mis en place par la société :

	Montant	Durée financement à l'issue phase mobilisation	Capital restant dû fin 2020	Capital restant dû fin 2021
Caisse d'Epargne	5 000	20 ans	4 625	4 375
Société Générale	3 500	20 ans	3 237	3 063
BNP	2 500	20 ans	2 313	2 188
<b>TOTAL</b>	<b>11 000</b>		<b>10 175</b>	<b>9 626</b>

### **Montant du capital sur emprunts remboursé en 2021 : 549 K€**

Ces emprunts ont été contractualisés sur la base de taux variables (avec une option de passage en taux fixe).

En contrepartie de ces emprunts, la société a nanti un montant de 750 000 € auprès de la BNP (comptabilisé en immobilisations financières), nanti un montant de 1 500 000 € auprès de la Caisse d'Epargne, et 800 000 euros auprès de la Société Générale.

#### - Avancement de la commercialisation :

Il est rappelé que la commercialisation engagée par la société porte sur une Surface locative de 4 425 m<sup>2</sup> et 26 places de parkings au BHT-2 auxquelles s'ajoutent 34 places au BCC.

### **BHT-2**

Etage	Solde disponible
<i>Etage 1</i>	<i>0</i>
<i>Etage 2</i>	<i>0</i>
<i>Etage 3</i>	<i>0</i>
<i>Etage 4</i>	<i>0</i>
<b><i>Solde disponible à fin décembre 2021</i></b>	<b><i>100 % de remplissage</i></b>

## Filiale et prises de participation

### SCI ALEDIA ECHIROLLES

MINATEC Entreprises détient une participation à hauteur de 10,4 % du capital de la SCI ALEDIA ECHIROLLES, soit pour un montant de 350 000 euros.

En outre, dans le cadre d'une convention d'avance en compte courant d'associé conclue avec la SCI en date du 8 mars 2019, la SEM MINATEC Entreprises a apporté la somme de 550 000 euros.

Aucun apport complémentaire n'a été versé sur l'exercice 2021.

Résultats des 3 premiers exercices :

SCI ALEDIA ECHIROLLES	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021
Total Bilan	17 027 74 €	16 458 58 €	15 403 64 €
Chiffre d'affaires	329 665 €	1 221 499 €	1 208 298 €
Résultat net Comptable	-95 988 €	17 394 €	17 529 €

### SCI ALEDIA CHAMPAGNIER

MINATEC Entreprises détient une participation à hauteur de 6,71 % du capital de la SCI ALEDIA CHAMPAGNIER, soit un montant de 1 000 000 euros, constituée par acte sous seing privé en date du 10 mai 2021.

La SCI réalise les bâtiments de production de la SAS ALEDIA à CHAMPAGNIER (38), pour une livraison prévisionnelle fin 2022.

Résultats du premier exercice :

SCI ALEDIA ECHIROLLES	Exercice 2021
Total Bilan	32 260 95 €
Chiffre d'affaires	0 €
Résultat net Comptable	-59 172 €

## 4 – Perspectives

Le budget prévisionnel 2022 est repris ci-dessous et comprend le fonctionnement propre de la société et celui du BHT-1 et le BHT-2.

	2021	2022
<i>Produits de fonctionnement de la Sem</i>	483 K€	439 K€
<i>Produits du BHT-1</i>	7 883 K€	7 572 K€
<i>Produits du BHT-2</i>	1 149 K€	1 296 K€
<i>Produis financiers et exceptionnels</i>	72 K€	23 K€
<b>Total produits</b>	<b>9 588 K€</b>	<b>9 331€</b>
<i>Charges de fonctionnement de la Sem</i>	2 210 K€	1 644 K€
<i>Charges du BHT-1</i>	4 516 K€	4 856 K€
<i>Charges du BHT-2</i>	1 309 K€	1 688 K€
<i>Charges du BHT-3</i>	0 K€	190 K€

<i>Charges exceptionnelles</i>	0 K€	0 K€
<b>Total charges</b>	<b>8 035 K€</b>	<b>8 378K€</b>
<b>Résultat avant IS</b>	+ 1 552 K€	+ 954 K€
<b>Résultat après IS</b>	+ 1 141 K€	+ 716 K€

Sur ces bases, le résultat prévisionnel de la société, après impôt sur les sociétés, est estimé à + 716 K€.

Perspectives 2022 et au-delà :

L'exercice 2022 est prévu bénéficiaire, à hauteur de 716 K€ après impôts.

Cette année 2022 verra le démarrage des travaux du BHT 3, projet majeur et structurant pour l'avenir de la SEM MINATEC Entreprises, bâtiment d'une surface locative de 4 000 m<sup>2</sup>, à destination mixte bureaux /laboratoires. Le coût d'investissement pour la société s'élève à 12,5 M€, financé par emprunts à hauteur de 8,7 M€, le solde par les fonds propres de la société.

La livraison est prévue début 2024.

## 6. ALPES ISERE HABITAT (OFFICE PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DE L'ISERE)

**Date de création :** Mai 1950

**Objet :**

Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) - Construction, Gestion Logement – Service Public

**Siège social :**

21 avenue de Constantine CS 32549  
38035 GRENOBLE Cedex 2

**Coordonnées :**

Standard : 04 76 20 50 50  
Direction : 04 76 20 50 20  
Fax : 04 76 20 50 29  
Email : [direction.generale@alpeshabitat.fr](mailto:direction.generale@alpeshabitat.fr)  
Site internet : [www.alpeshabitat.fr](http://www.alpeshabitat.fr)

**Présidente:** Madame Claire Debost (depuis le 5 octobre 2021)

**Directrice Générale :** Madame Isabelle Rueff

**Nombre de représentants de la collectivité au sein de l'organisme (octobre 2022) : 6**

- Titulaire	Claie Debost	Représentation Assemblée
- Titulaire	Sandrine Martin-Grand	Représentation Assemblée
- Titulaire	Anne Gérin	Représentation Assemblée
- Titulaire	Christophe Charles	Représentation Assemblée
- Titulaire	Annick Guichard	Représentation Assemblée
- Titulaire	Mireille Blanc-Voutier	Représentation Assemblée

**Financement apporté par la collectivité en 2021 : 1 966 918 €**

(Source Grand Angle, montant payé en 2021)

## 1 – Principales évolutions financières

Les différentes modifications financières intervenues au cours de l'année 2021 :

### **Potentiel financier à terminaison**

Le potentiel financier à terminaison atteint 59,8 M€. Cette progression de 9,5 M€ est principalement la résultante de la suppression des charges à répartir sur intérêts compensateurs (+ 10,2 M€), du résultat 2021 (+ 4,8 M€), des amortissements courus non échus (- 1,8 M€) et le solde provient du recalage des fiches financières et de la consommation de fonds propres (- 3,7 M€).

Une attention particulière est accordée afin de toujours financer les emplois de long terme par des ressources de long terme.

### **Capacité d'autofinancement**

Sur l'exercice 2021, l'autofinancement net d'Alpes Isère Habitat s'élève à 15 156 K€, soit 11,85 % (avec le dénominateur du ratio d'autofinancement).

Comparaison avec les données de l'année 2020 :

⇒ **Compte de résultat (en M€) :**

31/12/2021	31/12/2020	Variation M€	Variation %
4,79	9,63	-4,84	-50,26 %

⇒ **Bilan simplifié :**

<i>En M€</i>	31/12/2020	31/12/2021	Variation M€	Variation %
IMMOBILISATIONS NETTES	1 194,15	1 311,10	116,95	9,79%
STOCKS	0,33	0,58	0,25	75,46%
FOURNISSEURS DEBITEURS	0,47	1,06	0,59	0,00%
CLIENTS	12,65	16,37	3,72	29,40%
AUTRES CREANCES	38,16	54,43	16,27	42,64%
DISPONIBILITES	65,50	39,29	-26,21	-40,01%
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	0,95	1,22	0,27	28,12%
CHARGES A REPARTIR	10,23	0,00	-10,23	-100,00%
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 322,45</b>	<b>1 424,06</b>	<b>101,61</b>	<b>7,68%</b>
CAPITAUX PROPRES	344,67	353,66	8,99	2,61%
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	8,35	8,10	-0,25	-3,04%
DETTES FINANCIERES	941,63	1 035,82	94,19	10,00%
AVANCES ET ACOMPTE	3,02	1,44	-1,58	-52,39%
FOURNISSEURS	16,32	12,67	-3,65	-22,37%
DETTES SOCIALES ET FISCALES	3,62	3,66	0,04	1,09%
AUTRES DETTES	2,99	3,93	0,94	31,45%
PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE	1,85	4,78	2,93	0,00%
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 322,45</b>	<b>1 424,06</b>	<b>101,61</b>	<b>7,68%</b>



## **2 – Suivi du personnel**

Identification des principales modifications au niveau du personnel :

### Evolution des effectifs en nombre entre 2020 et 2021 :

- 623 salariés au 31/12/2021, 267 hommes et 356 femmes
- 604 salariés au 31/12/2020, 259 hommes et 345 femmes

### Stabilité de la composition des effectifs

33,87 % > 50 ans et 9,15 % < 30 ans et un âge moyen de 45 ans

### Evolution en Equivalent Temps Complet

- 614,12 ETC au 31/12/2021
- 592,91 ETC au 31/12/2020

### Mouvements

- 34 départs répartis en : 11 départs à la retraite, 3 fin de CDD ou contrat pro/apprentissage, 4 licenciements, 3 fins de période d'essai, 9 démissions, 4 ruptures conventionnelles.
- Arrivées : 50 CDI – 4 CDD – 7 contrats en alternance
- Au 31/12/2021, l'effectif ETC était de 614,12 salariés pour 30 520 équivalences logements soit 20 postes pour 1 000 logements gérés, ou 1 poste pour 50 équivalences logements.

### Masse salariale

La masse salariale chargée globale passe de 30 033 K€ en 2020 à 30 697 K€ en 2021.

### Evénements marquants

- Poursuite du recrutement d'assistants de résidence, résultant du choix d'assurer la qualité de service par du personnel de proximité tout en accompagnant la croissance du patrimoine.
- Crise sanitaire ayant un fort impact sur l'organisation du travail.
- Développement du télétravail
- Signature d'un nouvel accord d'intéressement pour la période 2021-2023
- Signature du nouvel accord égalité professionnelle
- Signature du nouvel accord GPEC
- Signature d'un accord sur la suppression du badgeage.

## **3 – Activité de l'année 2021**

### **Les faits marquants**

Année d'élections départementales, 2021 a été marquée par un renouvellement de la gouvernance. Un temps fort de l'année, qui a aussi vu le cap des 30 000 logements franchi, dans un contexte toutefois assombri par des difficultés sociales : nouvelle baisse de l'aide personnalisée au logement (APL) et persistance de la crise sanitaire.

### Changement de gouvernance et nouvelle présidence

Le 5 octobre 2021, Claire Debost, conseillère départementale sur le canton de Bièvre, a été élue par le conseil d'administration présidente d'Alpes Isère Habitat. Elle devient le onzième président de l'organisme (et la deuxième présidente). Une partie des administrateurs a également été renouvelée à la faveur de ces élections.

Pour ce nouveau mandat, l'accompagnement du développement d'Alpes Isère Habitat en répondant aux besoins des habitants et des territoires reste une ambition majeure. L'objectif est aussi d'intégrer, dans tous les projets de l'organisme, des notions de développement durable, d'accessibilité, de qualité de service et d'accompagnement social. Enfin, des engagements ont été pris pour poursuivre une politique patrimoniale ambitieuse et maintenir une relation empreinte de bienveillance avec les clients.

Claire Debost a également été désignée présidente du Fonds de Dotation lors du conseil d'administration du Fonds le 14 décembre 2021 et présidente de la SCEREA lors du conseil d'administration de la société de coordination le 17 janvier 2022.

### Une croissance sans précédent du patrimoine

Le cap des 30 000 logements est franchi en 2021 : le patrimoine d'Alpes Isère Habitat a progressé de 935 équivalents logements entre 2020 et 2021, passant à 30 520 équivalents logements. Cette croissance est sans précédent dans l'histoire de l'organisme.

La politique de développement soutenue s'est traduite par la réception de 271 logements neufs et l'acquisition de 525 logements, soit en bloc soit en diffus, en 2021.

De plus, 24 logements supplémentaires ont été pris en gestion pour le compte de tiers. Trois nouvelles contractualisations ont en effet été mises en place avec des communes. La gestion pour tiers représente 200 logements, pour le compte de 17 propriétaires différents.

Au 31 décembre 2021, Alpes Isère Habitat possède ainsi 1 093 résidences dont 914 en logements collectifs et 179 en maisons individuelles.

Présent sur 291 communes, l'organisme intervient désormais dans 3 départements : l'Isère (278 communes), le Rhône (9 communes) et l'Ain (2 communes : Dagneux et Saint-Maurice de Beynost). Il couvre ainsi 22 intercommunalités différentes, 18 en Isère, soit 100 % des intercommunalités iséroises, 2 dans le Rhône et 2 nouvelles dans l'Ain : la Communauté de communes de la Côtière et celle de Miribel Plateau.

### Les effets de la contemporanéisation de l'APL

La réforme des aides personnalisées au logement (APL) en temps réel, la "contemporanéisation", qui consiste en une actualisation automatique, tous les trimestres, des ressources des allocataires afin de déterminer le montant des APL, se révèle avant tout une mesure d'économie budgétaire pour l'Etat. En effet, le montant global perçu par Alpes Isère Habitat diminue de 1,9 M€. Exprimée en réalités humaine et sociale, cette mesure prive 926 familles de l'APL. Pour presque la moitié d'entre elles, il s'agit d'un problème d'accès aux droits.

### Toujours la crise sanitaire

La crise sanitaire a sans aucun doute accru les difficultés sociales, l'isolement et le repli, elle s'est accompagnée d'une hausse des coûts de la construction et des retards de chantiers qui risquent de peser sur l'activité, mais elle a aussi été l'occasion de poursuivre l'amélioration de la gestion de la relation avec les clients. L'année 2021 a été une année record en nombre de contacts. Les appels, emails, sms entre Alpes Isère Habitat et ses clients représentent 331 083 prises de contacts.

Pour les salariés, le mode d'organisation mixant télétravail et présence sur site s'est poursuivi. Il permet de garantir la continuité de service, de réduire l'empreinte environnementale des déplacements domicile travail et de mieux concilier, pour les salariés qui souhaitent le pratiquer, vie professionnelle et personnelle. Ce mode d'organisation sera pérenne au-delà de la crise sanitaire.

## **4 – Perspectives**

//

## 7. SDIS (SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS)

**Date de création :** 1996

**Objet :** L'article L.1424-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) stipule qu'il est créé dans chaque département un établissement public, dénommé "service départemental d'incendie et de secours", qui comporte un corps départemental de sapeurs-pompiers, composé de sapeurs-pompiers professionnels et de sapeurs-pompiers volontaires et organisé en centres d'incendie et de secours. Il comprend un service de santé et de secours médical.

Conformément à l'article L.1424-2 du Code général des collectivités territoriales, les services d'incendie et de secours sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies.

Ils concourent, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence.

Dans le cadre de leurs compétences, ils exercent les missions suivantes :

- la prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile ;
- la préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours ;
- la protection des personnes, des biens et de l'environnement ;
- les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi que leur évacuation.

**Siège social :**

24, rue René Camphin  
38602 FONTAINE

**Coordonnées :**

Téléphone : 04 76 26 89 00

Fax : 04 76 26 89 69

Site internet : <https://www.sdis38.fr/>

**Président :** Madame Anne Gérin (depuis juillet 2021)

**Directeur SDIS :** Contrôleur général André Benkemoun

**Directeur départemental adjoint :** Colonel hors classe Bertrand Cassou

**Nombre de représentants de la collectivité au sein de l'organisme (octobre 2022) :** 28 (dont 14 suppléants) :

Titulaires	Anne Gérin	Représentation Président		
	Aurélié Vernay	Représentation Assemblée	Suppléants(es)	Claire Debost
	Patrick Curtaud			Damien Michallet
	Sandrine Martin-Grand			Isabelle Dugua
	Annick Merle			Michel Doffagne
	Christophe Borg			Olivier Bonnard
	Julien Polat			Mireille Blanc-Voutier
	Roger Marcel			Cyrille Madinier
	Franck Longo			Christophe Suszylo
	Joëlle Hours			Christophe Revil
	Marie Questiaux			Franck Benhamou
	Gille Strappazzon			Amandine Germain
	Daniel Bessiron			Jérôme Cucarollo
	Sophie Romera			Amandine Demore
	Simon Billouet			

**Financement apporté par la collectivité en 2021 : 54,9 M€**

(Source Grand Angle, montant payé en 2021)

## 1 – Principales évolutions financières

Les autorisations budgétaires (BP+DM) votées au titre de l'exercice 2021 s'établissent :

- en fonctionnement à 106 113 559,18 euros (contre 100 863 279,84 euros en 2020)
  - en investissement à 30 166 226,63 euros (contre 23 130 203,91 euros en 2020)
- pour un budget total de 136 279 785,81 euros.

A la clôture de l'exercice 2021, les réalisations en mouvements budgétaires et résultats cumulés s'établissent ainsi qu'il suit :

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat cumulé antérieur		+ 6 432 266,36 euros	+ 294 583,93 euros
Réalizations exercice	- Titres	100 589 692,26 euros	26 746 847,35 euros
	- Restes à réaliser	0,00 euro	0,00 euro
	- Mandats	100 079 816,24 euros	24 564 019,44 euros
	- Restes à réaliser	138 441,97 euros	2 429 003,94 euros
Résultat cumulé hors restes à réaliser		6 942 142,38 euros	2 477 411,84 euros
Résultat cumulé avec restes à réaliser		6 803 700,41 euros	48 407,90 euros

**Le résultat global cumulé de clôture après prise en compte des restes à réaliser s'établit donc à 6 852 108,31 € (contre 7 214 558,84 € en 2020).**

### 1 - Principaux éléments de la section de fonctionnement :

#### 1.1 - Les recettes

Le montant total des recettes réalisées en mouvements budgétaires s'élève à 107,022 millions d'euros (+5,32 % par rapport à 2020) soit 100,86 % des crédits prévisionnels votés.

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Réalisations	Taux de réalisation
70	Produits des services	2 160 698,82 €	2 378 231,59 €	110,07%
74	Contributions et participations	92 309 880,00 €	92 331 412,12 €	100,02%
75	Autres produits de gestion courante	379 840,00 €	360 504,27 €	94,91%
013	Atténuations de charges	163 060,00 €	229 585,85 €	140,80%
<b>Total recettes de gestion des services</b>		<b>95 013 478,82 €</b>	<b>95 299 733,83 €</b>	<b>100,30%</b>
77	Produits exceptionnels	2 038 000,00 €	2 638 804,23 €	129,48%
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>97 051 478,82 €</b>	<b>97 938 538,06 €</b>	<b>100,91%</b>
042	Opérations d'ordre de transfert	2 629 814,00 €	2 651 154,20 €	100,81%
<b>Total des opérations d'ordre budgétaire</b>		<b>2 629 814,00 €</b>	<b>2 651 154,20 €</b>	<b>100,81%</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	6 432 266,36 €	6 432 266,36 €	100,00%
<b>Total général recettes de fonctionnement</b>		<b>106 113 559,18 €</b>	<b>107 021 958,62 €</b>	<b>100,86%</b>

L'essentiel des recettes de fonctionnement de l'exercice 2021 provient des contributions qui atteignent 92,233 millions d'euros selon la répartition suivante :

	Contribution (M€)	Ratio de participation
<b>Conseil départemental de l'Isère</b>	54,9	59,52 %
<b>Établissements publics de coopération intercommunale</b>	26,749	29 %
<b>Communes</b>	10,584	11,48 %

Ces recettes des contributions représentent, hors excédent cumulé d'exercice antérieur, 94,17 % des recettes de la section de fonctionnement. Les autres recettes proviennent notamment :

- Des autres contributions et participations pour 98 532,61 euros (dont 65 722,76 euros du FCTVA et 29 609,85 euros de remboursement des indemnités sur interventions hors département;
- Remboursements de traitements d'agents mis à disposition : 622 466,28 euros ;
- Prise en charge financière par le CHU de Grenoble des interventions effectuées dans le cadre de carence constatée des transporteurs sanitaires privés : 600 000 euros et la médicalisation de l'hélicoptère : 12 240 euros ;
- Participations concernant des services de sécurité pour 15 360,01 euros ainsi que 509 619,53 euros pour les services de téléalarme de Vienne, de Bourgoin-Jallieu et du Sud-Isère géré par l'ADPA (Accompagner à domicile pour préserver l'autonomie) ;
- Interventions sur les réseaux autoroutiers ASF et AREA : 238 405,81 euros ;
- Remboursement par l'Agence Régionale de Santé de la gestion du Mégacentre de vaccination « COVID 19 » de l'Alpexpo pour 132 000 euros ;
- Interventions payantes pour le déblocage d'ascenseurs : 115 500 euros ;
- Remboursement par le CHU de Grenoble des frais de fonctionnement du réseau SSU : 82 193,87 euros ;
- Les précomptes de la part salariale des titres restaurant : 355 513,93 euros ;
- D'une subvention de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises de 2 028 000 euros pour la mise en place des dispositifs de vaccination contre la COVID19 ;
- Des produits de cession de véhicules et autres matériels : 174 570,78 euros ;
- Des produits exceptionnels sur des opérations de gestion provenant de remboursements divers (contentieux, frais de douanes, électricité, gaz...) : 128 935,11 euros.

## 1.2 - Les dépenses

Elles s'élèvent en mouvements budgétaires à un total de 100,080 millions d'euros, dont 89,644 millions d'euros en mouvements réels (+6,50 % par rapport à 2020).

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement par rapport aux crédits votés est de 94,31 %.

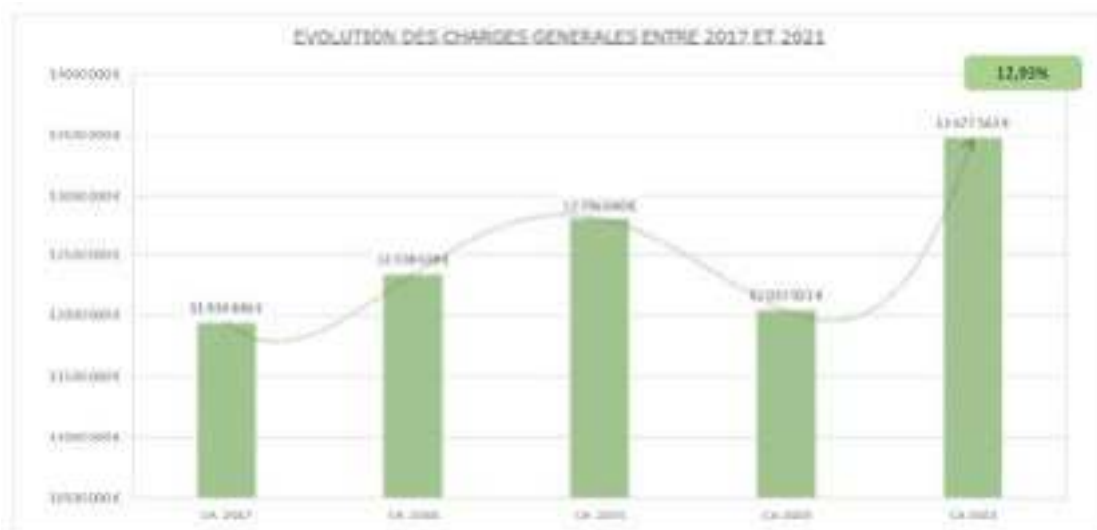
Il faut noter la présence de restes à réaliser (RAR) d'un montant de 138 441,97 euros, qui concernent des dépenses de formation principalement.

Le taux de réalisation intégrant ces RAR est de 94,44 %.

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Réalisations	Taux de réalisation	Restes à réaliser (RAR)	Taux de réali. avec RAR
011	Charges à caractère général	14 270 140,36 €	13 477 563,43 €	94,45%	138 441,97 €	95,42%
012	Charges de personnel	76 841 948,00 €	74 634 420,77 €	97,13%		97,13%
65	Autres charges de gestion courante	863 572,00 €	765 543,08 €	88,65%		88,65%
<b>Total dépenses de gestion des services</b>		<b>91 975 660,36 €</b>	<b>88 877 527,28 €</b>	<b>96,63%</b>	<b>138 441,97 €</b>	<b>96,78%</b>
66	Charges financières	170 500,00 €	160 421,30 €	94,09%		94,09%
67	Charges exceptionnelles	16 500,00 €	11 030,00 €	66,85%		66,85%
68	Dotations aux provisions	594 767,00 €	594 767,00 €	100,00%		100,00%
022	Dépenses imprévues	1 000 000,00 €	0,00 €	0,00%		0,00%
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>93 757 427,36 €</b>	<b>89 643 745,58 €</b>	<b>95,61%</b>	<b>138 441,97 €</b>	<b>95,76%</b>
042	Opérations d'ordre entre sections	10 200 964,00 €	10 436 070,66 €	102,30%		102,30%
023	Virement à la section d'investissement	2 155 167,82 €	0,00 €	0,00%		0,00%
<b>Total des opérations d'ordre budgétaire</b>		<b>12 356 131,82 €</b>	<b>10 436 070,66 €</b>	<b>84,46%</b>		<b>84,46%</b>
<b>Total général dépenses de fonctionnement</b>		<b>106 113 559,18 €</b>	<b>100 079 816,24 €</b>	<b>94,31%</b>	<b>138 441,97 €</b>	<b>94,44%</b>

Le chapitre 011 (charges à caractère général), hors RAR, présente un taux de réalisation de 94,45 %. Les montants réalisés sur ce chapitre s'élèvent à 13,478 millions d'euros soit 15,03 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les charges à caractère général représentent 13,47 % des dépenses totales de fonctionnement et ont connu une augmentation de 12,93 % pour la période 2017-2021 mais aussi une augmentation de 11,96 % entre 2020 et 2021.



A noter que la variation des dépenses des charges à caractère général est influencée en partie par des causes externes telles l'inflation et l'augmentation des matières premières. Cette variation est principalement due aux effets induits par la crise de la COVID19 et par la reprise de l'activité opérationnelle.

Cette hausse de 11,96 % résulte de l'augmentation des dépenses des postes suivants :

- L'habillement des sapeurs-pompiers et des PATS : +57,04 %
- Les carburants : +33,88 %
- Les fluides : +16,74 % ;
- La maintenance et l'entretien de l'ensemble des terrains et immeubles : +15,21 % ;
- Les prestations de services et contrôles techniques : +14,79 %.

L'explication de ces hausses par poste est détaillé dans le compte rendu de la réunion de l'assemblée générale du 29/06/2022 pour l'approbation du compte administratif 2021.

Le chapitre 012 (charges de personnel) s'élève à 74,634 millions d'euros (+4,49 % par rapport à 2020) soit 83,26 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement et un taux de réalisation de 97,13 % par rapport aux crédits votés. L'évolution des dépenses de personnel depuis 2017 est ainsi la suivante :



Pour les crédits affectés aux sapeurs-pompiers professionnels et aux personnels administratifs, techniques et spécialisés, le taux de réalisation s'élève à 97,47 %. Les dépenses réalisées sont en augmentation de 3,30 % par rapport à 2020.

*L'explication de cette hausse est détaillé dans le compte rendu de la réunion de l'assemblée générale du 29/06/2022 pour l'approbation du compte administratif 2021.*

## 2 - Principaux éléments de la section d'investissement :

### 2.1 - Les recettes

Les recettes globales de la section d'investissement s'élèvent en mouvements budgétaires à 27,041 millions d'euros, dont 15,712 millions d'euros en mouvements réels.

Le taux de réalisation par rapport aux crédits votés est de 89,64%. Ce taux est en augmentation par rapport à celui de 2020 qui s'élevait à 76,26%.

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Réalisations	Taux de réalisation
10	Dotations, fonds divers et réserves dont :	3 102 430,50 €	3 102 941,05 €	100,02%
10222	dont FCTVA	1 919 000,00 €	1 919 510,55 €	100,03%
1068	dont Excédent de fonctionnement capitalisé	1 183 430,50 €	1 183 430,50 €	100,00%
16	Emprunts et dettes assimilées	12 944 449,89 €	12 500 000,00 €	96,57%
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,09 €	
024	Produits des cessions d'immobilisations	237 000,00 €	0,00 €	
4582	Opérations pour compte de tiers	155 200,00 €	109 490,85 €	70,55%
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>		<b>16 439 080,39 €</b>	<b>15 712 431,99 €</b>	<b>95,58%</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	2 155 167,82 €	0,00 €	
040	Opérations d'ordre entre sections	10 200 964,00 €	10 436 070,66 €	102,30%
041	Opérations patrimoniales	1 076 430,49 €	598 344,70 €	55,59%
<b>Total des opérations d'ordre budgétaire</b>		<b>13 432 562,31 €</b>	<b>11 034 415,36 €</b>	<b>82,15%</b>
001	Solde d'exécution de la section d'inv. reporté	294 583,93 €	294 583,93 €	100,00%
<b>Total général recettes d'investissement</b>		<b>30 166 226,63 €</b>	<b>27 041 431,28 €</b>	<b>89,64%</b>

### 2.2 - Les dépenses

Elles s'élèvent en mouvements budgétaires à un total de 24,564 millions d'euros, dont 21,315 millions d'euros en mouvements réels. Le taux de réalisation des dépenses réelles par rapport aux crédits votés est en augmentation par rapport à 2020 passant de 73,42 % à 80,55 %.

Les restes à réaliser (RAR) sont en augmentation : 2,429 millions d'euros contre 0,627 million d'euros en 2020. Le taux de réalisation des dépenses réelles intégrant ces RAR est de 89,73 %.

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Réalisations	Taux de réall.	Restes à réaliser (RAR)	Taux de réall. avec RAR
10	Fonds propres d'origine externe	171 375,24 €	171 375,24 €	100,00%		100,00%
16	Emprunts et dettes assimilées	2 321 000,00 €	1 944 115,62 €	83,76%		83,76%
	Chapitre programme équipement hors AP	4 704 586,06 €	3 543 319,60 €	75,32%	1 025 907,38 €	97,12%
	Chapitre programme équipement en AP	19 005 820,84 €	15 546 219,15 €	81,80%	1 403 096,56 €	89,18%
27	Autres immobilisations financières	2 000,00 €	0,00 €	0,00%		0,00%
020	Dépenses imprévues	100 000,00 €	0,00 €	0,00%		0,00%
4581	Opération pour compte de tiers	155 200,00 €	109 490,85 €	70,55%		70,55%
	<b>Total dépenses réelles investissement</b>	<b>26 459 982,14 €</b>	<b>21 314 520,54 €</b>	<b>80,55%</b>	<b>2 429 003,94 €</b>	<b>89,73%</b>
040	Opérations d'ordre entre sections	2 629 814,00 €	2 651 154,20 €	100,81%		100,81%
041	Opérations patrimoniales	1 076 430,49 €	598 344,70 €	55,59%		55,59%
	<b>Total des opérations d'ordre budgétaire</b>	<b>3 706 244,49 €</b>	<b>3 249 498,90 €</b>	<b>87,68%</b>		<b>87,68%</b>
	<b>Total général dépenses d'investissement</b>	<b>30 166 226,63 €</b>	<b>24 564 019,44 €</b>	<b>81,43%</b>	<b>2 429 003,94 €</b>	<b>89,48%</b>

3,715 millions d'euros (+29,32 % par rapport à 2020) ont été consacrés aux dépenses d'équipement non-individualisées. Pour les plus importantes, il s'agit de :

- Travaux d'amélioration des bâtiments ..... 1 564 830,99 euros
- Matériels d'intervention ..... 429 194,66 euros
- Matériels informatiques et licences ..... 335 221,27 euros
- Versement d'une subvention pour logiciel NexSis ..... 300 000,00 euros
- Matériels transmission, réseaux d'alerte ..... 245 686,35 euros
- Mobiliers et matériels de bureau ..... 174 614,49 euros
- Matériels et outillage pour ateliers ..... 135 202,96 euros
- Habillement ..... 122 755,59 euros
- Divers matériels ..... 115 720,01 euros
- Matériels de téléphonie ..... 60 974,53 euros
- Véhicules de transport ..... 37 784,16 euros
- Matériels médicaux ..... 21 334,67 euros

Les dépenses d'équipement individualisées en chapitre de programme sont arrêtées à 15,546 millions d'euros. Elles se ventilent comme suit :



BÂTIMENTS	N° d'AP	Libellé de l'AP	Montant voté	Réalisé	Restes à réaliser (RAR)	Taux de réalisation
	19001	Maison à feu	1 958 540,37 €	1 824 524,12 €	134 016,25 €	100,00%
	19016	Construction caserne de Vaulnaveys	1 680 000,00 €	1 258 739,59 €	421 260,41 €	100,00%
	17002	Construction caserne de Corrençon en Vercors	1 029 441,81 €	938 781,02 €	90 660,79 €	100,00%
	20011	Restructuration caserne de Montaliou-Vercieu	845 643,70 €	804 680,50 €	40 963,20 €	100,00%
	17001	Construction caserne de Gresse en Vercors	791 158,33 €	669 259,09 €	121 899,24 €	100,00%
	19004	Construction caserne St Quentin sur Isère	1 200 909,74 €	641 444,52 €	459 465,22 €	91,67%
	20016	Consolidation charpente caserne de Bourgoin-Jallieu	700 000,10 €	633 259,85 €	52 684,25 €	97,99%
	19015	Restructuration caserne d'Agnin	370 534,75 €	362 533,10 €	8 001,65 €	100,00%
	19017	Construction mutualisée caserne de Vinay/CER	244 800,00 €	172 702,05 €		70,55%
	20008	Déploiement des groupes électrogènes	240 000,00 €	93 979,20 €		39,16%
	20007	Travaux d'enrobes des voiries et espaces des casernes	310 000,00 €	59 924,36 €		19,33%
	18010	Restructuration caserne d'Echirolles	60 001,64 €	55 414,83 €		92,36%
	18006	Construction de tours d'exercices	229 395,40 €	30 286,31 €		13,20%
	08002	Restructuration de l'état Major	31 392,37 €	28 030,49 €		89,29%
	19002	Aménagement d'un bâtiment caserne de La Buisse	20 000,00 €	11 826,45 €		59,13%
	20014	Construction caserne de Chevières	20 000,00 €	4 843,20 €		24,22%
	20010	Restructuration caserne de Beaurepaire	85 000,00 €	3 869,22 €		4,55%
	20013	Restructuration caserne de Vourey	60 000,00 €	942,55 €		1,57%
	19003	Restructuration caserne de La Combe de Lancey	20 000,00 €			0,00%
20012	Construction caserne de Brié-Angonnes/Herbeys	10 000,00 €			0,00%	
20015	Construction caserne de Luzinay	10 000,00 €			0,00%	
<b>Total des crédits de paiements</b>			<b>9 916 818,21 €</b>	<b>7 595 040,45 €</b>	<b>1 328 951,01 €</b>	<b>89,99%</b>

EQUIPEMENTS OPERATIONNELS	N° d'AP	Libellé de l'AP	Montant voté	Réalisé	Restes à réaliser (RAR)	Taux de réalisation
	18007	Acquisition de véhicules	6 328 700,03 €	5 842 778,34 €		92,32%
	19005	Acquisition d'équipement de protection individuelle	532 000,00 €	531 961,95 €		99,99%
	20005	Acquisition d'équipements embarqués pour l'armement des engins 2020-2022	360 250,00 €	281 854,33 €		78,24%
	19006	Acquisition de matériels d'intervention	255 052,00 €	205 148,37 €		80,43%
	20003	Acquisition des matériels pour les équipes spécialisées	101 909,00 €	101 855,92 €		99,95%
	20002	Acquisition de tablettes avec solution dématérialisation activité SUAP	122 844,32 €	85 941,55 €		69,96%
	18003	Renouvellement des matériels médico-secouristes - Activité secours à personnes	76 881,00 €	76 750,84 €		99,83%
	21002	Acquisition de chaussants de type A	64 566,00 €	55 390,88 €		85,79%
	20004	Acquisition des enregistreurs de données	40 041,38 €	26 802,04 €		66,94%
	20006	Acquisition de matériels logistiques	25 000,00 €	23 497,82 €		93,99%
	21003	Acquisition de matériels logistiques 2021-2024	134 000,00 €			
	<b>Total des crédits de paiements</b>			<b>8 041 243,73 €</b>	<b>7 231 982,04 €</b>	<b>0,00 €</b>

SYSTÈME D'INFORMATIONS ET RESEAUX	N° d'AP	Libellé de l'AP	Montant voté	Réalisé	Restes à réaliser (RAR)	Taux de réalisation
	20017	Modernisation des matériels informatiques	335 476,00 €	308 944,11 €		92,09%
	19007	Acquisition d'un progiciel de gestion des formations	149 349,00 €	105 014,40 €		70,31%
	19010	Acquisition d'un réseau WIFI d'entreprise	66 135,60 €	60 563,83 €	5 571,85 €	100,00%
	18008	Refonte site internet et intranet	32 063,60 €	31 632,00 €		98,65%
	19011	Acquisition d'un réseau fibre métropolitain	45 147,34 €	24 638,79 €	20 508,55 €	100,00%
	19014	Renouvellement des équipements réseaux	45 523,32 €	22 837,02 €	22 686,30 €	100,00%
	18009	Outils bureautiques nouvelle génération	22 000,00 €	21 748,00 €		98,85%
	19012	Renouvellement des serveurs et systèmes de stockage	7 593,22 €	7 550,52 €		99,44%
	20001	Refonte réseau faisceaux hertziens	33 596,00 €	4 632,00 €		13,79%
	21005	Acquisition logiciel cartographie	48 648,00 €			0,00%
	21004	Refonte des outils informatiques décisionnels	90 000,00 €			0,00%
	21006	Intégration du système d'information et commandement NeXtSIS	15 000,00 €			0,00%
<b>Total des crédits de paiements</b>			<b>890 532,16 €</b>	<b>587 560,67 €</b>	<b>48 766,70 €</b>	<b>71,45%</b>

DEPENSES DIVERSES	N° d'AP	Libellé de l'AP	Montant voté	Réalisé	Restes à réaliser (RAR)	Taux de réalisation
	20009	Outils réalité virtuelle	94 434,12 €	69 054,95 €	25 378,65 €	100,00%
	18001	Renouvellement des matériels pour les formations santé	52 724,62 €	52 701,24 €		99,96%
	18002	Renouvellement des matériels SSSM - Activité d'aptitude et médecine préventive	10 068,00 €	9 879,80 €		98,13%
<b>Total des crédits de paiements</b>			<b>157 226,74 €</b>	<b>131 635,99 €</b>	<b>25 378,85 €</b>	<b>99,87%</b>

### 3 - Encours de la dette

L'encours de la dette au 31 décembre 2021 s'élève à 20,833 millions d'euros avec une capacité de désendettement de 2,58 ans. Le seuil de vigilance étant établi à 10 ans, ce ratio met en exergue l'excellent profil financier de l'établissement.

En 2021, l'établissement a contracté deux emprunts pour un total de 12,5 millions d'euros :

- Un emprunt de 6 250 000 euros sur 20 ans au taux fixe de 0,68 % auprès de la Caisse d'Épargne ;
- Un emprunt de 6 250 000 euros sur 20 ans à taux variable Euribor 3M+0.24 %-flooré à 0,24 % auprès de la Société Générale

### 2 – Suivi du personnel

Au 31 décembre 2021, la situation des effectifs était la suivante :

<b>820</b>	Postes sapeurs-pompiers professionnels (SPP) pourvus.
<b>269</b>	Postes personnels administratifs techniques et spécialisés (PATS) pourvus.
<b>4330</b>	Sapeurs-pompiers volontaires (SPV), y compris les SPV en suspension d'engagement et ceux du 3SM, hors SPV disposant d'un statut SPP ou PATS.

### 3 – Activité de l'année 2021

Détail de l'activité de l'année 2021 : *Voir dossier rapport d'activité 2021 du SDIS*

### 4 – Perspectives

Détail des enjeux de l'année 2022 : *Voir dossier rapport d'activité 2021 du SDIS*

## 8. SYMBHI (SYNDICAT MIXTE DES BASSINS HYDRAULIQUES DE L'ISERE)

**Date de création** : 26 mars 2004

**Objet** : Gestion intégrée de bassin versant : protection contre les inondations, préservation des milieux naturels liés à l'eau (forêts riveraines, marais, bras morts...), problèmes d'érosion et de transports de sables et de graviers par les rivières, qualité des eaux de rivière, etc...

**Siège social :**

Hôtel du Département  
7 rue Fantin Latour  
BP 1096  
38022 Grenoble Cedex 1

**Coordonnées :**

9 rue Jean Bocq  
38000 Grenoble

**Président** : Monsieur Fabien Mulyk

**Directeur** : Monsieur Jacques Henry

**Nombre de représentants de la collectivité au sein de l'organisme** (octobre 2022) : 6  
(dont 3 suppléants)

- Titulaire	Anne Gérin	Représentation Assemblée
- Titulaire	Cyrille Madinier	Représentation Assemblée
- Titulaire	Christophe Suszylo	Représentation Assemblée
- Suppléante	Martine Kohly	Représentation Assemblée
- Suppléant	Bernard Perazio	Représentation Assemblée
- Suppléant	Julien Polat	Représentation Assemblée

**Financement apporté par la collectivité en 2021 : 3 091 988 €** dont 2 286 354 de participation et 805 634 € de subventions. (Source Grand Angle, montant payé en 2021)

## 1 – Principales évolutions financières

### A/ Section d'investissement :

	Dépenses	Recettes	Résultat
<b>Prévisions</b>	46 971 614,15 €	46 971 614,15 €	
<b>Réalisé</b>	18 643 770,73 €	22 498 022,11 €	3 854 251,38 €
<b>Reprise des résultats antérieurs</b>	0 €	10 458 707,90 €	
<b>Résultat de clôture : 14 312 959,28 €</b>			
<b>Reports sur 2022</b>	1 525 266,14 €	202 370,68 €	-1 322 895,46 €
<b>Résultat définitif : 12 990 063,82 €</b>			

### B/ Section de fonctionnement :

	Dépenses	Recettes	Résultat
<b>Prévisions</b>	5 786 604,52 €	5 786 604,52 €	
<b>Réalisé</b>	2 650 621,76 €	3 745 298,10 €	1 094 676,34 €
<b>Reprise des résultats antérieurs</b>		1 875 188,59 €	
<b>Résultat de clôture : 2 969 864,93 €</b>			
<b>Reports sur 2022</b>	909 687,49 €	102 523,00 €	- 807 164,49 €
<b>Résultat définitif : 2 162 700,44 €</b>			

Comparaison avec les données de l'année 2020 : (compte administratif 2020)

### A/ Section d'investissement :

	Dépenses	Recettes	Résultat
<b>Prévisions</b>	46 370 350,24 €	46 370 350,24 €	
<b>Réalisé</b>	41 208 594,06 €	42 161 116,86 €	952 522,80 €
<b>Reprise des résultats antérieurs</b>	0 €	9 506 185,10 €	
<b>Résultat de clôture : 10 458 707,90 €</b>			
<b>Reports sur 2021</b>	1 845 932,17 €	0 €	-1 845 932,17 €
<b>Résultat définitif : 8 612 775,73 €</b>			

### B/ Section de fonctionnement :

	Dépenses	Recettes	Résultat
<b>Prévisions</b>	5 053 333,37 €	5 053 333,37 €	
<b>Réalisé</b>	3 049 226,16 €	3 579 787,98 €	530 561,82 €
<b>Reprise des résultats antérieurs</b>		1 344 626,77 €	
<b>Résultat de clôture : 1 875 188,59 €</b>			
<b>Reports sur 2021</b>	229 777,27 €		
<b>Résultat définitif : 1 645 411,32 €</b>			

## **2 – Suivi du personnel**

### Identification des principales modifications au niveau du personnel :

Poursuite de la Convention de mise à disposition des services du Département au Symbhi pour 10.25 ETP.

Parallèlement le SYMBHI a vu augmenter le nombre de ses personnels en propre de 26 à 29 agents du fait de 3 recrutements.

### Masse salariale :

- Masse salariale propre de 1,6 millions d'euros.
- Convention de mise à disposition des services du Département pour un montant de 578 185 € (dont 78 738 € au titre des moyens matériels).

## **3 – Activité de l'année 2021**

### Axes d'interventions :

1. Mise en œuvre les plans d'actions définis par les acteurs locaux sur les affluents du Grésivaudan, du Drac, du Voironnais, du Sud Grésivaudan et du Vercors,
2. Poursuite, dans ce cadre, l'animation et la déclinaison des contrats de rivière du Drac isérois, de Paladru-Fure-Morge-Olon et du Sud-Grésivaudan ainsi que des programmes d'action pour la prévention des inondations (PAPI) d'intention Paladru-Fure-Morge-Olon-Roize et des affluents du Grésivaudan,
3. Poursuite des études et reconnaissances nécessaires à la définition d'un schéma d'aménagement dans le cadre du PAPI d'intention pour le projet Drac Métropolitain, définition préalable à l'engagement d'une phase travaux, et des actions du PAPI d'intention hors schéma d'aménagement dont il assure la maîtrise d'ouvrage ;
4. Conduite des études et reconnaissances, préalables à l'engagement d'une phase de travaux prioritaires, dans le cadre de la labellisation et la mise en œuvre du PAPI d'intention Romanche Oisans ;
5. Gestion des endiguements de l'Isère, du Drac et de la Romanche dans le département de l'Isère tels qu'hérités de l'ADIDR et prise en charge des endiguements des affluents transférés ;
6. Finalisation et suivi des projets Isère amont et Romanche Séchillienne ;
7. Poursuite de la procédure de labellisation en établissement public d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE).

### Détail par Opérations :

- PAPI Isère amont
- à La Buissière : réalisation d'une protection rapprochée d'habitations au hameau Les Iles situées dans un Champs d'Inondation Contrôlée (CIC) ;
- à Saint-Vincent de Mercuze : aménagements environnementaux de la gravière de la Berche ;
- à Goncelin : finalisation de la protection de la station de relevage des eaux usées de la CCG par déplacement de celle-ci, aménagements environnementaux de la gravière de Goncelin et finalisation du merlon de protection de la zone industrielle ;
- à La Terrasse : effacement de la digue historique de l'Isère alimentant les zones de forêts alluviales, création des deux roselières sur l'étang Nord de la Terrasse et finalisation du déversoir ;
- à Lumbin : Effacement de la digue historique de l'Isère alimentant les zones de forêts alluviales, finalisation des aménagements environnementaux de la gravière de Lumbin par la connexion à l'étiage de l'Isère ;
- à Crolles : protection de la plateforme AREA du péage de Crolles et de sa bretelle d'accès au péage ;
- à Champ-Près-Froges – La Pierre : aménagements environnementaux de la gravière de Manon aval, finalisation de la digue de recul de digue et effacement de la digue historique de l'Isère alimentant les zones de forêts alluviales ;
- à La Tronche : engagement des travaux de la station de pompage sur l'exutoire de la chantourne de La Tronche à proximité du CHU de Grenoble pour limiter le refoulement de l'Isère en cas de crue de celle-ci ;

- finalisation du système de télé-suivi des ouvrages et des crues de l'Isère.

- Grésivaudan - Affluents de l'Isère

- Engagement des schémas d'aménagement sur les bassins versants du Salin, du Sonnant, des Adrets et du Laval, du Doménon, du Vorz et du Craponoz ;
- Etudes de plan d'aménagement et de gestion des torrents du Saint Eynard, en collaboration avec le RTM ;
- Recensement et caractérisation sommaire des systèmes d'endiguement présents sur les affluents et remis de fait au SYMBHI lors des transferts de compétence ;
- Engagement de plans de gestion de la végétation sur les principaux cours d'eau ;
- Travaux ponctuels de confortement pour la sécurisation des enjeux ;
- Engagement de l'étude historique des crues de l'Isère et de ses affluents ;
- Opérations d'entretien des ouvrages et des boisements et interventions ponctuelles sur les cours d'eau.

- Projet Romanche Séchilienne

- Obligations de suivi réglementaire des aménagements réalisés dans le cadre du projet, avec la poursuite des suivis faune flore des mesures compensatoires et des opérations de gestion prévues dans le plan de gestion de l'Île Falcon ;
- Finalisation de quelques acquisitions foncières.

- PAPI Romanche Oisans

- Finalisation du dossier de PAPI d'intention
- Contractualisation du mandat

- Affluents de la Romanche

- Montage d'un dossier de PAPI d'intention sur les affluents de la Romanche ;
- Lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre et de la réalisation des travaux de protection contre les inondations au niveau de la place du Sellier (Les Deux Alpes - Venosc) et du torrent de la Salle (La Garde en Oisans) ;
- Mise en œuvre de plans de gestion « GEMA » (gestion des milieux aquatiques), avec la réalisation d'opérations sur la thématique des zones humides ;
- Poursuite de l'étude de danger sur les systèmes d'endiguement du Vénéon ;
- Etudes préalables aux travaux de protection contre les inondations sur le torrent des Etançons à la Béarde et/ou des travaux de diversification des habitats sur la Rive à Bourg d'Oisans ;
- Travaux d'entretien de la végétation le long de cours d'eau et les travaux d'urgences (retrait d'embâcles, curages...) ;
- Gestion de crise : enlèvement des dépôts liés aux apports torrentiels de Combe Noire, près de la Béarde, et obstruant le lit du Vénéon (Crue du 14 Août 2021).

- PAPI Drac Métropolitain

Poursuite des actions associées au PAPI d'intention pour la définition d'un schéma d'aménagement intégré du Drac avec notamment :

- La poursuite de l'étude d'élaboration du schéma d'aménagement ;
- La réalisation de l'étude d'analyse coût-bénéfice / analyse multi-critères (ACB/AMC) ;
- La mise en place de la concertation pour le choix du scénario d'aménagement du Drac.

- Drac Isérois

Poursuite de la mise en œuvre du contrat de rivières du Drac isérois signé en 2018 avec la réalisation des actions suivantes :

Concernant les travaux

- Restauration hydro morphologique et écologique de la Gresse aval Le Gua, Vif – secteur 1 et 2 ;
- Restauration de l'espace de bon fonctionnement de la Roizonne à Lavalens – tranche 2 ;
- Protection contre les inondations à la confluence Bonne Malsanne à Valbonnais (digue des chaux) ;
- Protection contre les inondations du hameau des Angelas à Valbonnais ;
- Entretien de la végétation riveraine tranche 2021 sur la Bonne, la Jonche et la Sézia ;
- Lutte contre la Berce du Caucase 2021 (invasive) ;
- Travaux d'urgence de curage divers ;

### Concernant les études

- Etude des Espaces de Bon Fonctionnement complémentaires sur les affluents du Drac ;
- Etude de la recherche de la contamination des sédiments de la Jonche au PCB en vue de la restauration hydro morphologique de la Jonche ;
- Poursuite de la réalisation d'un plan de gestion des espèces exogènes envahissantes ;
- Engagement de la maîtrise d'oeuvre pour la restauration hydro morphologique de la Jonche le long de la route de la Preite ;
- Etude pour la restauration hydro morphologique de la Bonne sur la plaine de Valbonnais (dont délégation du rétablissement du franchissement piscicole du pont des Fayettees par le CD38) ;
- Etude de la restauration hydro écologique de la Gresse - Le Gua et Vif – secteur 3 ;
- Recensement et sélection des ouvrages constituant les systèmes d'endiguement des affluents du Drac.

### Divers :

- Animation du contrat de rivières et de l'Unité territoriale du Drac ;
- Animations scolaires 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 ;
- Entretien ponctuel et/ou travaux de curage des ouvrages hydrauliques (plages de dépôt, pièges à embâcles afin de prévenir les risques d'inondation).

#### - Gestion des systèmes d'endiguement

Opérations courantes de surveillance, de gestion et d'entretien des ouvrages autorisés sur le linéaire géré par le gestionnaire historique ADIDR. Par ailleurs en investissement :

#### 1) Etudes réglementaires :

- Montage des dossiers de renouvellement d'autorisation des systèmes d'endiguement ;
- études réglementaires périodiques, à savoir les VTA (visites techniques approfondies) ;

#### 2) Les travaux :

- Plan de gestion de la végétation (dont Gresse) sur l'ensemble du linéaire géré (travaux forestiers réalisés par des entreprises) ;
- Engagement maîtrise d'oeuvre de la passe à poisson du Palluel sur l'Isère aval (priorité à déterminer) ;
- Divers travaux de reprise sur Isère ;
- Divers travaux Drac ;
- Divers travaux Romanche ;

#### 3) Divers :

- Régularisation foncière suite aux travaux sur l'Eau d'Olles ;
- SIRS (système de gestion des digues) : mises à jour et développement de modules complémentaires.

#### - Sud-Grésivaudan

L'année 2021 s'inscrit dans la continuité du Programme Pluriannuel d'Intervention mis en place par Saint-Marcellin Vercors Isère communauté :

- Animation du contrat de rivières et du Plan de Gestion de la Ressource en Eau ainsi qu'à la mise en oeuvre des actions du programme pluriannuel qui sont reconduites : étude de relation nappes – rivières, Plan de Gestion Stratégique des Zones humides, animations scolaires et sensibilisations tous publics aux thématiques liées aux milieux aquatiques ;
- Lancement de l'observatoire qualité sur 2021-2022 et de l'étude bilan ;
- Entretien selon les besoins des ouvrages hydrauliques en gestion.

Par ailleurs poursuite des travaux de restauration du Merdare à Saint-Romans (tranche 2), réalisation des travaux de restauration de la Drevenne sur les communes de Rovon et St Gervais et du Plan Pluriannuel d'Entretien des cours d'eau et de lutte contre les espèces végétales invasives.

### Poursuite des études en cours :

- Restauration morphologique de la Cumane (stade fiche action), du Vézy (travaux ponctuels ou étude à engager selon suites données aux projets sur ce bassin versant) ;
  - Gestion du risque d'inondation sur les communes de Chatte et de l'Albenc ;
- Lancement d'une étude de régularisation des plages de dépôt en gestion sur l'unité territoriale ainsi que les études de dangers dans le cadre de la définition des systèmes d'endiguements.

#### - Voironnais

Plusieurs programmes d'action sont en cours sur le territoire « Voironnais » :

- Contrat de Rivières Paladru-Fure-Morge-Olon 2016-2021 signé le 1er décembre 2017 ;
- Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention Paladru-Fure-Morge-Olon-Roize présenté au Comité d'agrément du bassin Rhône-Méditerranée le 11 octobre 2019 ;
- Protocole de gestion relatif à la mise en œuvre du nouveau règlement de gestion des niveaux du lac de Paladru et des débits de la Fure.

Les actions engagées dans le cadre de ces programmes ont été poursuivies en 2021 et d'autres actions définies au Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) engagées :

- Les prestations de services pour la réalisation du programme de sensibilisation du public scolaire sur la thématique de l'eau dans le cadre du Contrat de rivière Paladru-Fure-Morge-Olon ;
- Les travaux d'urgence ou ponctuels sur les berges ou dans le lit des cours d'eau du bassin versant afin de rétablir ou maintenir les écoulements ;
- L'entretien ponctuel et/ou travaux de curage des ouvrages hydrauliques (plages de dépôt, pièges à embâcles afin de prévenir les risques d'inondation ;
- Les frais d'entretien et de gestion du bassin de rétention des eaux pluviales de Montponçon (Voiron) dans l'attente d'une rétrocession éventuelle de l'ouvrage à la CAPV au regard de l'exercice de la compétence « gestion des eaux pluviales » (GEPV) ;
- La poursuite des études d'avant-projet (AVP) et l'établissement des dossiers réglementaires visant la restauration hydromorphologique (GEMA) de tronçons de cours d'eau sur la Fure, la Morge, La Grande Rigole et l'Olon, opérations participant également à la prévention des inondations (PI) ;
- La réalisation d'une étude AVP sur le ruisseau du Janin (affluent de la Fure à Charavines) ;
- La réalisation ou l'engagement dans le cadre du PAPI d'intention des études de définition et de diagnostic des systèmes d'endiguement sur la Roize ;
- L'engagement d'une étude hydraulique sur le ruisseau du Gorgeat (affluent rive gauche de la Morge – Commune de Coublevie et Voiron) ;
- Recensement et caractérisation sommaire des systèmes d'endiguement présents sur les affluents et remis de fait au SYMBHI lors des transferts de compétence.

#### - Vercors – bassin de la Bourne

- Opérations ponctuelles d'entretien de la végétation ;
- Création d'un partenariat un partenariat avec le Syndicat d'Irrigation Drômois et EDF pour la réalisation d'une étude de suivi des impacts environnementaux des éclusées des prises d'eau de la basse Bournesous maîtrise d'ouvrage SYMBHI s'inscrit dans ;
- Restauration des fonctionnalités d'une zone humide à Villard-de-Lans, notamment le rôle de champ d'expansion de crue ;
- Réalisation des travaux sur le Tarze ;
- Recensement et caractérisation sommaire des systèmes d'endiguement présents sur le Vercors-Bourne et remis de fait au SYMBHI lors des transferts de compétence.

#### - Gestion de crise en situation de crues/inondations

Interventions d'urgence lors des crues du 29 décembre 2021 sur le Grésivaudan. Gestion notamment de la crue torrentielle de Montfort.

#### **Fonctionnement général du Syndicat :**

- Démarrage du projet de construction du futur siège du SYMBHI avec la signature, du traité de concession avec Elégia. Ce dernier assurera la maîtrise d'ouvrage de la construction et la maintenance du bâtiment contre loyer durant 23 ans, période au terme de laquelle le SYMBHI sera propriétaire du bâtiment. Ce projet prévoit la finalisation de la construction au second semestre 2023.
- Engagement du schéma directeur des systèmes d'information, réflexion visant à définir les investissements nécessaires pour que le syndicat devienne autonome du Département dans ce domaine et dispose d'un système d'information (SI) intégré. En effet, le SYMBHI disposait encore en 2021 des différents SI hérité des structures fusionnées.



## **4 – Perspectives**

En 2022, les priorités du SYMBHI sont les suivantes en ce qui concerne les actions transversales :

- Continuer sa structuration en finalisant son schéma directeur du système d'information et notamment en engageant l'autonomisation du système d'information par rapport au Département et sa sécurisation en mettant en œuvre une gestion électronique des documents.
- Avancer dans la concrétisation du futur siège.
- Finaliser les démarches institutionnelles et techniques nécessaires à la labellisation en Etablissement public d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE) du syndicat, de manière à bénéficier de la reconnaissance institutionnelle de ce statut et pouvoir être membre du futur Etablissement public territorial de bassin de l'Isère, à la constitution duquel le SYMBHI participera activement.
- Engager les études de danger des systèmes d'endiguement de classe C sur la base du recensement réalisé en 2021, dans l'objectif de déposer les dossiers d'autorisation avant la date limite de juin 2023, et finaliser les dossiers des systèmes de classe A et B (en réponse aux demandes de complément de l'Etat).

En ce qui concerne les programmes d'action par bassin versant les priorités sont les suivantes :

- Sur le Drac :

- Valider politiquement le scénario d'aménagement du Drac métropolitain et engager l'avant-projet (AVP) ;
- Engager les travaux de renaturation hydromorphologiques de la Bonne à Valbonnais ainsi que les plans de gestion des plages de dépôt sur tout le bassin afin de disposer d'autorisations pluri-annuelles de curage.

- Sur le Grésivaudan :

- Finaliser le projet Isère amont et définir le cadre financier du maintien du gabarit du lit de l'Isère à long terme ;
- Continuer la définition des schémas d'aménagement sur les affluents tout en développant l'entretien des ouvrages et de la végétation.

- Sur la Romanche :

- Engager le programme d'action de prévention des inondations (PAPI) Romanche et notamment préparer les travaux d'urgence sur les digues de Bourg d'Oisans ;
- Déposer le dossier de labellisation du PAPI des affluents de la Romanche ;
- Formaliser le nouveau contrat de rivière et continuer la mise en œuvre de l'actuel.

- Sur le Sud Grésivaudan :

- Engager les études préalables à la mise en œuvre d'opérations de restauration morphologiques et de protection contre les inondations sur les bassins versants de la Cumane, du Merdaret et du Vézy ainsi que les premiers travaux sur la Cumane ;
- Engager le bilan du contrat de rivière.

- Sur le Vercors-Bourne :

Engager la maîtrise d'œuvre du projet de restauration hydromorphologique de la Lyonne à Saint-Jean-en-Royans, ainsi que les études de restauration du Méaudret et de la Bourne amont.

- Sur le Voironnais :

- Réaliser les travaux de restauration hydromorphologique de l'Olon à Saint Cassien et de la Morge à Moirans ;
- Continuer les études préalables au PAPI Fure-Olon-Morge ;
- Signer la deuxième partie du contrat de rivières Voironnais.

## 9. SYMAA (SYNDICAT MIXTE ALPES ABATTAGE)

**Date de création :** arrêté préfectoral n°2008-00865 du 15 février 2008

**Objet :** Les objectifs poursuivis par le Syndicat mixte « Alpes abattage », autorité délégante, dans le cadre de la délégation de service public industriel et commercial sont :

- un niveau d'équipement assurant une réelle performance économique de l'abattoir compatible avec les exigences sanitaires et les nécessités de service public,
- le développement de l'activité principale de l'abattoir et de ses prestations de services annexes ainsi que la promotion des services associés à la dynamisation de l'établissement,
- un service rendu répondant aux besoins du secteur économique, respectant les règles d'égalité de traitement des usagers.

**Siège social :**

Hôtel du Département  
7 rue Fantin Latour  
BP 1096  
38022 Grenoble Cedex 1

**Coordonnées :**

9, rue Jean Bocq  
38000 Grenoble

**Président :** Monsieur Fabien Mulyk

**Directeur :** Monsieur Pierre Hetzel

**Nombre de représentants de la collectivité** au sein de l'organisme (septembre 2021): 10 (dont 5 suppléants)

- Titulaire	Fabien Mulyk	Représentation Assemblée
- Titulaire	Jean Papadopulo	Représentation Assemblée
- Titulaire	Robert Duranton	Représentation Assemblée
- Titulaire	Cyrille Madinier	Représentation Assemblée
- Titulaire	Roger Marcel	Représentation Assemblée
- Suppléante	Frédérique Puissat	Rreprésentation Assemblée
- Suppléante	Annick Merle	Représentation Assemblée
- Suppléante	Anne-Sophie Chardon	Représentation Assemblée
- Suppléante	Claire Debost	Représentation Assemblée
- Suppléant	Julien Polat	Représentation Assemblée

**Financement apporté par la collectivité en 2021 :** 421 158 €  
(Source Grand Angle, montant payé en 2021)

## 1 – Principales évolutions financières

### A/ Section d'investissement :

	Dépenses	Recettes
<b>Réalisés</b>	1 241 158,32 €	1 772 685,30 €
<b>Résultat de clôture : + 531 526,98 €</b>		
<b>Reports sur 2022</b>	262 434,70 €	0 €
<b>Résultat définitif : + 269 092,28 €</b>		

Cette section dégage un résultat de clôture de + 531 526,98 €. En intégrant des reports à hauteur de 262 434,70 €, le résultat définitif s'élève à + 269 092,28 €.

### B/ Section de fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
<b>Réalisés</b>	483 419,56 €	866 746,67 €
<b>Résultat de clôture : 383 327,11 €</b>		
<b>Reports sur 2022</b>	210 000 €	0 €
<b>Résultat définitif : 173 327,11 €</b>		

Cette section dégage un résultat de clôture de + 383 327,11 €. En intégrant des reports à hauteur de 210 000 €, le résultat définitif s'élève à + 173 327,11 €.

### C/ Résultat cumulé :

	Dépenses	Recettes
<b>Réalisés</b>	1 724 577,88 €	2 639 431,97 €
<b>Résultat de clôture : + 914 854,09 €</b>		
<b>Reports sur 2022</b>	472 434,70 €	0 €
<b>Résultat définitif : 442 419,39 €</b>		

En conclusion, toutes sections confondues, l'exercice budgétaire 2021 du Symaa dégage un résultat de clôture positif de + 914 854,09 € et, en intégrant des reports à hauteur de 472 434,70 €, un résultat définitif de + 442 419,39 €.

### Comparaison avec les données de l'année 2020 (mouvements budgétaires) :

	Dépenses		Recettes	
	CA 2020	CA 2021	CA 2020	CA 2021
Investissement	1 384 750,39 €	1 241 158,32 €	2 077 729,01 €	1 772 685,30 €
Exploitation	614 318,08 €	483 419,56 €	913 850,83 €	866 746,67 €
<b>Total</b>	<b>1 999 068,47 €</b>	<b>1 724 577,88 €</b>	<b>2 991 579,84 €</b>	<b>2 639 431,97 €</b>

## Participations des membres : comparaisons entre 2020 et 2021

<b>2020</b>	<b>Exploitation</b>	<b>Investissement</b>
<b>Département de l'Isère</b>	206 843 €	202 808€
<b>Grenoble Alpes Metro</b>	186 970 €	183 322 €
<b>CC du pays du Grésivaudan</b>	10 139 €	9 317 €
<b>C d'agglom. Pays Voironnais</b>	405 €	398 €
<b>CC Massif du Vercors</b>	1 217 €	1 193 €
<b>Totaux</b>	<b>405 574 €</b>	<b>397 038 €</b>

<b>2021</b>	<b>Exploitation</b>	<b>Investissement</b>
<b>Département de l'Isère</b>	€	€
<b>Grenoble Alpes Metro</b>	€	€
<b>CC du pays du Grésivaudan</b>	€	€
<b>C d'agglom. Pays Voironnais</b>	€	€
<b>CC Massif du Vercors</b>	€	€
<b>Totaux</b>	<b>€</b>	<b>€</b>

## 2 – Suivi du personnel

Effectif au 31/12/21 : 2 ETP répartis sur 7 personnes du Département mises à disposition du SYMAA.

## 3 – Activité de l'année 2021

### Chantiers principaux :

- Mise en service des locaux des nouvelles activités : QWild (sept 2021) ;
- Etude de Faisabilité (niveau Avant projet Sommaire - APS) pour la réalisation d'un atelier de transformation de produits carnés (conserves, salaisons...) ;
- Etude de Faisabilité (niveau Avant projet Sommaire – APS) bien-être animal et productivité dans le cadre du Plan de relance de l'Etat (France Agrimer) ;
- Le montage de 2 dossiers de candidature aux appels à projet de l'Etat lancés au titre du Plan de relance pour des projets d'investissement relevant du bien-être animal et de la modernisation des abattoirs, ainsi que pour la structuration de filières locales ;
- La restitution des conclusions de l'étude concernant le projet de restructuration du restaurant dit du « Taille Bavette », qui confirme l'opportunité de conduire une opération de réhabilitation plutôt que d'envisager une démolition/reconstruction moyennant un investissement estimé (en valeur décembre 2020) à 3,5 M€, acquisition des murs et du fonds de commerce compris (estimés à 600 k€ par les Domaines).

### Travaux réalisés en 2021 :

- Poursuite des travaux de la salle de découpe pour les ateliers de la Cheville de l'Isère et les locaux sociaux correspondants ;
- Réparation du sol résine de la salle d'abattage qui présente de nombreux défauts avec signalement des services vétérinaires ;
- Réparation de la conduite d'eau potable ;
- Rénovation de l'armoire électrique du local "Mouton Doré » ;

- Assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre des travaux de requalification et de modernisation de l'abattoir du Fontanil ;
- Travaux d'installation des sous compteurs froids sur les abattoirs du Fontanil Cornillon ;
- Remplacement d'une conduite cassée de la station de prétraitement ;
- Remplacement de l'arbre du dégrilleur de la station de prétraitement après rupture.

Etudes 2021 : AMO pour la conduite des travaux Plan de relance

#### **4 – Perspectives**

- Exploiter la salle de découpe dans sa globalité et d'accompagner le développement de prestations de transformation ;
- Lancer les consultations de travaux relatives à la mise en œuvre des investissements de bien-être animal et de modernisation des abattoirs (bouverie, amenée et têtes de ligne porcins) actés au titre du plan de relance de l'Etat ;
- Lancer les consultations de travaux pour la réalisation de l'atelier de transformation pour accueillir la société Marmites et Saucissons ;
- Piloter avec l'ABAG une étude pour mettre en place une unité de surgélation ;
- Améliorer la sécurité incendie du site ;
- Etude de restructuration de la station de prétraitement ;
- Etude de faisabilité technique et économique pour la pose de panneaux photovoltaïques en autoconsommation (étude déléguée à l'ABAG).

## 10. AIDA (ARTS EN ISERE DAUPHINE ALPES)

**Date de création :** Juillet 2004 avec début d'activité le 1<sup>er</sup> avril 2005

**Objet :** Arts en Isère Dauphiné Alpes (AIDA) est un Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC), partenaire privilégié du Département de l'Isère, présidé par Patrick Curtaud et dirigé par Bruno Messina. AIDA agit en faveur de la création, de la diffusion musicale et plus largement en faveur du développement culturel en Isère et dans les Hautes-Alpes en organisant des événements majeurs sur ces territoires :

- Le Festival Berlioz, grand rendez-vous de musique symphonique à La Côte-Saint-André ;
- Le Jeune Orchestre Européen Hector Berlioz – Isère, son orchestre-académie ;
- Les Allées Chantent, une tournée de 80 concerts par an dans des lieux emblématiques du patrimoine ;
- À Travers Chants, un dispositif de formation au chant choral pour les enfants de 8 à 12 ans ;
- La Maison Messiaen, résidence d'artistes en Matheysine, dans le sud de l'Isère ;
- Le Concours International Olivier Messiaen, mettant à l'honneur l'orgue et le piano ;
- Le Festival Messiaen au Pays de la Meije, grand rendez-vous de musique contemporaine.

AIDA déploie ses actions pour valoriser les esthétiques musicales dans toute leur diversité, soutenir la création, accompagner les artistes confirmés et émergents, encourager la pratique musicale, favoriser l'accès et la découverte de musiques pour tous les publics, contribuer à la formation des futurs professionnels de la musique et des amateurs.

**Siège social :**

7 avenue des Maquis du Grésivaudan  
38700 La Tronche

**Coordonnées :**

Tél : 04 76 24 92 20  
Fax : 04 76 42 72 91  
Mail : contact@aida38

**Etablissements secondaires :**

38, place de la Halle  
38260 La Côte Saint André

Ancienne école élémentaire  
Passage Lucien Amieux  
05320 La Grave

**Président :** Monsieur Patrick Curtaud / **Directeur :** Monsieur Bruno Messina

**Nombre de représentants de la collectivité au sein de l'organisme (octobre 2022) :** 18 représentants (dont 9 suppléants).

- Titulaire	Patrick Curtaud	Représentation Assemblée
- Titulaire	Claire Debost	Représentation Assemblée
- Titulaire	Christophe Suszylo	Représentation Assemblée
- Titulaire	Michel Doffagne	Représentation Assemblée
- Titulaire	Annick Guichard	Représentation Assemblée
- Titulaire	Christophe Revil	Représentation Assemblée
- Titulaire	Isabelle Mugnier	Représentation Assemblée
- Titulaire	Franck Benhamou	Représentation Assemblée
- Titulaire	Sophie Romera	Représentation Assemblée
- Suppléant	Jean-Pierre Barbier	Représentation Assemblée
- Suppléant	Robert Duranton	Représentation Assemblée
- Suppléante	Nathalie Faure	Représentation Assemblée
- Suppléant	Jean Papadopulo	Représentation Assemblée
- Suppléante	Imen De Smedt	Représentation Assemblée
- Suppléant	Franck Longo	Représentation Assemblée
- Suppléante	Catherine Simon	Représentation Assemblée
- Suppléante	Joëlle Hours	Représentation Assemblée
- Suppléante	Pauline Couvent	Représentation Assemblée

**Financement apporté par la collectivité en 2021 : 2 533 000 €**

(Source Grand Angle, montant payé en 2021)

**1 – Principales évolutions financières**

## Les différentes modifications financières intervenues au cours de l'année 2021

*(Extrait de la note financière présentée et votée lors du conseil d'administration du 29 mars 2022, relatif à l'arrêté des comptes 2021) :*

### Les charges à caractère général – principales modifications :

- Le poste « achat, études et consommables » est en augmentation. D'une part, cette augmentation s'explique par des coûts supplémentaires liés à la mise en place du protocole sanitaire en vigueur dans le contexte épidémique. D'autre part, les frais techniques pour le projet exceptionnel « Et Exspecto » et le film tourné au Glacier de La Meije à 2400 m d'altitude dans le cadre du Festival Messiaen ; les frais de gardiennage du dispositif scénique installé au Château Louis XI entre la fin du projet A Travers Chants et le début de l'exploitation du Festival Berlioz viennent également expliquer les variations de ce poste.
- Les dépenses liées aux comptes « locations immobilières » sont modifiées. En effet, afin de respecter le protocole sanitaire en matière d'hébergement, plus de chambres individuelles ont été nécessaires pour loger les jeunes musiciens du Jeune Orchestre Européen Hector Berlioz-Isère. De plus, la location d'un nouveau local pour le stockage de la conque acoustique acquise en 2021 a été ajoutée.
- Les frais d'assurances diminuent car la périodicité du contrat d'assurance pour la flotte de véhicules du Festival Berlioz a été ajustée et optimisée.
- La rubrique « voyages et déplacements » fait apparaître une augmentation entre le BP 21 et le réel estimé. Un avion privé a dû être affrété pour assurer l'aller-retour de l'Orchestre Révolutionnaire et Romantique dirigé par John Eliot Gardiner pour éviter les mesures de restriction annoncées et l'annulation du concert, ce qui aurait été préjudiciable pour l'économie du Festival.
- Les frais d'hébergement sont en augmentation. Certaines productions d'envergure rassemblant un grand nombre de musiciens ont nécessité que les artistes restent plusieurs nuits. De plus, il y avait la possibilité auparavant de loger en « twin » des ensembles semi-professionnels, cela n'a pas été possible vu le contexte épidémique.
- Les frais de restauration sont en hausse. Pour offrir aux artistes un espace de restauration convivial, aéré et adapté à la situation sanitaire, la restauration dans le cadre du Festival Berlioz a été réorganisée et confiée à un prestataire (installation de cuisines dans un lieu adapté et engagement du personnel nécessaire pour la préparation et le service).

### Les recettes – principales remarques :

- Les recettes propres en billetterie témoignent d'un nouveau record historique. La prudence était de rigueur en 2021 ; le prévisionnel prévoyait un montant de recettes raisonnable au BP 2021. Ces recettes de billetterie atteignent un très bon niveau, ce qui est exceptionnel durant une année de crise sanitaire.
- Le montant des ventes des produits annexes est en augmentation. Ce montant en augmentation témoigne des partenariats mis en oeuvre durant cette année 2021 (co-productions de concert et film, partenariats avec les orchestres pour faire face aux coûts Covid).
- Il n'y a pas eu d'aides des sociétés civiles comme escompté (Sacem et Spedidam, ces dernières ayant modifié leurs modalités de soutien aux festivals).
- Les recettes en mécénat sont supérieures à ce qui avait été inscrit au BP 21 (28 entreprises mécènes et partenaires membres du Club Benvenuto en 2021), ce qui est positif dans le contexte sanitaire qui n'a pas manqué d'impacter certaines entreprises. Ce montant comprend le mécénat pluriannuel de la Fondation Société Générale.
- L'EPCC a bénéficié de deux fonds exceptionnels de soutien au spectacle vivant dans le cadre des programmes d'aides du Centre National de la Musique (fonds Festival et diffusions alternatives du CNM). Dans l'attente de l'analyse des bilans remis, les acomptes de ces aides ont été inscrits au budget réel estimé.

Le montant du chiffre d'affaires s'élève à 581 505 € (billetterie et produits annexes).

Les comptes 2021 présentent un résultat bénéficiaire de 51 542 €, affecté en report à nouveau.

### Comparaison avec les données de l'année 2020 :

Les comptes 2020 présentaient un résultat bénéficiaire de 198 580 euros, après reprise complète du solde débiteur des années antérieures.

L'année 2020, marquée par la crise sanitaire liée à la Covid-19, a contraint AIDA à gérer dans l'incertitude

puis à annuler la quasi-totalité de la programmation engagée, en particulier celle du Festival Berlioz. L'annulation et les reports ont eu un impact important sur les contenus budgétaires. Dans ce contexte singulier, une réflexion budgétaire a été menée dans une perspective pluriannuelle (provisions artistiques et autorisations d'engagement pour la réalisation de projets artistiques sur plusieurs exercices).

## **2 – Suivi du personnel**

### Identification des principales modifications au niveau du personnel

Départ de deux salariés souhaitant changer de parcours professionnels (postes de chargée de production d'A Travers Chants et d'assistante de direction) et recrutement effectif en fin d'année.

Effectif moyen sur l'année : 14,95.

### Masse salariale :

Les charges de personnel et frais assimilés de l'établissement en 2021 s'élèvent à 1 152 521 euros, ce montant intègre une baisse des cotisations Urssaf ; en effet, dans le cadre de la crise sanitaire, des mesures d'aides exceptionnelles ont été mises en oeuvre : l'EPCC a bénéficié d'une exonération d'une partie des charges patronales et de l'aide au paiement.

## **3 – Activité de l'année 2021**

Détail de l'activité de l'année 2021 : *Voir dossier bilan d'activité AIDA*

## **4 – Perspectives**

Perspectives 2022 : *Voir dossier bilan d'activité AIDA*



# 11. MDPHI (MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE L'ISERE)

**Date de création :** 20 décembre 2005

**Objet :**

- Offrir aux personnes handicapées et à leur famille un accès unique aux droits et prestations, à toutes les possibilités d'appui dans l'accès à la formation et à l'emploi et à l'orientation vers des établissements et services.
- Faciliter les démarches des personnes handicapées et de leur famille.

**Siège social :**

Immeuble "Les Cornalines"  
15 avenue Doyen Louis Weil – BP 337  
38010 Grenoble cedex 01

**Coordonnées :**

Téléphone : 0800 800 083 ou 04 38 12 48 48  
Fax : 04 38 12 48 40  
Email : [mdphi@cg38.fr](mailto:mdphi@cg38.fr)  
Site internet : [www.mda38.fr](http://www.mda38.fr)

**Présidente de la commission exécutive du GIP :** Madame Delphine Hartmann

**Directrice :** Madame France Lamotte (jusqu'en octobre 2021)

Monsieur Fabien Calonego (depuis octobre 2021)

**Directrice déléguée :** Madame Sandrine Catelin-Robert

**Nombre de représentants de la collectivité au sein de la Commission exécutive (octobre 2022) :** 25 (dont 12 suppléants)

- Titulaire	Delphine Hartmann	Représentation Président
- Titulaire	Claire Debost	Représentation Assemblée
- Titulaire	Anne Pourtier	Représentation Assemblée
- Titulaire	Anne Gérin	Représentation Assemblée
- Titulaire	Martine Kohly	Représentation Assemblée
- Titulaire	Christophe Charles	Représentation Assemblée
- Titulaire	Mireille Blanc-Voutier	Représentation Assemblée
- Titulaire	Imen De Smedt	Représentation Assemblée
- Titulaire	Anne-Sophie Chardon	Représentation Assemblée
- Titulaire	Joëlle Hours	Représentation Assemblée
- Titulaire	Amandine Germain	Représentation Assemblée
- Titulaire	Sophie Romera	Représentation Assemblée
- Titulaire	Pierre-Didier Tchétché	Représentation Assemblée
- Suppléant	Bernard Perazio	Représentation Assemblée
- Suppléant	Olivier Bonnard	Représentation Assemblée
- Suppléant	Julien Polat	Représentation Assemblée
- Suppléante	Isabelle Mugnier	Représentation Assemblée
- Suppléante	Isabelle Dugua	Représentation Assemblée
- Suppléante	Céline Dolgopyatoff Burlet	Représentation Assemblée
- Suppléante	Annick Guichard	Représentation Assemblée
- Suppléant	Christophe Revil	Représentation Assemblée
- Suppléant	Franck Benhamou	Représentation Assemblée
- Suppléant	Simon Billouet	Représentation Assemblée
- Suppléante	Amandine Demore	Représentation Assemblée
- Suppléante	Pauline Couvent	Représentation Assemblée

**Financement apporté par la collectivité en 2021 : 3 490 550 €.**

Ce chiffre tient compte de la valorisation du personnel et des moyens matériels mis à disposition par le Département, déduction faite du versement de la CNSA et du remboursement du GIP au Département d'une partie des dépenses assurées.

## 1 – Organisation des services de la MDPH

### A. Organisation des services de la DAU

L'intégration totale de l'activité MDPHI au sein du Département a eu lieu dès sa création le 2 janvier 2006. Le GIP n'est pas employeur, la convergence PA-PH inscrite dans l'article 13 de la loi du 11 février 2005 se traduit dans l'accueil, l'information, l'évaluation dans une politique autonomie menée par une tête de réseau – la MDA - et des services autonomie « territorialisés » assurant l'accueil de proximité et l'évaluation médico-sociale (APA-PCH) à domicile.

### B. L'organisation au sein de la maison de l'Autonomie :

- Un bâtiment unique : la Maison départementale de l'autonomie (MDA) ;
- Une direction de l'autonomie DAU unique pour les compétences historiques (aide sociale, tarification des établissements et services) et les compétences MDPH (cf. organigramme ci-dessous) ;
- Un service ressources commun (ressources, budget, marchés, logistique) ;
- Un service accueil information communication commun ;
- Un système d'information unique ;
- Une présidence commune (Vice-présidence du Conseil départemental, COMEX, CDAPH, Comité de gestion du FDC) ;
- Dans les 13 directions territoriales, des services autonomie en charge de l'évaluation à domicile de l'APA et de la PCH adulte à domicile, de l'accueil et de l'instruction administrative des aides pour les personnes âgées et handicapées (décisions de la CDAPH, de la CAPA, de l'Aide sociale).

### C. Le service Gestion financière et administrative

C'est le service pivot de la DAU qui permet la bonne exécution de missions de l'autonomie dans le cadre de notre organisation territorialisée. Il intervient à un double niveau :

- Suivi et préparation des dossiers de demandes des personnes handicapées ;
- Paiement et récupération des prestations financées par le Département.

Il assure également l'encadrement fonctionnel du secrétariat médico-social du service d'évaluation.

#### Missions du pôle instruction administrative

Le pôle instruction administrative intervient dès lors qu'un dossier a été enregistré et accusé réception complet par les services autonomie des territoires. Il doit permettre de :

- mettre à disposition de tous les acteurs de l'autonomie un accès aux dossiers de demandes des usagers ;
- connaître leur état d'avancement dans la chaîne d'instruction ;
- prioriser les dossiers en fonction des critères préalablement établis : campagne enfants, rupture de droits, signalement...
- préparer les dossiers pour l'équipe médico-sociale pour faciliter l'évaluation ;
- saisir les décisions.

Il comprend donc 2 missions :

- **Logistique** : numérisation de tous les dossiers de demandes en provenance des territoires ; priorisation et orientation des dossiers en fonction du contenu des demandes et de leur statut ; transfert des dossiers pour les personnes déménageant dans un domicile privé dans un autre département.
- **Administrative** : préparation des dossiers pour l'équipe médico-sociale (EMS) ; saisie des propositions de l'EMS en vue du passage en CDAPH ; suites à donner au dossier : notification et réalisation des cartes de stationnement, transmission des formulaires de demandes d'AAH/CPR, AEEH/Compléments aux organismes de prestations familiales ; secrétariat de la CDAPH : ordres du jour et organisation des réunions, validation des décisions avant ordre d'édition des décisions, enregistrement et suivi des recours gracieux et contentieux, suivi des rectifications.

### Missions du secrétariat médico-social

Le secrétariat médico-social est sous l'autorité hiérarchique du médecin chef du service Evaluation médico-sociale mais sous l'autorité fonctionnelle du service GFA compte tenu de son rôle dans le circuit du dossier.

Il intervient sur les dossiers demandant plus d'investigation car ne disposant pas de toutes les informations nécessaires à leur réception ou nécessitant une instruction approfondie.

Il est organisé autour de 3 missions :

- **L'accueil du service EMS** : accueil téléphonique et physique du service ; tri, numérisation et orientation du courrier ; suivi des dossiers prioritaires en lien avec le CERDA ou repérés comme pouvant être problématiques ; traitement des dossiers en circuit « allégé » : demande de changement de régime d'accueil pour les enfants, prolongation de certaines décisions, mise en cohérence de dossier en fonction des décisions prises (rajout de mention sur les cartes, accord de carte...) ; copie des dossiers aux usagers.
- **Les demandes d'information et suivi administratif spécifique** : traitement des demandes de pièces complémentaires, des visites médicales... enregistrement des dossiers en provenance d'autres MDPH ; contrôle de la saisie des décisions de la CDAPH.
- **Le suivi des demandes de PCH enfants et PCH établissements** : réception et orientation des demandes ; traitement et suivi des demandes de pièces ; suivi des propositions de plan de compensation ; suivi des requêtes dans le cadre de la résorption des délais.

### Missions du pôle liquidation et succession

Ce pôle exerce des missions relevant strictement du Département mais démontre tout l'intérêt de l'intégration de la MDPH au sein de la Maison départementale de l'autonomie.

- **Maintien à domicile** : paiement sur facture de l'aide-ménagère, du portage de repas, de l'APA et de la PCH avec un système d'acomptes pour l'APA et l'aide-ménagère ; saisie des trop-perçus d'APA, PCH ; mandatement collectif des prestations versées aux bénéficiaires et suivi des pièces justificatives en lien avec la Paierie départementale.
- **Hébergement des personnes âgées** : suivi du terme à échoir (paiement de mensualités puis régularisation sur service fait semestriellement) ; paiement sur factures des établissements hors TAE et Hors Isère ; récupération des contributions des bénéficiaires ; suivi et traitement des trop-perçus APA hébergement.
- **Hébergement des personnes handicapées** : suivi du terme à échoir ; suivi des dotations globales (paiement de mensualités puis régularisation annuelle sur participation des payants et hors Isère) ; paiement sur factures des établissements hors TAE et Hors Isère ; récupération des contributions des bénéficiaires
- Récupération sur succession et donation.

## **2 – Pilotage de l'activité de la MDPH**

### A. Commission exécutive (COMEX)

Le GIP-MDPH est piloté par une Commission Exécutive (COMEX) ; elle a tenu sa première séance le 2 février 2006 suite à la mise en œuvre de la convention constitutive et d'un règlement intérieur ; un Bureau de COMEX a été élu lors de la commission exécutive du 7 novembre 2007.

Le règlement intérieur vient compléter et préciser les règles générales relatives à l'organisation et au fonctionnement de la Commission exécutive prévues par la loi n°2005-102 du 11 février 2005, le décret 2005-1587 du 19 décembre 2005, la convention constitutive du Groupement d'intérêt public du 20 décembre 2005 et ses avenants.

La composition de la Commission exécutive du Groupement d'intérêt public étant précisée dans l'article 1 du chapitre I de ce règlement, il convenait de la mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 28 juillet 2011 tendant à l'amélioration du fonctionnement des Maisons départementales des personnes handicapées, telle que votée lors de la Comex du 17 novembre 2011 dans l'avenant n°4 de la convention constitutive.

L'article premier de la loi du 28 juillet 2011 intègre comme membre de droit de la Commission exécutive l'Agence régionale de santé. Afin de respecter l'équilibre des trois collèges composant cette commission, les évolutions suivantes ont été actées :

- Passer de 10 à 12 le nombre de membres du premier collège, celui des représentants du Conseil départemental de l'Isère,
- Passer de 5 à 6 le nombre de membres du second collège, celui des Associations,
- Acter le passage de 5 à 6 le nombre de membres du troisième collège, celui des services de l'Etat et des organismes de Sécurité sociale (avec intégration de la représentation de l'ARS).

Un avenant n°1 a donc été voté à l'unanimité lors de la Comex du 15 mars 2012 qui prend en compte les modifications ci-dessous.

Ainsi, outre son Président, la composition est passée de 20 à 24 membres, tout en conservant les proportions voulues par le législateur et reprises par les statuts. Outre son Président, la commission exécutive se compose :

- Pour la moitié des postes à pourvoir, de représentants du Département, désignés par le Président du Département,
- Pour le quart des postes à pourvoir, de représentants des associations de personnes handicapées, désignées par le Conseil départemental consultatif des personnes handicapées,
- Pour le quart des postes, de 6 membres, soit :
  - 3 représentants de l'Etat désignés pour deux d'entre eux par le Préfet de l'Isère et pour le troisième par le Recteur de l'Académie de Grenoble, ou son représentant,
  - 1 titulaire et 1 suppléant représentant les Caisses primaires d'assurance maladie de l'Isère, désignés par leur directeur,
  - 1 titulaire et 1 suppléant représentant la Caisse d'allocations familiales de l'Isère, désignés par leur directeur,
  - 1 titulaire et 1 suppléant représentant l'Agence régionale de santé, désignés par leur directeur.

## B. Activité de la COMEX en 2021

La COMEX s'est réunie 2 fois au cours de l'année 2021 en avril et décembre ; ci-dessous les points de l'ordre du jour abordés à chaque séance. L'ordre du jour de la **E-COMEX du 22 avril 2021** comportait 5 points avec vote et 5 points d'information et avis.

Les 5 points mis au vote :

- Approbation du compte rendu de la E-Comex en visio-conférence du 25 novembre 2020
- Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2020 du GIP/MDPH
- Affectation des résultats de l'exercice 2020
- Vote du Budget Primitif 2021 du GIP/MDPH
- Avenant N°1 à la Convention relative au projet de déploiement du Palier 1 du programme SI MDPH entre la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, le Conseil départemental de l'Isère et la Maison départementale des personnes handicapées de l'Isère

Le point d'information et prise d'avis :

- Présentation des valorisations 2020 des membres contributeurs au GIP-MDPH
- Présentation de la feuille de route MDPH
- Présentation du tableau des contentieux MDPH
- Présentation du rapport d'activité 2020 de la CDAPH
- Questions diverses

A l'ordre du jour de la **COMEX du 14 décembre 2021**, 5 points étaient mis au vote et 2 points en information et avis.

#### Les 5 points mis au vote :

- Approbation du compte rendu de la E-Comex en visio-conférence du 22 avril 2021
- Feuille de route stratégique CNSA finalisation prévue en mars/avril 2022 (demande d'autorisation de signature par la Présidente à la finalisation)
- Convention CNSA Relative aux échanges de données par API entre Pôle emploi et La Maison Départementale des Personnes Handicapées (demande d'autorisation de signature par la Présidente à la finalisation)
- Convention SPE/GIP MDPHI (demande d'autorisation de signature par la Présidente)
- Convention SPE/GIP MDPHI (demande d'autorisation de signature par la Présidente)

#### Les 5 points d'information et prise d'avis :

- Présentation du tableau des contentieux MDPHI
- Questions diverses

### **3 – Moyens mis en œuvre**

Le GIP fonctionne grâce aux moyens prévus par la convention constitutive : participations financières des contributeurs et moyens humains mis à disposition. N'étant pas employeur, l'ensemble de ses dépenses propres sont des dépenses de fonctionnement.

#### **Engagements financiers du Département :**

Au sein d'un bâtiment récent et conforme aux normes en matière d'accueil de publics ou de personnels en situation de handicap, le Département met à la disposition du GIP ses moyens matériels : ceux-ci sont valorisés au prorata de l'effectif engagé dans le fonctionnement du GIP et représentent pour l'année 2021, un montant de **945 886 €**.

Les moyens humains mis à disposition de façon indirecte par le Département sont de 80,2 ETP représentant un coût global de **5 383 916 €**.

Il est à noter que les postes vacants devant être mis à disposition par l'Etat suivant la convention constitutive sont compensés financièrement via les contributions versées directement au budget du GIP. Par ailleurs, une participation de **1 589 962 €** a été versée par la CNSA au Département pour le fonctionnement du GIP et vient en atténuation des dépenses. Enfin, le GIP a procédé au remboursement d'une partie des dépenses assurées par le Département pour un montant de 1 249 290 €.

Pour 2021 :

Le coût net à la charge du Département est ainsi de : (5 383 916 € + 945 886 €) – (1 589 962 € + 1 249 290 €) =	<b>3 490 550 €</b>
La part contributive de l'Etat est de	<b>1 710 980 €</b>
<b>Le coût de fonctionnement net total du GIP est de</b>	<b>5 201 530 €</b>

### **4 – Perspectives**

//

## 12. LE CHARMEYRAN

**Date de création :** le 1<sup>er</sup> janvier 1990, le Conseil Général décide d'ériger en établissement public départemental l'EPD le Charmeyran dont les services étaient gérés jusqu'alors par le Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Grenoble.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, l'EPD le Charmeyran est en direction commune avec la MECS Les Tisserands et la MECS Le Chemin, tous trois établissements publics départementaux et dont les professionnels sont fonctionnaires hospitaliers.

**Objet :** Au titre de sa mission de protection de l'enfance, l'établissement remplit principalement une mission d'accueil d'urgence et d'hébergement des mineurs, ainsi que l'hébergement des femmes enceintes ou avec enfants de moins de trois ans.

Dans ce cadre, l'établissement est organisé en 6 sites de taille diverse et regroupe depuis 2017 273 places, 168 au titre de l'hébergement et 105 au titre de l'accompagnement au sein de dispositifs complémentaires et très diversifiés.

**Siège social :**

9 chemin Duhamel

38700 La Tronche

Les autres sites se situent sur les communes de Grenoble, Eybens, l'Isle-d'Abeau et Villefontaine.

**Coordonnées :**

Téléphone : 04 76 01 43 00

Fax : 04 76 01 43 02

**Présidente :** Madame Sandrine Martin-Grand

**Directeur :** Madame Isabelle Micaud depuis le 01 avril 2021

**Directrices adjointes :**

Madame Marianne Tripier-Mondancin (depuis septembre 2021)

Madame Véronique Lehongre (depuis mai 2022)

Madame Christine Cassinelli, directrice adjointe (en arrêt maladie de mi-décembre 2021 à mi-janvier 2022.

A la suite de cette période, elle a soldé son compte épargne temps jusqu'en avril 2021 et a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1 mai 2022)

**Nombre de représentants de la collectivité au sein de l'organisme** (octobre 2022) : 6 dont 1 représentant du Président

- Titulaire	Sandrine Martin-Grand	Représentation Président
- Titulaire	Anne Gérin	Représentation Assemblée
- Titulaire	Claire Debost	Représentation Assemblée
- Titulaire	Martine Kohly	Représentation Assemblée
- Titulaire	Joëlle Hours	Représentation Assemblée
- Titulaire	Amandine Germain	Représentation Assemblée

**Financement apporté par la collectivité en 2021 : 15 836 339 €.**

(Source Grand Angle, montant payé en 2021)

Préambule :

L'année 2021 a été marquée par un certain nombre de changements. J'ai pris mes fonctions de Chef d'établissement le 01 avril 2021. Madame Marianne TRIPIER-MONDANCIN a pris ses fonctions de Directrice adjointe le 01 septembre 2021 pour remplacer Madame Charlotte BOSC qui avait quitté l'établissement en septembre 2020.

## **1 – Principales évolutions financières**

### **Les différentes modifications financières intervenues au cours de l'année 2021**

L'établissement le Charmeyran au regard de sa mission de protection de l'enfance a pour unique financeur le Département de l'Isère. Une dotation globale de fonctionnement couvre les dépenses de fonctionnement et d'investissement. Cette dernière est versée tous les deux mois.

Pour l'année 2021, les dépenses d'investissement s'élèvent à un montant de 496 486 € soit 87 252 € de moins que sur l'année précédente. L'établissement a remboursé 319 075 € de dettes liées à des emprunts immobiliers. Il est à noter que le taux de vétusté reste encore élevé et plus particulièrement au-delà même du parc automobile. J'ai pu constater au fil des mois après ma prise de fonction que l'ensemble des investissements ne faisaient pas l'objet d'un inventaire des bien immobilisés et que certains investissements n'étaient pas effectués selon les règles comptables en vigueur à savoir l'immobilisation de bien de plus de 500 €. Un plan pluri annuel d'investissement a été retravaillé afin d'avoir une vision projective en fonction des besoins de l'établissement.

Un rebasage du budget a été mis en place dans le cadre de la préparation au budget prévisionnel 2022 en septembre 2021 pour à la fois répondre au plus près des besoins en étudiant toute marge d'économie possible et également en sensibilisant les cadres intermédiaires à la nécessité de contenir les budgets alloués au fonctionnement des services dont ils sont responsables. Cette nouvelle modalité de travail de réunir les Chefs de services éducatifs, le service finances et le service des ressources humaines de l'établissement participent à une politique de responsabilisation jamais pratiqué jusqu'alors. Des tableaux de pilotage ont été mis en place pour suivre de façon précise l'ensemble des 3 groupes budgétaires. Un travail conséquent a été mis en place au niveau du service des ressources humaines afin de rendre lisible au financeur départementale le coût pour chacun des services de l'établissement. Là encore, aucun tableau d'appointement n'était adressé au financeur départemental ce qui avait pour effet de rendre opaque l'engagement des dépenses.

Sur le budget de fonctionnement, les dépenses réalisées conformément au compte administratif 2021 s'élèvent à un montant de 16 368 632€ pour une dotation de fonctionnement de 16 343 927€.

	<b>Groupes fonctionnels</b>	<b>Montants en euros</b>
<b>Dépenses</b>	Groupe 1	1 531 853
	Groupe 2	13 115 624
	Groupe 3	1 721 155

### **Comparaison avec les données de l'année N-1 (2020) :**

	<b>Groupes fonctionnels</b>	<b>Montants en euros</b>
<b>Dépenses</b>	Groupe 1	1 434 913
	Groupe 2	12 378 067
	Groupe 3	1 818 925

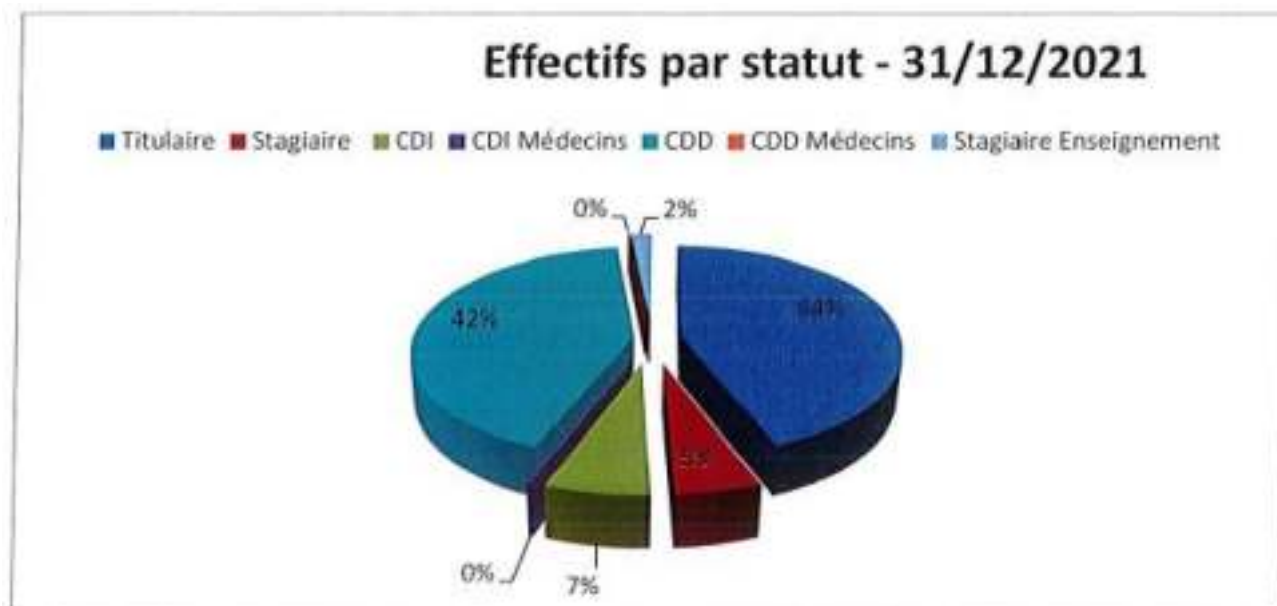
La suractivité sur l'année 2021 et la difficulté majeure de recruter du personnel ont eu de réels impacts sur le budget de fonctionnement de l'établissement en lien avec les adaptations nécessaires à mettre en oeuvre pour garantir la continuité de service

## 2 – Suivi du personnel

### Identification des principales modifications au niveau du personnel :

Le tableau des emplois est validé à hauteur de 257 ETP contre 239.40 ETP en 2020.

Cette augmentation d'effectif s'explique par la création de la maison d'accueil d'urgence d'Eydoche en septembre 2021.



L'image au 31/12/2021 des différentes catégories de professionnels est réductrice car elle ne prend pas en compte les différents mouvements pendant l'année.

Les évolutions notables en 2021 sont les suivantes :

- au niveau du nombre de titulaires (152 contre 128 en 2020) : une augmentation notable du nombre de titulaires sur 2021 qui est en lien avec l'organisation d'un concours en interne au Charmeyran en Octobre.
- au niveau des CDI : 25 en 2021 au lieu de 27 en 2020, suite à la démission de deux agents.
- au niveau des CDD : 130 CDD en 2020 contre 143 CDD en 2021, cette augmentation est due à l'ouverture du nouveau Service EYDOCHE en septembre 2021.

Le nombre de stagiaires est identique entre 2020 et 2021, nous en comptons 18 sur l'ensemble des services du Charmeyran.

L'ensemble des professionnels représente environ 300 agents

Il est important de noter la perte d'attractivité pour les fonctions éducatives et une difficulté majeure à recruter des professionnels diplômés. Les professions para-médicales sont elles aussi devenues difficiles à recruter et fragilisent donc notre organisation dans la prise en charge des publics qui nous sont confiés

En 2021 le montant alloué aux dépenses de personnel s'élève à 13 115 624 soit 79 % du budget de fonctionnement.

## 3 – Activité de l'année 2021

L'activité prévisionnelle de l'établissement a été basée sur un taux d'occupation à 900/0 du fait de la mission d'accueil d'urgence et donc du turnover des mineurs accueillis. Toutefois et depuis ces dernières années, ce taux d'occupation ne reflète pas la réalité qui s'inscrit bien au-delà de 90 %.



Dans un souci de s'approcher au plus près du nombre de journées réalisées ces dernières années et notamment sur les services d'accueil d'urgence, le taux d'occupation proposé pour le budget prévisionnel 2022 a été de 100 %.

Sur l'année 2021 et comme en 2020, l'établissement a continué à être très fortement impacté par de nombreux accueils d'urgence et bien au-delà de la capacité d'accueil pour laquelle l'établissement est habilité. Cette suractivité a complexifié la prise en charge des mineurs confiés et n'est pas sans conséquence sur la qualité d'accueil et d'accompagnement des mineurs. De plus, la perte d'attractivité des métiers de l'accompagnement nous a contraint faute de candidature de travailleurs sociaux, à faire appel à du personnel intérimaire afin de garantir la continuité de service dans l'établissement et notamment sur les services d'accueils d'urgence.

La suractivité d'accueil et plus particulièrement pour de jeunes enfants, nous a contraint de proposer au Département, l'ouverture d'une petite structure d'accueil. C'est donc en septembre 2021 que nous avons ouvert cette maison d'accueil d'urgence de 6 enfants âgés de 3 à 8 ans, dans le nord Isère sur la commune d'Eydoche.

L'année 2021 a également été marquée par la conduite du travail institutionnel autour d'actions correctives à mettre en place au sein des services inspectés en 2020 par la cellule d'inspection (pouponnière, foyer nord et sud Isère).

L'année 2021 a également mis en lumière des dysfonctionnements graves du Chef de service sur le foyer sud Isère et qui a eu pour conséquence la mise à pied à titre conservatoire de ce cadre intermédiaire. Néanmoins l'équipe de chefs de service de l'établissement s'est relayée afin d'assurer le fonctionnement organisationnel du service et l'accompagnement des équipes de terrain dans l'accompagnement des jeunes accueillis.

La cadre de santé de la pouponnière a quitté ses fonctions en novembre 2021 et a été remplacée en janvier 2022.

Le travail de refonte du service Arpèges et des deux centres maternels a été engagé pour repenser l'offre d'accueil et d'accompagnement des publics accueillis ; travail qui se poursuit sur l'année 2022 avec l'ensemble des équipes de ces services.

#### **4 – Perspectives**

Durant cette année des travaux en lien avec la direction de l'éducation, de la jeunesse et des sports ont été engagés pour repenser l'offre d'accueil et d'accompagnement des publics accueillis sur les deux centres maternels et le dispositif Arpège.

L'arrivée d'un responsable qualité dans l'établissement va permettre un travail conséquent de refonte des outils règlementaires non utilisés dans de nombreux services de l'établissement.

- Mise en place à venir du dossier informatisé de l'utilisateur.
- Actualisation du Document Unique des Risques Professionnels qui date de 2014 alors que ce dernier doit être mis à jour chaque année.
- Mise en place de formations de qualification pour les professionnels ainsi que de formations sur la politique de bientraitance des usagers.
- Poursuite du projet de construction du futur foyer Nord Isère implanté sur la commune de l'Isle-d'Abeau, un projet de construction est à l'étude avec les services du Département.
- Projet de mutualisation de locaux pour 4 services de l'établissement dans un souci de mutualisation, de transversalité nécessaire mais également avec l'objectif de réduire les coûts de fonctionnement.

## 13. LE CHEMIN

**Date de création :** les Maisons d'enfants le Chemin sont nées en 2007 de la fusion du Foyer départemental de Saint-Egrève et de la Maison d'enfants le Belvédère à Corenc, tous deux établissements d'accueil de protection de l'enfance depuis les années 70.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les Maisons d'enfants Le Chemin sont en direction commune avec la MECS Les Tisserands et l'établissement public départemental Le Charmeyran, tous trois établissements publics départementaux et dont les professionnels sont fonctionnaires hospitaliers.

La Maison d'Enfants le Chemin est un établissement public administratif unique, doté de la personnalité morale. Financé sous dotation globale de fonctionnement, il a en charge une mission de service public de l'accueil de l'enfance en danger habilité par la Collectivité Départementale.

Le terme a été mis à la Direction commune par la Collectivité Départementale, qui après une direction de transition et un intérim, a permis la nomination d'une directrice par intérim sur le poste le 25 mai 2021.

**Objet :** Au titre de sa mission de protection de l'enfance, l'établissement remplit une mission d'accueil en hébergement continu en moyen et long séjour, d'enfants faisant l'objet d'une mesure de placement, sur décision judiciaire ou administrative dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance.

Dans ce cadre, l'établissement disposait jusqu'à la fin de l'année 2020, de 3 sites d'accueil et d'hébergement représentant 110 places : le site de Saint-Egrève qui accueillait 48 enfants âgés de 4 à 18 ans, le site de Corenc qui accueille 38 enfants âgés de 5 à 14 ans et le site de Grenoble dédié à l'accueil de 24 adolescents « mineurs non accompagnés ». Il n'y a plus d'accueil de MNA sur ce 3<sup>ème</sup> site dont l'établissement demeure locataire principal de la ville de Grenoble, qui fait l'objet d'une sous-location temporaire jusqu'en juin 2023 à la DDPJJ. L'accueil en internat est réduit à 86 places d'internat.

L'établissement possède également un service de 21 places dit de « prévention au placement », qui accueille des enfants de 6 à 14 ans durant des temps périscolaires, possiblement des nuitées, et intervient au domicile des familles. L'offre d'accueil a été réduite à 15 suivis de niveau 4 renforcé avec le terme mis à l'expérimentation des mesures dites Caméléons.

**Siège social :**

6 rue des Brioux  
38120 Saint-Egrève  
La Maison du Belvédère se situe sur la commune de Corenc

**Coordonnées :**

Téléphone : 04 76 75 05 45  
Fax : 04 89 81 99 67

**Présidente :** Madame Anne Gérin (depuis septembre 2021)

**Directrice par intérim :** Madame Floriane Trovero (en poste depuis le 25 mai 2021)

**Nombre de représentants de la collectivité au sein de l'organisme (octobre 2022) :** 6 dont 1 représentant du Président

- Titulaire	Anne Gérin	Représentation Président
- Titulaire	Sandrine Martin-Grand	Représentation Assemblée
- Titulaire	Claire Debost	Représentation Assemblée
- Titulaire	Martine Kohly	Représentation Assemblée
- Titulaire	Joëlle Hours	Représentation Assemblée
- Titulaire	Sophie Romera	Représentation Assemblée

**Financement apporté par la collectivité en 2021 :** 6 832 624 €, soit une dotation départementale de -179 442 € avec la reprise d'excédents des années antérieures.

## 1 – Principales évolutions financières

### Les différentes modifications financières intervenues au cours de l'année 2021 :

- Diminution des dépenses en fonctionnement, y compris afférente au groupe 2 -Personnel à mettre en lien avec la constatation de la non effectivité des ratios en personnel et la fermeture d'une unité de vie sur Corenc à compter de septembre 2021.
- Diminution de recettes liée aux difficultés rencontrées avec la cuisine centrale dans la production de repas pour les autres EPD Le Charmeyran et perte de clients extérieurs
- Insuffisant investissement en régularité avec une remise à plat du tableau des durées d'amortissement tendant à rechercher des pluriannualités et lissage dans le cadre du PPI.
- Absence d'engagements des travaux afférents à l'ADAPE sollicités par les services de la Préfecture.

A noter que dans le cadre des futures orientations budgétaires depuis l'intérim est recherché systématiquement la reprise des résultats des années antérieures et la recherche de reconstitution d'une CAF en analyse budgétaire pour garantir un « train de paie » en avance de trésorerie.

	ANNEE 2021	RAPPEL N -1 ANNEE 2020
Chapitre	Réalisé	Réalisé
<b>Exploitation - Dépense</b>	<b>7 069 259.30 €</b>	<b>7 503 636.32 €</b>
<b>002 - Résultat d'exécution de la section d'exploitation reporté</b>	89 435.70 €	8 355.84 €
<b>011 - Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante</b>	968 510.46 €	1 052 016.24 €
<b>012 - Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel</b>	4 956 402.75 €	5 371 733.63 €
<b>016 - Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure</b>	1 054 910.39 €	1 071 530.61 €
<b>Exploitation - Recette</b>	<b>7 425 256.39 €</b>	<b>7 611 676.35 €</b>
<b>002 - Résultat d'exécution de la section d'exploitation reporté</b>	0.00 €	0.00 €
<b>017 - Groupe 1 : Produits de la tarification</b>	<b>6 832 624.00 €</b>	<b>7 012 066.00 €</b>
<b>018 - Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation</b>	449 974.14 €	537 649.85 €
<b>019 - Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables</b>	142 658.25 €	61 960.50 €
<b>Investissement - Dépense</b>	<b>501 219.22 €</b>	<b>574 775.49 €</b>
<b>003 - Solde d'exécution prévisionnel d'investissement</b>	0.00 €	0.00 €
<b>13 - Subventions d'investissement</b>	21 700.00 €	21 700.00 €
<b>16 - Emprunts et dettes assimilées</b>	383 259.92 €	382 174.60 €
<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>	5 518.04 €	432.00 €
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	90 741.26 €	170 468.89 €
<b>23 - Immobilisations en cours</b>	0.00 €	0.00 €
<b>Investissement - Recette</b>	<b>797 260.17 €</b>	<b>874 423.83 €</b>
<b>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	299 648.34 €	369 449.16 €
<b>28 - Amortissements des immobilisations</b>	497 611.83 €	504 974.67 €

## 2 – Suivi du personnel

Le tableau des emplois n'avait pas fait l'objet d'actualisation depuis 2019. Pourtant, avec le soutien de la Collectivité Départementale, il y avait eu en 2019 une augmentation du nombre de postes de + 24,89 % avec des créations de postes pour passer de 96.2 ETP en 2018 à 120,15 ETP en 2019.

Ces augmentations du nombre d'emplois étaient liées tant à l'intégration de la Villa Mansart à la Maison d'Enfants le Chemin (12,95 ETP) (rétrocédé par le Charmeyran) ainsi qu'à l'octroi de 11 ETP supplémentaires permettant une mise en conformité avec les contraintes légales des organisations de travail.

Ces postes financés n'étaient cependant pas intégrés de manière réelle dans les organisations, générant de fait des heures supplémentaires.

Le second semestre 2021 a été consacré à la remise à plat des organisations de travail pour adapter les ratios d'encadrement des mineurs avec la création de roulements et grilles horaires-type votés en CTE et présentés en Conseil d'Administration. En perspective, ce travail préalable permettra d'intégrer ces organisations pour le 2<sup>nd</sup> semestre 2022 dans un logiciel de suivi, qui bien qu'existant antérieurement, ne permettait le pilotage ni de la Direction ni du service des ressources humaines.

#### Faits marquants :

- Augmentation du nombre d'agents permanents (titulaires, CDI) avec notamment l'engagement de concours sur titres communs avec l'EPD de la MECS Les Tisserands, soit +8 % ;
- Diminution des absences pour maladies ordinaires en 2021 (- 1 000 jours) et de la durée des arrêts de 28 jours en 2020 à 18 jours en 2021 ;
- Augmentation de la moyenne d'âge des professionnels d'internat, 33,8 % des professionnels étant âgés de moins de 36 ans (42,6 %) en 2020) ;
- Fort turn over des professionnels et déficit d'attractivité sur le secteur de Corenc lié à l'accessibilité.

### **3 – Activité de l'année 2021**

La MECS Le Chemin a connu, au-delà du contexte d'état d'urgence sanitaire, d'importantes périodes d'instabilité, tant dans la gouvernance de l'établissement qu'au niveau du turn over des équipes, ce qui a indéniablement contribué aux mouvements et incidents constatés durant l'année.

En effet, face à l'accueil d'enfants, indépendamment de leur âge, marqués par des problématiques médico-sociales où la stabilité et les rituels sont nécessaires, de nombreux incidents graves se sont produits : « Escapades » sur les toits de l'église de jeunes enfants de Corenc, tentatives de suicides avec risque de déféstration d'une jeune, etc. Un agent de Corenc est de plus décédé durant une activité privée ce qui a généré un traumatisme important au niveau des équipes et a nécessité la mise en place d'une cellule de soutien psychologique.

Services d'internat : 14 978 jours (dont 8 jours concernant le groupe de la Villa Mansart)

Taux de remplissage à 89,99 %

Service TINAROO et CAMELEONS : 5 623 jours

Taux de remplissage : 87,29 %

#### **L'année 2021 a été marquée par plusieurs événements ayant présidés dans les faits à une réduction de la capacité d'accueil de l'établissement.**

En l'espèce, le service de la Villa a connu sur la totalité de l'année l'existence d'un moratoire avec un gel de 3 places d'accueil sur la décision du Conseil d'Administration durant la direction de transition jusqu'en avril 2021, consécutivement au rapport de mesures correctives immédiates sollicitées par la cellule d'inspection départementale.

De plus, la Villa Mansard fit l'objet d'une fermeture, soit 24 places de moins au regard de l'arrêté d'autorisation de fonctionnement établi en avril 2017.

Il a été observé à la prise de fonction d'une direction d'intérim en juin 2021, l'existence de sous-activité sur les 4 services du Belvédère du site de Corenc, et ce alors même que 20 professionnels étaient en partance pour la rentrée scolaire de septembre 2021. La décision soutenue par la Collectivité Départementale a été de tendre à regrouper et stabiliser les équipes au sein de 3 groupes de vie, réduisant de fait la capacité de 36 à 29 places sur 4 mois (depuis septembre 2021).

**Nonobstant ces mesures, la sous-capacité a représenté la perte de 11 places à l'année incluant les mesures précitées, dont 6 places annuelles liées aux absences d'accueil sur la totalité des services. Ce déficit d'accueil s'est centré sur les services de grands adolescents Angara principalement ainsi que sur les services du Belvédère jusqu'au mois de septembre 2021.**

**La sous-activité constatée doit être analysée à la mesure de l'absence d'un travail de cohésion d'une équipe d'encadrement partiellement renouvelée où la cohérence est attendue dans la capacité à porter une culture institutionnelle à construire. D'importantes divergences voire différences de gestion existent entre les 2 sites pour autant fusionnés depuis 2009.**

#### **4 – Perspectives**

- La remise en fonctionnement du 4ème groupe du Belvédère s'est heurtée et se heurte aux difficultés de recrutement préexistante dans le Département sur les métiers d'éducateurs d'internat. Une réflexion doit s'engager avec la DEJS sur le devenir du site de Corenc demeurant contraint par son implantation géographique, limitant les facilités d'accès, de transports et de facto de scolarité des jeunes enfants accueillis. Le modèle des grandes entités d'accueil a atteint ses limites dans la capacité à contenir des grands collectifs de vie instables dans leurs problématiques faisant résonance. Réouverture du groupe Vitamines sur Corenc en septembre 2022 (10 places) avec une tranche d'âge petite enfance ;
- Sur Saint-Egrève, augmentation de la capacité sur le groupe TINAROO de 12 à 15 places pour le dernier trimestre 2022.
- Le site de St Egrève doit être repensé dans sa configuration, en remobilisant notamment la villa Mansard en faveur d'un accueil de petits de type Villa. Les appartements éducatifs internalisés devraient pouvoir être pensés dans l'actuel site interne du service Tinaroo d'action éducative à domicile, lequel est à repenser dans des locaux proches des transports en commun de type administratif.

## 14. LES TISSERANDS

**Date de création :** Le Foyer Départemental des garçons inauguré en 1920, occupait les locaux historiques des actuels Apprentis d'Auteuil. C'est en 1971 que le Département de l'Isère décide de construire un nouvel établissement pour prendre la suite de l'Institution « Foyer Départemental » sur un terrain adjacent, soit l'actuel siège social de la MECS Les Tisserands, en faveur non de l'accueil d'urgence mais d'accompagnement en moyen et long séjour.

Le 1er janvier 2014, La Maison d'enfants Les Tisserands fut placée en direction commune avec la MECS Le Chemin et l'établissement public départemental Le Charmeyran, tous trois établissements publics départementaux et dont les professionnels sont régis par le statut de la fonction publique hospitalière, qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels de droit public.

La Maison d'Enfants les Tisserands est un établissement public administratif, doté de la personnalité morale. Financé sous dotation globale de fonctionnement. Il a en charge une mission de service public de l'accueil de l'enfance en danger habilité par la Collectivité Départementale. Un terme a été mis à la Direction commune par la Collectivité Départementale en décembre 2020, qui après une direction de transition et un intérim, permit la nomination d'une directrice en poste le 25 mai 2021.

**Objet :** Au titre de sa mission de protection de l'enfance, l'établissement s'inscrit dans une mission d'accueil en hébergement, continu en moyen et long séjour, d'enfants faisant l'objet d'une mesure de placement, sur décision judiciaire ou administrative. L'établissement assure également des missions d'action éducative à domicile intensive avec le service de l'ASTRAGALE.

Située sur trois sites sur les communes de Bourgoin-Jallieu, de la Côte-St-André et de St-Siméon de Bressieux, la Maison d'Enfants Les Tisserands est destiné à l'accueil au total de 74 mineurs âgés de 11 à 18 ans (54 au titre d'hébergement continu et 20 au titre d'un « placement à domicile »). La délibération d'avril 2021 a acté le projet d'un déploiement de l'offre d'accueil sur plusieurs sites en faveur de petit collectif de vie pour rapprocher les entités d'accueil des bassins de population et ainsi réviser la cartographie de l'offre d'accueil au plan départemental.

**Siège social :**

44 avenue Hector Berlioz  
38260 La Côte St-André

Les autres sites se situent sur les communes de Bourgoin-Jallieu et de Saint-Siméon de Bressieux

**Coordonnées :**

Téléphone : 04 74 20 31 00  
Fax : 04 74 20 33 19

**Présidente :** Madame Claire Debost (depuis septembre 2021)

**Directeur :** Monsieur Nicolas Klein (jusqu'au 09 décembre 2020)

**Directrice:** Madame Floriane Trovero (depuis le 25 mai 2020)

**Nombre de représentants de la collectivité au sein de l'organisme** (octobre 2022) : 6 dont 1 représentant du Président

- Titulaire	Claire Debost	Représentation Président
- Titulaire	Sandrine Martin-Grand	Représentation Assemblée
- Titulaire	Frédérique Puissat	Représentation Assemblée
- Titulaire	Christelle Grangeot	Représentation Assemblée
- Titulaire	Martine Kohly	Représentation Assemblée
- Titulaire	Amélie Girerd	Représentation Assemblée

**Financement apporté par la collectivité en 2021 : 3 908 920 €**

(Source Grand Angle, montant payé en 2021)

## 1 – Principales évolutions financières

L'année 2021 a été marquée, à compter de janvier 2021, par la prise en charge transitoire d'un dispositif d'accueil de jeunes MNA, ne palliant que succinctement la fermeture du service dit Lorraine de 14 places d'internat. Ce dispositif a pris fin en septembre 2021 avec les réorientations progressives des jeunes accueillis. En avril 2021 a été acté par délibération le principe du déploiement de l'offre d'accueil des sites du siège social du territoire de la Côte Saint André au profit d'une implantation éclatée sur plusieurs territoires repérés comme essentiels en besoins d'accueil.

Des dépenses supplémentaires non anticipables ont dû être mises en place et notamment avec la location d'une maison dans l'attente de la vente, sur 4 mois. C'est pourquoi, à l'instar des engagements pris par la Direction y compris à la MECS Le Chemin, une reprise systématique des excédents des années antérieures (uniquement possible sur N-2 sauf accord du Payeur) a été faite sur l'exercice en réduction (158 809.05 €). Ce montant avait été sollicité notamment en cas d'ouverture possible de ladite maison pour les postes en personnels. Leur absence d'effectivité entraînait ipso facto restitution.

	<b>Année 2021</b>	<b>Rappel Année 2020</b>
<b>Chapitre</b>	<b>Total réalisé</b>	<b>Total réalisé</b>
<b>Exploitation – Dépense</b>	<b>3 995 862.17 €</b>	<b>3 969 005.45 €</b>
011 – Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	574 799.04 €	471 456.36 €
012 – Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	2 964 609.69 €	2 941 591.00 €
016 – Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	456 453.44 €	555 958.09 €
<b>Exploitation – Recette</b>	<b>4 257 150.78 €</b>	<b>4 192 372.67 €</b>
002 – Résultat d'exécution de la section d'exploitation reporté	158 809.05 €	44 481.15 €
017 – Groupe 1 : Produits de la tarification	3 905 746.00 €	3 832 191.85 €
018 – Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	141 937.95 €	197 031.56 €
019 – Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables	50 657.78 €	118 668.11 €
<b>Investissement – Dépense</b>	<b>143 715.34 €</b>	<b>167 436.34 €</b>
13 – Subventions d'investissement		160.00 €
15 – Provisions	16 481.32 €	19 525.61 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	12 219.95 €	13 383.70 €
Soit 20 - Immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00 €
21 - Immobilisations corporelles	112 864.07 €	134 367.03 €
27 - Autres immobilisations financières	2 150.00 €	0.00 €
<b>Investissement - Recette</b>	<b>234 448.29 €</b>	<b>262 465.78 €</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	95 029.44 €	93 577.66 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 958.00 €	0.00 €
15 - Provisions	0.00 €	10 297.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	898.48 €	0.00 €
21 - Immobilisations corporelles	0.00 €	23 103.00 €
28 - Amortissements des immobilisations	134 562.37 €	135 488.12 €

## **2 – Suivi du personnel**

Le tableau des emplois permanents a connu des évolutions au cours de l'année 2021 avec des évolutions de grade en tenant compte de la réalité du taux des emplois affectés.

Un travail de refonte des ratios en emplois et en grade devrait tendre à instaurer la fonction de coordination en 2023 par entité afin de développer des perspectives de déroulé de carrière pour les agents, au-delà d'un internat au sens strict du terme.

Une révision a donc d'abord été réalisée sur la forme et le fond afin de tendre à une adéquation des ratios en personnels sur les grades et qualifications. L'adoption des fiches de fonctions en CTE puis en CA, a permis d'instaurer les entretiens professionnels annuels pour les agents titulaires au cours de l'année 2021 sans incidence à ce jour, dans l'attente des textes sur le régime indemnitaire notamment de la prime de service. **Cette étape permet à ce jour d'augurer la dernière phase d'évolution quant aux conditions et missions dans le cadre de l'externalisation.**

L'organisation de 2 concours sur titres (moniteurs-éducateurs et catégorie C) sur la fin de l'année 2021, communs aux 2 EPD les Tisserands et le Chemin a eu lieu. A noter en ce sens, que le nombre d'agents titulaires (ou stagiaires en cours) est en augmentation de +5 %. Cette organisation devra se poursuivre dans la régularité avec une fréquence liée aux différentes catégories professionnelles, éducatives et administratives.

Un travail est en cours afin d'envisager une « sortie progressive » du système des nuits couchées. Si ce système historique et traditionnel de l'internat montre toute sa pertinence, force est de constater que les évolutions contemporaines du secteur et le difficile à quasi impossible système de continuité absolue de service public, l'en empêche par la recherche pour les professionnels d'autres organisations travaillées au sein d'une équipe.

Le nombre d'arrêts de travail a connu une baisse en 2021 (-26.70 %) cependant le nombre d'arrêt a été plus long tant dans leur nombre que dans leur durée. Ce constat est à pondérer par le contexte d'urgence sanitaire qui en 2021 a continué d'impacter l'absentéisme.

L'absentéisme sur l'année 2021 représente 8.5 ETP, soit une proportion réduite par rapport à l'année 2020 (11.4 ETP). L'analyse de la typologie de l'absentéisme met en exergue :

- Une baisse relative du nombre de jours pour maladie ordinaire (-44.61 %)
- Une augmentation des accidents de travail, des congés de longue maladie et des temps partiels thérapeutiques
- 99 jours liés à des arrêts COVID et 156 jours d'ASA pour gardes d'enfants.

## **3 – Activité de l'année 2021**

Compte tenu de la proposition départementale de gel temporaire de l'activité du service Lorraine, l'activité pour 2021 fut retenue à l'identique du nombre de places mais avec un taux d'occupation inférieur retenu à 85,63 % en lieu et place des 95 %.

L'activité en 2021 du service de niveau 4 de maintien à domicile de l'Astragale à Bourgoin-Jallieu demeure repéré par les partenaires avec un maintien de ses interventions à un niveau élevé de 16 nouvelles admissions en 2021, pour une capacité de 20 places, représentant 6 942 journées réalisées. Le taux d'occupation de ce service à 97 % reste soutenu avec une efficacité d'intervention reconnue ayant monté sa pertinence. Son prix de journée fut révisé au cours de l'année 2021 au plus près de son coût réel en comptabilité analytique, lequel fut majoré antérieurement « masquant » le coût de l'internat.

Afin de soutenir le besoin en accueil de la Collectivité Départementale, un accueil supplémentaire par service, sur les 3 pavillons existants fut réalisé, réduisant quelque peu l'impact de cette décision. Il en ressort de facto une activité réalisée supérieure au prévisionnel arrêté de 76,51 % ayant permis de limiter les impacts financiers liés à cette mesure temporaire.



Le nombre de retours à domicile sur la tranche d'âge d'accueil de la MECS Les Tisserands met cette année encore en exergue l'absence possible de travail direct avec les familles, notamment en raison de l'éparpillement des lieux de domiciliation des titulaires de l'autorité parentale eu égard à l'implantation géographique des Tisserands. La venue des familles sur site reste complexe dans le cadre de l'accès aux transports en commun et derechef dans l'exercice des droits d'hébergement supposant la mise en place d'une tournée « de transport collectif » les dimanches.

La MECS Les Tisserands a pour la seule et unique fois dû exclure un jeune, suite à la commission d'actes de violences graves. Ce même jeune a perpétré un acte criminel quelques mois après sur un autre jeune accueilli lors de ces transports collectifs, pour lequel il est toujours à ce jour incarcéré. Cet événement grave a eu de durables répercussions sur l'ensemble des jeunes et des professionnels des Tisserands. La co-auteure présumée a été déplacée sur la MECS Le Chemin suite à 3 vols de véhicules sur le site.

Ces incidents massifs qui ont émaillé l'année 2021 ont mis en exergue la complexité croissante de l'accueil sur un mono-site de situations de plus en plus complexes d'adolescents aux parcours pluriels avec notamment des problématiques ancrées dans l'adolescence délinquante. Si l'éloignement fut antérieurement un facteur possible d'apaisement de ces situations, elles s'amplifient quand il s'agit de reconcentrer dans un même site des problématiques de jeunes s'amplifiant par effet de résonance et de risque de mimétisme.

C'est dans cette recherche d'inversion du processus d'insécurité que veut s'inscrire la recherche du déploiement d'une offre d'accueil en contenance de ses problématiques associées.

#### **4 – Perspectives**

//

# 15. ALPEXPO

**Date de création :** 22 juin 1999

**Objet :** Amélioration, développement, aménagement et entretien des biens, Parc des expositions, Summum, Alpes Congrès et leurs dépendances affectées aux services publics à caractère industriel et commercial relevant du développement économique et du rayonnement de Grenoble et de l'agglomération grenobloise.

**Siège social :**

Avenue d'Innsbruck  
CS 52408  
38034 Grenoble Cedex 2

**Coordonnées :**

Téléphone : 04 76 39 66 00  
Site internet : <http://alpexpo.com>

**Présidente :** Madame Nathalie Béranger

**Directeur Général :** Monsieur Jérôme Riff

**Nombre de représentants de la collectivité (octobre 2022) :** 2 (dont 1 suppléant)

- Titulaire                      Christophe Suszylo                      Représentation Assemblée
- Suppléant                      Julien Polat                                      Représentation Assemblée

**Financement apporté par la collectivité en 2021 : 77 842 €**

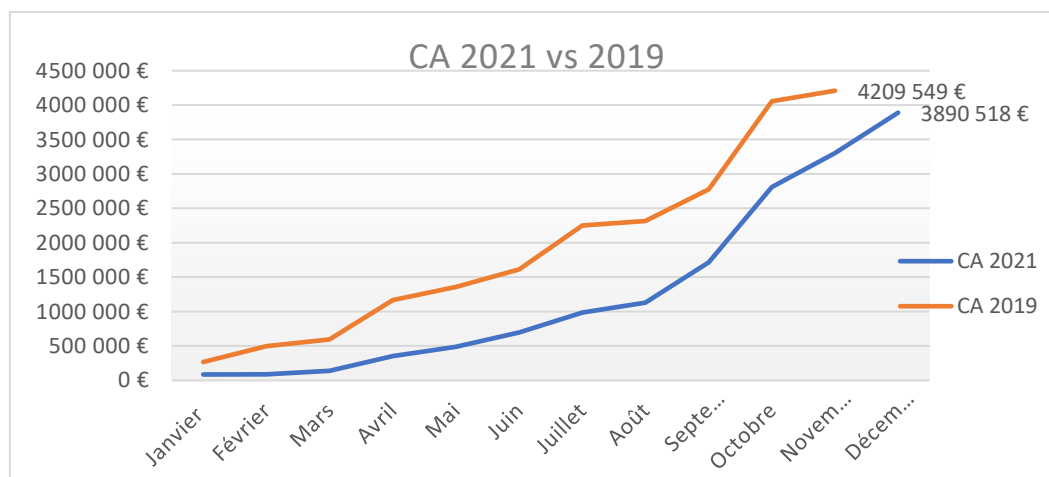
(Source Grand Angle, montant payé en 2021)

## 1 – Principales évolutions financières

Les différentes modifications financières intervenues au cours de 2021 :

L'exercice 2021 s'achève sur un résultat net comptable de -679 077€ pour un chiffre d'affaires de 3 890 518 €, un atterrissage meilleur que prévu après une année encore chargée d'incertitudes.

Exercice 2021	CEP initial Scénario COVID	CEP initial	Atterrissage au 31/12/2021
Chiffre d'affaires	3 595 000 €	4 566 500 €	3 890 518 €
EBE	-1 141 580 €	- 728 740 €	-519 387 €
Rés Net Comptable	-1 306 744 €	-888 217 €	-679 077 €



La SPL ALPEXPO a entamé 2021 en pleine crise COVID avec un arrêt de ses activités et la mise en place d'un vaccinodrome géant ayant la capacité de répondre aux besoins de la métropole grenobloise. Il constitue à lui seul le grand événement de l'année pour le parc d'exposition puisqu'il a accueilli plus de 400 000 personnes. Les annulations et les reports d'événements toutes manifestations confondues se sont enchaînées avec des pertes certaines de chiffres d'affaires non récupérées et la SPL ALPEXPO n'a pu redémarrer son activité qu'après les vacances d'été.

Le 4<sup>ème</sup> trimestre 2021 a été très intense et les équipes ont fourni tous leurs meilleurs efforts pour soutenir les événements, 63 % du chiffre d'affaires a été produit sur les 4 derniers mois de l'année.

Malgré un retard de plus d'1.5M€, le chiffre d'affaires a ensuite évolué de manière sensiblement équivalente à sa progression 2019 (année de référence).

- Annulation et report de plusieurs événements en janvier et février,
- Annulation du salon SEPÉM,
- 35 manifestations ont été annulées au MICE pour un montant de 373 074 €,
- 5 projets reportés au MICE pour 33 305 €,
- Reprise de nos événements produits avec une fréquentation timide, environ 40 % de baisse en trafic,
- 26 spectacles et concerts programmés au Summum ont été annulés (6 - 87 021 €) ou reportés (20 - 307 718 €).

La SPL ALPEXPO est restée ouverte et a œuvré à la préparation des événements d'automne (reprise des concerts et spectacles, Foire de Grenoble, Artisa/Naturissima...).

Les mécanismes d'Etat (fonds de solidarité, exonérations de charges...) ont contribué à l'amélioration du résultat.

L'imprévision décidée et arrêtée par la Métropole n'a toujours pas été versée.

Ce résultat porte les capitaux propres de 1 630 € à -677 447 € et pose la question de la recapitalisation de la structure.

Comparaison avec les données de l'année N-1 (cf tableaux page suivante).

<b>Résultat SPL ALPEXPO</b>		
<b>CA ALPEXPO</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
FESTIVAL LOISIRS CREATIFS	94 721	
IMMOBILIER MARS	0	
MOUNTAIN PLANET	17 869	1 380 787
IMMOBILIER SEPTEMBRE	0	98 209
FOIRE DE GRENOBLE	0	
ARTISA	0	170 438
NATURISSIMA	0	125 359
AUTRES	-1 815	
<b>TOTAL CA F&amp;S</b>	<b>110 775</b>	<b>1 774 793</b>
CORPO	80 414	189 524
SALONS	287 582	160 124
CONGRES	74 809	384 610
GALA/SOIREE	247 314	191 493
DIVERS	131 506	912 598
<b>TOTAL CA MICE</b>	<b>821 625</b>	<b>1 838 349</b>
SUMMUM CONCERTS	204 602	182 452
BAR LE CLUB	0	50 868
BAR SUMMUM	27 526	44 056
<b>Total SUMMUM &amp; F&amp;B</b>	<b>232 128</b>	<b>277 376</b>
<b>Total CA ALPEXPO</b>	<b>1 164 528</b>	<b>3 890 518</b>
	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>MARGE F&amp;S</b>	<b>-86 307</b>	<b>802 586</b>
FESTIVAL LOISIRS CREATIFS	29 352	
IMMOBILIER MARS	-2 382	
MOUNTAIN PLANET	-79 244	
IMMOBILIER SEPTEMBRE	-1 094	19 159
FOIRE DE GRENOBLE	-13 297	683 933
ARTISA	-7 258	71 586
NATURISSIMA	-8 426	37 533
AUTRES	-3 958	
<b>MARGE MICE</b>	<b>536 574</b>	<b>1 017 189</b>
CORPO	52 108	119 357
SALONS	223 910	119 105
CONGRES	49 003	240 675
GALA/SOIREE	156 273	141 720
DIVERS	55 280	396 332
<b>MARGE SUMMUM</b>	<b>131 962</b>	<b>149 775</b>
SUMMUM CONCERTS	114 234	99 519
BAR LE CLUB	0	24 286
BAR LE SUMMUM	17 728	25 970
<b>TOTAL MARGE BRUTES</b>	<b>582 229</b>	<b>1 969 550</b>

<b>Charges Indirectes</b>	<b>582 299</b>	<b>1 920 968</b>
<b>Frais de personnel</b>	<b>1 247 275</b>	<b>1 445 619</b>
<b>Honoraires</b>	<b>111 024</b>	<b>146 935</b>
<b>Déplacements Réceptions</b>	<b>9 586</b>	<b>26 740</b>
<b>Loyer</b>	<b>116 269</b>	<b>110 000</b>
<b>Fluides</b>	<b>352 095</b>	<b>423 127</b>
<b>Entretien Prestataires</b>		
<b>Entretien année</b>	<b>226 740</b>	<b>228 577</b>
<b>Location de Matériel</b>	<b>68 310</b>	<b>52 523</b>
<b>Gardiennage Batiment Structure</b>	<b>114 953</b>	<b>78 344</b>
<b>Communication Fixe Structure</b>	<b>38 630</b>	<b>27 063</b>
<b>Informatique</b>	<b>104 587</b>	<b>136 650</b>
<b>Assurance</b>	<b>90 428</b>	<b>92 916</b>
<b>Taxes</b>	<b>40 458</b>	<b>111 726</b>
<b>Autres Charges Fixes</b>	<b>102 720</b>	<b>72 109</b>
<b>Total charges Fixes</b>	<b>2 623 075</b>	<b>2 952 329</b>
<b>Subvention / Fonds de Solidarité</b>	<b>80 408</b>	<b>463 392</b>
<b>EBE</b>	<b>-1 960 438</b>	<b>-519 387</b>
<b>Amortissements &amp; Provisions</b>	<b>230 190</b>	<b>150 739</b>
<b>Résultat d'Exploitation</b>	<b>-2 190 628</b>	<b>-670 126</b>

## 2 – Suivi du personnel

Identification des principales modifications au niveau du personnel :

Evolution	2017	2018	2019	2020	2021
Président	1	1	1	1	1
Mandataire social	1	1	1	1	1
CDI	36.5	33.5	34.5	27.5	25.8
Cadres	13	14	12	10	11
Etam	23.5	19.5	22.5	17.5	14.8
CDD +3 mois	1	3	1	0	0
Alternants			2	3	4
TOTAL	37.5	36.5	37.5	32.5	31.8

L'exercice 2021 est marqué par une réorganisation des services techniques avec un partage de l'activité en 2 missions distinctes : la maintenance du bâtiment et la gestion de l'exploitation.

Des mouvements de personnel jalonnent aussi l'année 2021 :

- Arrivée d'un secrétaire général pour encadrer les équipes et mettre en place les achats publics ;
- Arrivée de 2 alternants sur les manifestations produites et départ d'un alternant sur le MICE ;
- Départ de 4 personnes ;
- Un retour d'arrêt maladie longue durée.

Il reste au 31 décembre une seule personne en arrêt maladie.

### Conditions de travail

De nombreuses initiatives produites en 2021 pour améliorer les conditions de travail :

- Remplacement et modernisation des postes de travail,
- Remplacement du serveur informatique,
- Mise en place de la numérisation des factures,
- Election et installation d'un Comité social et économique pour la représentation du personnel

A ce jour, la SPL ALPEXPO a retrouvé une stabilité sociale indispensable à la qualité de travail des équipes.

### Litiges prud'hommaux

Cette stabilité sociale se traduit par l'annulation des risques sociaux subis sur les années antérieures. Seule la provision en cours de 247.5 k€ a été maintenue pour couvrir les litiges en cours. Ces litiges n'ont pas été traités sur 2021 car la crise du COVID-19 provoque aussi un ralentissement de l'activité des tribunaux.

### **3 – Activité de l'année 2020**

2021, c'est 101 événements et 585 789 personnes qui ont fréquenté le parc des expositions de Grenoble. Deux fois plus d'événements produits et accueillis qu'en 2020, concentrés sur les 4 derniers mois de l'année.

	Nbre d'événements			Nbre de visiteurs		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Corporate	40	13	40	18 565	2 300	5651
Congrès	4	2	6	2 025	900	8 950
Soirées	15	13	6	15 950	9 500	5 150
Autres	6	7	18	49 750	20 000	422 382
Salons	16	5	8	243 115	20 600	111 538
Concerts	36	15	15	95 143	3 7642	26 866
TOTAL	117	55	101	424 548	90 942	585 789

2021, c'est l'année de reprise de l'activité, toujours en deçà des chiffres de 2019 (-20 %)

	2019	2020	2021
Evénements produits	2 810 262 €	110 774 €	1 774 793 €
Evénements accueillis	1 192 100 €	821 625 €	1 838 349 €
Summum	640 291 €	204 602 €	181 475 €
F&B	189 988 €	25 526 €	94 924 €
TOTAL	4 832 641 €	1 162 527 €	3 889 541 €

## Nos Evénements Produits



Nous avons produit en 2021 trois belles manifestations et coproduit le salon de l'Immobilier avec le Dauphiné Libéré.

	2020	2021	Δ%
CA Evénements Produits	110 774 €	1 774 793 €	x 16
Marge Brute	-86 307 €	802 586 €	x 11

Les événements produits contribuent à 46 % du chiffre d'affaires total de la SPL.

Sur le 1<sup>er</sup> semestre, les événements ont été annulés avec la crise du COVID.

Nos manifestations produites n'ont repris qu'après les vacances d'été, en mode dégradé. Nous avons en effet perdu beaucoup d'exposants, qui n'ont pas survécu à l'année blanche 2020 ou qui ont préféré passer les éditions 2021, faute de trésorerie, les affaires n'ayant pas été bonnes sur les premiers salons et foires ailleurs en France.

Par exemple, la Foire de Grenoble n'a présenté qu'un peu moins de 300 exposants. Sa fréquentation s'est réduite de moitié à 70 000 visiteurs. Les gens ont non seulement pris des habitudes « casanières » mais ils ont aussi encore peur de se rendre dans les événements grand public.

	CA 2020	CA 2021
Festival des Loisirs Créatifs – Janvier	94 721€	Annulé
Salon de l'immobilier - Mars	0	Annulé
Salon de l'immobilier - Sept	0	98 209 €
Mountain Planet - Avril	17 869 €	0
Foire de Grenoble – Octobre	- 1 816 €	1 380 787 €
Artisa – Décembre	0	170 438 €
Naturissima – Décembre	0	125 359 €
Total	110 774 €	1 774 793 €

Nous avons donc produit en 2021 des éditions de reprise, avec des chiffres d'affaires en baisse par rapport aux chiffres 2019 et en deçà des prévisions (2 780 k€, -36 %).

Fait marquant, les exposants ont plutôt bien travaillé, voire très bien suivant les secteurs d'activité, quand ces derniers ne sont pas touchés par les pénuries et les augmentations des matières premières.

Les visiteurs, quant à eux, se déplacent à présent par rapport à un projet et les foires deviennent de plus en plus des événements de destination.

Si la marge absolue reste à un niveau correct, la marge relative a baissé. Nous avons dû consentir des efforts sur les prix d'inscription et les termes commerciaux pour demeurer attractifs et à l'écoute de nos exposants traditionnels et des nouveaux venus.

Il est à noter que nous avons réalisé une très belle édition ARTISA 2021, saluée par les exposants, la classant parmi les 3 foires de créateurs les plus attractives de France. C'était aussi la dernière de Marie Christine Brunet après 24 ans passés chez ALPEXPO.

Naturissima a bénéficié du visitorat d'ARTISA mais a besoin d'être revu pour être relancé en 2021.

## **Evénements Accueillis**

Le chiffre d'affaires ainsi que la marge sur les événements accueillis sont **en progression**.

	2020	2021	Δ%
CA Evénements Accueillis	821 625 €	1 838 349 €	+223 %
Marge Brute	536 574 €	1 017 189 €	+189 %

Le chiffre d'affaires MICE contribue cette année à 47 % du chiffre d'affaires total de la SPL.

Il est conforme aux prévisions (1 050 k€) mais sa construction s'est faite de manière sensiblement différente.

Le grand événement de l'année 2021 aura été le vaccinodrome géant ouvert le 9 avril. Il aura fonctionné quasiment 7j/7 avec une amplitude adaptée et aura accueilli 409 672 personnes, jusqu'à fin septembre.





Répartition du chiffre par segment :

	CA 2020	CA 2021	Δ%
Corporate	80 414€	189 524€	+135%
Salons	287 528€	160 124€	-45%
Congrès	74 809€	384 610€	+514%
Gala / Soirée	247 314€	191 493€	-22%
Divers	131 506€	912 598€	+696%
<b>Total</b>	<b>821 625€</b>	<b>1 838 349€</b>	<b>+224%</b>

Le chiffre MICE, hors vaccinodrome, s'élève à 1 017 189 €, en hausse de 23 % par rapport à 2020, et en baisse de 15 % par rapport à 2019.

Le format corporate, réalisé en majorité avec des entreprises locales, est le format qui résiste le mieux à la crise COVID, malgré l'arrivée du travail à distance et le développement des visioconférences. Moins onéreux, moins risqué, réunissant moins de participants qu'un salon (-45 %), il a permis à la SPL de réaliser une année correcte.

Les congrès, qui réclament une inertie de 2 à 3 ans minimum, ont pu se maintenir entre des périodes de restrictions.



Enfin, les galas et soirées ont pâti des annonces gouvernementales et la Nuit de l'Economie organisée par la CCI, ainsi que divers arbres de Noël ont tous été annulés en fin d'année.

Le niveau de marge global à 55 % est conforme à nos prévisions. Nous avons été attentifs aux prix de marchés et aux attentes de nos clients réguliers et nouveaux.

## **Summum**

Les événements Concerts et Spectacles n'ont repris qu'après l'été. Le Summum avait fermé ses portes sur le concert d'Alain Souchon le 21 février 2020 et il a rouvert ses portes avec la venue de Christophe Maé le 17 septembre 2021, soit après plus de 18 mois de fermeture du Summum.

**Seules 15 dates ont pu être tenues pour 181 k€ de chiffre d'affaires.**



Nous sommes très en deçà des attentes (611 k€) et nous n'avons réalisé que 30 % de notre objectif. Au-delà des interdictions d'ouverture, la reprise des spectacles ne s'est pas accompagnée d'un retour des publics : budgets, peur du COVID, évolution sociétale ?

	2020	2021	Δ%
CA Summum	204 602 €	181 475 €	- 12%
Marge Brute	114 234 €	99 519 €	- 14%



Il est à noter que nous avons accueilli un gala de boxe avec le Summum de la boxe en novembre 2021. Il a réuni plus de 1500 spectateurs venus assister à deux championnats de France : masculin et féminin.

Cela fait partie de la stratégie Summum que d'attirer et accueillir de nouveaux formats d'événements : événements sportifs, exposition temporaire...



**F&B : Nos bars (Bar 68, Le Zinc et bar du Summum) ont peu fonctionné mais ils ont été efficaces à chaque ouverture.**

	2020	2021	Δ%
CA F&B	27 526 €	94 924 €	x 3.5
Marge Brute	17 728 €	50 256 €	x 3

**Marge brute** : Avec 50 % de fréquentation de moins, le bar 68 a réalisé le même chiffre d'affaires pendant la Foire de 2021 qu'en 2019.

**En synthèse, l'activité sur le parc a repris timidement mais sûrement en 2021. Le COVID-19 est toujours présent et des habitudes ont été prises (télétravail, réunion par visio...). Les événements B2B ne sont pas encore revenus, l'économie reste prudente et fragile. Les événements Grand Public ont repris, pour ne pas disparaître, mais ils sont tous affectés par une baisse de la fréquentation (entre -30 % et -50 %). L'année 2021, qui s'annonçait prometteuse, aura été une année de reprise.**

**Le chiffre d'affaires de 3 890 518€ est en deçà du scénario haut (-15 %) mais au-dessus du scénario COVID-19 (+57 %).**

**La marge reste à un niveau correct à 51 % du chiffre d'affaires.**

**La SPL a bénéficié du fond de solidarité à hauteur de 460 641 €.**

#### **4 – Perspectives**

La SPL ALPEXPO a terminé 2020 sur un déficit record de 2,4M€ et clôture 2021 avec des pertes de 679 k€.

L'activité a repris même si les craintes demeurent : port du masque, retour du COVID, contexte géostratégique, hausse des matières premières... mais nous produisons et nous accueillons des événements B2B qui marchent, car les entreprises ont besoin de montrer leurs innovations et leurs nouveautés, rencontrer leurs clients et leurs prospects.

Nous restons donc confiants dans l'avenir avec une évolution positive de la structure, compte tenu de plusieurs paramètres, dont vous trouverez ci-dessous plusieurs illustrations au travers d'études et d'articles de presse.

##### **La digitalisation déçoit :**

Forcé de se réinventer, l'événementiel a vu dans la digitalisation de nouvelles opportunités mais, après quelques mois d'expériences, en a vite saisi les limites.

*« Nous avons tenté le pari d'un salon de l'immobilier digital mais il n'a pas eu l'effet escompté, avoue Guilhem Michel, organisateur des salons de l'immobilier Nîmes et Montpellier. Le digital ne remplacera jamais l'ADN de l'événementiel. Nous allons repenser le modèle mais ce sera uniquement en complément de nos événements physiques ! »*

Un avis partagé par les autres intervenants, dont Cédric Fiolet : *« La digitalisation n'est pas notre métier. Nous, c'est le contact humain qui nous rassemble. De plus, un événement digital se prépare, il ne suffit pas de poser une caméra. Personnellement, je ne vois pas vraiment l'intérêt d'investir dans le tout numérique qui ne me servira pas par la suite ».*

##### **Monter des événements écoresponsables :**

Face aux enjeux environnementaux, de nombreux acteurs du secteur se disent prêts à s'engager dans des démarches visant à créer des événements durables. Un virage important, source de nouvelles compétences et innovations.

« La responsabilité de notre secteur en matière de RSE est très importante, affirme Grégory Blanvillain. Aujourd'hui, les donneurs d'ordres s'intéressent à toute la chaîne de valeur : avant, pendant et après l'événement. Il faut prendre ce virage en organisant des séminaires ou des événements écoresponsables. Nous incitons d'ailleurs tous nos adhérents à monter en compétence pour adopter une politique RSE. »

### **Des aides réservées à certains événements et que la SPL ALPEXPO ne peut pas obtenir :**

En 2020, le secteur de l'événementiel a perdu environ 16,8 milliards d'euros à cause des fermetures et mesures restrictives pour lutter contre l'épidémie de covid, d'après l'Union française des métiers de l'événement (Unimev).

Dans le cadre du plan Destination France de reconquête et de transformation du tourisme, mis en place en juin 2021, l'Etat octroie une aide favorisant le retour des exposants dans les principaux salons et foires organisés en France (voir notre article du 3 février 2022). Le décret n°2022-370 publié au Journal officiel du 17 mars 2022 détaille les modalités de cette aide, dont la mise en œuvre est confiée au réseau des chambres de commerce et d'industrie. L'aide s'adresse aux PME qui souhaitent participer à une foire ou un salon. Elle peut aller jusqu'à 50 % des coûts de location de surfaces d'exposition et de frais d'inscription, dans la limite de 12.500 euros par entreprise bénéficiaire, et de 1,3 million d'euros par événement.

Deux conditions sont nécessaires pour les PME exposantes intéressées : ne pas avoir participé à la dernière édition de la foire ou du salon en question et avoir créé leur dossier sur la plateforme CCI avant la consommation totale de l'enveloppe allouée à chaque événement et au plus tard le 31 décembre 2022.

**Les 74 événements ouvrant le droit à cette aide sont mentionnés en annexe du décret. Il s'agit de foires ou salons qui ont compté plus de 500 exposants** lors de leur dernière édition précédant la crise sanitaire (avant mars 2020).

Pour être éligibles, ces événements doivent se tenir entre mars 2022 et février 2023. Les demandes d'aide peuvent être déposées auprès des CCI via une [plateforme nationale](#) dédiée. Au total, 96 millions d'euros sont réservés à ce dispositif.

### **Statistiques de l'industrie des événements :**

(<https://www.evenement.com/guides-professionnels/evenementiel-statistiques-cles/>)

Les événements interentreprises (B2B) ont généré plus de 1.070 milliards de dollars de dépenses directes et attiré 1,5 milliard de participants dans le monde en 2017. (Events Industry Council, 2018)

La valeur des événements :

- En moyenne, les réunions ont généré 1 200 € de dépenses par participant. (Oxford Economics and Events Industry Council, 2018)
- Les événements en présentiel sont la forme la plus efficace de marketing. (Content Marketing Institute, 2016)
- 81 % des entreprises utilisent des événements en présentiel dans leur stratégie marketing B2B. (Content Marketing Institute, 2016)
- L'industrie du spectacle est responsable d'une production économique de 200 milliards d'euros du PIB mondial total, y compris ses effets directs, indirects et induits. (Oxford Economics and Events Industry Council, 2019)

Budgets d'événements :

La majorité des planificateurs d'événements (65 %) estiment que les budgets des événements resteront les mêmes. 26 % s'attendent à une augmentation du budget pour les 12 prochains mois. (EventMB, 2018)

Événements d'entreprise :

- Pour les organisateurs d'événements d'entreprise, le budget est leur principale préoccupation (82 %), suivi des nouvelles idées (62 %) et du retour sur investissement (EventMB, 2018)
- Selon les statistiques, lors de la planification d'événements d'entreprise, les planificateurs sont plus préoccupés par la recherche d'idées novatrices (81 %), de bonnes salles (65 %) et par la commercialisation efficace de leurs événements (48 %). (EventMB, 2018)

- La priorité des participants aux événements d'entreprise en 2018 est le réseautage (82 %), l'apprentissage (71 %) et le divertissement (38 %) (EventMB, 2018)

#### Les médias sociaux :

- Les médias sociaux sont utilisés par 89 % des participants avant l'événement. 49 % l'utilisent pour engager les participants lors de l'événement et 13 % pour interagir avec les intervenants lors des sessions éducatives. 38 % utilisent les médias sociaux comme mécanisme de retour d'information. (EventMB, 2018)
- Facebook (57 %), LinkedIn (25 %), Twitter (7 %) et Instagram (7 %) sont les meilleurs réseaux sociaux permettant de créer une communauté et de s'engager à long terme. (EventMB, 2018)

#### Statistiques d'événements virtuels :

- 50 % des spécialistes du marketing ont assisté à un événement virtuel ou hybride. Ceux qui ont assisté à un événement virtuel ont 51 % plus de chances d'assister à un autre événement. (Westuc, 2015)
- 85 % ont indiqué qu'ils préféreraient les événements en personne et 92 % pensaient recevoir davantage de contacts lors d'une conférence physique. (Westuc, 2015)
- Seuls 33 % des spécialistes du marketing interrogés déclarent que leur société a organisé un événement virtuel. 70 % des spécialistes du marketing ayant déjà hébergé des événements virtuels ont déclaré vouloir en héberger davantage. (Westuc, 2015)

## 16. SMMAG (SYNDICAT MIXTE DES MOBILITES DE L'AIRES GRENOBLOISE)

**Date de création :** Le Syndicat Mixte Des Transports En Commun, créée en 1973, a évolué au 1<sup>er</sup> janvier 2020 en Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG).

**Objet :** Le SMMAG, Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise, regroupe les Autorités organisatrices des mobilités de la Métropole grenobloise, de la Communauté de communes du Grésivaudan et de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais afin d'organiser les mobilités au service des territoires.

**Compétence exercée sur tout le territoire :** Dans les 123 communes entrant dans le périmètre de compétences du SMMAG, ce dernier est en charge :

- de la coordination des services organisés par ses membres ;
- du développement d'un système d'information multimodale ;
- de la mise au point d'une tarification coordonnée en vue de délivrer des titres de transport unifiés ;
- des mobilités partagées, comme le covoiturage, des mobilités actives et de l'intermodalité.

**Compétence exercée sur une partie du territoire :** L'organisation des réseaux de transport en commun est une compétence qui a été déléguée par la Métropole (réseau M TAG) et par Le Grésivaudan (réseau M TouGo) à ce jour. Le SMMAG l'exerce donc sur leurs territoires respectifs, soit 95 communes.

**Siège social :**  
3 rue Malakoff  
38000 Grenoble

**Coordonnées :**  
Téléphone : 04 76 59 59 59  
Site internet : <https://smmag.fr/>

**Président :** Monsieur Sylvain Laval (depuis 2020)

**Directeur :** Monsieur Nicolas Fontaine

**Nombre de représentants de la collectivité au sein de l'organisme (octobre 2022) :** 8 (dont 4 suppléants)

- Titulaire	Anne Gérin	Représentation Assemblée
- Titulaire	Sandrine Martin-Grand	Représentation Assemblée
- Titulaire	Christophe Suszylo	Représentation Assemblée
- Titulaire	Joëlle Hours	Représentation Assemblée
- Suppléant	Julien Polat	Représentation Assemblée
- Suppléant	Michel Doffagne	Représentation Assemblée
- Suppléante	Martine Kohly	Représentation Assemblée
- Suppléant	Franck Benhamou	Représentation Assemblée

**Financement apporté par la collectivité en 2021 : 25 905 846 euros**

(Source Grand Angle, montant payé en 2021)

## **1 – Situation financière**

### L'année 2021 marqué par la crise sanitaire et de changements de statuts

En 2021, le SMMAG a adopté de nouveaux statuts modifiant la gouvernance entre ses membres et plus particulièrement vis-à-vis du Département.

En 2021, la SEMITAG a été transformée en Société publique locale avec la fin de la collaboration avec les actionnaires privés remplacés à hauteur d'un tiers par Grenoble-Alpes Métropole.

### 3 budgets retracent ces compétences du SMMAG :

le budget principal relatif aux compétences obligatoires,

le budget annexe relatif aux compétences Mobilités Partagées, Actives et Intermodalités,

le budget annexe relatif à la compétence Mobilités Urbaines pour les autorités organisatrices de mobilités (AOM).

### Par rapport à l'exercice 2020, le périmètre des 3 budgets a été ajusté :

les crédits liés à la politique cyclable sont transférés du budget annexe Mobilités Urbaines sur le budget annexe Mobilités Partagées, Actives et Intermodalités, les crédits liés au Pass Mobilité et à la Station Mobile relevant des compétences obligatoires du SMMAG sont transférés du budget annexe Mobilités Urbaines au Budget Principal,

les crédits de la masse salariale des agents ont été répartis sur les 3 budgets en fonction des missions exercées (intégralement affectés au Budget Principal en 2020). La répartition entre territoires reste encore à mettre en œuvre. Dans l'attente, l'essentiel de la charge est porté par le territoire de la Métropole.

Comme pour tous les acteurs de la mobilité, l'année 2021, à l'instar de l'année 2020, est très marquée par les conséquences de la crise sanitaire liée au COVID avec les mesures de confinement, de couvre feux et d'obligations de télétravail pour les entreprises, mises en œuvre par le gouvernement.

Il en résulte une baisse de fréquentation des transports en commun, de 35 % inférieure par rapport à 2019. Dans ce contexte, le SMMAG a confirmé son soutien à la SPL M TAG, délégataire sur le territoire de la Métropole, avec le versement d'une aide exceptionnelle de 6,2 M€ pour 2021 et d'une indemnité d'imprévision au titre de l'année 2020 de 1 M€.

En complément, au vu des déficits de la société, il a été nécessaire de prévoir une recapitalisation à hauteur de 8 M€.

Face à cette situation, l'Etat a également réagi avec l'instauration d'une compensation pour pertes de recettes fiscales<sup>1</sup>. Dès 2020, il a procédé au versement automatique d'un 1er acompte de 4 M€ pour le SMMAG. Le produit de Versement Mobilité (VM) perçu en 2020, bien qu'en baisse par rapport à 2019, reste supérieur à la moyenne des années 2017 à 2019. Ainsi, le SMMAG n'est pas éligible à cette compensation. Il a donc procédé au remboursement de cet acompte en 2021 et négocié sa transformation en avance remboursable<sup>2</sup> au titre des pertes de VM. Ainsi, en complément des 1,4 M€ perçus en 2020, il a été versé 8 M€ en 2021.

Les pertes de recettes tarifaires issues des usagers n'étaient, dans un premier temps, prises en compte qu'à condition d'être directement perçues par l'AOM. Suite à des revendications nationales, l'assouplissement des critères d'éligibilité a permis au SMMAG de bénéficier d'une avance remboursable supplémentaire de 13,4 M€.

Le SMMAG a donc perçu au total 22,9 M€ d'avances remboursables de l'Etat à rembourser dès que la somme des recettes tarifaires et de VM dépasse la moyenne de ces produits pour les années 2017 à 2019. La date limite de remboursement ne peut toutefois être ultérieure au 1er janvier 2031.

Enfin, il est constaté un redémarrage économique dès 2021. Le produit de Versement Mobilité (VM), recette principale du SMMAG, augmente de 8,9 M€ par rapport à 2020 et de 7,5 M€ par rapport à 2019.

L'équilibre de chacun des budgets est assuré par territoire afin de tenir compte des compétences transférées de chacun des membres.

Le VM issu du territoire de la Communauté de communes du Grésivaudan suffit à financer sa part sans nécessité d'une participation complémentaire.

Ce n'est pas le cas de Grenoble-Alpes Métropole qui verse, en complément de son VM, une participation de fonctionnement de 18,92 M€ en augmentation de 4 M€ par rapport à 2020 au vu de la situation financière. La Communauté d'agglomération du Pays Voironnais n'ayant pas transféré son VM, le financement de sa part est assuré par une participation en fonctionnement de 879 k€ en 2021 contre 789 k€ en 2020 en augmentation de 90 k€ par rapport à 2020. Enfin, conformément au protocole du SMTC de 2015, la Métropole et le Département versent 15,75 M€ chacun au titre de la dette ayant servi à financer des travaux d'espaces publics pour leur compte.

L'ensemble des éléments sont présentés au sein du rapport de présentation du CA 2021.

## **2 – Suivi du personnel**

Effectifs en augmentation de 2.27 ETP. En 2021 le nombre de contributeurs s'établit à 109.7 ETP (107.4 en 2020) répartis comme suit : 98.3 ETP pour Grenoble Alpes Métropole, 3.1 ETP pour CAPV, 8.25 ETP pour la CC le Grésivaudan.

En 2021, la masse salariale reste stable par rapport à 2020 à hauteur de 5,6 M€. (A noter un niveau de rémunération des contributeurs plus faible qu'en 2020) La masse salariale représente 4 % des dépenses. Elle est répartie entre les budgets en fonction des missions des agents avec 4,3 M€ affectés au budget mobilité urbaine, 0,9 M€ à celui des mobilités partagées et 0,4 M€ au budget principal.

## **3 – Activité de l'année 2021**

*Territoire métropolitain* : Les principales réalisations 2021 sont :

- achat de bus pour verdir la flotte de véhicule (25 bus standards GNV (6,5 M€), 20 bus articulés GNV et le rachat anticipé de 13 bus à MTAG afin de pallier aux difficultés économiques de l'exploitant.
- extension de la ligne de tramway A jusqu'à Pont de Claix,
- gros travaux d'entretien des voies de tramway ,
- mise en service de la première version du Pass'Mobilité pour 1,7M€.

*Territoire Grésivaudan* : Les principales réalisations 2021 sont :

- travaux d'aménagement des locaux de l'agence mobilité Tougo située dans la galerie commerciale de Crolles et de mise en accessibilité de quais de bus sur la commune de Crolles,
- travaux pour la PEM La Bâtie,
- mise en service de la première version du Pass'Mobilité (dépenses communes),
- mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des points d'arrêt du réseau réaménagement d'arrêts du Touvet et des quais de bus du funiculaire.

*Territoire Voironnais* : Les principales réalisations sont :

- fin des travaux d'extension du parking halte ferroviaire de Réaumont,
- travaux d'aménagement du pôle d'échange multimodal de Voreppe,
- extension du parking de covoiturage de Rives.

En fonctionnement, l'activité 2021 a porté principalement sur :

*Territoire de la Métropole* :

- Exploitation du réseau de TC (Budget annexe mobilité urbaine)
- Contrat d'exploitation M'velo+ ainsi que des charges des agences M'velo (Budget annexe mobilités partagées)

*Territoire du Grésivaudan* :

- Exploitation du réseau de TC (Budget annexe mobilité urbaine)
- Contrat d'exploitation M'velo+ (Budget annexe mobilités partagées)



*Territoire du Pays Voironnais :*

- Frais d'exploitation des pôles d'échange multimodaux (notamment Rives et Coste et Moirans)

#### **4 – Perspectives**

Les principales perspectives sont :

- Maintien à niveau du patrimoine Transports en commun (réseau et matériel) pour la Métropole et le Grésivaudan ;
- Poursuite du déploiement de la politique cycles : réalisation des infrastructures sur le Territoire du Grésivaudan (traversées et itinéraires cycles), en lien avec les services vélo (développement de l'offre de vélos électriques et de lieux de stationnement sécurisés sur les territoires péri-urbains) ;
- Développement de la multimodalité : réalisation de Pôles d'échange et d'aires de covoiturage en lien avec la poursuite du développement des services de covoiturage sur les 3 territoires ;
- Achèvement du Pass Mobilités.

# EN SYNTHÈSE : LA GALAXIE 2021 DES ORGANISMES ASSOCIÉS AU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

La galaxie est une représentation de la relation existant entre le Département de l'Isère et ses organismes associés.

Il s'agit d'une illustration graphique permettant d'imager la place occupée par chacun de ces organismes dans l'environnement global des organismes associés du Département.

Un certain nombre de critères peut être retenu pour représenter ces relations et cet environnement.

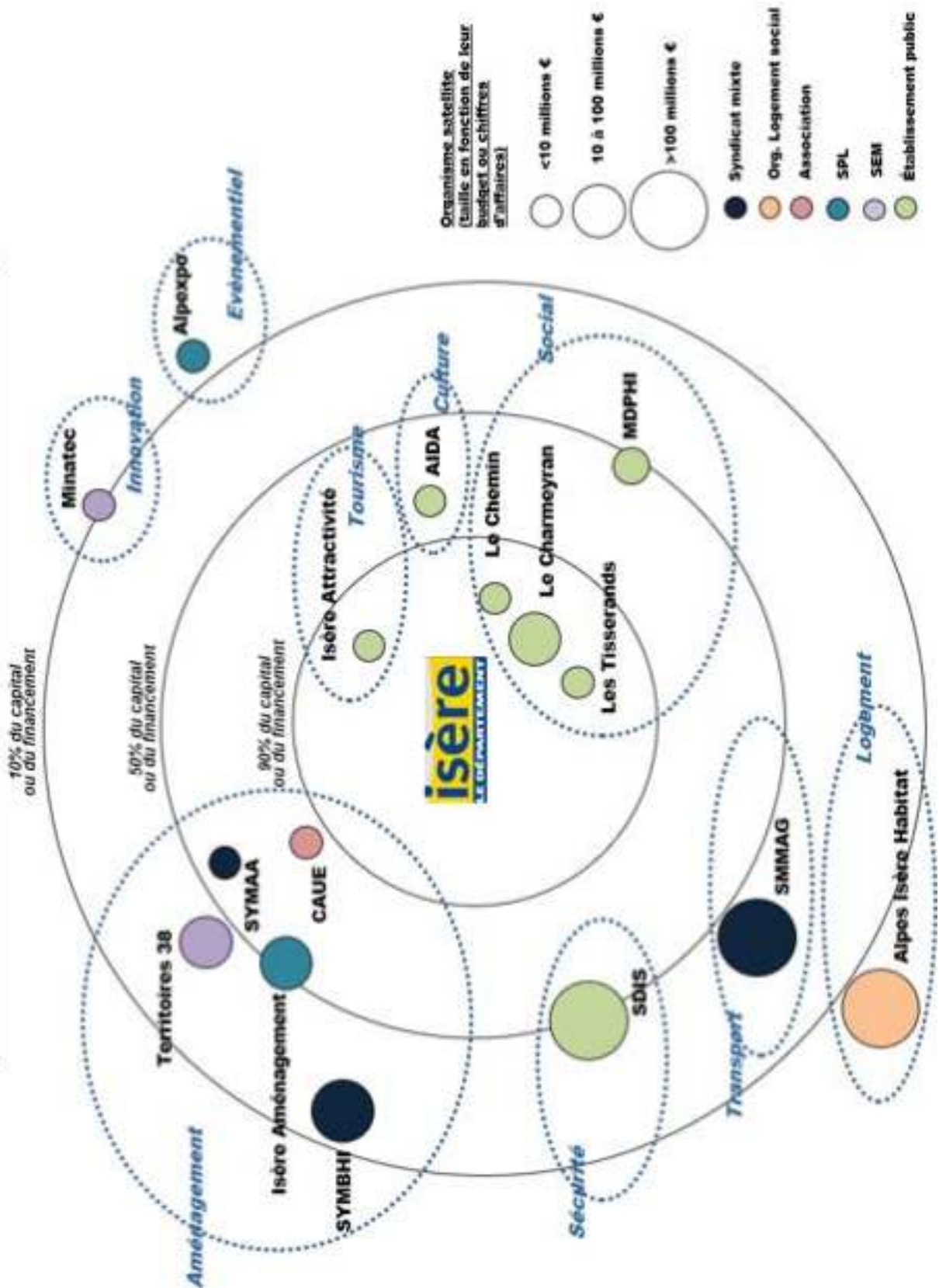
Nous pouvons en effet tenir compte de la structure juridique des organismes, de leurs effectifs, de leurs budget annuel et/ou chiffres d'affaires, des politiques publiques auxquelles ils sont associés, du montant des financements obtenus du Département, de la part du capital détenue par le Département, du nombre de représentants du Département au sein du conseil d'administration et le pourcentage de droits de votes, etc.

Afin de donner une image fiable et cohérente de cet environnement tout en assurant la lisibilité de la galaxie, nous avons choisi de mettre en exergue 4 critères principaux à savoir :

- La structure juridique des organismes ;
- Les politiques publiques auxquelles les organismes sont associés ;
- La taille des organismes, en fonction du budget ou du chiffre d'affaires annuel (inférieur à 10 M€, entre 10 M€ et 100 M€ et supérieur à 100 M€) ;
- La part des financements annuels obtenus ou la participation du Département de l'Isère dans le capital des organismes.

# LA GALAXIE 2021 DES ORGANISMES ASSOCIES AU DEPARTEMENT DE L'ISERE

## Département de l'Isère et « organismes satellites » données 2021



# ANNEXES

38

Isère

**c|a.u.e**

Conseil d'architecture, d'urbanisme  
et de l'environnement

informer

conseiller

former

sensibiliser

**Rapport d'Activité 2021**

38

Isère

**C|a.u.e**

Conseil d'architecture, d'urbanisme  
et de l'environnement



Une association à vos cotés  
pour la qualité du cadre de vie

**VOUS CONSEILLER**

Conseils gratuits aux particuliers  
Conseils aux collectivités

**VOUS INFORMER**

débats, tables-rondes, ateliers pédagogiques,  
visites, voyages d'étude, séminaires...

**VOUS FORMER**

un programme annuel de formation

**VOUS ACCOMPAGNER**

dans vos projets de sensibilisation, médiation  
dans vos projets pédagogiques

**CONTACT**

22 rue Hébert - 38000 Grenoble  
Tél. : 04 76 00 02 21  
info@caue-isere.org

www.caue-isere.org  
facebook : caueisere38  
twitter : Caue\_Isere

**isère**  
LE DÉPARTEMENT

**isère**  
LE DÉPARTEMENT

**isère**  
LE DÉPARTEMENT

**isère**  
LE DÉPARTEMENT

**isère**  
LE DÉPARTEMENT

**isère**  
LE DÉPARTEMENT

**isère**  
LE DÉPARTEMENT

**isère**  
LE DÉPARTEMENT

**isère**  
LE DÉPARTEMENT

**isère**  
LE DÉPARTEMENT

**isère**  
LE DÉPARTEMENT

**isère**  
LE DÉPARTEMENT

**isère**  
LE DÉPARTEMENT

**isère**  
LE DÉPARTEMENT

# Sommaire

<b>RAPPORT MORAL</b>	<b>5</b>
<b>NOUVEAU MODÈLE ÉCONOMIQUE</b>	<b>6</b>
<b>ARCHISTOIRE</b>	<b>7</b>
<b>HABITER DEMAIN</b>	<b>9</b>
<b>LES MISSIONS DU CAUE</b>	<b>10</b>
Mise en oeuvre de la CPOM 2021/2023	10
Rappel des axes stratégiques	10
La diversité des missions du CAUE	11
Les missions techniques et les missions administratives	11
Pour assurer les missions :	
• l'organisation et la formation	12
• l'équipe permanente	13
Le conseil aux collectivités	14
Le conseil aux particuliers	23
Les missions de pédagogie	28
Les missions de sensibilisation-médiation-information	30
Collaborer, c'est aussi être partenaires...	37
Les missions de formation	38
Communication	41
<b>LES MISSIONS PARTENARIALES AVEC LE DÉPARTEMENT</b>	<b>42</b>
Urbanistes Conseillers	42
Picc	44
Résidences d'Architectes	45
Label Villes & Villages fleuris	46
Atlas des paysages	48
Archistoire Voiron	49
<b>LE CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>50</b>
<b>LE BUDGET 2021</b>	<b>52</b>
<b>PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS</b>	<b>54</b>







# Rapport Moral

Depuis les élections départementales de 2021, j'ai l'honneur de présider le Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement, après avoir été élue par le Conseil d'administration en septembre.

L'année 2021 a également été marquée par un renouvellement important du conseil d'administration du CAUE. Près de la moitié de ses membres sont de nouveaux administrateurs, issus de l'assemblée départementale ou personnes qualifiées.

Mon ancrage rural, en tant que Maire de Bellegarde-Poussieu, dans la vallée du Rhône, donnera une teinte certaine à mon mandat. Le soutien de la ruralité est à mes yeux un enjeu essentiel et le CAUE apportera toute son expertise pour accompagner les petites communes dans leurs projets d'aménagement et de développement.

Depuis les élections municipales de 2020, nous mesurons ce besoin de conseil par le nombre important des sollicitations : une par jour en moyenne ! Tous les sujets sont concernés : valorisation du patrimoine, planification urbaine, construction de nouveaux équipements, etc. De plus en plus, les thématiques sont transversales, comme l'illustre la question des centres bourgs qui mêle des enjeux liés à l'attractivité économique, au logement, à la mobilité, aux espaces publics, etc.

Les collectivités doivent faire face à une évolution réglementaire qui s'inscrit dans la lutte contre le réchauffement climatique et la recherche de la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Dans le domaine de la construction, l'application de la Réglementation Environnementale 2020 (RE 2020) accroît l'ambition du législateur pour diminuer l'impact

du bâtiment dans les émissions de gaz à effet de serre, mais également pour adapter les logements aux futures conditions climatiques. De son côté, l'instauration par la loi Climat et résilience de 2021 du Zéro artificialisation nette, le ZAN, cherche à lutter contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols. Une étape intermédiaire est fixée en 2031, où le rythme d'artificialisation doit être réduit de moitié.

Dans un tel contexte, alors que le prix de l'énergie et des matériaux ne cesse de croître, l'inquiétude des collectivités et des maîtres d'ouvrage est légitime. Nous sommes à leurs côtés pour les aider à intégrer ces nouvelles exigences dans l'élaboration de leurs projets.

Après deux années fortement perturbées par les périodes de confinement, l'équipe du CAUE est plus que jamais mobilisée pour intervenir auprès des territoires qui en éprouvent le besoin : formation, sensibilisation et mise en réseau des acteurs, accompagnement dans les projets, aide à la décision, expérimentation de solutions innovantes, interventions pédagogiques auprès des plus jeunes, etc.

Notre motivation est intacte ! Elle est entretenue par la montée en compétences régulière de notre personnel (formation, veille).

Cet effort permanent permet au CAUE de l'Isère d'assurer sa mission, reconnue d'intérêt général, de promotion de la qualité architecturale, urbaine et environnementale.

**L'enjeu est de taille : réconcilier l'Homme avec son environnement, tout en cultivant la singularité de chaque territoire.**

**Christelle Grangeot**

Présidente du CAUE de l'Isère

Conseillère départementale du canton de Roussillon

Maire de Bellegarde-Poussieu





## Nouveau modèle économique

### Mise en place du nouveau modèle économique dans le cadre du conseil aux collectivités

L'Assemblée Générale du 30 septembre 2020 avait voté plusieurs dispositions visant à faire évoluer le modèle économique du CAUE et notamment certaines modalités d'accompagnement des collectivités. Ces dispositions ont été prises afin de garantir un traitement équitable entre les collectivités et pour que chaque sollicitation soit honorée dans les meilleurs délais.

Ces orientations ont été mises en place au 1er janvier 2021, sur la base d'un forfait et d'une participation au fonctionnement du CAUE sous forme de subvention au-delà des 5 jours (6 pour les EPCI) prévus dans le forfait.

Ces 5 jours s'entendent en temps consacré à la collectivité, et ne prennent pas en compte :

- les temps de déplacement pour ne pas pénaliser les communes éloignées du siège du CAUE,
- les compétences pluridisciplinaires mobilisées en interne pour garantir un accompagnement efficient,
- Les demandes spécifiques (concertation, animation d'ateliers)

Aussi, dans le cadre du conseil aux collectivités, **136 collectivités territoriales ont été accompagnées en 2021** (hors Département et Région), et une participation au fonctionnement à hauteur de **142 217 €** a été perçue (détails dans la section « Conseil aux Collectivités »).

Si la mise en place de ce nouveau modèle économique soutient l'Association, il n'a pas complètement produit ses effets sur la quotité de jours d'intervention auprès des collectivités, dont la moyenne reste élevée en termes de besoin d'accompagnement.

En effet, les enjeux auxquels doivent répondre les territoires sont de plus en plus complexes sur fond de différentes transitions : environnementale, sanitaire, économique, énergétique.





## Archistoire

### Le lancement des parcours « Archistoire »

Le CAUE s'est doté d'un nouvel outil de sensibilisation : **Archistoire**.

Archistoire est une application mobile de visites culturelles et patrimoniales, éditée par les Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE).

Première application nationale de découverte du patrimoine et des territoires, élaborée par des professionnels, Archistoire est un véritable outil pédagogique numérique pour interpréter les paysages naturels et bâtis qui nous entourent.

En 2021, **deux parcours** ont été conçus :

1. Avec le soutien du Département, le CAUE et le Pays d'Art et d'Histoire de la Communauté de Communes du Pays Voironnais ont défini un parcours sur la commune de **Voiron**, afin de retracer une histoire urbaine de la « recomposition de la ville sur la ville ».
2. Dans le cadre d'un appel à projet proposé par le Ministère des armées « services numériques innovants destinés au tourisme de mémoire », le CAUE 38 a défini un parcours sur la Ville de **Grenoble**. Ce parcours présente les traces de l'histoire militaire et son héritage sur le développement urbain de la ville.

Ces deux parcours seront livrés en 2022.





HABITER

DEMAIN



# Habiter Demain

**Habiter Demain, Habiter en 2050**, quelle sera notre manière d'habiter le territoire, le bassin de vie, le quartier, le logement... dans une perspective « zéro carbone » « zéro artificialisation » « zéro nuisance » ?

Aujourd'hui, réinterrogé par les enjeux sociétaux, économiques et environnementaux, le propos est d'étudier les trajectoires « possibles » en matière d'aménagement.

Pour répondre à toutes ces questions, à partir des recherches antérieures, des voies déjà explorées, des « signaux faibles » recensés, des opérations exemplaires qui « ouvrent la voie » et des études universitaires, le CAUE de l'Isère s'engage dans la réalisation et la présentation d'un **exercice prospectif à 10/20/30 ans**.

Un Chargé d'Étude a rejoint le CAUE en novembre 2021 pour réaliser cette étude prospective. Ce poste est financé par la réserve votée en Assemblée Générale de l'exercice 2020.





## Les missions du CAUE

### Mise en œuvre de la Convention Partenariale d'Objectifs et de Moyens 2021/2023

L'année 2021 a été l'année du renouvellement de la Convention Partenariale d'Objectifs et de Moyens (CPOM), convention triennale, passée dans le cadre de l'activité du CAUE avec le Département.

Le rapport d'activité est donc adossé à cette convention 2021/2023. Ses orientations se déclinent dans les actions de conseil aux collectivités ou aux particuliers, de formations, de pédagogie auprès des scolaires ou des enseignants ou encore de missions de sensibilisation.

À cette convention sont rattachées des missions dites partenariales confiées par le Département au CAUE. Le Département qui a renouvelé sa confiance au CAUE en pérennisant les missions suivantes : l'animation et l'accompagnement de la labellisation « Villes & Villages Fleuris », le PICC (Pass Isérois du Collégien Citoyen), résidence d'architectes, l'animation de la mission « Atlas des paysages », animation du réseau des urbanistes conseillers.

### Rappel des axes stratégiques

- Axe 1 – Œuvrer pour la qualité architecturale, urbaine, patrimoniale et paysagère
- Axe 2 – Accompagner les démarches centres-bourgs
- Axe 3 – Sensibiliser à la ville en transition et à l'adaptation au changement climatique
- Axe 4 – Agir pour préserver le foncier
- Axe 5 – Porter une démarche prospective sur « habiter Demain »

Ces axes stratégiques sont traduits dans les missions de conseil aux collectivités (axes 1 à 4), missions de conseil aux particuliers (axes 1 et 3), de formation (axes 1 à 4), de sensibilisation (tous) et de pédagogie (tous).

Le sujet des centres-bourgs au cœur des territoires ruraux et périurbains est un axe fortement développé depuis plusieurs années, depuis la mise en place des dispositifs de l'État : « cœur de ville », puis « cœur de bourg » et aujourd'hui « petites villes de demain ».

Ces axes stratégiques sont également traduits dans les missions partenariales (axes 1 à 4).

2021 a également été l'occasion de retracer dans un bilan les 4 années de programmation de l'action culturelle de « Paysage > Paysages » portée par le Département.



## La diversité des missions du CAUE

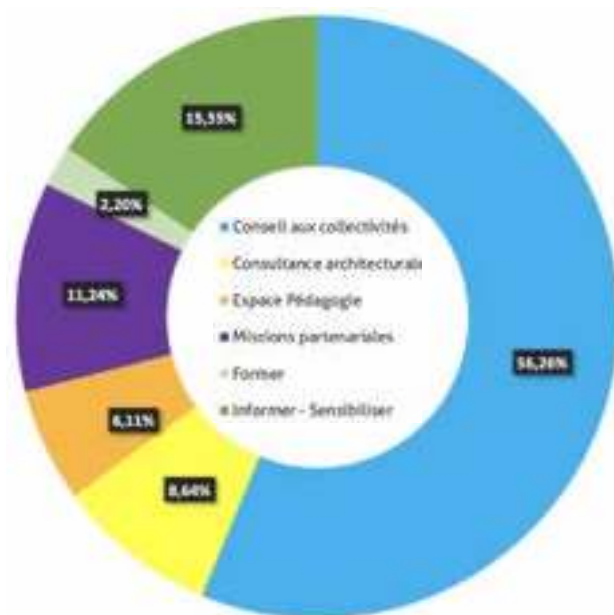
La loi sur l'architecture de 1977, a donné 4 grandes missions au CAUE :

- Conseiller les collectivités,
- Conseillers les particuliers,
- Informer / sensibiliser les territoires, les professionnels et les scolaires (pédagogie),
- Former les élus et les professionnels.

Adossées à la CPOM, les missions partenariales confiées par le Département sont à destination des collectivités.



## Les missions techniques



Pour ces missions, les **bénéficiaires** sont :

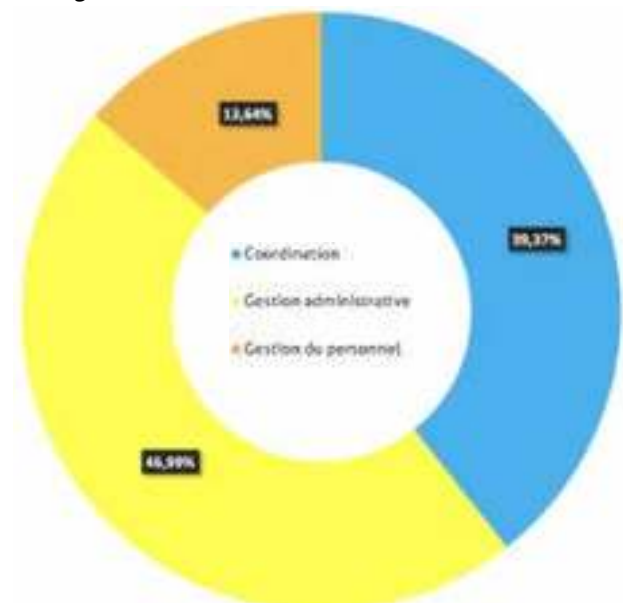
- Conseil aux collectivités : **les collectivités - Élus et services techniques**
- Gestion de la consultance architecturale - **les collectivités pour leurs administrés**
- Missions partenariales : **les collectivités - Élus et services techniques**
- Formation ; **les collectivités - Élus, services techniques et professionnels** (sauf en 2021 = perte de l'agrément CNFEL de droit)
- Pédagogie : **les établissements scolaires des collectivités et les enseignants**
- Informer-Sensibiliser : **les collectivités - Élus et services techniques, professionnels, établissements scolaires (y compris universitaire)**

Les missions ne sont pas « cloisonnées » du fait de la synergie entre ces dernières et leur complémentarité.

## Les missions « administratives »

Pour information, au-delà des missions administratives « classiques », la mission de coordination consiste en :

- L'organisation des instances : Conseils d'Administration, Assemblée Générale et production du rapport d'activité, etc. ;
- Des temps de coordination entre le CDI et le CAUE sur les missions partenariales ;
- Les outils de pilotage, feuilles de route, bilans, etc. ;
- La programmation des temps d'échange interne hebdomadaires (pôle / interpôles / ateliers) ;
- Les temps de réunion avec la FNCAUE et l'URCAUE (CA/AG et réunion de réseaux) ;
- La conception des « produits » du CAUE : « offre de formation », « visites d'opérations », « observatoire », « Archistoire », etc., mais aussi d'outils de communication : newsletters, articles pour le site internet, réseaux sociaux, etc. ;
- Des temps de représentation (CAUE / URCAUE) ;
- La gestion du personnel et les entretiens annuels ;
- La gestion des sollicitations, des conventions et des subventions ;
- Les saisies des temps et la mise en place du nouvel outil « CAUE pilote » ;
- La gestion de la documentation.





## Pour assurer les missions...

### L'organisation interne

L'équipe en 2021 a varié de 14 à 19 personnes.

- Arrivée tardive sur 1 poste vacant (recrutement lancé en 2020)
- Arrivées en renfort de 3 CDD pour assurer les missions de base du CAUE et renforcer le conseil aux collectivités.
- Arrivée en fin d'année de 1 CDD-OD (CDD a objectif défini, en lieu et place d'un doctorant) sur la mission « Habiter Demain ».

Les ETP (équivalent temps plein) sur l'année 2021 s'élève **15,29** dont 1 ETP en congé maladie longue durée depuis mai, soit un « ETP réel » productif sur 2021 qui s'élève à **14,66 ETP**.

Les ETP, sont répartis comme suit :

- Coordination : 2,7 ETP (s'applique à l'ensemble des missions)
- Gestion administrative : 2,5 ETP
- Gestion des RH : 0,95 ETP
- Conseil aux collectivités : 4,8 ETP (sachant que 2 prestataires extérieurs sont venus soutenir cette mission en 2021)

- Gestion de la consultance architecturale : 0,75 ETP
- Missions partenariales : 0,95 ETP
- Offre de formation : 0,2 ETP (recours à des formateurs extérieurs)
- Pédagogie : 0,5 ETP (hors mission partenariale)
- Informer-Sensibiliser : 1,3 ETP

*Pour information : d'après les saisies de temps sur le logiciel de suivi des missions, la moyenne des temps de travail des salariés du CAUE se situe autour de 45 h / semaine.*

### La formation

Au-delà des formations individuelles pour garantir un niveau d'expertise sur les sujets thématiques, l'équipe participe également à des formations collectives pour toujours s'adapter et proposer de nouveaux outils dans le cadre de ses missions. En 2021, l'équipe a suivi trois séances de formation avec la MIQCP (Mission Interministérielle pour la Qualité de la Construction Publique), des formations sur l'animation de réunion et sur la facilitation graphique, afin de gagner en efficacité sur l'animation de réunion.





# L'équipe permanente

## Direction



Florence Martignoni  
Directrice

## Pôle Administratif



Michelle Soma  
Responsable

## Espace Pédagogie



Isabelle Berruyer  
Responsable

## Pôle Architecture



Rémy Guyard  
Responsable

## Pôle Paysage



Rachel Anthoine  
Responsable

## Pôle Urbanisme



Thibaud Boularand  
Responsable



Jean-Baptiste Aharonian  
Comptable



Rémi Cornu  
Chargée de mission



Claire Bonneton  
Chargée de mission



Julien Béal  
Chargé de mission



Véronique Germain  
Assistante



Camille Critin  
Chargée de mission



Marylise Fillon  
Chargée de mission



Pierre Merle  
Chargé de mission



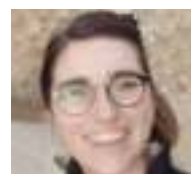
Julie Kersulec  
Assistante



Laura Khirani  
Chargée de mission



Blandine Resseguier  
Chargée de mission



Caroline Sherwood  
Chargée de mission



Gwénaëlle Charrier  
Chargée de mission

## Ils ont rejoint le CAUE :

- **Julien Béal**, Chargé de mission Urbanisme (CDI)
- **Gwénaëlle Charrier**, Chargée de mission Paysage (CDD)
- **Rémi Cornu**, Chargé d'étude "Habiter Demain" (CDD OD)
- **Julie Kersulec**, Assistante (CDI)
- **Blandine Resseguier**, Chargée de mission Paysage (CDD)
- **Caroline Sherwood**, Chargée de mission Architecture (CDD)





## Le conseil aux collectivités

### Une mission plébiscitée par les collectivités

**Nombre de collectivités accompagnées**, selon un type de convention dites « classiques » (cf. définition infra) : **131 communes et 5 EPCI, soit 136 collectivités territoriales** au total :

- hors convention passé avec Grenoble Alpes Métropole / la ville de Grenoble / le Département (missions partenariales), qui font l'objet de conventions et d'interventions et de subventionnements spécifiques ;
- hors participation aux jurys et commissions qui rentrent dans le champ du conseil aux collectivités (cf. infra).

**Nombre d'ETP sur la mission : 4,3 ETP** (8 personnes) correspondant à un volume jours de 886 jours / an (contrats à 206 jours ou 1607 heures)

**Moyenne théorique par convention : 10 jours**, soit un volume de 1 360 jours/an.

Ce temps comprend : le suivi de la sollicitation, le suivi administratif, le traitement de la subvention, la réalisation de la convention, les déplacements et l'intervention de compétences supplémentaires selon les enjeux (rappel : intervention d'une équipe pluridisciplinaire) :

- ➔ 10 jours de temps moyen théorique pour une convention de base proposée à 5 jours pour une commune ou 6 jours pour un EPCI.

En 2021, plusieurs collectivités ont souhaité des actions

complémentaires : **35 communes au-delà du forfait, avec en moyenne + 5 jours sur la mission = 175 jours au-delà du forfait.**

**La mission de conseil aux collectivités nécessite 1 535 jours pour un réel à 886 jours.** Ce delta entraîne :

- une surcharge de travail ;
- un délai d'intervention, pouvant atteindre 6 mois suivant les sujets (plus de 180 sollicitations sur l'année 2021) ;
- des reports sur 2022.

### Les principaux types de dossiers sur la mission de conseil

- Équipements : 40  
dont Plan école du CDI : 16
- Centres-bourgs : 20  
dont les « petites villes de demain »
- Espaces publics / aménagements paysagers : 19
- Planification : 17
- Patrimoine : 11  
dont Plans églises du CDI : 8
- Plans façades : 3



## Missions de conseil : accompagnement « classique »

L'équipe du CAUE accompagne les collectivités dans leurs réflexions préalables, produit une analyse qui sera traduite dans le pré-diagnostic de territoire jusqu'à l'appui pour la réalisation d'un cahier des charges. Le CAUE conseille les collectivités dans le cadre des marchés publics et parfois assure le suivi de la bonne conduite du projet (ce suivi permet la valorisation des opérations exemplaires, notamment via l'observatoire et/ou les visites d'opérations).

## Missions de conseil : accompagnement « singulier »

L'équipe du CAUE, fort de son expertise dans différents domaines, accompagne les collectivités sur des demandes spécifiques : animation de la concertation, animation d'ateliers et de visites de site, production d'outils communicants (plaquettes), production de pièces marchés pour la consultation, etc.

Les autres missions entrant dans le champ du conseil où les membres de l'équipe interviennent en tant que **personnes qualifiées** (par nombre de dossiers\*)

- Jury de concours pour les équipements communaux / intercommunaux / logement social : 11 jurys
- Participation aux commissions - État : CDAC / CDNPS / CCDU / commissaires enquêteurs : 10 commissions
- Participation aux clubs, COPIL et COTECH des 14 PVD (Petites Villes de Demain)
- Participation aux commissions - Département : Label (commission patrimoine) : 1 par an
- Participation aux commissions locales - SPR : 1 par an
- Participation aux réflexions portées par les collectivités (groupes de travail, ...) : 10/an

\* Hors temps de préparation de ces commissions



ARCHITECTURE



URBANISME



ENVIRONNEMENT



## Le conseil aux collectivités, quelques illustrations

### Entre Deux Guiers Requalification de la place de village et construction d'une halle

Accompagnés par le CAUE, les élus, désireux d'une démarche de concertation forte, ont défini pour ce projet un programme répondant avant tout à leurs besoins avec l'ensemble des futurs usagers (habitants et commerçants).

Le programme, dont l'enjeu principal était de créer des espaces de convivialité et de maintenir l'attractivité commerciale, a abouti à la création d'une halle accueillant différentes manifestations, marchés, événements festifs communaux et associatifs, etc., ainsi qu'à la requalification des espaces publics avec la création d'une aire de jeux, d'un belvédère sur la rivière du Guiers Vif, de toilettes publiques et une réorganisation du stationnement.

Après une phase d'étude durant laquelle la concertation a continué, l'opération a été livrée en 2021.



Extrait du pré-diagnostic territorial produit par le CAUE

### Biol Programmation urbaine, architecturale et paysagère pour l'évolution du centre-bourg

Le CAUE a accompagné la Ville de Biol pour une consultation visant la reconversion d'un grand tènement en coeur de bourg, l'évolution de la salle des fêtes et de l'ancienne cure ainsi que le redéploiement des deux écoles de Biol-le-Bas et Biol-le-Haut. Le potentiel de reconversion de l'école du Haut-Biol est aussi étudié.

Le CAUE a aidé la commune à préciser les enjeux et les objectifs puis à lancer la consultation dans le but de recruter une équipe pluridisciplinaire qui élabore cette programmation.

Le cahier des charges, rédigé par le CAUE, comprend le programme technique détaillé pour les nouveaux équipements publics et leurs abords, l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour le lancement de mission(s) de maîtrise d'oeuvre pour la requalification des espaces publics ainsi que l'AMO pour la cession d'un ensemble immobilier.

**Le conseil aux collectivités, quelques illustrations**



Extrait du pré-diagnostic produit par le CAUE - Les périmètres de réflexion : le groupe scolaire pour l'étude de programmation et le bâtiment "A" pour la mission de maîtrise d'oeuvre (MOE retenu : ArchiCub) pour sa rénovation.

**Anthon**  
**Conforter le groupe scolaire en programmant les actions à mener**

Pour répondre aux enjeux et aux ambitions portés par les élus, le CAUE a proposé un double accompagnement méthodologique : engager des opérations de rénovation thermique pour l'un des bâtiments en engageant parallèlement une étude prospective à l'échelle du groupe scolaire.

Si l'urgence du confort d'usage du bâtiment "A" s'est avérée être une priorité pour les élus, le Plan École du Département a été déterminant pour eux.

Conscients de l'enjeu du devenir du site du groupe scolaire (dont la salle des fêtes, la bibliothèque, le city-stade et les stationnements), les élus ont souhaité se doter d'une vision prospective pour engager à plus long terme leur stratégie patrimoniale.

L'accompagnement du CAUE a consisté en la co-élaboration des deux cahiers des charges (étude de programmation et mission de maîtrise d'œuvre) et l'aide à la consultation des équipes pluridisciplinaires.



**Commune de 1100 habitants**  
**Une école primaire de 150 enfants**

Extrait du schéma directeur de l'étude de programmation réalisée par IEM (Benoit Charreyre mandataire) et ses co-traitants écométris, eGénie, structure bâtiment.

Le programme technique détaillé (PTD) qui s'en est suivi a permis de aux élus de consulter, sur cette base, une équipe de maîtrise d'œuvre (2AM Architecture) pour construire la cantine.

**Monteynard**  
**Lancement de l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme**

Le CAUE a accompagné la commune de Monteynard dans sa volonté d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme (PLU). N'ayant plus de document d'urbanisme à jour, la commune se trouvait dans une situation où la maîtrise des constructions nouvelles était mal assurée. Par ailleurs, les élus avaient la volonté d'initier plusieurs projets d'aménagement public.

L'accompagnement du CAUE, à travers la présentation de l'outil PLU, a permis au Conseil Municipal de confirmer son souhait de se lancer dans cette démarche d'élaboration.

Un travail de rédaction d'un cahier des charges a été entrepris, permettant de cerner les enjeux spécifiques de Monteynard en matière d'aménagement. Le CAUE a accompagné la commune tout au long de la consultation, lui permettant de recruter le bureau d'études adéquat.



# CONSEILLER

## Le conseil aux collectivités, quelques illustrations

### Miribel les Echelles Ecole Maternelle

La collectivité, sous le précédent mandat, a engagé une réflexion sur le devenir de l'ensemble des équipements situés au cœur du village.

La question du devenir des différents équipements scolaires (publics et privés) était au cœur du sujet : une école privée qui allait fermer, différents équipements publics dispersés...

Plutôt que constituer un énième pôle en périphérie de village, le choix a été de mutualiser l'ensemble des groupes scolaires (maternelle et élémentaire) au cœur du village sur le site de l'ancienne école privée. Une nouvelle extension était possible (chantier en cours) et la réhabilitation planifiée prochainement. Un projet réussi de maintien d'une dynamique sociale et éducative qui contribue à l'animation du cœur du village.



### Chantesse Création d'une nouvelle école

La commune avait fait appel au CAUE pour mener une réflexion sur l'école existante, nécessitant une mise aux normes énergétiques, accessibilité, etc. mais également sur l'amélioration de la qualité d'usage.

Pour des raisons techniques, normatives, d'accessibilité, de fonctionnalité, le choix s'est porté sur la construction d'un nouveau bâtiment.

Après avoir réalisé un diagnostic sur le bâtiment existant, l'équipe de maîtrise d'œuvre a travaillé en étroite collaboration avec la commission des élus et le personnel de l'école ainsi que les enfants sur différents scénarios d'aménagement.

Les élus ont particulièrement insisté sur la concertation avec les usagers, le confort, l'utilisation de matériaux biosourcés, la performance énergétique, etc.

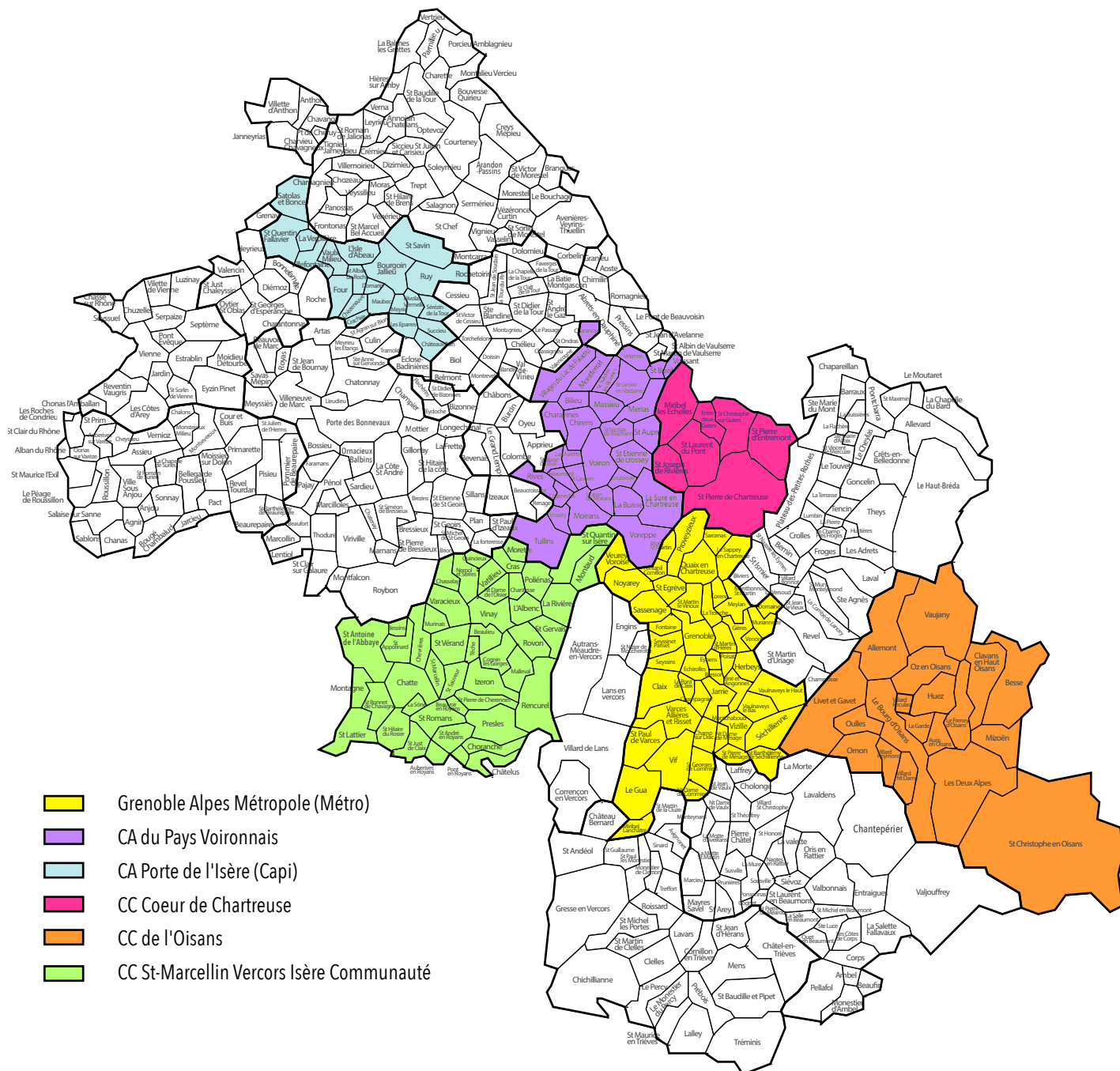
L'équipement est composé de deux salles de classes, d'un restaurant scolaire, d'un préau, d'une tisanerie, d'un bureau de direction, d'un atelier, de sanitaires adaptés et de plusieurs espaces de rangement.

Ce projet, inauguré à l'automne 2021, constitue une référence en matière de démarche et de conception/réalisation de projet architectural.



# EPCI\* accompagnées en 2021

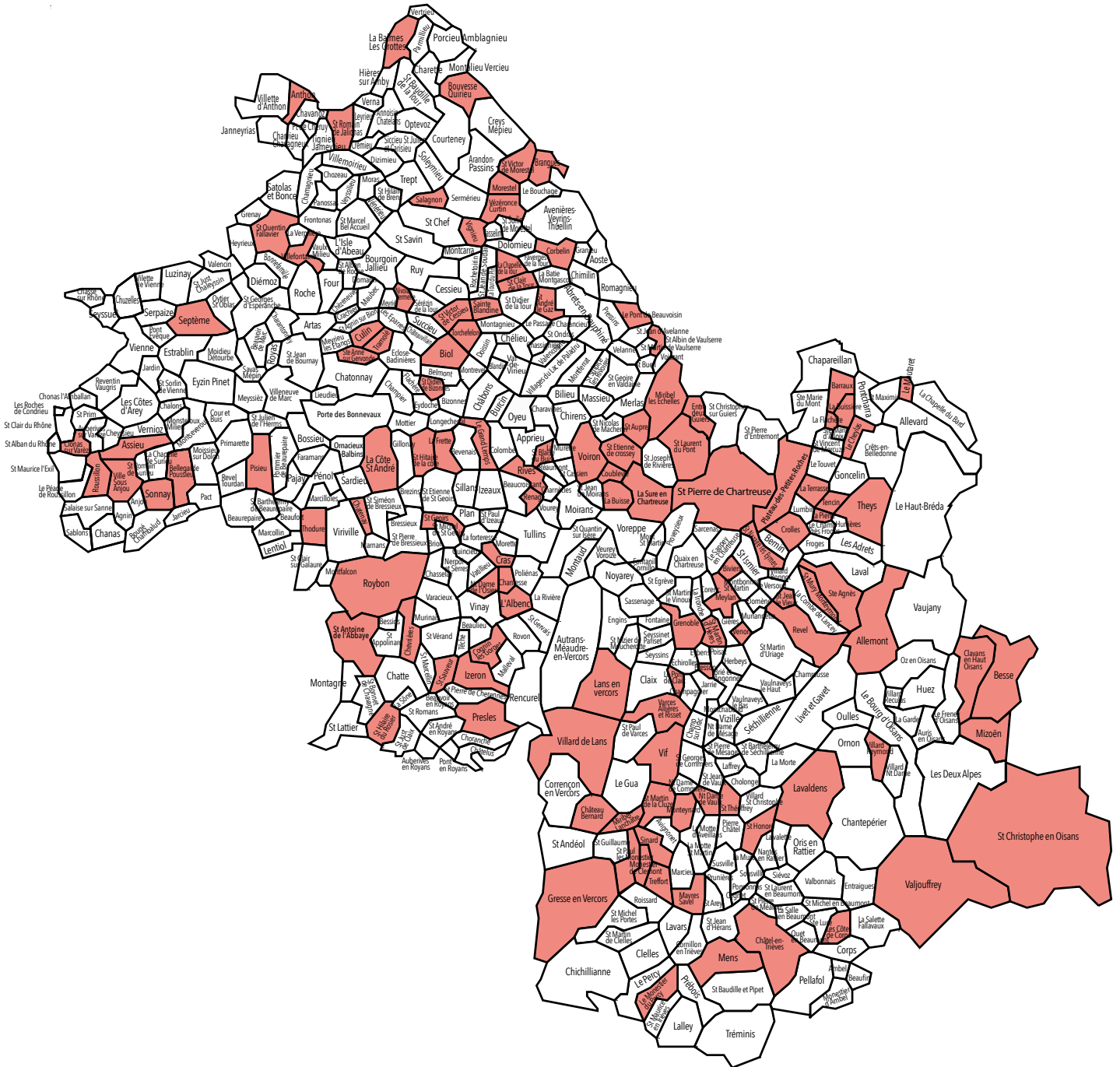
\*Établissement public de coopération intercommunale  
(Métropole, Communautés de communes et d'agglomération)





CONSEILLER

Communes accompagnées en 2021





Extrait d'avis émis par Flavia Daraban  
Architecte Conseiller de la  
Communauté de Communes du Trièves



Rencontre du 18 novembre 2021

# CONSEILLER



## Le conseil aux particuliers

Cette activité, exercée par près de **47 architectes** conseillers en poste, bénéficie d'un budget particulier dédié de 180 000 € pour soutenir le conseil aux particuliers auprès des collectivités. En 2021, ce sont **3 796 particuliers** qui ont bénéficié d'un conseil sur le territoire isérois.

Une permanence au siège du CAUE d'une demi-journée par semaine est également proposée pour les territoires n'ayant pas souscrit au dispositif, soit 82 communes iséroises.

Les architectes conseillers viennent également en appui dans le cadre des commissions de permis de construire des collectivités. Ils participent à la préparation de ces commissions. Cette mission n'est pas systématique et dépend des besoins de la commune ou de l'EPCI.

Le CAUE anime le réseau des architectes, le suit et organise le recrutement par les collectivités (jury). Le CAUE recrute, forme et propose des candidats aux élus et services techniques.

Les CAUE recrute régulièrement des architectes conseillers, en vue de :

- renforcer le réseau pour être réactif en cas de sollicitation d'une collectivité ;
- diversifier les compétences pour répondre aux besoins selon leurs particularités territoriales ;

- diversifier les provenances géographiques pour séparer l'activité de maîtrise d'œuvre de celle de la consultance architecturale.

Au total, ce sont **66 architectes et 1 paysagiste** (en mission sur la CC du Trièves) qui composent ce réseau.

### En 2021 :

- **10 jurys auprès de 7 communes et 3 EPCI** ont été menés, sachant que, pour chaque Architecte proposé, un bilan de la consultance est mené préalablement avec les élus et les services des collectivités.

- Une rencontre du réseau des Architectes conseillers a pu se tenir en novembre. Ce temps fort entre le réseau des architectes et l'équipe permanente du CAUE a permis un temps d'échange (qui ne s'était pas produit en 2020 à cause de la Covid), un temps de bilan partagé de l'activité et de retour d'expérience et un temps d'échange sur les actions qui pourraient être menées pour mieux expliciter la mission aux territoires, à la population, aux maîtres d'ouvrage en général.

Certaines de ces orientations ont été mise en œuvre (plaquette, relai sur les sites internet, articles dans les journaux communaux, etc.).



## Les Architectes Conseillers en poste



Philippe Amette



Laëtitia Arnoux



Jean-Marc Aufavre



André-Marc Belli-Riz



Jean-François Benoit



Laurence Bionaz



Thomas Braive



Soline Brusq



Valérie Cargnel



Frédérique Chevallier



Giuseppina Ciaramella



Muriel Clair



Flavia Daraban



Guillaume Dayde



Nicolas Debicki



Laure Désiré



Claudie Do



Véronique Droin



Jérémy Dupanloup



Julia Durand



Philippe Durand



Amandine Evrard



Patrick Ferrero



Anne Foulon



Marion Fournel



Aurélie Gerbal



Noémie Guimbard



Philippe Hélin



Jean-Jacques Hollard



Cécile Lerebourg

# CONSEILLER

## Les Architectes Conseillers en poste



Laurent Louis



Philippe Maurin



Yves Mercier



Geoffrey Michel



Philippe Michel-Mazan



Brice Monfroy



Bernard Naudot



Nelly Passelègue



Jean-François Pepillo



Sylviane Pinhede



Maria Ramos



Pierre-Antoine Rappa



Sophie Rey



David Rodrigues-Soares



Cédric Roze



Gersende Vandeventer



Marc Vauquois

## La paysagiste



Caroline Giorgetti



## Les Architectes Conseillers recrutés en 2021



Alice Bornard



Clément Daneau



Stéphane Dubail



Jérôme Moenne-Loccoz

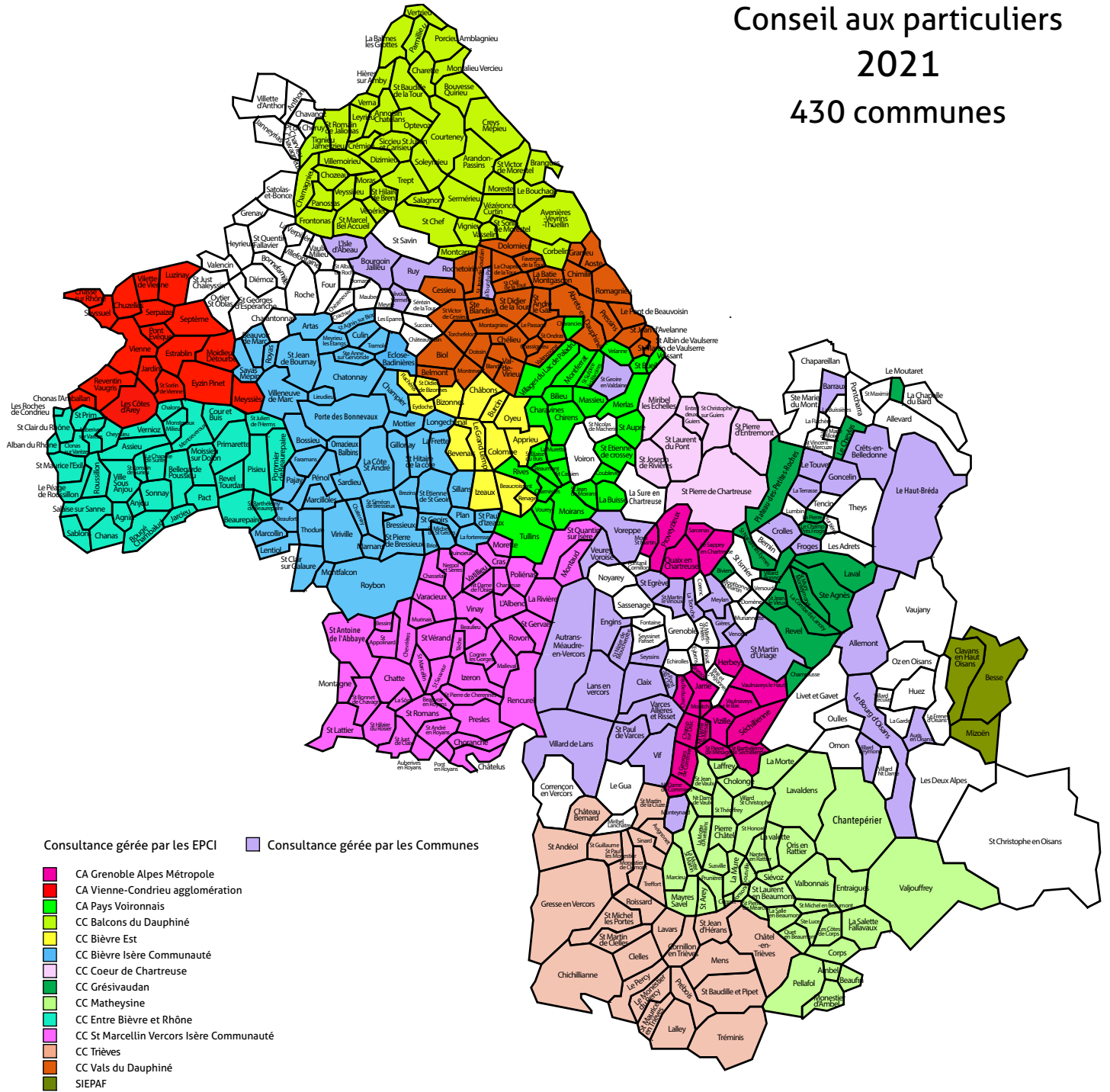
En 2021, 4 architectes ont été recrutés et ont participé à une session de formation :

- Alice Bornard
- Clément Daneau
- Stéphane Dubail
- Jérôme Moenne-Loccoz

Ils viennent conforter le réseau des architectes conseillers.

# CONSEILLER

Conseil aux particuliers  
2021  
430 communes





## Les missions de pédagogie

### Sensibiliser les citoyens de demain

Comme tous les CAUE de France, nous comptons parmi nos missions de service public « le développement de l'information de la sensibilisation et de l'esprit du jeune public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. ». Nous avons l'agrément académique de l'Éducation Nationale.

Le CAUE de l'Isère dispose d'un Espace Pédagogie dont la mission est d'accompagner et de conseiller les enseignants dans la construction de projets dans ses domaines, pour inviter chaque enfant à poser un regard curieux sur son environnement. Pour encourager chaque enfant à devenir un citoyen acteur de son cadre de vie. Pour transmettre et construire une culture commune.

- **Pour l'année scolaire 2020-2021, ce sont 2 236 élèves** auprès desquels l'activité s'est déployée dont :
  - primaires : 48 classes,
  - collèges : 25 classes ,
  - lycées : 11 classes ;
- 52 stagiaires en formation continue et 735 en extra/péri-scolaires / parents.

### Nos interventions :

Des projets dans les classes, des formations, des visites, la réalisation ou l'aide à la conception d'outils et supports pédagogiques, d'expositions, l'organisation d'événements départementaux ou nationaux...

### Nos atouts :

30 années d'expérience et un réseau d'architectes, urbanistes, paysagistes et plasticiens que nous mobilisons autour des projets sur tout le département.

### Nos dispositifs :

Les dispositifs de l'État : DRAC, DSDEN, CANOPE et INSEAC :

- Art'chitecture 38
- Itiner'Art
- Café plasticien
- PREAC et résonance PREAC

### Les dispositifs du Département :

- PICC
- Résidence d'architecte

### Appui aux collectivités territoriales :

- Selon le projet de la collectivité : convention
- Soutien au territoire QPV

### Sur sollicitation des établissements :

- Passeurs de culture : Lycée (Région)
- Vacances apprenantes (Zone REP)

*Sans oublier la formation continue des enseignants...*



## Espace Pédagogie, quelques illustrations

### Art'chitecture 38 ou l'observation de mon école

Observer son école, son bâti, sa cour, son environnement, ses espaces, s'arrêter sur les détails, les matières, les formes, apprendre à les décrire.... Les élèves de 457 classes élémentaires en Isère ont vécu cette découverte avec leur enseignant et un professionnel de l'architecture.

Le projet départemental Art'chitecture38 accompagne depuis 2014 les enseignants qui souhaitent intégrer la sensibilisation à l'architecture dans leur projet pédagogique. Soutenu par la DRAC Auvergne Rhône-Alpes, il participe à l'Éducation Artistique et Culturelle et au Parcours Citoyen. Il est proposé par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Isère et co-construit avec l'Espace Péda'GO ! du CAUE de l'Isère et la Maison de l'architecture de l'Isère.

<https://www.caue-isere.org/article/artchitecture38-ou-lobservation-de-mon-ecole/>



### Territoire sur écoute Résidence d'Architecte

Fortes des expériences précédentes initiées dans le cadre du Pass Isérois du Collégien Citoyen (PI2C), cette résidence, située sur le territoire Nord-Isère, s'est caractérisée par sa dimension territoriale regroupant 2 collèges et 3 écoles ainsi que par sa dimension pluri-sensorielle. Les élèves sont partis à la découverte de leur territoire avec l'appui de différents outils de captation sonore, visuelle ou graphique afin de restituer, une « collecte du territoire ».

Cette expérience unique et collective, en dehors du cadre scolaire ordinaire, leur a permis de se placer en postures d'« apprenants » et d'« acteurs d'une expérience originale » et a été l'occasion de vivre une aventure culturelle avec l'Architecture comme art majeur des « Arts de l'espace » croisant leurs connaissances avec leur cadre de vie immédiat.

<https://www.caue-isere.org/article/residence-darchitectes-territoire-sur-ecoutes/>

<https://www.caue-isere.org/article/pont-de-cheruy-regards-sur-ma-ville/>



## Les missions de sensibilisation-médiation-information

### Acculturer et partager les connaissances

Cette mission qui représente **15 %** de l'activité, se décline sous différentes formes, dans de nombreuses thématiques et dans les différents axes stratégiques.

#### Axe 1 – Œuvrer pour la qualité de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement

*(en bleu les illustrations ou les liens pour plus d'information)*

- « Prix départemental de la construction bois en Isère », porté par le Département, qui récompense selon différentes catégories, les projets représentatifs.
- Participation à l'action « Habiter Bois » à destination des particuliers sur le sujet de la construction bois avec le partenaire historique du CAUE : **Fibois**.



Piscine de Morestel : prix du bois 2020, remis en 2021

- Avec l'ENSAG, accueil de l'exposition « conquête spatiale, où vivrons nous demain » à la Plateforme de Grenoble. Une exposition réalisée par le CAUE 74, avec une participation financière du CAUE 38.

A cette occasion, le CAUE a participé à la conférence organisée par l'ENSAG en lien avec l'exposition et a proposé une visite aux « Balcons de Belledonne » à un petit groupe d'experts .



- Organisation d'une visite sur le « plan de gestion différenciée » à Claix et réalisation d'une vidéo retraçant les caractéristiques du plan de gestion [https://www.youtube.com/watch?v=\\_cihyosl4-Q&t=35s](https://www.youtube.com/watch?v=_cihyosl4-Q&t=35s)
- Commencement des 2 parcours numériques – Archistoire (voir pages 7 et 49).

# SENSIBILISER

- Organisation et participation au Congrès des Maires en octobre 2021, aux côtés de l'Agence d'Urbanisme, de l'EPFLD et de l'EPORA, avec conception d'une plaquette commune sur l'Ingénierie Publique en Isère.



- Présentation des missions du CAUE aux élus des communautés de communes du Grésivaudan et du Trièves
- Participation au comité de pilotage pour la rénovation de l'exposition « des gens de l'Alpe » du Musée Dauphinois
- **Des actions mutualisées au niveau de l'Union Régionale des CAUE :**

- Enrichissement de l'observatoire Archi 20/21 (<https://www.archi20-21.fr/>) avec le projet de rénovation et extension de l'IEP (Institut d'Études Politiques) par les architectes Chapuis Royer sur le campus à Saint Martin d'Hères.



- Programmation « L'Ode à l'arbre » évènement planifié sur 2022 et qui s'inscrit dans la labellisation « Grenoble Capitale Verte Européenne 2022 ». Ce projet est soutenu par : le CAUE de l'Isère, l'URCAUE AURA (via l'observatoire de la biodiversité), le Centre National Chorégraphique de Grenoble.
- Les Enfants du Patrimoine le 17 septembre 2021, juste avant les Journées du Patrimoine (voir chapitre « Pédagogie »).



- La valorisation du Palmarès Régional de l'architecture et de l'aménagement « **Valeurs d'Exemples** », dans le hall du siège du Département et présenté à l'occasion des élections du Conseil d'Administration du CAUE en septembre 2021.



### Axe 2 – Accompagner les démarches centres-bourgs

- Réalisation de 2 vidéos sur la thématique des Centres-Bourgs et la qualité des espaces publics retraçant le parcours, la méthodologie et l'implication de tous les acteurs pour arriver à des opérations de qualité : exemples de Biol (<https://www.youtube.com/watch?v=dik6qvDKVio>) et de Cognin les Gorges ([https://www.youtube.com/watch?v=tX\\_zabVp\\_A8](https://www.youtube.com/watch?v=tX_zabVp_A8)), 2 communes également proposées dans le cadre des visites d'opérations.



- Conception d'une plaquette sur la démarche de revitalisation. Le CAUE accompagne de longue date les communes iséroises pour des projets participant à la revitalisation de leur centre ancien. Il a donc une expérience à mettre au service des territoires en la matière. La conception a été réalisée en 2021 pour une publication en 2022.
- Participation aux CDAC en tant qu'expert du développement durable, c'est proposer une expertise sur les enjeux d'aménagement du territoire et de la préservation de l'environnement. C'est questionner l'attractivité des centres-bourgs et l'équilibre centre / périphérie pour le développement du commerce.

- En partenariat avec les enseignants du master Ville-Ressource de l'École d'architecture de Grenoble (ENSAG), le CAUE a accompagné l'organisation d'un atelier-étudiants. La thématique de la revitalisation des petites villes était un sujet pour lequel l'expertise du CAUE était attendue. Ce sujet est aujourd'hui en enjeu fort des politiques d'aménagement, et il était particulièrement pertinent de faire travailler de futurs architectes sur cette thématique. Le CAUE a ainsi mis en lien les enseignants avec la commune de Beaurepaire, intéressée par la démarche. Il a suivi l'organisation de cet atelier et les rendus des étudiants sur le 1er semestre 2021."



- L'EP. SCoT de la Grande Région de Grenoble organise depuis plusieurs années des visites d'opérations exemplaires concernant le traitement de l'eau dans les aménagements. Le CAUE a été partenaire de plusieurs de ces visites à destination des élus et des techniciens. L'EP SCoT a sollicité une nouvelle fois le CAUE pour organiser la visite du quartier « Petit Jean » à Gières. Cette opération, datant d'une dizaine d'années, est bien connue du CAUE. Il avait en effet accompagné les élus de la commune dans ce projet visant à mettre en œuvre pour la première fois l'approche environnementale de l'urbanisme. La visite s'est tenue le 12 octobre 2021 devant un public d'une vingtaine de participants.



# SENSIBILISER

## Axe 3 – Sensibiliser à la ville en transition et à l'adaptation au changement climatique

- Appui à l'organisation de circuits de la construction bois (programme dans le cadre des 20 ans du prix de la construction bois) sur différents territoires du Département de l'Isère : le dernier circuit s'est tenu en janvier 2021 au cœur de la Métropole. Pilotage : Fibois.
- En lien avec le précédent point, appui à la valorisation du projet le « Haut bois », projet de logements sociaux de grande hauteur réalisé en bois sur la ZAC Flaubert à Grenoble (comprenant également des visites à destination des scolaires...).



- Participation à la visite de Vieo Habitat et à la conférence proposée aux « Grands Ateliers » sur la construction Bois et ses évolutions (conception / réalisation / RE2020). Intervention du CAUE sur « Comment le bois répond aux enjeux et objectifs de la loi économie circulaire 2020 et de la future RE 2020 (E-C+) ».



- Participation à la programmation du festival « Archi'nature » en Chartreuse (38/73) le long du Guiers, qui se déroule sur 6 mois, sur différents sites. Une occasion de découvrir des œuvres tout au long d'un parcours.



- Préparation d'une visite aux Pays Bas, sur le sujet « risques inondation et résilience » en vue de sa programmation l'année suivante. Une proposition qui s'inscrit dans une démarche d'identification de bonnes pratiques.
- Participation aux comités de site et groupes de travail sur le territoire « Chamechaude – Col de Porte » organisés par la CCCC et GAM, afin de formuler un plan d'actions pour ce territoire en vue de le redynamiser, le valoriser tout en le préservant.
- Intervention du CAUE dans le cadre du colloque l'ANEB « l'eau au cœur de l'aménagement : une stratégie gagnante » à Toulouse, sur les méthodes et outils de sensibilisation et inscrire la participation dans les politiques d'aménagement (<https://bassinversant.org/colloque-eau-2021>).



- Co-organisation avec l'AGEDEN d'un atelier : « Rénover mon bâtiment communal : passer de la contrainte à l'opportunité » en partenariat avec Territoire d'énergie 38 (novembre 2021 à Reventin-Vaugris, pour Vienne-Condrieu-Agglomération). Les 3 structures se sont associées pour proposer une méthodologie d'approche du projet adaptée à chaque contexte, en s'appuyant sur leurs compétences spécifiques et leurs retours d'expériences avec les collectivités pour obtenir une vision globale dans l'objectif d'atteindre des projets performants aussi bien sur les questions énergétiques que de confort d'usages, de qualités architecturale, etc.
- Préparation du catalogue 2022 « visites d'opérations exemplaires » : 4 visites à partager sur le territoire isérois.



- Intervention sur le sujet de la densité dans le cadre de la conférence sur l'habitat du SCOT des Rives du Rhône, par la présentation d'un projet exemplaire de Notre Dame de l'Osier.
- Sujet de la densité que le CAUE a présenté au siège du Département : intervention sur le sujet des formes urbaines et de l'habitat intermédiaire à la conférence départementale de l'habitat (déc. 2021). Les exemples isérois en habitat intermédiaire sont diversifiés, mais pour certains déjà anciens. Cette offre demeure encore relativement marginale.

#### ■ Des actions mutualisées au niveau de l'Union Régionale des CAUE et de la fédération nationale des CAUE :

- Contribution aux événements de l'UR CAUE et des partenaires institutionnelles :
  - ▶ Le « pôle arbre urbain » et son centre de ressources, en partenariat avec la DREAL, l'OFB, le Conseil Régional et la Mission Haies.
  - ▶ « Réseau Paysage Auvergne Rhône Alpes » avec la DREAL.
- Participation aux « communications » sur l'environnement : interview dans le cadre du « Cycle E » de la FNCAUE, sur le retour sur un accompagnement mené à l'occasion de l'élaboration du PLUi de GAM en 2019. <https://cycleenvironnement.fncaue.fr/des-oap-paysage-et-biodiversite>

#### Axe 4 – Agir pour préserver le foncier

#### ■ Des actions mutualisées au niveau de l'Union Régionale des CAUE :

- Le programme trAILS (Alpine Industrial Landscapes Transformation), qui s'intéressait à la transformation de friches industrielles dans l'espace Alpin, a pris fin le 31 mai 2021. À cette occasion, les CAUE, dont le CAUE du Vaucluse et l'Union Régionale des CAUE AURA ont organisé une journée de restitution finale du projet trAILS en mai. Ce programme comprenait un recensement des sites de friches industrielles de l'Espace alpin et des travaux d'expérimentations de méthodologies d'analyse et de projet sur 4 sites pilotes de ce territoire, en Autriche, Italie, Slovénie et France... Pour en savoir plus : <https://www.idfriches-auvergnerhonealpes.fr/actualite/restitutionfinale-du-projet-interreg-alpine-space-trails>
- Contribution aux ateliers IDfriches et participation à des visites d'opération, comme le cadran solaire sur l'ancien site du centre de recherche du service santé des armées à La Tronche. L'implication du CAUE se poursuit aux côtés d'INDURA\* sur des sujets concernant l'économie circulaire.
  - \* Indura fait partie de la stratégie Cluster de la Région, il est notamment un outil basé sur l'innovation des entreprises.

#### Axe 5 – Habiter demain

- Démarrage de l'étude en novembre 2021, avec l'arrivée du chargé d'étude sur le poste.

## SENSIBILISER

## quelques illustrations



### Beaurepaire et Moidieu-Détourbes Visite de 2 restaurants scolaires

- Beaurepaire : construction d'une cantine située en contrebas de l'école.
- Moidieu-Détourbes : construction d'un restaurant scolaire intergénérationnel dans le cadre de la redynamisation du centre-village.

Ces visites "à partager" sont organisées par le CAUE pour encourager la qualité des équipements. L'occasion d'aborder collectivement les questions de la démarche de projet (de la programmation à la réalisation), des choix architecturaux, des techniques constructives, des exigences environnementales, de l'emploi de matériaux biosourcés, du coût global d'opération...

Une quinzaine d'élus ont participé à cette visite et ont partagé leurs expériences et leurs projets à venir.

Les questions de qualité d'offre pour les écoliers comme pour les agents étaient au cœur des échanges, tout comme celles concernant la mise en œuvre de matériaux, notamment biosourcés, en marchés publics (pisé, terre crue, bois) et de l'offre de restauration élargie aux seniors (cantine intergénérationnelle).

### Claix Une vidéo pour découvrir la gestion différenciée

La loi LABBE interdit depuis 2017 l'utilisation de produits phytosanitaires pour la gestion des espaces publics. Ces évolutions réglementaires encouragent les communes à chercher des méthodes alternatives pour la gestion des espaces publics.

Pour les collectivités, c'est une méthode pertinente pour répondre aux différents enjeux qui se posent aux gestionnaires des espaces publics :

- enjeux économiques (faire face aux charges de fonctionnement),
- enjeux environnementaux (préserver la biodiversité et la qualité des sols),
- enjeux culturels (valoriser l'identité des paysages communaux),
- enjeux sociaux (améliorer le cadre de vie des habitants).

Cette vidéo réalisée par le CAUE de l'Isère dévoile l'expérience des services et des élus de Claix. Elle a été réalisée à l'occasion d'une visite où la pratique claixoise a été présentée à d'autres communes iséroises, motivées pour faire évoluer leurs pratiques. Elle est disponible sur notre chaîne Youtube <https://www.youtube.com/watch?v=cihyos14-0&t=63s>.



## LA GESTION DIFFÉRENCIÉE

### À CLaix



L'Observatoire

Le CAUE de l'Isère a réalisé 74 fiches sur les opérations exemplaires, dont 9 produites en 2021

**38**  
**Isère**  
**caue**  
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

**Bâtiment**

**Industriel**

**activité**



**CARACTÉRISTIQUES**  
DÉMARRAGE DE L'ÉTUDE : mai 2017  
DÉMARRAGE DU CHANTIER : mai 2017  
LIVRAISON : décembre 2018  
COST TRAVAUX BÂTIMENT : 2 739 000 € HT  
SURFACE : 2696 m<sup>2</sup> utiles  
COST AU M<sup>2</sup> : 1 016 € HT / m<sup>2</sup> utile

**ACTEURS DU PROJET**  
MAÎTRISE D'OUVRAGE : CCMV (Communauté de Communes du Massif du Vercors), Vercors Lait.  
ÉQUIPE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE : FLOO Architecture & Urbanisme (architecte mandataire), PEZC (économiste), Beter Cachat (fluides), Gaudin (structure bois), Tréss (VRD), BE21L (BE Structure BA), Beter Cachat (BE Fluides), Alpes Control (Contrôle technique), Cleyf Sps (CSPS)  
ENTREPRISES : ETS Blanc, Routière Chambard (VRD, terrassement), SCC Travaux Spéciaux (fondations spéciales), Bâtisseur (Démolition, Gros-Ouvr), John Sauvignon (Charpente, ossature bois), Couverture, menuiserie, en bois), SBS Menuiserie (men, métalliques, serrurerie), P1 Install (cloisonnement), Sorriba BA (travaux résine), FSC Cambium (agencement magasin), ICS, SECAR (Plomberie), Electric Tolérie (électricité), Clauger (froid industriel).

**RENOVATION-EXTENSION D'UNE COOPÉRATIVE LAITIÈRE**  
Villard-de-Lans - 38250

crédits photographiques : FLOO Architecture & Urbanisme - édition : 05/2021

[www.caue-isere.org](http://www.caue-isere.org)

**38**  
**Isère**  
**caue**  
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

**Equipement**

**Administratif**

**public**



**CARACTÉRISTIQUES**  
DÉMARRAGE DE L'ÉTUDE : mars 2018 (commiss) / novembre 2012  
DÉMARRAGE DU CHANTIER : novembre 2012  
LIVRAISON : - Commerces : décembre 2013 - Mairie : avril 2014  
- Espaces extérieurs : février 2015  
COST TRAVAUX BÂTIMENT : - Bâtiment mairie (rénov. et ext.) : 2 500 000 € HT - VRD : 600 000 € HT - Commerces 800 000 € HT  
SURFACE : Mairie : 1106 m<sup>2</sup> SHON + Commerces 1400 m<sup>2</sup> SHON  
COST AU M<sup>2</sup> : 1 556 € HT / m<sup>2</sup> SHON (rénovation et extension mairie)

**ACTEURS DU PROJET**  
MAÎTRISE D'OUVRAGE : Commune de Saint-Martin d'Uriage AMO : CCA  
ÉQUIPE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE : Viole OFF Architecture (mandataire) et Atelier de la Place (architectes associés), In Situ (DPC), D. Naudon (architecte d'intérieur), Dipique (économiste), Vessière (BE structure béton), Angélice (BE structure bois), Adret (BE fluides et HVE), Idépe (BE VRD)  
ENTREPRISES : EVD38 (VRD, paysage), EPISC (aménagement public), GFA et Corbelp (destruction/mécanisme), SDDC (structure mixte bois acier/écaillé par membrures), Gaudin (charpente/couverture), LP écaillé (écaillage), De Faria (façade/isolation par l'extérieur), CBMA (menuiserie bois avec vitr.), Valenti (plomberie), CCP (carrelage/pierre), CIOFI (sol souple), Euro confort maintenance (peinture), Kone (ascenseur), Sebila (serrurerie/mécanisme), Sagano (occupations), ENERGEA (sanitaires, chauffage), GAP (électricité, courant faible), Bain Voyet (plomberie sanitaire, chauffage, eau VMC), SAS électricité générale Popay (électricité, courants faibles).

**RENOVATION ET EXTENSION DE LA MAIRIE**  
Saint-Martin d'Uriage - 38410

crédits photographiques : BQDT N°392 de Décembre 2022-Tome 1

[www.caue-isere.org](http://www.caue-isere.org)

**38**  
**Isère**  
**caue**  
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

**Equipement**

**Culturel**

**public**



**CARACTÉRISTIQUES**  
DÉMARRAGE DE L'ÉTUDE : septembre 2016  
DÉMARRAGE DU CHANTIER : novembre 2018  
LIVRAISON : été 2019  
COST TRAVAUX BÂTIMENT : 2 500 000 € HT Bâtiment mairie (rénov. et ext.), vrd : 600 000 € HT, + commerces 800 000 € HT  
SURFACE : 274 m<sup>2</sup> SHON  
COST : 754 000 € HT (bâtiment) - 78 000 € HT (aménagement extérieur - 52 000 € HT (équipement cuisine)

**ACTEURS DU PROJET**  
MAÎTRISE D'OUVRAGE : Commune de Notre-Dame-de-Vaulx  
ÉQUIPE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE : Florian COLYER Architectes (mandataire) et Noémie GUMBARD (architecte associé), SQUARE PAYSAGE (BE paysagiste-concepteur), TRACE BE (VRD, mobilisé en sous-traitance), AMDE (fluides-thermiques/qualité environnementale), VESSIERE (BE structure), AVONNE (BE architecte), ARCEA (BE Economiste de la construction et du patrimoine, mobilisé en sous-traitance), ECHOLOGOS (BE Acoustique)  
ENTREPRISES : COREALP (Gros œuvre), CDI (Charpe), Avenir Bois (Charpente/couverture), TECHNIQUES (Menuiseries extérieures), S.O.Z.M (Serrurerie), GRAND MENUISERIE (Menuiseries intérieures), ETS MADDALON (Cloisons/doublage), TECHNICO ALPES SECOND EUVRE (Carrelages-faïences), COMPTOIR DES RESTAURANTS (Plomberie), AGCP (Électricité-CF), PSD (Chauffage sanitaire VMC), SAS LIONET (VRD-paysage)

**RE-CONSTRUCTION DE LA SALLE MULTI-ACTIVITÉS**  
Notre-Dame-de-Vaulx - 38280

crédits photographiques : NICEPHORE-IT - édition : 03/2021

[www.caue-isere.org](http://www.caue-isere.org)

**38**  
**Isère**  
**caue**  
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

**Equipement**

**Administratif**

**public**



**CARACTÉRISTIQUES**  
DÉMARRAGE DE L'ÉTUDE : septembre 2015  
DÉMARRAGE DU CHANTIER : septembre 2018  
LIVRAISON : septembre 2020  
COST : 1 433 127 € HT

**ACTEURS DU PROJET**  
MAÎTRISE D'OUVRAGE : Commune de Corbelin  
ÉQUIPE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE : PS Architectes (mandataire), ABEST (BE paysagiste-concepteur), ABEST (BE VRD), GENE-TECHS (fluides-thermiques/électricité), TECTAT (BE structures), PEZC (BE Economiste du bâtiment), ECHOLOGOS (BE Acoustique)  
ENTREPRISES : FUZIER (Gros œuvre), FAVER (Aménagement extérieur), JACQUES-MONNET COLLET (Charpente/couverture), JACQUET (façade-patrimoniales), MCD (Menuiseries extérieures bois), ROLLAND (Serrurerie), CARRE (Menuiseries intérieures bois), CLEMENT DECOR (Cloisons/doublages/papiers-peintures/sol souple), SODRÉCA (Carrelages-faïences), GALLIARD (Électricité-CF), DECLICS (Chauffage/ventilation-saunaire), CFA (Ascenseur)

**Le Campanil - Quand l'accès est un défi**

- 1 hall d'entrée principal situé à 64 cm au-dessus de l'accès depuis la place du Campanil
- 1 accueil lui-même situé à 1.60 m au-dessus du hall d'entrée.
- Sur l'autre façade, 1 accueil qui se situe à une altitude de 1.10 m en-dessous de l'accès depuis le parking arrière.

Le défi a donc été de permettre un accès et un accueil pour tous les publics. En 2016, la commune a donc pris la décision de repenser l'aménagement de l'intégralité des locaux, y compris l'alle Est composée d'une salle des fêtes et des bureaux de l'ADMIR. Les locaux existants de la mairie présentaient de telles contraintes structurelles qu'il n'aurait pas été possible de rendre les locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite par de simples interventions ponctuelles. Le projet de réaménagement a conduit à de lourdes interventions intérieures : plusieurs reprises en sous-œuvre dans les murs de refends, démolition de voûtes et de planchers, mais également des reprises et confortement des structures bois des planchers gravement endommagés par des fuites d'eau.

**REHABILITATION DE LA MAIRIE/SALLE DES FÊTES/AGENCE POSTALE**  
Corbelin - 38630

crédits photographiques : PS Architectes - édition : 09/2021

[www.caue-isere.org](http://www.caue-isere.org)



# COLLABORER

## Collaborer, c'est aussi être partenaires...

- **AURG** : animation stand Congrès des Maires et présentation Acteurs de l'Ingénierie Publique en Isère (plaquette / flyer)
- **ABSISE** : organisation d'une formation sur le logement social
- **ALEC/AGEDEN** : coanimation d'ateliers sur les sujets de la rénovation et de l'énergie
- **AMI** : Congrès des Maires et actions de formations
- **CCN2** : programmation d'événement culturel (prévu en 2022)
- **Cogito Ergo Sum** : programmation du festival Archi'Nature
- **DDT (et Préfecture)** : participation aux différentes commissions et suivi PVD, montage de formation
- **DRAC** : portage d'actions pédagogiques
- **DREAL** : participation au réseau régional du paysage et au comité régional de la biodiversité
- **DSDEN** : missions pédagogiques avec l'assistance d'un professeur relais au CAUE
- **ENSAG** : animation d'ateliers, accueil d'une exposition, action de sensibilisation
- **ENSP** : préparation d'atelier d'étudiant de l'école du paysage
- **EPF et EPORA** : animation d'un stand au Congrès des Maires et présentation des Acteurs de l'Ingénierie Publique en Isère
- **FIBOIS** : Prix départemental du bois, Habiter Bois, table-ronde, visites, conférences...
- **FNCAUE** : animation des « enfant du patrimoine », et réflexion sur l'offre de formation
- **INDURA (& Région)** : participation à ID FRICHES
- **MAISON DE L'ARCHITECTURE** : Architecture 38
- **MOBAT** : intervention en cycle de conférence annuelle
- **MUSÉE DAUPHINOIS** : participation au Copil sur la rénovation d'une exposition
- **PLATEFORME (la)** : programmation d'expositions, accueil des temps forts du CAUE
- **SCOT de la GREG** : animation d'ateliers
- **SOLIHA** : expérimentation / intervention sur les bâtiments communaux
- **UDAP** : interface avec le conseil aux particuliers
- **UNEP** : dans le cadre la préparation des « rencontres du paysage urbain », aux côtés de la FNPHP, ORTIS, FFP, VAL'HOR : une manifestation programmée en 2022
- **URBANISTES CONSEILLERS** : révision des conventions et des modalités d'organisation
- **URCAUE** : suivi des actions : Réseau Paysage, Archi 20/21, valeur d'exemple, transition énergétique, programme TRAILS (recensement des friches industrielles), massif des alpes...
- **9B+** : agence d'innovation culturelle, qui nous accompagne dans l'élaboration des parcours Archistoire. Sont mobilisés autour de ces 2 projets :
  - Les services du Département, musées départementaux et archives départementales
  - Les services des villes, archives de la ville, les Pays d'arts et d'histoire et la régie du téléphérique de Grenoble
  - l'État, le ministère des armées, le musée des troupes de montagne

Par ailleurs, le CAUE est administrateur de l'ALEC, AGEDEN, SOLIHA et le CEN





## Les missions de formation

### La formation, un pilier à conforter ?

L'offre de formation au CAUE représente **2 à 5 %** de l'activité globale selon les années.

Les périodes 2020 et 2021 ont été particulières au regard du contexte sanitaire, contexte qui n'a pas permis de proposer le programme souhaité. Cependant, des webinaires et leur mise à disposition sur le site internet ont connu un franc succès avec un total de plus de 300 personnes « connectées ».

Par ailleurs, les modalités de la certification des formations évoluent. Le CAUE bénéficiait jusqu'en 2020, d'un agrément (CNFEL) de droit comme tous les CAUE, lui accordant le titre « d'organisme de formation ».

#### Depuis fin 2020 :

- Fin 2021 : plus d'agrément pour les professionnels / agents CT
- Fin 2022 : plus d'agrément pour les élus

Les agréments sont aujourd'hui demandés pour l'exercice de l'année civile, afin poursuivre l'offre de formation auprès des collectivités.

Les modalités de financement des formations pour les professionnels et les élus évoluant, en 2021, le CAUE a étudié la certification Qualiopi, requise pour réaliser des formations certifiées et prise en charge par les fonds de formation : les DIF (droit individuel à la formation) et DIFE (DIF élu) et OPCO. Cette étude, sera finalisée en 2022. Elle précisera les orientations retenues dans le cadre de l'offre de formation.

Dans le cadre de ces réflexions, un bilan a été mené sur les 6 dernières années :

- des formations qui accueillent de **7 à 44 participants** ;
- des webinaires qui comptabilisent plus de **300 participants** au total ;
- de **5 à 10 formations** / an selon les années, les contextes et actualités ;
- formations financées par la TA (sauf en cas de commande de collectivités : financement par subventions)
- une quinzaine de « formations » mobilisables qui peuvent être reconduites.



## FORMER



## Les missions de formation

**2021 : une année particulière**

Au regard du bilan présenté ci-avant, l'année 2021 a été une année exceptionnelle, dans la mesure où la réglementation relative aux mesures sanitaires, n'a pas permis de formation en présentiel.

2 formations en présentiel / distanciel ont été proposées, l'une sur les opérations de logements sociaux, et l'autre sur l'urbanisme réglementaire pour un total de 50 stagiaires : une première session organisée par l'Association des Maires de l'Isère (l'AMI) à Villard-Bonnot lors de laquelle le CAUE est intervenu avec Jérôme Lair, représentant de l'Association des Bailleurs Sociaux de l'Isère (ABSISE).

Cette formation intitulée « Les bonnes questions à se poser pour réaliser une opération de logement sociaux » alterne des temps théoriques et des temps pratiques autour d'un support maquette.

Elle permet aux élus présents d'appréhender en

même temps les aspects opérationnels et la qualité architecturale, urbaine et paysagère des projets.

Un cycle de formation a également été engagé sur le territoire du SCoT du Syndicat Mixte des Boucles du Rhône (SYMBORD), à la demande de ses élus. Le premier des quatre modules consacrés à l'introduction à l'urbanisme a été conduit à Saint-Chef, à l'automne dernier. CAUE, Direction Départementale des Territoires et SCoT sont intervenus afin de partager les fondamentaux, pour permettre aux élus d'exercer cette compétence au quotidien.

2021, une occasion pour bien structurer l'offre de formation avec la production d'un programme à destination des élus et des collectivités pour 2022. Il est actuellement conduit sur tout le département de l'Isère.

*Ce bilan, n'intègre pas la formation des enseignants (voir chapitre pédagogie).*





**SENSIBILISER**

**Communication**

**Le site internet du CAUE et les réseaux sociaux**

Le site internet présente les actions menées par le CAUE. Un nouveau site est en préparation. Il sera mis en ligne au 2ème trimestre 2022.

[www.caue-isere.org](http://www.caue-isere.org)

Le CAUE est également actif sur les réseaux sociaux. Il peut ainsi développer sur le net un lien de proximité avec les internautes et montrer son expertise.

<https://www.facebook.com/caueisere38>

[https://twitter.com/Caue\\_Isere](https://twitter.com/Caue_Isere)

- Site internet : **11 095** utilisateurs et **50 251** pages lues
- Facebook : **1412** abonnés
- Twitter : **929** abonnés
- Instagram : **473** abonnés

Enfin, le CAUE a ouvert en 2021 sa chaîne Youtube où sont compilées toutes ses vidéos :

<https://www.youtube.com/channel/UCVb3kqgMxr-Mx-Obh02uLUw>



**La newsletter mensuelle**

Réalisée mensuellement, notre Newsletter présente les actualités de nos missions, les fiches « Observatoire » (cf. page 36) ainsi qu'une rubrique "agenda" pour informer nos **2 281** abonnés des événements du CAUE ou ceux de nos partenaires. **2 nouvelles rubriques** sont apparues en 2021 : l'**ÉDITO**, qui introduit la newsletter et apporte du contexte à ses contenus et les « **Actualités** » qui présentent les événements du mois.



missions

partenariales

## URBANISTES CONSEILLERS

En vue d'accompagner les services du Département dans le cadre de leur mission PPA (personne publique associée) aux documents d'urbanisme, les Urbanistes Conseillers examinent des documents d'urbanisme au regard des compétences du Département. Chaque intervention donne lieu à un avis remis à la Direction du Développement du CDI.

### 8 interventions en 2021 :

- 7 PLU (St Savin, Pont-en-Royans, Saint-Jean-En-Royans, Chateaufvillain, Chapareillan, Passins, Janneyrias)
- 1 PLUI (Vals du Dauphiné)

*soit 32,5 jours d'urbaniste-conseiller.*

2021, une année où le volume d'intervention des Urbanistes Conseillers a doublé par rapport à l'année 2020. Cette progression de l'activité correspond au calendrier électoral qui rythme l'état d'avancement des documents d'urbanisme.

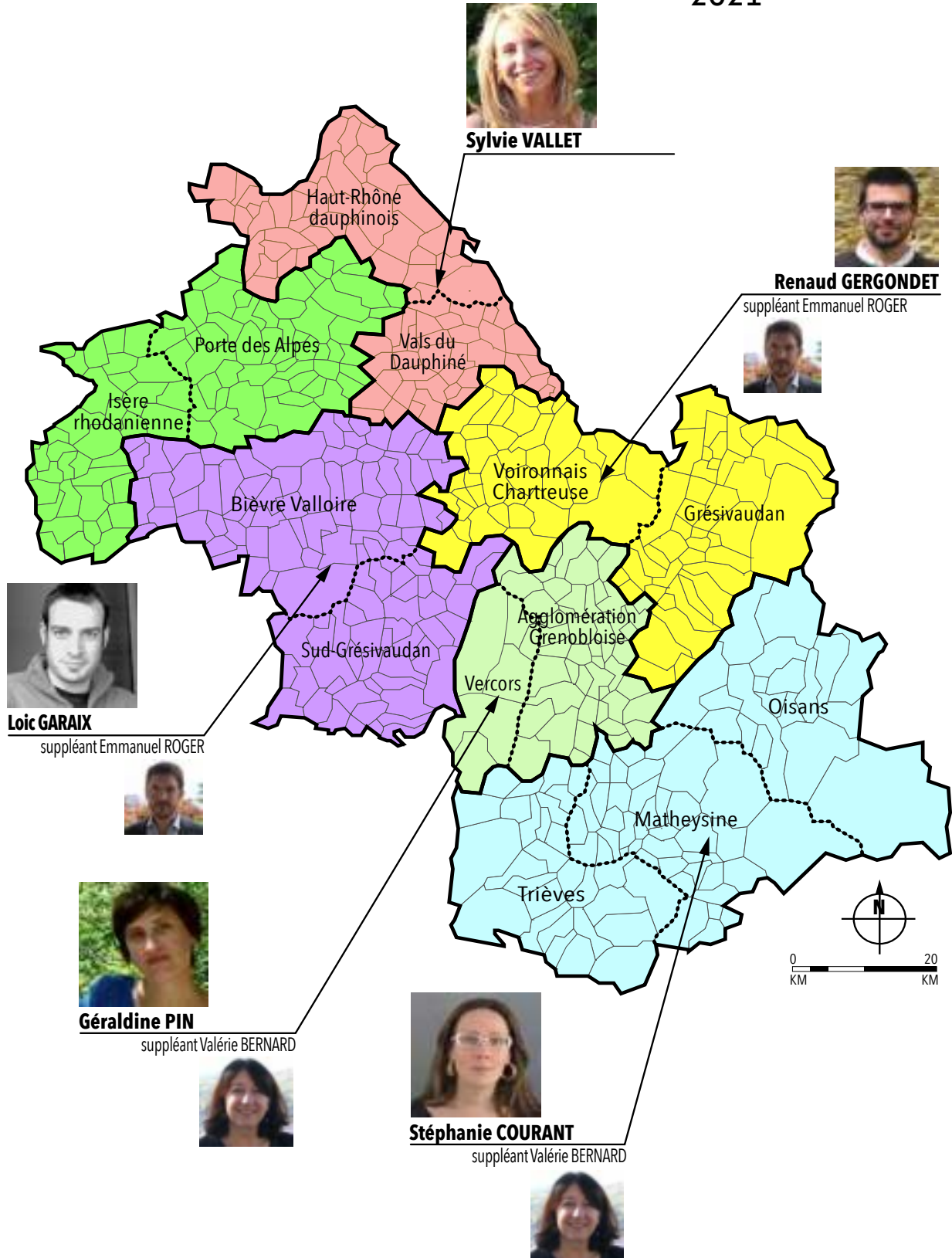
L'enveloppe prévisionnelle était de 90 000 €.

Pour une meilleure répartition des missions entre les consultants, en raison notamment d'une inégale couverture du département par des PLUI, une réorganisation en deux pools : Sud-Isère et Nord-Isère a été proposée. Cette réorganisation s'est accompagnée d'un travail de réécriture des contrats des Urbanistes Conseillers, finalisé avec un avocat, expert du domaine. Il porte plus particulièrement sur l'actualisation de la clause de déontologie. Cet élément sera intégré aux contrats des Urbanistes Conseillers qui seront renouvelés en 2022.



# DÉPARTEMENT

## Urbanistes Conseillers auprès des 13 territoires décentralisés du CDI 2021



missions

partenariales



## PICC

Depuis près de 15 ans, le CAUE accompagne les collèges dans le cadre de l'offre éducative du Département.

L'Espace Pédagogie du CAUE accompagne les collèges pour le montage des dossiers et coordonne les projets inscrits dans le PICC :

- **Découverte culturelle et actions de mémoire**
  - Mon action artistique et culturelle
    - ✱ Activité 4 : « Je m'approprié l'Architecture et l'Urbanisme de mon territoire »
- **Connaissance des acteurs de mon territoire**
  - Mon collège, une architecture à explorer : Résidence d'Architectes

Les actions se déroulent sur les **années scolaires**.

Année 2020-2021 – Projet Architecture – Activité.

Les actions pédagogiques sont terminées.

5 collèges ont bénéficié de cet accompagnement :

- Collège Luther King – Charvieu-Chavagneux
- Collège La Garenne – Voiron
- Collège Louis Lumière – Echirolles
- Collège Lucie Aubrac – Grenoble
- Collège Le Vergeron – Moirans

**N.B. :** L'action avec le collège Aubrac n'a pu être finalisée, le collège ayant souhaité se réorienter sur un travail artistique touchant le volet opérationnel du chantier (conception de signalétique). Cependant, le retard du chantier a impacté le projet.

Par ailleurs, le CAUE a mené 2 autres actions avec le collège :

- dans le cadre des Vacances apprenantes, sur le sujet de la construction du collège (Octobre 2020) avec un groupe de collégiens et d'écoliers de la Villeneuve ;
- dans le cadre de « La Tour Perret se raconte », un projet architecture.

Budget du dispositif : 10 000 €

#### Prévisionnel 2021-2022 :

- **Découverte culturelle et actions de mémoire**
  - Mon action artistique et culturelle
    - ✱ Activité 4 : « Je m'approprié l'Architecture et l'Urbanisme de mon territoire »

6 collèges en prévision :

- Collège Luther King – Charvieu-Chavagneux
- Collège Louis Lumière – Echirolles
- Collège Les Saules – Grenoble
- Collège Olympique – Grenoble
- Collège Le Vergeron – Moirans
- Collège Saint Bruno – La Tour du Pin (collège privé)



# DÉPARTEMENT

## RÉSIDENCE D'ARCHITECTES

Format d'intervention spécifique de dimension territoriale, la résidence d'architectes a été introduite sur proposition du CAUE dans les actions éducatives du Contrat Éducatif Isérois (CEI) en 2014, puis au catalogue du PICC dans la rubrique :

### ● Découverte des Métiers :

- Connaissance des acteurs de mon territoire  
Résidence d'architectes :
- \* Activité 4 : « Mon collège, une architecture à explorer »

Le montage d'une Résidence est consécutif à une 1ère action PIC (N-1).

Le CAUE de l'Isère a organisé en mission partenariale :

**2020-2021**

**Résidence au collège Le Grand Champ de Pont-de-Chéruy  
« Regards sur ma ville et mon territoire »**

Depuis 2018, le montant inscrit pour l'action est de 5 000 €.

Le projet de Résidence d'Architectes a pris une dimension territoriale grâce aux liens tissés entre les 2 collèges et les 3 écoles du secteur. Deux temps forts de valorisation des productions ont mobilisé un travail conséquent de coordination avec l'ensemble des partenaires.

L'exposition des travaux a pu durer 15 jours et plus de 20 classes d'écoliers du secteur et de collégiens ont pu en profiter. L'opportunité de combiner une résidence-mission et une résidence-création était inattendue. Des moyens supplémentaires ont été dédiés à la réalisation du spectacle et à sa captation.

*Pour ces 2 missions partenariales, le budget est entièrement dédié aux honoraires et coût de déplacement des intervenants.*

**Liens d'information :**

Résidence : <https://www.caue-isere.org/article/residence-darchitectes-territoire-sur-ecoutes/>

Collège Le Vergeron-Moirans : <https://spark.adobe.com/page/E33bPXYHRIOrq/>

Collège la Garenne – Voiron : <https://college-la-garenne-voiron.web.ac-grenoble.fr/content/projet-regards-sur-ma-ville-version-2021>

**Prévisionnel 2021-2022 :**

### ● Découverte des Métiers :

- Connaissance des acteurs de mon territoire  
Résidence d'architectes :
- \* Activité 4 : « Mon collège, une architecture à explorer »

1 collège en prévision :

- Collège La Garenne – Voiron

missions

partenariales



missions

partenariales



## LABEL VILLES & VILLAGES FLEURIS

En 2021, le CAUE poursuit cette mission avec des méthodes qui sont désormais consolidées pour mieux assurer l'accompagnement des communes motivées pour progresser : diagnostics partagés, radars, ateliers en salle, visites croisées, arborescence des pratiques, outils d'information et de communication. Les actions suivantes ont été menées :

### Accompagnement individualisé des communes

■ Élaboration des **diagnostics avec 3 nouvelles communes** accueillies dans le dispositif fin 2020 : collecte de données, accompagnement des communes dans l'élaboration de leur auto-évaluation, rédaction du diagnostic, validation des contenus avec les communes.

- **Trois nouvelles communes** ont sollicité un accompagnement du CAUE et seront intégrées prochainement au dispositif d'accompagnement par l'élaboration de leur diagnostic.

*Communes concernées :*

**Tencin, Autrans-Méaudre, Roybon.**

- **Cinq nouvelles communes** ont pris contact avec le CAUE pour être accompagnées. Il s'agira d'officialiser et de confirmer l'engagement de ces communes avant de les intégrer au dispositif d'accompagnement.

*Communes concernées :*

**La Tour-du-Pin, Revel-Tourdan, Huez, Allevard, Bourgoin-Jallieu.**

■ **Évaluations de 10 communes** actuellement en cours d'accompagnement : elles ont été réalisées avec l'organisation de 4 jours de Visites Croisées et la tenue du comité d'évaluation, avec la participation actives de 5 experts mis à disposition par leur collectivité (communes iséroises labellisées 3 fleurs), et des chargés de mission du CAUE.

*Communes concernées :*

**Tencin, Autrans-Méaudre, Roybon, Saint-Paul-de-Varces, Brangues, Vertrieu, Diémoz, Porcieu-Amblagnieu, Villard-Bonnot, Saint-Georges-d'Espéranche.**

Les résultats de ces évaluations ont été partagés avec les communes concernées en fin d'année 2021.

■ **Accompagnement de 8 communes** au cas par cas, au sein desquelles des changements de personnes, élus ou techniciens, ont nécessité une ré-information des équipes, une réorientation de l'accompagnement et/ou une prise de position des communes sur la poursuite de la démarche.

*Communes concernées :*

**Barraux, Saint Chef, Brangues, La Terrasse, Montalieu-Vercieu, Allevard, La-Tour-du-Pin, Saint-Paul-de-Varces, Saint-Alban-de-Roche.**

# DÉPARTEMENT

## Participation aux tournées du Jury

### ■ Visites 2021 du Jury Régional en Isère :

Le CAUE a accompagné la tournée du Jury Régional en Isère, qui a évalué 3 communes candidates et 5 communes contrôlées. Les visites avaient été préparées avec chacune de ces communes au printemps. Les résultats leur ont été délivrés en décembre par le CRT (Comité Régional du Tourisme). Ces 8 communes ont toutes réussi et ainsi obtenu une fleur du Label ou maintenu leur niveau de labellisation : **La Verpillière, Montcarra, Haut-Bréda, Vienne, Claix, Villette d'Anthon, Bernin, Satolas-et-Bonce**

### ■ Visites 2021 du Jury Régional :

Le CAUE a participé en tant que jury à deux tournées, l'une dans le département de l'Allier et l'autre dans le département de l'Ain.

## Action de sensibilisation

- Réalisation d'une visite et d'un film sur la gestion différenciée à Claix.
- Réalisation d'une plaquette de communication présentant la mission d'accompagnement proposée par le CAUE dans le cadre du label : elle a été notamment distribuée à l'occasion du Congrès des Maires de l'Isère.
- Réflexion pour la mise en place d'un « club des Villes & Villages Fleuris labellisées » à partir de 2022.

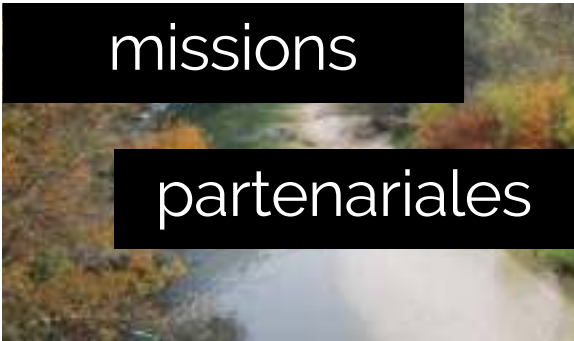
*Budget de la mission : 60 000 €*



missions

partenariales





**ATLAS DES PAYSAGES**

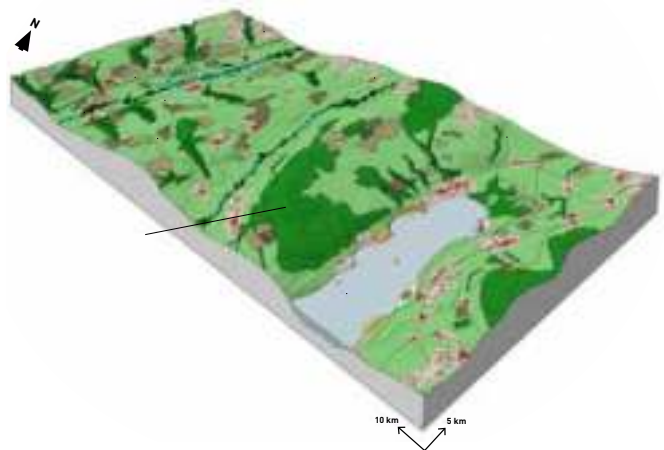
Démarrée en 2019, la mission du CAUE pour le Département a proposé de constituer un groupe de travail partenarial pour définir les objectifs de l'actualisation de l'Atlas et élaborer le cahier des charges pour le recrutement de l'équipe pluridisciplinaire.

La consultation a été menée avec le service marché du Département. L'étude a débuté en 2021.

Le CAUE anime la démarche et suit le travail du prestataire « Passeurs Paysagistes » à travers les productions, les temps de réunions (COTEHC / COFIL / réunions internes & externes...), la programmation de rencontres ou d'interviews, de visites, d'ateliers, etc.

Le CAUE assure également une sensibilisation auprès des futurs usagers de l'« Atlas des paysages » pour que les décideurs et les professionnels soient informés et ainsi favoriser une meilleure appropriation de cet outil.

*Budget de la mission : 20 000 €.*



# DÉPARTEMENT

## ARCHISTOIRE VOIRON

### Un parcours de découverte urbaine

En 2020/21, le Département a soutenu le développement du parcours numérique sur le territoire du Pays Voironnais.

En effet, une étroite collaboration entre les services de l'architecture et du patrimoine du Département, le Pays d'Art et d'Histoire du Pays Voironnais et le CAUE 38, ont permis de proposer un parcours dans la ville de Voiron, dont le prototype est aujourd'hui abouti. Le lancement du parcours numérique est prévu pour septembre 2022.

Le Département a soutenu l'élaboration du parcours à hauteur 20 000 € comprenant : les frais liés à l'outil numérique, l'animation du CAUE autour du développement du parcours (réunions, visites sur site, etc), la participation à l'intégration des données).

Le soutien du Département a été reconduit en 2022, afin de finaliser et valoriser l'application.

Par ailleurs, le Pays d'Art et d'Histoire de la CAPV subventionne le projet à hauteur de 15 000 €. Il contribue à la création des contenus scientifiques, à la définition du parcours et met à disposition les ressources nécessaires à l'enrichissement du parcours (iconographies, écriture et calibrage du point de vue sur le terrain).

La finalité de ce projet est de permettre les actions de sensibilisation des différents publics du Pays d'Art et d'Histoire du Pays Voironnais et du CAUE.





## Le Conseil d'Administration

### Services de l'État

Direction Départementale des Territoires (M. François-Xavier CEREZA ou son représentant)  
 Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (Mme Hélène SCHMIDGEN-BENAUT)  
 Inspection Académique de l'Isère (Mme Viviane HENRY ou son représentant)

### Élus (septembre 2021)

#### Présidente du CAUE :

Mme Christelle GRANGEOT, Conseillère départementale, Maire de Bellegarde-Poussieu  
 M. Christophe BORG, Conseiller Départemental, Maire de Pontcharra  
 Mme Isabelle DUGUA, Conseillère Départementale, Maire des Roches de Condrieu  
 M. Cyrille MADINIER, Conseiller Départemental, Maire de Flachères  
 MM. Christophe REVIL, Conseiller Départemental, Maire de Claix  
 M. Pierre-Didier TCHÉTCHÉ, Conseiller Départemental

### Personnes qualifiées (désignées par le Préfet le 7 septembre 2021)

M. Yacine HADJ HASSINE, Chef de projet immobilier, Architecte, France Nature Environnement  
 M. Romain LAJARGE, Professeur à l'ENSAG, Chercheur Laboratoire AECC – UGA

### Représentants des professions (désignées par le Préfet le 7 septembre 2021)

M. Vincent BRESSY, Architecte, Workspaces-architecture, représentant le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Rhône-Alpes  
 M. Benoît CHARPENTIER, Sarl Iterm, représentant la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics de l'Isère  
 M. Philippe LACOUR, Géomètre-Expert représentant la Chambre Départementale de l'Union Nationale des Géomètres Experts de l'Isère  
 Mme Natacha SEIGNEURET, Architecte-Urbansite, Ingénieure de recherche à l'IUGA

### Membres élus au scrutin secret par l'Assemblée Générale (13 juin 2018)

M. Jean-Christophe DISSART, Enseignant-chercheur, Directeur de l'IUGA  
 M. Jérôme LAIR, ABSISE, Directeur du Développement et du Patrimoine Pluralis  
 M. Laurent MARMONIER, Confédération des Artisans des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)  
 Mme Sophie PAVIOL, Architecte, Professeure en HCA à l'ENSAG  
 Mme Guénaëlle SCOLAN, Directrice de FIBOIS Isère  
 Mme Véronique VERMOREL, Formatrice Greta, Conseillère Régionale

### Représentant CSE élu par le personnel (élu le 10/12/2019)

M. Thibaud BOULARAND – Responsable Pôle Urbanisme CAUE de l'Isère

## Le Conseil d'Administration



**Christelle Grangeot**  
Présidente



**François-Xavier Cereza**  
D.D.T.



**Hélène Schmidgen-Benaut**  
UDAP



**Viviane Henry**  
Inspection Académique



**Christophe Borg**  
Conseiller Départemental



**Isabelle Dugua**  
Conseillère Départementale



**Cyrille Madinier**  
Conseiller Départemental



**Christophe Revil**  
Conseiller Départemental



**Pierre-Didier Tchétché**  
Conseiller Départemental



**Yacine Hadj-Hassine**  
FNE



**Romain Lajarge**  
Professeur à l'ENSAG



**Vincent Bressy**  
Ordre des Architectes



**Benoît Charpentier**  
Fédération BTP



**Philippe Lacour**  
Géomètre Expert



**Natacha Seigneuret**  
IUGA



**Jean-Christophe Dissart**  
Directeur UGA



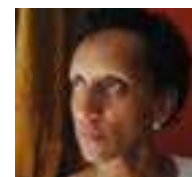
**Jérôme Lair**  
Absise



**Laurent Marmonier**  
CAPEB



**Guénaëlle Scolas**  
Directrice FIBOIS 38



**Sophie Paviol**  
Professeure à l'ENSAG

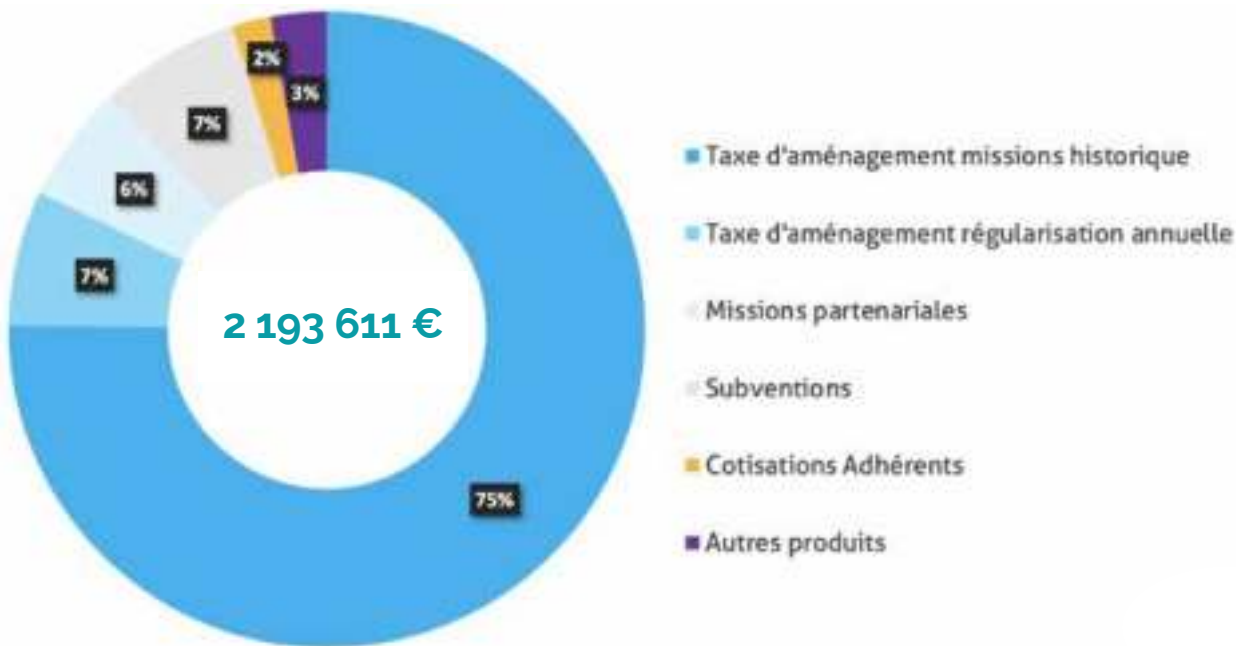


**Véronique Vermorel**  
Conseillère Régionale

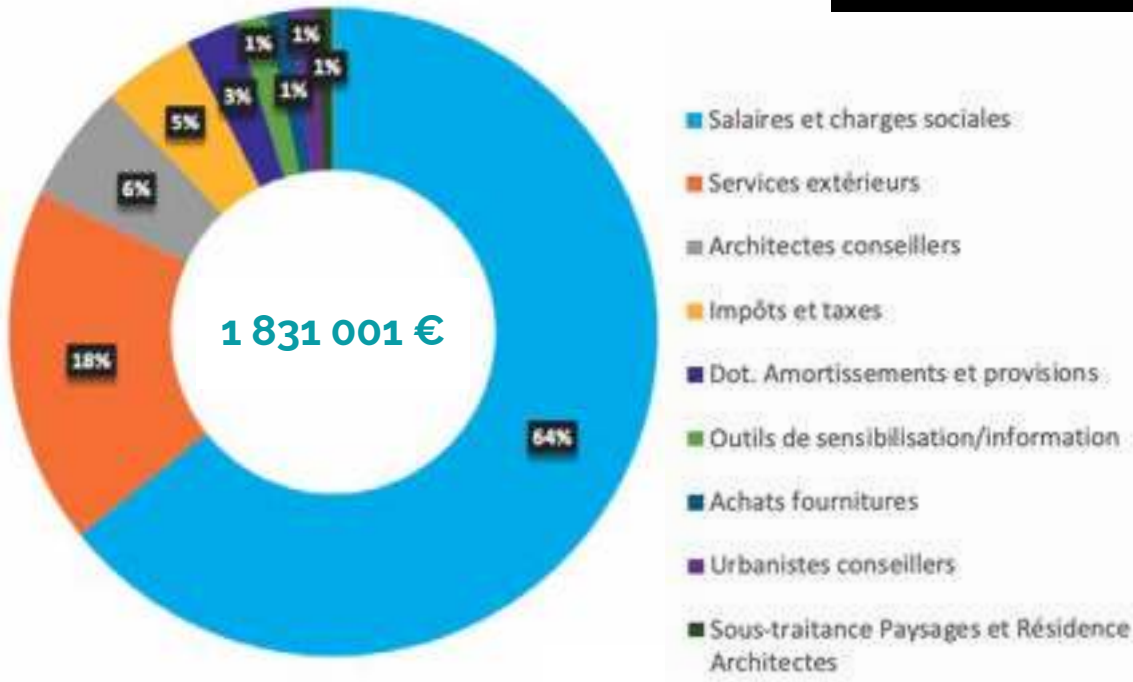


Budget 2021

**Produits**



**Charges**





## Budget 2021

Entre le budget 2021 et son réalisé, les variations les plus importantes sont sur les postes suivants :

- Régularisation de la taxe d'aménagement : seulement 30 000 € avaient été budgétés alors que la régularisation a été de 150 628 € ;
- Évolution du modèle économique avec la « convention à 5 jours » : 70 000 € avaient été budgétés alors que le réel est de 142 217 € ;
- Autres produits et transferts de charges : remboursement par la CPAM et la caisse de prévoyance de l'ensemble des arrêts maladie ;
- Les interventions des architectes conseillers (impact COVID) : - 71 000 €, sur un prévisionnel à 180 000 € ;
- Les missions partenariales, et notamment la mission des urbanistes conseillers en reprise lente, après les élections : environ - 69 000 € sur un budget de 90 000 €.

✳ **Trésorerie : 1 416 868,19€ au 31/12/21 (hors dette)**

L'objectif de retrouver 6 mois de trésorerie « d'avance » a été atteint, sachant que les réserves sur les exercices antérieurs : Habiter Demain (315 K€) et Siège du CAUE (300 K€) sont constituées et commencent à être consommées (malgré un retard dû à l'évolution du poste de CIFRE en CDD-OD et les réflexions sur le siège).

✳ **Une dette s'élevant à 406 052 € au 31/12/2021**

✳ **Résultat net 362 610 €**





## Perspectives et orientations

### ■ Missions de conseil aux collectivités, une tendance qui se poursuit sur 2022

- Accompagnement des collectivités sur les sujets de l'AUE ;
- 14 PVD / Club PVD
- Participation aux CLTC / COCT (publication de la plaquette sur les centre-bourgs) ;
- Commissions de l'État (CDAC, CDNPS, etc.) et locales (SPR, etc.) ;
- Participation aux jurys de concours ;
- Participation à des ateliers / groupes de travail portés par les collectivités.

### ■ Missions de conseil aux particuliers, en lien avec l'Atlas des paysages, un renfort de l'expertise des paysagistes à envisager

- Gestion du réseau des architectes et renfort du réseau des paysagistes conseillers ;
- Bilans et jurys auprès des collectivités ;
- Animation du réseau (1 temps / an) ;
- Recrutement et formation ;
- Gestion de la consultance au siège (jeudi matin).

### ■ Missions informer – sensibiliser, et permettre aux acteurs de se projeter

- Participer aux ateliers / travaux des universités (ENSP, ENSAG, etc.) ;
- Programmer des visites « opérations exemplaires » : catalogue de visites ;
- Alimenter « l'observatoire du CAUE » ;
- Participer à des ateliers / groupes de travail / instances des partenaires ;
- Programmer un voyage pour 2023 (Pays Bas / risque et résilience) ;
- Réaliser l'étude prospective « Habiter Demain – Habiter en 2050 » ;
- Développer et présenter l'application Archistoire (2 stories en cours / 2 à venir)
- Proposer des expositions : Valeurs d'exemple & Exposition Bois Objectif Local chez Terre Vivante.

### ■ Mission Pédagogie à intensifier auprès des communes

- S'inscrire dans les dispositifs portés par l'État, la Région, le Département, les communes et en assurer la gestion comptable ;
- Porter des actions péri-scolaires ;

# PERSPECTIVES



## Perspectives et orientations

- Former les enseignants ;
- Animer un réseau de professionnels dans le cadre des missions
- Un travail de réflexion sur la valorisation des actions pédagogiques auprès des communes en 2022, avec toujours une animation dans les établissements comprenant une dimension territoriale, culturelle et artistique.

### ■ Mission Former et projet d'organisme certifié ?

- Programmer les formations : réalisation d'un catalogue de formation 2023 ;
- Réaliser des formations auprès des élus + recherche d'intervenants ;
- Suivre l'évolution des dispositifs de prise en charge des formations ;
- Étudier la certification Qualiopi pour une mise en place en 2023.

### ■ Missions Partenariales (politiques du Département de l'Isère)

- Animer la refonte de l'Atlas des paysages (fin 2023) ;
- Porter la mission Label Villes et Villages Fleuris ;
- S'inscrire dans les dispositifs PICC et résidence d'architectes ;
- Gérer les missions des Urbanistes Conseillers ;
- En 2022, le Département maintient son soutien le développement d'Archistoire sur la ville de Voiron.

### ■ Poursuite des missions avec l'URCAUE :

*NB : la Directrice du CAUE 38 est depuis 2022, administratrice du CA de l'Union Régionale.*

- Actions, dans la continuité des axes stratégiques de l'URCAUE :
  - ❖ Contribution à l'observatoire Archi 20-21 ;
  - ❖ Contribution au palmarès régional de l'architecture et de l'aménagement Valeurs d'exemples, dont l'appel à candidatures sera renouvelé en 2022.
  - ❖ Participation aux différents réseaux pour mener des actions pour l'environnement
- Nouvelles actions en perspectives :
  - ❖ Intégration des groupes de travail du Comité de massif des Alpes, piloter par le commissaire de massif et son adjoint ;
  - ❖ Organisation d'un colloque sur les friches industrielles (cf programme TRAILS) en 2023 ;
  - ❖ Soutien de la team AURA au projet solar Décathlon ;
  - ❖ Copilotage des événements suivants : les rencontres du paysages urbains le 16 juin, l'ode à l'arbre le 18 juin, les universités d'été des urbanistes fin août 2022.







# Rapport d'activité 2021

341

BODI N°392 de Décembre 2022-Tome 1-Partie 4

Prévenir-Secourir







Laurent PRÉVOST  
Préfet de l'Isère

Je souhaite profiter de la publication de ce rapport, condensé de l'activité et des moyens du SDIS 38, pour souligner l'implication et la qualité du travail produit par les personnels du Service départemental d'incendie et de secours au profit de la population iséroise.

Durant l'année 2021, dans les interventions du quotidien comme dans les opérations d'envergure, le SDIS a contribué à faire vivre l'idéal du service rendu. Service à autrui et service à l'intérêt général se rejoignent dans la variété des missions accomplies par les sapeurs-pompier : secours à la personne, extinction des feux, gestion des crises et des catastrophes, mais aussi beaucoup d'anticipation, d'évaluation et de prévention des risques. Ainsi, le SDIS de l'Isère, c'est 80 757 interventions en 2021, soit une moyenne de 221 interventions par jour, pour protéger et secourir la population iséroise – revenant par là au niveau d'activité d'avant crise que les mesures de confinement avaient fait chuter.

En 2020, le SDIS avait su maintenir, malgré la crise, le service rendu à la population. En 2021, les sapeurs-pompier ont été des acteurs incontournables de la gestion de cette crise sanitaire : au-delà des missions courantes et de la prise en charge des victimes de la Covid, le SDIS a été un acteur clé de la réussite de la vaccination sur le territoire isérois, en partenariat avec l'État et les services publics. De fait, 102 807 injections ont pu être effectuées par les sapeurs-pompier. La capacité d'adaptation et de résilience du SDIS a été précieuse pour répondre à cette forte sollicitation.

Ces interventions n'auraient pu advenir sans l'implication de tous : les personnels administratifs et techniques, les élus et les autorités, et bien sûr, les sapeurs-pompier – qu'ils soient professionnels ou volontaires. En effet, la pérennité du modèle français de sécurité civile et de gestion des crises nécessite que l'engagement des citoyens, au travers du volontariat de sapeurs-pompier, soit soutenu, encouragé et valorisé. C'est largement l'objet de la loi dite « Matras » qu'il nous appartient désormais de décliner.

« Courage et dévouement » : les femmes et les hommes du SDIS ont encore illustré cette année les valeurs portées par leur devise. Je salue leur engagement sans faille, animé par l'altruisme, le don de soi et la volonté de solidarité. Je les remercie pour leur implication quotidienne dans l'exercice de ce métier si exigeant, au service de la sécurité et de la protection de tous.



Anne GÉRIN  
Présidente du Conseil  
d'administration

2021, deuxième année de lutte contre la Covid-19 a conforté le Sdis de l'Isère comme un partenaire stratégique et opérationnel majeur. L'expertise, la détermination, la capacité de mobilisation, la force de déploiement du service, ont été amplement et unanimement saluées.

Je remercie tous les personnels qui ont agi avec engagement pour garantir la continuité du service public de distribution des secours et répondre aux besoins de protection de la population.

Au-delà des volets opérationnel et sanitaire, ce rapport annuel d'activité retrace également les grandes réalisations du service en suivant l'architecture donnée par les piliers du projet d'établissement. Ce bilan montre l'implication des agents à tous les niveaux pour décliner les choix stratégiques et politiques en plans d'action, trouver des solutions collectives, répondre aux besoins des casernes, faire des choix plus efficaces, développer des pratiques innovantes notamment autour du numérique, renforcer l'éducation à la citoyenneté, le tout en s'adaptant à la contrainte budgétaire publique.

Cet engagement est un travail de tous les instants illustré par les nombreuses actions concrètes décrites dans ce document.



Vaccination anti-Covid à destination des agents du Sdis, à l'état-major, en janvier 2021. : préparation des injections.



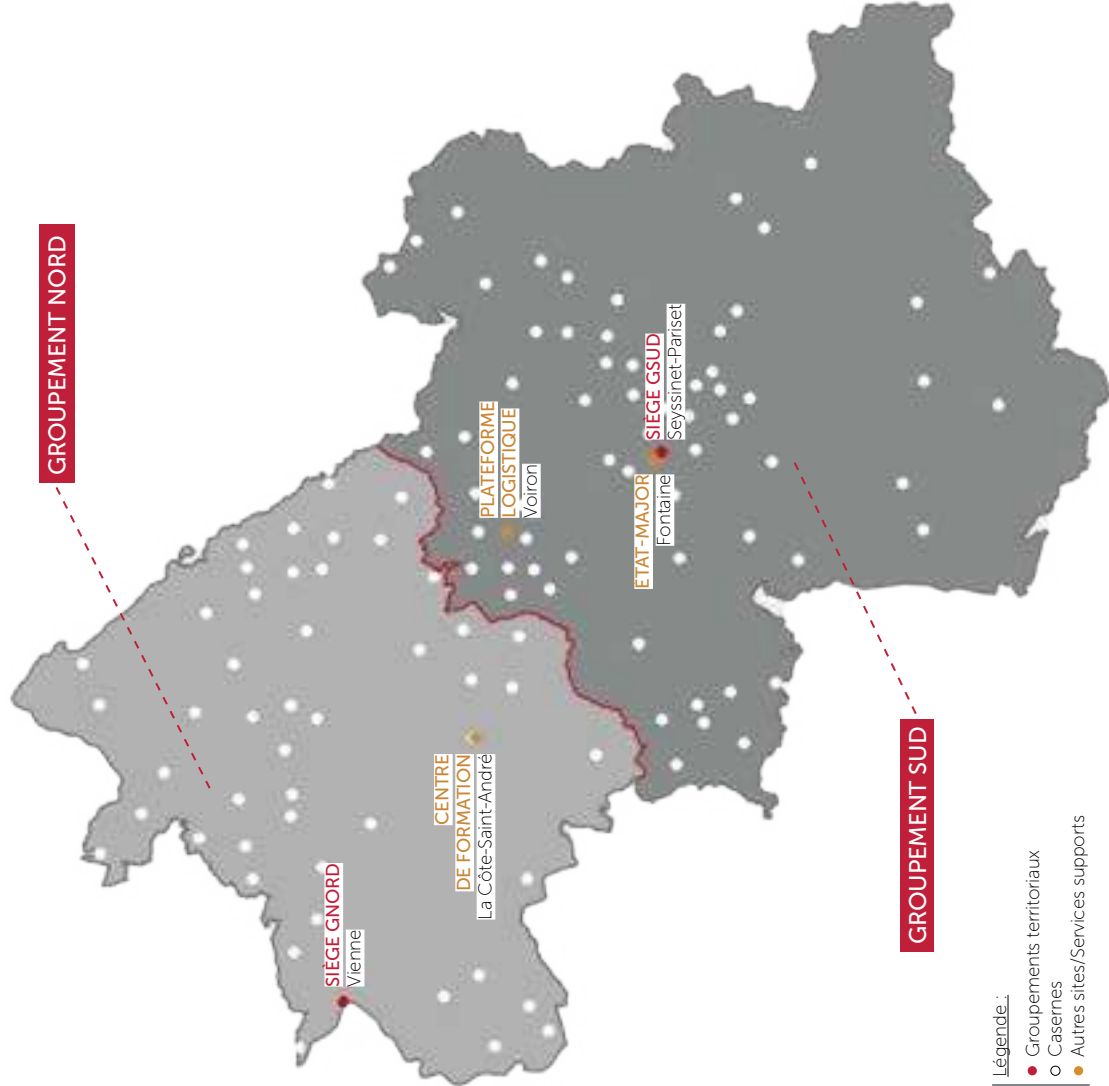
# Sommaire

Structuré autour des sept piliers du projet d'établissement « **Prévenir – Secourir** », ce rapport d'activité dresse le bilan de l'année écoulée et ouvre sur les enjeux et perspectives 2022.

Secours.....	6 à 13
Gouvernance.....	14 à 17
Ressources.....	18 et 19
Patrimoine.....	20 et 21
Numérique.....	22 et 23
Citoyenneté.....	24 et 25
Qualité de vie en service.....	26 et 27

# Secours

## Carte des sites du Sdis



### Missions

Le Sdis a pour mission la **prévention**, la **protection des biens et des personnes** et la **lutte contre les incendies**. En collaboration avec d'autres professionnels spécialisés, le Sdis intervient au quotidien pour :

- prévenir et évaluer les risques de sécurité civile,
- préparer des mesures de sauvegarde et organiser des moyens de secours,
- protéger les personnes, les biens et l'environnement,
- porter secours et évacuer si besoin les victimes d'accidents ou de catastrophes.

Depuis le début de la pandémie, le Sdis assure aussi, pour le compte de la santé, des opérations de prise en charge des malades, de dépistage et de vaccination.

### PRÉVENIR - PROTÉGER - SECOURIR



### Organisation

5 419 agents au 31 décembre 2021

- 820 sapeurs-pompiers professionnels (SPP)
- 4 330 sapeurs-pompiers volontaires (SPV)
- 269 personnels administratifs, techniques et spécialisés (PATS)

#### Maillage territorial

- 112 casernes
- 21 centres de secours
- 2 groupements territoriaux

#### Organisation administrative et technique

- 1 état-major intégrant le centre de traitement de l'alerte (CTA)
- 1 centre de formation comprenant 2 plateaux techniques
- 1 plateforme logistique
- 2 ateliers mécaniques

# Une journée au Sdis de l'Isère



**917**

sapeurs-pompiers disponibles, prêts à intervenir sur tout le département



**221**

interventions



**176** secours à personnes



**16** incendies



**14** accidents de la circulation



**3** risques technologiques



**12** opérations diverses



**172**

victimes prises en charge



Une intervention toutes les

**6'30**

Un appel toutes les

**1'15**



**4**

établissements recevant du public (ERP) visités



**77**

points d'eau incendie (PEI) vérifiés



**6**

dossiers de demande d'autorisation de travaux étudiés



**282**

injections de vaccin contre la Covid-19

## Soutien sanitaire au profit des personnels

Des infirmiers et des médecins sapeurs-pompiers en soutien opérationnel

Les professionnels de santé du Service de santé et de secours médical (SSSM) interviennent en soutien des sapeurs-pompiers sur intervention. À ce titre, ils ont été engagés sur 104 interventions (pour 993 heures de présence) et ont pris en charge 30 sapeurs-pompiers.

Par ailleurs, 24 interventions ont donné lieu à un suivi psychologique des personnels engagés, soit par un psychologue sapeur-pompier, soit par la psychologue du travail.

Une cellule de suivi « Covid-19 »

Une cellule de suivi spécifiquement liée au Covid-19 a été mise en place en mars 2020, à destination des personnels actifs (sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et personnels administratifs techniques et spécialisés), des jeunes sapeurs-pompiers (JSP) et des retraités. Animée 24/7 par une équipe de 20 professionnels de santé sapeurs-pompiers, elle a pour objet de proposer un accompagnement, du réconfort et de l'expertise pour tout sujet lié au Covid-19 (maladie, vaccination, isolement...).

3 818 sapeurs-pompiers et 240 personnels administratifs, techniques et spécialisés ont été suivis depuis le début de la crise.

# Crise sanitaire de la Covid-19

2020. 2021. L'activité opérationnelle du service est jalonnée depuis deux années par la crise sanitaire de la Covid-19. En 2021, la contribution des sapeurs-pompiers au dispositif vaccinal a répondu aux impératifs de mobilisation de tous les acteurs engagés dans la lutte contre la pandémie.

« Depuis mars 2020, les sapeurs-pompiers de l'Isère sont en première ligne dans la lutte contre la Covid-19. En 2021, la mobilisation a pris un nouveau tournant avec la vaccination, d'abord des personnels car faisant partie des premiers éligibles à recevoir le vaccin, puis vers un public de plus en plus large. Cette démarche a permis de réaliser des actions de santé au profit des personnels du service et de la population. Les personnels, quels que soient les statuts, se sont mobilisés autour de valeurs communes en gardant du sens à leur engagement. Une belle réussite de solidarité, d'intégration et de cohésion pour tous les personnels ! »

Contrôleur général **André BENKEMOUN**  
Directeur départemental, chef de corps



## Mission de santé publique

Le Sdis de l'Isère a pris part de façon active à la campagne de vaccination de la population au sein :

- du mégacentre Alpeppo – Grenoble, en partenariat avec le Centre hospitalier universitaire Grenoble-Alpes (CHUGA),
- du mégacentre Isère Bièvre Aéroport, à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs,
- d'unités mobiles de vaccination (UMV), au plus près des citoyens, dans des territoires isolés (Trièves et Collines du Nord Dauphiné), en stations de ski (Oisans), ou encore au profit des collégiens, lycéens et personnels de l'Éducation nationale (Grenoble, Vienne).



96 334 injections ont été réalisées dans ces dispositifs, mobilisant 67 % du pool de vaccinateurs sapeurs-pompiers.

La crise sanitaire démontre la grande capacité d'adaptabilité et de réactivité du Sdis à mettre en œuvre des politiques de santé au bénéfice de la population.



## Vaccination au profit des agents

Pour répondre à l'obligation vaccinale des sapeurs-pompiers, le Service de santé et de secours médical (SSSM) s'est mobilisé pour apporter une réponse quantitative et qualitative : la vaccination a été proposée à l'ensemble des agents du service (SPP, SPV, PATS) ainsi qu'à leurs familles, aux retraités et aux membres de la réserve citoyenne des sapeurs-pompiers (RDCCSP) ; puis, elle a été ouverte aux agents de la fonction publique et aux professionnels de santé.

145 créneaux de vaccination ont été ouverts au sein des cabinets médicaux de l'état-major, de Bourgoin-Jallieu et de Vienne. Au total, 1 692 premières injections (dont 387 SPP, 804 SPV et 129 PATS) et 1 421 deuxièmes injections (dont 321 SPP, 666 SPV et 173 PATS) ont été réalisées. Fin 2021, l'injection de rappel a été proposée en anticipation de l'obligation vaccinale.



## Zoom sur le centre de vaccination Isère Bièvre Aéroport

Le Sdis de l'Isère a assuré le pilotage du centre de vaccination de grande capacité ouvert au mois de mai à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, dans les locaux de l'aéroport Grenoble Alpes Isère, avec le soutien des professionnels de santé du territoire, et en partenariat avec la Région, le Département, Bièvre Isère Communauté, la préfecture et l'Agence régionale de santé (ARS).

L'organisation du centre a été appréhendée comme une intervention de grande ampleur et s'est articulée autour de plusieurs secteurs : **planification** (gestion de la disponibilité, administration du logiciel de prise de rendez-vous), **moyens** (logistique, informatique), **pharmacie** (gestion des doses de vaccins, du matériel médical et des déchets médicaux), **administration** (indemnisation des personnels, suivi financier du fonctionnement du centre, commande de matériels...).

↑ Du 21 mai au 30 août, **81 467 injections ont été réalisées**, soit 790 par jour en moyenne.



## Chiffres



# 102 807

injections

dont :

## 12 313

à Alpeexpo – Grenoble

## 81 467

à Isère Bièvre Aéroport

## 2 554

au sein des unités mobiles de vaccination

En interne :

## 145

créneaux de vaccination ouverts

## 5 698

injections au profit des agents

## 775

injections au profit d'autres agents publics



## Acteurs

### • Les sapeurs-pompiers formés à la vaccination

Afin d'inscrire le Sdis dans la campagne nationale, **110 agents ont été formés aux gestes de la vaccination**. 22 séquences de formation, animées par le Service de santé et de secours médical (SSSM), ont été ouvertes aux sapeurs-pompiers relevant de l'activité de conducteurs équipiers Secours d'urgence aux personnes (SUAP) / Véhicules de secours médical (VSM), ainsi que les professionnels ou les étudiants en santé. Cette formation consistait à rappeler le cadre réglementaire, à présenter le geste médical et à s'exercer sur un mannequin, en binôme avec un vaccinateur expérimenté. Ces nouveaux vaccinateurs ont constitué une ressource essentielle pour accélérer la cadence de la vaccination au fil des mois.

### • Les personnels de la logistique santé

Livrée chaque semaine en vaccins Pfizer, la pharmacie du Centre hospitalier universitaire Grenoble-Alpes (CHUGA) a été la principale porte d'entrée du vaccin en Isère. Les équipes de la logistique santé du Service de santé et de secours médical (SSSM) ont pu **s'approvisionner en parfaite autonomie**. Cette mission a, néanmoins, demandé une **organisation logistique conséquente et une grande rigueur pour assurer le maintien de la chaîne du froid** nécessitée par ce vaccin stocké à -80°C au centre hospitalier, pour ensuite être conservé dans les réfrigérateurs de la pharmacie interne du Sdis, entre 2 et 8°C. Il a fallu également être constamment vigilant pour respecter l'équilibre entre les stocks et le besoin. L'ensemble des injections a été préparé sur site par les personnels formés du SSSM.

### • Les anciens sapeurs-pompiers au soutien de la vaccination

L'équipe des anciens sapeurs-pompiers de la Réserve départementale citoyenne des sapeurs-pompiers (RDCSP) de l'Isère s'est largement mobilisée pour faire fonctionner les centres de vaccination, à la charge logistique importante.

Sur le centre Isère Bièvre Aéroport, la RDCSP a participé à **314 missions de soutien** (installation du centre, organisation des temps de pause et des repas, préparation des seringues...) reposant sur **57 agents** pour un total de 1 980 heures réalisées. En 2021, les missions liées à la vaccination ont représenté 70 % des sollicitations des réservistes.

# Interventions remarquables



DR - Le Dauphiné Libéré

**2** Autrans-Méaudre en Vercors à 20h04

Un spéléologue s'est blessé à -250 mètres dans le gouffre du « Trou qui souffle ». Plusieurs équipes de secours spéléo, dont celle du Sdis, ont été mobilisées dans le cadre de l'activation par le préfet de l'Isère des dispositions spécifiques départementales (dites « ORSEC ») **secours en spéléologie**.

La victime, rentrée dans la cavité vers 20 h, a été remontée à la surface un peu avant 4 h du matin.



**19** Saint-Marcellin à 0h06

Un incendie a détruit plusieurs bâtiments d'une exploitation de nuciculture ainsi qu'une maison d'habitation, totalisant une surface de 3 700 m<sup>2</sup>.

Le feu a nécessité la mise en œuvre d'un dispositif hydraulique de l'ordre de 6 000 litres par minute et a mobilisé 70 sapeurs-pompiers, avec un poste de commandement de niveau colonne.

Du matériel agricole a pu être préservé, permettant à l'exploitant de poursuivre malgré tout son activité.



**20** Grenoble à 21H37

Une femme, âgée de 41 ans, s'est jetée dans l'Isère.

Malgré la mobilisation immédiate des spécialistes en **sauvetage aquatique** et d'une **équipe cynotechnique**, la victime n'a pas pu être repérée.

Elle sera retrouvée par un promeneur, décédée et échouée sur la rive le lendemain matin, à quelques kilomètres en aval.



**30** Grenoble à 7h57

Une procédure opérationnelle dite « **gaz renforcée** » (PGR), consistant à engager une coupure du réseau de gaz dès l'alerte, a été activée après la découverte d'une fuite sur le réseau souterrain de distribution de gaz naturel. De très fortes concentrations de gaz, étendues sur une zone d'un hectare environ, ont nécessité l'évacuation préventive de 120 personnes.

50 sapeurs-pompiers ont été mobilisés.

La salle de crise du Centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (Codis) a été activée.



**14** Montbonnot-Saint-Martin à 16h17

Un feu s'est déclaré au niveau de la **toiture** d'un gymnase comportant 700 m<sup>2</sup> de **panneaux photovoltaïques**.

Il a été éteint au moyen de cinq lances à eau et de deux lances canon sur échelles aériennes.

Par ailleurs, les sapeurs-pompiers sont parvenus à éviter la propagation du feu et à ainsi préserver le logement du gardien, attenant au gymnase.



**19** Velanne à 12h33

À la demande de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), l'équipe spécialisée en **risque radiologique** est intervenue chez un particulier ayant récupéré plusieurs pierres supposées uranifères.

Finale, les mesures de radioactivité et de contamination se sont révélées conformes au bruit de fond naturel.

JANVIER

FÉVRIER

MARS

AVRIL

MAI

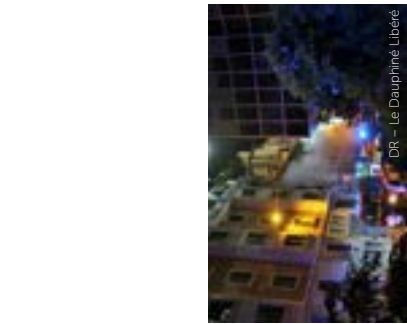
JUIN



## Dysfonctionnements dans la réception des appels d'urgence

En juin, différentes pannes (informatique ou réseau) ont perturbé la réception du 18-112 ainsi que du 15, numéro d'appel du Samu.

À chaque fois et sans délais, en lien avec les services partenaires, des solutions techniques ont été mises en place pour garantir la continuité des secours.



DR - Le Dauphiné Libéré

**4** Grenoble à 23h46

Un feu déclaré dans une chambre d'un hôtel, situé en plein centre-ville de Grenoble, a nécessité l'engagement de 67 sapeurs-pompiers et de sept engins de secours.

Grâce à une alarme précoce et au respect des règles de sécurité, 31 personnes de différentes nationalités ont pu être évacuées, dont seules deux ont nécessité un transfert hospitalier.



DR - Le Dauphiné Libéré

**15** Le Pont-de-Claix à 18h26

Un accident est survenu sur la RN85, impliquant trois voitures. Les secours ont pris en charge 11 victimes, dont deux classées en urgence absolue.

Cette intervention, ayant mobilisé une trentaine de sapeurs-pompiers, a donné lieu à l'utilisation du Système d'identification numérique standardisé (Sinus).

Ce dispositif - composé de bracelet, de scanners de codes-barres et d'ordinateurs et tablettes équipés de l'application dédiée - permet le recensement et le suivi des victimes, dès lors qu'elles sont nombreuses.



**12** Villard-de-Lans à 16h22

L'hélicoptère de la sécurité civile Dragon 38 s'est écrasé au sol alors qu'il était engagé pour porter secours à un vétérinaire blessé. Le bilan est de cinq victimes, dont un décédé.

L'appareil était en feu à l'arrivée des secours. La salle de crise du Centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (Codis) et un poste de commandement ont été engagés. 65 sapeurs-pompiers ont été mobilisés sur cette intervention, les premiers étant affectés à la caserne de Villard-de-Lans.



**5** Saint-Siméon-de-Bressieux à 17h32

Un cheval est tombé dans une cavité formée subitement à la suite d'un effondrement de terrain. L'animal s'est retrouvé immobilisé dans un fonsis d'environ 3 mètres de profondeur. Une unité sauvetage déblaement a été engagée afin de sécuriser la zone d'intervention et de prévenir tout risque de mouvement de terrain secondaire.

L'animal a été pris en charge par une équipe de secours animalier et a été extrait au moyen d'un engin de travaux public.



**20** Grenoble à 15h03

Un incendie concernant initialement un campement d'habitats légers de fortune s'est propagé à un entrepôt de 2 500 m<sup>2</sup> à usage de stockage de matériaux de construction. Un important dispositif hydrauliques (13 lances dont deux sur échelles aériennes) a permis la protection d'un autre entrepôt attenant de 4 000 m<sup>2</sup>.

Une quarantaine de personnes occupant le campement ont été prises en charge par la mairie et 15 employés de l'entreprise (sur 70) ont été placés au chômage technique.



**28** Goncelin à 9h09

Au sein d'un site industriel, une fuite liquide d'acide chlorhydrique concentré à 98 % sur une cuve de 12 m<sup>3</sup> a été sécurisée grâce à l'intervention de l'équipe spécialisée en risques chimiques.

Après avoir établi un périmètre de sécurité nécessitant l'évacuation de 50 personnes et le confinement d'habitants, les sapeurs-pompiers ont mis en place trois lances queue de paon, afin de diluer les vapeurs, et ont réalisé un tapis de mousse sur la flaque d'acide, afin de prévenir toute évaporation. Les relevés de toxicité réalisés après la mise en place des premières mesures se sont avérés nuls.

JUILLET

AOÛT

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE

## Renforts extérieurs

Le Sdis de l'Isère a participé à des opérations de renfort sur les fronts des feux de forêt et de la crise sanitaire :



### Lutte contre les incendies en Grèce

Dans le cadre du mécanisme de protection civile de l'Union Européenne, **quatre sapeurs-pompiers isérois, spécialistes feu de forêt (FDF) et qualifiés détachement d'intervention hélicoptère (DIH)**, sont partis sur l'île d'Eubée du 5 au 17 août pour **lutter contre les gigantesques incendies** qui ont ravagé pendant plusieurs semaines les forêts grecques.



### Lutte contre les feux de forêts en Méditerranée

Le **groupe d'intervention feu de forêts (GIFF)** a été déclenché trois fois durant la période estivale : du 12 au 18 juillet dans l'Aude, du 16 au 30 août dans les Bouches-du-Rhône et le Var, et du 27 au 30 août dans le Gard complété par un groupe de commandement (GCDT). **92 sapeurs-pompiers ont été mobilisés** sur ces opérations de renfort.



### Soutien sanitaire en Outre-mer

Un **sapeur-pompier a été envoyé en renfort en Guadeloupe** du 4 au 19 septembre dans le cadre de la mission d'appui en situation de crise (MASC) **pour soutenir les services de secours locaux dans la lutte contre l'épidémie de Covid-19**. Il faisait partie des 62 sapeurs-pompiers de la métropole qui se sont portés volontaires pour soutenir l'Outre-mer.



### Dépistage à l'aéroport de Lyon

Dans le cadre des dispositions en matière de **contrôles sanitaires Covid-19** pour l'accès au territoire national, le Sdis a participé à **27 journées d'action à l'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry**. Certaines journées ont vu jusqu'à cinq sapeurs-pompiers mobilisés pour réaliser des tests avec prélèvements nasopharyngés.

## Équipes spécialisées

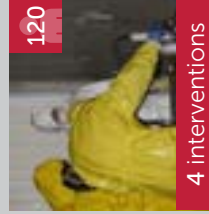
Les équipes spécialisées sont intervenues à 757 reprises.

Dernière-née, l'équipe **Drones**, composée de 9 télépilotes, est intervenue à 34 reprises afin d'apporter un soutien visuel en intervention, notamment sur des sites inaccessibles et/ou dangereux.

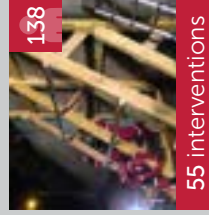
Risques chimiques et biologiques



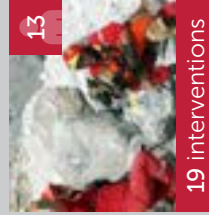
Risques radiologiques



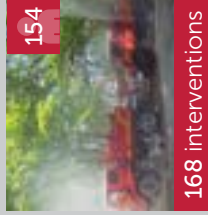
Sauvetage déblaiement



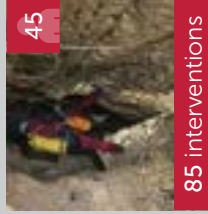
Cynotechnie



Feux de forêts et d'espaces naturels / Détachement d'intervention hélicoptère



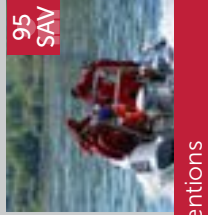
Intervention en milieu périlleux / intervention en site souterrain



Secours subaquatique



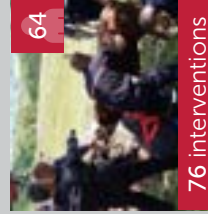
Sauvetage aquatique, conducteur d'embarcation



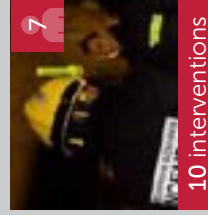
Système d'information et de communication



Secours animaliers



Recherche des causes et circonstances d'incendie



Missions d'appui drones



32 interventions

76 interventions

10 interventions

34 interventions



# Prévision / Prévention / Formation

Prévention, prévision et formation constituent le socle préparatoire de l'intervention. La mission de prévention du risque incendie a pour objet les mesures visant, dans les bâtiments recevant du public (ERP), à permettre l'évacuation des personnes en danger, ainsi que la limitation des risques d'éclosion et de propagation d'incendie. La mission de prévision vise à appréhender les risques du territoire pour faciliter la prise de décision et apporter une réponse opérationnelle rapide. La formation permet l'acquisition et l'entretien des compétences opérationnelles, administratives et techniques nécessaires à l'accomplissement des missions, à la tenue des emplois et à l'exercice des activités.



## Chiffres clés

La prévention offre une expertise aux maires et aux services de l'État :

- 1 810 dossiers d'autorisation de travaux
- 1 221 visites périodiques, dont 326 visites avec réception de travaux
- 79 visites d'autorisation d'ouverture
- 5 visites de levée d'avis défavorable
- 44 établissements recevant du public (ERP) sous avis défavorable

La prévision met en oeuvre les instruments de préparation aux situations de crise :

- 45 plans d'établissements répertoriés (ÉtaRé) créés ou mis à jour
- 66 avis rendus sur les installations classées
- 47 exercices réalisés dont 43 avec des moyens terrain
- 9 visites de campings soumis à risques
- 2 plans particuliers d'intervention (PPI) mis à jour sur des sites SEVESO seuil haut

Malgré la crise sanitaire, l'assouplissement des contraintes a permis une reprise quasi normale des formations avec mesures de précaution et gestes barrières :

- 1 238 stages réalisés (795 en 2020)
- 24 990 journées stagiaires (19 537 en 2020)
- 7 000 journées formateurs (5 028 en 2020)
- 415 tests sportifs de recrutement pour les sapeurs-pompiers volontaires



Au sein du Groupement prévision : travail en cours sur un plan d'établissement répertorié (ÉtaRé).



## Modernisation des outils de gestion

### • Dématérialisation des autorisations d'urbanisme

Le Ministère de la Cohésion des Territoires porte le projet DEMAT-ADS visant à « **dématérialiser l'ensemble du traitement des autorisations d'urbanisme, depuis l'usager demandeur d'un permis de construire jusqu'à l'instructeur** ». Le processus repose sur l'outil baptisé Plat'AU mis en oeuvre par l'État, qui permet la transmission de fichiers numérisés inhérents à l'ensemble des processus du traitement des demandes d'urbanisme. Le Sdis est concerné au premier chef et **les travaux ont débuté pour développer les connecteurs avec l'éditeur du logiciel Prévention de suivi des établissements recevant du public.**

### • Valorisation des données géographiques

Le groupement Prévision a renouvelé ses outils de gestion et de traitement des données géographiques. Le nouveau système d'information (SIG) facilite la mise à jour des données cartographiques dans l'outil de traitement de l'alerte START en anticipation de l'arrivée prochaine du nouveau système de gestion des alertes NexSIS et aide à la diffusion des données sous forme numérique ou papier. Le logiciel REMOCRA permet, de son côté, la saisie et l'échange de données géographiques thématiques comme les adresses essentielles à la localisation des requérants et les points d'eau utiles également à la gestion opérationnelle.

### • Logiciel de suivi des formations

Le groupement Formation et Sport est chargé de mettre en place et de gérer la formation de tous les agents du service qu'elle soit initiale, d'avancement ou spécialisée. L'actuel logiciel ne répondait plus aux contraintes d'organisation des formations et ne pouvait plus évoluer fonctionnellement du fait d'une technologie vieillissante. Après de longs mois de définition du besoin, de refonte des processus, de travail collaboratif avec les utilisateurs et de paramétrage, le service a déployé son nouveau système de gestion des formations, de l'inscription au suivi des compétences. Depuis novembre 2021, le portail est ouvert aux agents.

# Gouvernance

Au sein du pilier gouvernance sont définies les **grandes orientations du service**, en lien avec les enjeux politiques, managériaux, sociaux et de communication interne.



## Commissions

Les agents participent, *via* leurs représentants, à l'examen de décisions relatives à leur carrière ou au fonctionnement des services.

- 3** réunions des instances paritaires (comité technique et commissions administratives paritaires)
- 3** réunions du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)
- 3** réunions du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV)



## Instances délibératives

Les instances délibératives (bureau et Conseil d'administration) statuent sur tous les actes majeurs de l'établissement.

- 15** réunions du bureau et du Conseil d'administration
- 147** rapports examinés et délibérés



## Pilotage stratégique

Le comité de direction met en œuvre les orientations stratégiques et engage les démarches prospectives pour le service.

- 18** réunions du comité de direction
- 22** réunions du comité de direction dédiées à la crise sanitaire



Mme Gérin, nouvelle présidente du Conseil d'administration, a engagé une visite de l'ensemble des sites et centres. Ici, à la caserne de Bourgoin-Jallieu.



## Dialogue avec les représentants des personnels

Le dialogue social est un échange entre la direction et les représentants du personnel. Il aborde les sujets intéressant le fonctionnement du service. Il a constitué un levier essentiel face à la crise sanitaire.

- 11** réunions avec les représentants des instances CHSCT-CCDSPV sur la crise sanitaire
- 9** réunions du dialogue social avec les partenaires sociaux

# Actions marquantes

## Restructuration des groupements territoriaux



Le rôle et le fonctionnement des deux groupements territoriaux, qui coordonnent l'activité des 21 centres et in fine des 112 casernes, ont été clarifiés pour plus de proximité, de lisibilité et d'efficacité.

Ainsi, les grands pôles d'activité du service (opérations, prévention des risques, formation et sport, ressources humaines et financières, promotion et développement du volontariat, équipement et patrimoine) ont été déconcentrés pour offrir de nouveaux services d'appui et être mieux connectés avec le terrain.

## Fusion des casernes de Saint-Mury-Monteymond et de la Combe-de-Lancey



Ces deux casernes étaient distantes de cinq kilomètres, pour dix minutes de trajet. Alors qu'il était envisagé d'améliorer le confort de la caserne de La Combe-de-Lancey, les personnels ont finalement fait le choix d'une fusion au sein de la caserne de Saint-Mury-Monteymond, inaugurée en 2015.

Le regroupement des personnels, qui avaient déjà l'habitude de se retrouver sur intervention, a donné naissance à une nouvelle équipe, forte de 18 sapeurs-pompiers volontaires et riche de cette volonté d'avancer ensemble au service de leurs concitoyens.

6

nouveaux chefs de caserne

## Nouveaux chefs de caserne

Les changements de commandement sont des moments forts de la vie des casernes.

Six nouveaux chefs de caserne ont pris leurs fonctions en 2021 : capitaine Emmanuelle Bertagnin (La Mure), lieutenant hors classe Sébastien Crépin (Pont-de-Chéry), lieutenant 1<sup>er</sup> classe Emmanuel Valdant (La Côte-Saint-André), lieutenant 2<sup>e</sup> classe Jean-Michel Eyraud (Saint-Pierre de Chartreuse), lieutenant 2<sup>e</sup> classe Borris Ballester (Beaurepaire), adjudant-chef Philippe Sebie (Pont-en-Royans).

Plusieurs cérémonies se sont tenues, permettant aux casernes d'accueillir leur nouveau chef et à la population de participer à ces mises à l'honneur.

140 cadres réunis

## Réunions de l'encadrement et des chefs de caserne

Après une année 2020 marquée par la distanciation physique, les réunions de l'encadrement et des chefs de caserne et de centre ont progressivement repris en présentiel.

Organisées en septembre, à Saint-Marcellin pour le groupement Sud et à Morestel pour le groupement Nord, les réunions de chefs de caserne et de centre ont permis aux services fonctionnels de présenter les thèmes d'actualité relevant de leurs domaines de compétences, et d'échanger avec les participants. Par ailleurs, 140 cadres étaient réunis à Voiron le 14 septembre pour une journée centrée sur la cohésion d'équipe et la réussite du collectif.

Ces différents temps forts ont permis à Anne Gérin, présidente du Conseil d'administration, de rencontrer les cadres du service.



## Charte du dialogue social


Le Conseil d'administration du 15 décembre a adopté la charte du dialogue social, du droit syndical et du droit de grève. Celle-ci découle d'une volonté partagée de favoriser et de fluidifier le dialogue entre le service et les organisations représentatives du personnel.

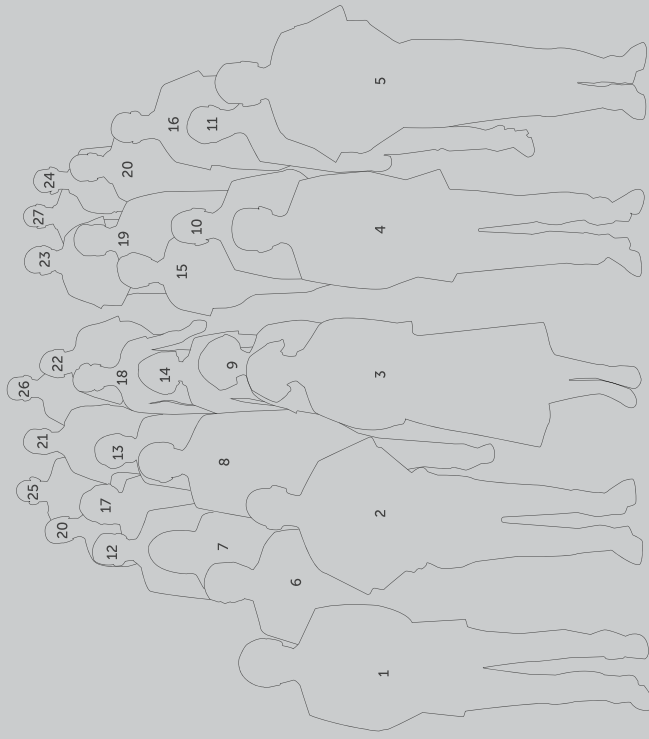
Ce document s'inscrit dans les lignes directrices de gestion.

Il a été élaboré dans le cadre d'un travail conduit par le conseiller social, en étroite relation avec l'ensemble des syndicats et des représentants des groupements territoriaux, des grosses unités, du Centre de traitement de l'alerte (CTA), du Groupement des ressources humaines et du service des affaires juridiques.

## Nouveau Conseil d'administration




 À l'issue de la séance d'installation du Conseil d'administration, le 8 septembre 2021 :

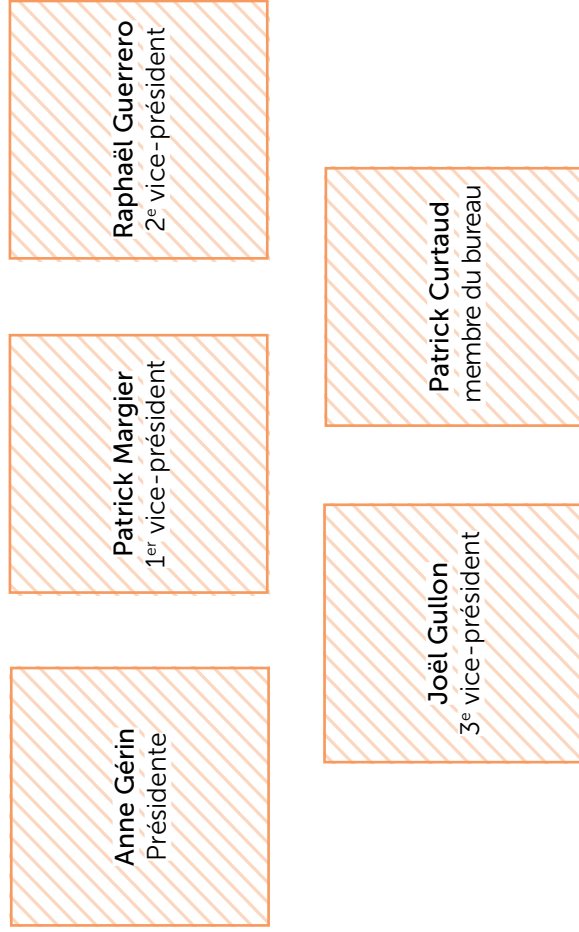


Anne Gérin (3), nouvelle présidente du Conseil d'administration (CA), entourée de Denis Bruel (4), directeur de cabinet du préfet de l'Isère ; contrôleur général André Benkemoun (5), directeur départemental, chef de corps ; colonel hors classe Bertrand Cassou (21), directeur adjoint ; Patrick Margier (2), premier vice-président du CA ; Raphaël Guerrero (1), 2<sup>e</sup> vice-président du CA ; Joël Gullon (6), 3<sup>e</sup> vice-président du CA ; Patrick Curtaud (8), membre du bureau du CA ; Christophe Borg (19), Daniel Besson (12), Joëlle Hours (13), Franck Longo (20), Sandrine Martin-Grand (7), Annick Merle (9), Julien Polat (11), Marie Questiaux (17), Sophie Romera (18), Gilles Strappazon (15), Aurélie Vernay (14), représentants le Département au CA ; Francis Dietrich (20), Franck Girard-Carrabin (10) et Pierre Forte (16), représentants des EPCI ayant compétence incendie et des communes au CA ; David Legrand (27), adjudant-chef Rémi Chatelet (24) capitaine Jérémie Potier (26), lieutenant-colonel Richard Luxos (23), médecin-colonel Christophe Roux (22) ; ainsi que le capitaine Vincent Tambuzzo (25), président de l'Udsp.

Le nouveau Conseil d'administration du Sdis a été installé le 8 septembre, sous la présidence d'Anne Gérin. Cette séance était organisée consécutivement aux élections départementales : 28 conseillers départementaux (14 titulaires + 14 suppléants), représentant le Département, ont rejoint cette instance délibérative.

Ces nouveaux membres s'ajoutent aux représentants des maires (2 titulaires + 2 suppléants) et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) contributeurs (6 titulaires + 6 suppléants) qui, quant à eux, ont rejoint le Conseil d'administration à la suite des élections municipales de 2020.

 **Le bureau du Conseil d'administration :**



Cette séance a, par ailleurs, permis de désigner les élus siégeant au sein des différents organes consultatifs du service : comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV), commission d'appel d'offres (CAO) et commission de réforme.



*Différents temps d'acculturation ont été proposés aux nouveaux élus du Conseil d'administration.*

Pour rappel, le Conseil d'administration délibère sur tous les actes majeurs de l'établissement et notamment, le vote du budget, la planification des travaux immobiliers, l'acquisition des matériels et équipements, la création d'emplois et le règlement intérieur du corps départemental.

# Ressources

Le pilier ressources s'intéresse aux ressources humaines, aux finances et à la commande publique. Il a pour objectif de promouvoir et de développer une gestion efficace, efficiente et maîtrisée des ressources du service dans un contexte contraint.

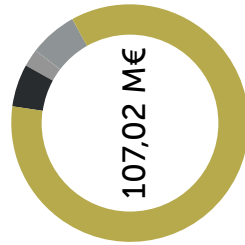
## Ressources financières



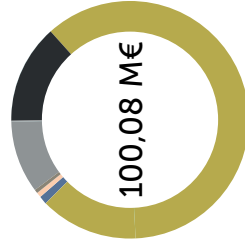
134,06 M€



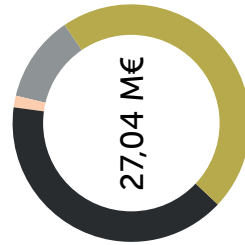
124,64 M€



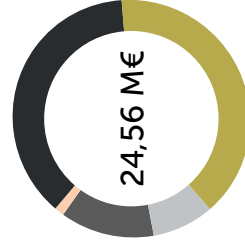
- Contributions
- Recettes propres
- Écritures d'ordre
- Résultat de fonctionnement reporté



- Charges de personnel
- Écritures d'ordre
- Charges générales
- Charges financières
- Dotations aux provisions
- Autres charges



- Emprunt
- Écritures d'ordre
- Recettes propres
- Solde d'exécution reporté



- Équipements
- Bâtiments
- Écritures d'ordre
- Remboursement capital emprunt
- Fonds propres d'origine externe

## Ressources humaines

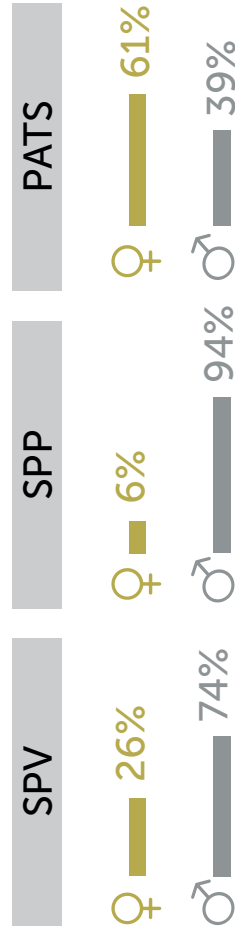


5 419 agents

+ 34 SPP recrutés et 428 SPV engagés



## Répartition femmes/hommes



# Actions marquantes

30 postes

## Objectif plein emploi

Dans le cadre de la politique de l'établissement visant au plein emploi, deux campagnes de recrutement de caporaux par voie de mutation ont été lancées en 2021 pour 30 postes. C'est ainsi que 16 caporaux ont été recrutés en mars et 9 autres en septembre.

Les arrivées, échelonnées selon les préavis, ont parfois donné lieu à des remboursements de frais de formation aux Sdis d'origine (pour un coût de 68 000 €).

Deux nouvelles campagnes sont prévues pour 2022 pour le recrutement de 10 caporaux par voie de mutation et de 30 caporaux lauréats du concours.

## Dématérialisation du courrier interne



Parmi les actions déterminantes engagées dans le cadre du projet d'établissement figurait l'intégration du numérique comme levier d'innovation et d'efficacité.

Dans ce contexte, la division Ressources a modernisé la gestion du courrier de ses différents groupements et services : la solution d'une dématérialisation du courrier entrant/sortant s'est naturellement imposée.

Un retour d'expérience a été réalisé afin de mettre en lumière les avantages et les inconvénients d'une transposition de cette solution à l'ensemble de l'établissement. Son maintien et sa pérennisation ont été plébiscités et le site SharePoint « GED Courrier » affiche près de 24 000 visites par trimestre.

## Lignes directrices de gestion



Adoptées en décembre 2020, les lignes directrices de gestion déterminent, pour 6 ans, la politique en matière de ressources humaines et fixent les principes relatifs à l'évolution de carrière des personnels, sapeurs-pompier professionnels et personnels administratifs techniques et spécialisés (mobilité, avancements et promotions).

Élaborées sur la base de propositions d'un groupe de travail réunissant représentants de l'administration et partenaires sociaux, elles posent le plein emploi comme enjeu prioritaire pour l'établissement.

Une révision opérée en 2022 permettra de prendre en compte les évolutions réglementaires et d'actualiser certaines dispositions, notamment avec l'intégration du parcours professionnel des sapeurs-pompier professionnels non-officiers.

## Mise en place du télétravail pérenne



Le télétravail en mode pérenne, pour les emplois à activités éligibles, a été mis en place à partir du 1<sup>er</sup> octobre.

250 demandes de télétravail ont été déposées et accordées. Les personnels demandent essentiellement de télétravailler à domicile (243 demandes en ce sens, contre 7 demandes de télétravail en caserne). 19 agents ont sollicité un second lieu d'exercice : 15 en caserne, trois à domicile, un sur un autre lieu privé.

Différents rythmes de télétravail sont envisageables : jusqu'à deux jours par semaine pour les personnels à temps plein, sur des jours fixes ou flottants. 63 personnels ont demandé des jours fixes, 167 des jours flottants, et 120 une association des deux. Finalement, du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre, 215 agents (142 PATS et 73 SPP) ont effectivement télétravaillé, à hauteur de 2 045 jours sur la période soit en moyenne 0,8 jour/agent/semaine.

## Mise en oeuvre anticipée de la M57



Le référentiel budgétaire et comptable M57 se généralisera à l'ensemble du secteur public local le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le Sdis de l'Isère s'est porté volontaire pour expérimenter la transposition des comptes et la nouvelle nomenclature.

Les cadres du service finances ont, en lien avec le comptable du Trésor Public, préparé le passage de l'instruction M61 (utilisée depuis 2004) vers l'instruction M57 : rédaction des délibérations soumises au Conseil d'administration, paramétrage du logiciel de gestion financière Y2, communication auprès des cadres, accompagnement des services et des utilisateurs (préparation et coanimation de séquences de formation).

## Nouveaux seuils pour les marchés de travaux



Abandonnant son seuil interne pour les marchés de travaux, le Sdis applique, depuis septembre, le seuil de procédure formalisée réglementaire (5 350 000 € HT porté à 5 382 000 € HT en 2022). La procédure adaptée, qui autorise la négociation avec les entreprises, est désormais privilégiée pour les marchés de travaux. Dès lors que le montant estimé est d'au moins 214 000 € HT (seuil porté à 215 000 € HT en 2022), les marchés sont soumis, avant attribution, à l'avis de la commission consultative pour les marchés sous procédure adaptée dite « *commission MAPA* ».

Cette nouvelle instance, composée des mêmes membres que la commission d'appel d'offres, a été créée en septembre. Le premier marché concerné a été celui de l'agrandissement de la caserne de La Buisse.

# Patrimoine

Le pilier patrimoine est le garant de la stratégie patrimoniale. Les actifs immobiliers (construction, entretien et fonctionnement des bâtiments) et mobiliers-habillement (acquisition et maintien en condition opérationnelle des véhicules et des petits matériels, des effets d'habillement et des équipements de protection individuelle) constituent le capital « moyens » du Sdis. Chaque année, le Sdis investit dans la modernisation de ses équipements pour garantir la meilleure prise en charge du secours à la population.

## Équipements

### Acquisitions :

- Véhicules : 5 842 778 € dont 66 855 € sur des matériels pour l'armement des engins
- Équipement de protection individuelle (EPI) : 710 000 €
- Effets d'habillement : 813 000 €



## Immobilier

€  **13 millions d'euros**  
de dépenses d'investissement

## 400 demandes de travaux traitées

représentant un budget de 1,5 millions d'euros, pour des travaux de confort, d'embellissement et de sécurisation des casernes



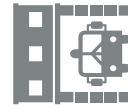
## 376 dotations initiales :

préparées pour les nouveaux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires



## Nouvelles casernes

- Casernes livrées : Corrençon-en-Vercors, Agnin, Gresse-en-Vercors et nouvelle maison à feu réels (NMAFR) de La Côte-Saint-André
- Chantiers engagés : Vourey, Beaurepaire, La Buisse, caserne et Centre d'entretien routier de Vinay\*, Montalieu-Vercieu, Vaulnaveys-le-Haut, Saint-Quentin-sur-Isère



\* caserne mutualisée avec un centre d'entretien routier

## 1 900 opérations de maintenance

réalisées en interne, dont 756 réalisées par les véhicules d'assistance technique (VAT) qui ont pour vocation d'intervenir au sein des casernes



**1 004 engins**

dont :



## surface patrimoniale

utile d'environ 117 500 m<sup>2</sup>



# Actions marquantes

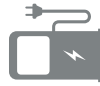
## Les enregistreurs de données dans les engins de secours

136  
enregistreurs

Dans la continuité du plan de prévention des risques routiers de 2020, le service renouvelle les enregistreurs de données installés dans certains engins de secours. Ainsi, 136 enregistreurs de nouvelle génération ont été mis en place fin 2021 ; et 80 autres seront installés en 2022. Ces outils permettent de géolocaliser et de suivre les véhicules, avec une disponibilité des données en temps réel. Ces informations sont recueillies dans un but d'analyse et de prévention. Elles permettent en outre de simplifier les analyses d'accident par la mission Santé, sécurité, qualité de vie en service (SSQVS) et, au besoin, d'accélérer les enquêtes accidents, en établissant avec certitude une donnée clé telle que la vitesse ou l'emploi du deux tons et des gyrophares.

Par ailleurs, 11 caméras embarquées sont en test. Elles filment en continu : des séquences vidéo qui apportent les preuves visuelles avant, pendant et après l'événement. Ces images permettent d'analyser et de comprendre les causes d'un « *presque-accident* » et servent à la formation des jeunes conducteurs.

## Installation de bornes de recharge électrique



Dans le cadre du développement du parc automobile hybride et électrique du service, le Service gestion patrimoine du Groupement immobilier a installé une borne de recharge électrique à Seyssinnet-Pariset, siège du Groupement sud. Ceci porte à huit le nombre de sites du Sdis équipés de bornes. Désormais, tous les projets de construction et de réhabilitation immobiliers du Sdis prévoient l'implantation de bornes. Cette systématisation s'inscrit dans la politique de transition énergétique et de développement durable « *mobilité propre* » impulsée par le service.

## Des effets chaussant complémentaires



De nouvelles chaussures, plus légères, plus souples et plus confortables, sont en cours de déploiement, en complément des rangers. Normées EN 20345, ces chaussures disposent d'une semelle anti-perforation et d'une coque de protection des orteils ; avec une tige mi-hauteur et un bon amorti, elles améliorent en outre le déroulé du pied ; enfin, limitant les problèmes articulaires ou tendineux, elles sont adaptées au port de longue durée. Compatibles avec toutes les missions, hors feu, ces chaussures peuvent être portées en intervention.

Selon le plan de déploiement fixé, en 2021, les sapeurs-pompiers affectés aux six plus grosses casernes du département ont été dotés ; suivront ceux affectés dans les casernes faisant de la garde postée et ayant une forte sollicitation pour secours à personne.

À terme, tous les sapeurs-pompiers, professionnels et volontaires, disposeront de deux paires de chaussures : des rangers et des chaussures légers.

## Livraison du bâtiment pédagogique et logistique



Situé à La Côte-Saint-André, sur le site de la nouvelle maison à feux réels dénommée « plateau technique 2 », le bâtiment pédagogique et logistique, dont la construction avait été engagée au printemps 2020, a été réceptionné à l'été 2021. Entièrement conçu en interne, par le service études et travaux du Groupement immobilier en lien avec les futurs utilisateurs, ce bâtiment, d'une surface globale de 550 m<sup>2</sup>, comprend une surface des bureaux, des salles de débriefing, des vestiaires sanitaires et un local infirmerie. Le coût de cette opération est de trois millions d'euros.

## Un nouvel engin de secours : le bras élévateur aérien



Le « BEA » est la grande nouveauté du parc roulant. Permettant le travail à l'accès en hauteur et en profondeur, c'est un engin qui avait été identifié comme nécessaire lors de la révision du Schéma directeur d'analyse et de couverture des risques (Sdacr). En effet, ses capacités permettent de faire face aux enjeux opérationnels liés au développement des méga plates-formes logistiques, particulièrement en Nord-Isère.

Le BEA acquis en Isère permet d'atteindre une hauteur de 44 mètres. Il est, par ailleurs, équipé d'une pompe de 3 800 litres par minute. Avec son bras articulé (là, où la traditionnelle échelle est uniquement rétractable), il apporte une plus-value sur un large panel d'opérations : sauvetages ou évacuations en hauteur, « tour à eau » via des lances montées sur la nacelle... Ce premier engin a été mis en service, après la formation des personnels, à la caserne de Saint-Quentin-Fallavier.

## Consolidation de la charpente de la caserne de Bourgoin-Jallieu



Un fort épisode neigeux fin 2020 dans le Nord-Isère a mis au jour une grave fragilité sur le toit de la caserne de Bourgoin-Jallieu. Un contrôle de la toiture existante en charpente métallique a alors été commandé auprès de deux bureaux d'études. Des travaux de consolidation de la charpente ont été préconisés pour la renforcer. Réalisés sur six mois par la société KCM, ces travaux de renforcement d'un montant de 650 000 € TTC ont permis la mise en conformité de la charpente à la réglementation en vigueur, notamment à la norme Eurocode 8 portant sur la conception et le dimensionnement des structures pour leur résistance aux séismes.

# Numérique

Le numérique est indissociable des activités opérationnelles et de soutien. L'associant à la téléphonie, aux réseaux et aux systèmes d'information, le Sdis fait du numérique un levier d'innovation et d'efficacité permanente, pour garantir la fiabilité de la chaîne de secours.

## Plateforme 18-112

Les demandes de secours sur l'ensemble du département sont centralisées dans le centre de réception et de traitement des appels d'urgence, le CTA-Codis, situé à Fontaine. Les équipes du Service des outils numériques opérationnels s'emploient à définir et à appliquer une politique de sécurité, de résilience et de robustesse de l'infrastructure téléphonique et réseau pour garantir quotidiennement le traitement des appels d'urgence.



270 298  
appels traités

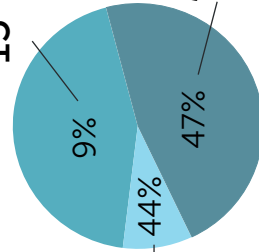
1 152  
soit  
appels/jour

Répartition des appels reçus :



Samu-Gendarmerie

15-17



Appel pris dans les  
**6 secondes\***

\*Temps moyen d'attente avant qu'un opérateur décroche

## Soutien aux utilisateurs

Le Groupement des systèmes d'information et le Service des outils numériques opérationnels gèrent le bon fonctionnement et la qualité de l'infrastructure informatique et réseau pour les personnels affectés aux missions de soutien et pour les acteurs de terrain qui assurent la transmission des informations opérationnelles. Ils réalisent en outre un accompagnement et une assistance aux agents pour la prise en main et l'utilisation des outils informatiques et téléphoniques qui leur sont affectés.

Déploiement de nouveaux matériels

165 ordinateurs portables

54 ordinateurs de bureau

519 nouveaux écrans

Assistance

2 603 tickets d'incidents et de support traités dont :

1 410 concernant les logiciels, les postes informatiques

921 concernant les transmissions

272 concernant les réseaux et la téléphonie

## Actions marquantes

### La ré-internalisation du support informatique



Le service a souhaité réinternaliser la mission de support informatique qui a pour objet de venir en aide aux agents.

Ainsi, quatre personnes sont désormais chargées de prendre en compte les demandes relevant du domaine informatique (résolution de questions portant sur les logiciels, applications ou matériels) par téléphone, par Teams ou sur place. Ils accompagnent leurs collègues au plus près de leurs besoins et participent à l'appropriation des outils numériques.

Cette assistance personnalisée garantit l'opérationnalité des applications nécessaires au bon fonctionnement du service.

### L'informatisation de la gestion du patrimoine

#### IWS

Le Sdis est doté du logiciel de gestion IWS : il permet de formuler des demandes de matériels (effets d'habillement et de protection individuelle, fournitures et consommables divers...) et de suivre les dotations effectivement réalisées.

Une équipe chargée d'administrer cette solution logicielle a été constituée en 2021. Son travail a permis : d'accompagner une montée de version permettant de nouvelles fonctionnalités, comme l'utilisation de l'outil sur smartphone ; d'apporter d'autres améliorations, directement en lien avec des retours des utilisateurs ; de réfléchir à l'intégration d'éléments relevant de l'immobilier et de l'informatique.

À terme, l'ensemble du patrimoine devrait être suivi avec cette solution : biens immobiliers et mobiliers, matériels roulants, matériels et équipements non roulants, équipements de protection individuelle, consommables y compris la pharmacie, biens informatiques et équipements de transmission.



### Les paiements automatisés des gardes et des astreintes

L'automatisation du paiement des indemnités des sapeurs-pompiers volontaires a été engagée le 1<sup>er</sup> avril 2021 pour les gardes et le 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour les astreintes.

La mise en relation des logiciels permettant la gestion du temps de travail, des gardes et des astreintes a permis de s'affranchir d'un travail de saisie et/ou de vérification chronophage.

Ce projet, piloté par le Groupement opérations, a été construit par les Groupements des ressources humaines et des systèmes d'informations autour de quelques casernes, avant généralisation.

### Réaménagement d'un véhicule poste de commandement



Les équipes des Groupements opérations et équipements se sont associées pour le réaménagement du véhicule dit « poste de commandement », destiné à apporter une assistance technique au commandement lors d'interventions, affecté à la caserne de Beaucroissant.

Le retour d'expérience de l'accident de la péniche Pampéro en 2020 a guidé des choix d'aménagement. Une collaboration avec un menuisier a permis d'intégrer du mobilier adapté et configurable suivant le nombre de personnes. De nouveaux équipements ont aussi été inclus comme des tableaux blanc de projection ou des éclairages par leds. La connectivité a également été améliorée avec une bulle wifi, de la visioconférence et un accès au réseau informatique du Sdis. Ce véhicule reconfiguré apporte une plus grande flexibilité d'usages : poste de commandement opérationnel de l'autorité préfectorale, du Sdis (niveau chef de site ou de colonne), ou interservices.



### La dématérialisation des bilans des victimes

Pour faciliter la saisie puis la transmission du bilan des victimes aux personnels soignants des structures hospitalières, les fiches papier ont été remplacées par une solution numérique.

Ce projet s'est déroulé en plusieurs phases, coconstruites depuis 2019 entre le Service de santé et de secours médical (SSSM), le Groupement opérations et les casernes : enquête auprès de casernes représentatives ; test d'une solution avant son déploiement en 2021 (acquisition et distribution du matériel, formation de référents, déploiement opérationnel progressif) et entrée en service exclusive et pérenne au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### La gouvernance de l'information



En 2019, Office 365 a été déployé sur tous les postes informatiques : de nouveaux outils bureautiques et une constellation d'outils collaboratifs ont progressivement transformé les usages numériques. L'année suivante, ces outils ont montré tout leur intérêt lors d'événements d'ampleur inscrits dans la durée, tels que l'accident de la péniche Pampéro ou la pandémie de Covid-19 et les mesures sanitaires liées (confinement, télétravail, etc.).

Afin de permettre aux personnels de s'approprier les outils et d'expérimenter leurs usages, aucune doctrine d'utilisation n'avait été posée. C'est en 2021, afin de stabiliser les usages et de baliser les flux d'information, que le service a engagé une réflexion, avec un groupe de travail dédié, sur la gouvernance et l'architecture de l'information : il s'agit de disposer d'une vue globale et partagée de l'information créée et utilisée afin de mieux accompagner les agents.

# Citoyenneté

Le Sdis, acteur citoyen, soutient l'engagement volontaire par la promotion de l'activité sapeur-pompier volontaire ainsi que par des actions d'éducation ou de sensibilisation, notamment à destination de la jeunesse, en lien avec différents partenaires institutionnels.



## Jeunesse et engagement citoyen

Le Sdis promeut une culture de la citoyenneté et de l'engagement auprès de la jeunesse à travers différentes actions :

- convention avec le lycée Guynemer de Grenoble pour l'accueil d'élèves en filière bac professionnel « métiers de la sécurité »
- implication du service dans le dispositif « Jeunes Sapeurs-Pompiers » auprès de l'Union Départementale qui compte 762 jeunes répartis dans 31 sections encadrés par 180 animateurs bénévoles
- 62 élèves accueillis en stage dont 55 collégiens de 3<sup>e</sup> parmi lesquels 11 viennent d'établissements issus du réseau d'éducation prioritaire
- 60 élèves issus de 6 collèges soutenus et accompagnés dans le cadre du développement de la filière des cadets et cadettes de la sécurité civile



Des jeunes sapeurs-pompiers de la section de Crolles, accompagnés par l'adjudant-chef Jean-Philippe Pages.



Lors d'un stage « équiper secours routier » sur la commune de Tullins.



## Volontariat

L'engagement citoyen sous la forme du volontariat sapeur-pompier est un maillon fort du modèle de sécurité civile français.

Les volontaires constituent 80% des effectifs de sapeurs-pompiers en Isère.

65 % des interventions, correspondant à un volume de 265 006 heures, ont été réalisées par des sapeurs-pompiers volontaires.

La durée annuelle cumulée d'activité donnée par les sapeurs-pompiers volontaires hors astreinte s'élève à 918 861 heures.

Pour faciliter la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires pendant leur temps d'activité professionnelle, le Sdis développe une relation privilégiée avec les employeurs privés et publics. 519 conventions sont actives, profitant à 803 agents.

# Actions marquantes

## Le Sdis citoyen avec le plan « 10 000 jeunes »



En février, le ministère de l'Intérieur a lancé le plan « 10 000 jeunes » à destination des collégiens, des lycéens et des jeunes adultes de moins de 26 ans, avec l'objectif de proposer 10 000 offres de stage, d'apprentissage ou de service civique sur tout le territoire français, dans les différents services de l'État, comme la gendarmerie nationale, la police nationale ou les services d'incendie et de secours. À travers les stages d'observation, l'animation des classes de cadets de la sécurité civile, des services civiques, le Sdis s'inscrit pleinement dans ce dispositif d'accompagnement des jeunes dans leur projet professionnel par la découverte des missions de secours.

62 jeunes, dont 55 collégiens de 3<sup>e</sup>, ont ainsi été accueillis au Sdis l'an dernier.



## L'activité volontaire pensée selon le cadre européen

Les sapeurs-pompiers volontaires sont la clef de voute du modèle de sécurité français. Ils représentent 84 % des effectifs sapeurs-pompiers en Isère et assurent près de 65 % de la réponse opérationnelle. La crainte d'une remise en cause de cette organisation singulière de la sécurité civile a conduit le service à initier un groupe de travail relatif à la **refonte des conditions d'engagement et d'exercice de l'activité volontaire**.

12 sapeurs-pompiers ont ainsi étudié l'activité des 4 330 sapeurs-pompiers volontaires isérois, identifié les dispositions contenues dans les règlements du service, potentiellement contraires aux orientations nationales, et proposé, au besoin, l'adaptation des conditions d'exercice, au regard de récentes décisions de la cour européenne de justice.



## Un escape game pour susciter des vocations

« 18 minutes dans la peau d'un sapeur-pompier » est le nom de l'escape game mobile créé à partir d'une ambulance réformée.

Conçue par une équipe d'agents, tous profils confondus, accompagnée par une société grenobloise experte des jeux d'évasion, cette animation **pédago-ludique unique** en France permet au grand public de mieux comprendre l'activité sapeur-pompier, et éventuellement, de susciter des vocations.

Déployée lors d'événements, comme la foire de Grenoble, cette animation est par ailleurs mise à la disposition des casernes.

## Une aide financière pour le permis de conduire



Le « Pass Région », carte attribuée aux jeunes de la Région Auvergne - Rhône-Alpes, offre des avantages liés à la culture, au sport, à l'éducation, à la santé...

Depuis 2017, ce dispositif permet de **récompenser également l'engagement citoyen des sapeurs-pompiers volontaires** : s'ils sont lauréats du brevet de jeunes sapeurs-pompiers, ils peuvent bénéficier d'une **aide pour financer leur permis B**.

Ainsi, en 2021, **59 sapeurs-pompiers volontaires ont obtenu ce coup de pouce de la Région**. Et, depuis le lancement du dispositif, 202 aides de 1 000 € ont été accordées par la Région aux sapeurs-pompiers volontaires isérois.



## Une retraite active avec la réserve départementale

95 anciens sapeurs-pompiers (professionnels et volontaires) et personnels administratifs, techniques et spécialisés donnent de leur temps libre dans le cadre de la Réserve départementale citoyenne des sapeurs-pompiers de l'Isère (RDCSP38).

Créée en collaboration avec l'Union départementale des sapeurs-pompiers (UDSP) de l'Isère, cette équipe a pris sa pleine mesure en 2021. Ses membres apportent, à titre bénévole, une contribution ou un soutien temporaire à certaines activités et au fonctionnement du service : convoyage de véhicules, appui logistique lors de manifestations ou d'exercices et manœuvres de grande ampleur... Les réservistes ont été un soutien essentiel à la campagne de vaccination pour le grand public.



## Service civique : une démarche confortée

Depuis 2016, 19 sapeurs-pompiers volontaires ont été engagés sous contrat service civique, le temps d'une année scolaire, au sein du Sdis.

Ils ont été accueillis dans 70 collèges du département et ont sensibilisé au total 23 074 élèves de classe de 4<sup>e</sup> aux gestes de secours d'urgence, au volontariat sapeur-pompier et à la citoyenneté.

Une convention avec le Département en effet permet de promouvoir l'action des services civiques sapeurs-pompiers auprès des collèges dans le cadre du Pass isérois du collégien citoyen (PICC).

En 2021, la **Préfecture a renouvelé son agrément au Sdis** afin de poursuivre cette démarche.

# Qualité de vie en service

Le réseau des animateurs de prévention des risques, les plans de prévention, la démarche d'analyse des accidents... sont autant de thèmes couverts par le pilier qualité de vie en service.



## Un réseau d'acteurs de la prévention vivace

**33** assistants de prévention chargés d'assister et de conseiller les chefs de caserne pour maîtriser les risques professionnels

**43** correspondants prévention sécurité (Cops), relais de la santé sécurité en service sur le terrain, en particulier dans les casernes de sapeurs-pompiers volontaires



## Une sensibilisation permanente aux risques

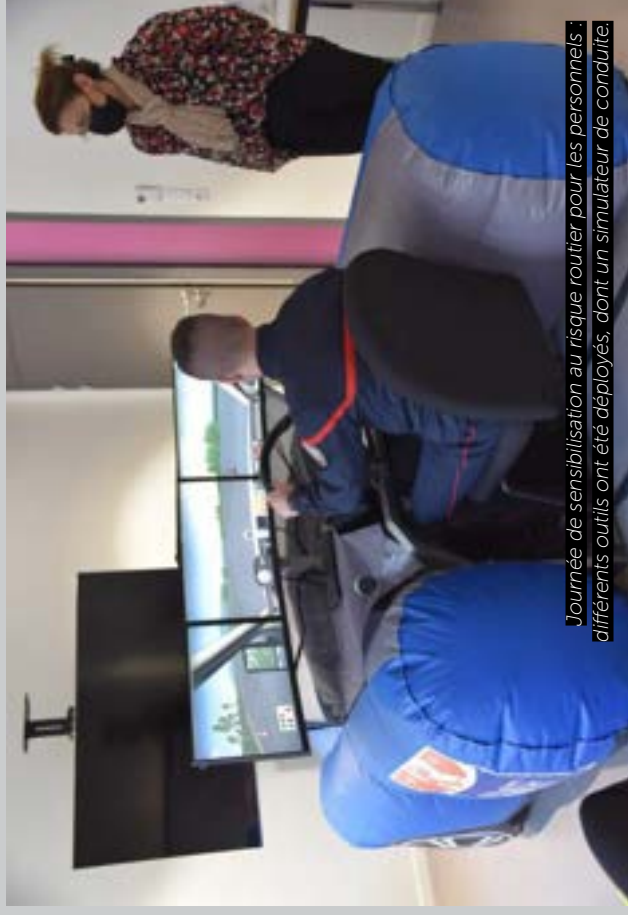
**5** flashs diffusés pour insérer la sécurité dans le quotidien des agents



## Une amélioration continue de la prévention des risques

**8** retours d'expérience (REX) sous la forme d'analyses d'accident

**2** visites en caserne par l'agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) pour améliorer l'hygiène et la sécurité en service et prévenir les risques professionnels



*Journée de sensibilisation au risque routier pour les personnels : différents outils ont été déployés, dont un simulateur de conduite.*

## Un déploiement progressif du plan de prévention du risque routier 2020-2025

**3** actions mises en œuvre :

- une journée de sensibilisation sur le site de l'état-major avec l'appui de l'assureur de la flotte automobile du service,
- la mise en place d'un débriefing post-accident de conduite en lien avec le groupe conduite,
- l'ajustement et la mise à jour des documents pédagogiques relatifs à la formation conduite opérationnelle.

# Actions marquantes

## Deux visites d'inspection en caserne



Avec deux visites d'inspection de santé et sécurité au travail au sein des casernes de Péage-de-Roussillon et de Moirans, la mission de l'Agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) du Centre de gestion de l'Isère (CDG38) se poursuit sur les sites du Sdis.

Réglementaire, mais également complémentaire des dispositifs internes existants, cette mission constitue un outil d'évaluation de l'avancement du service en matière de prévention des risques professionnels. Les conclusions rendues sont utiles à la conduite d'une démarche continue d'amélioration des conditions de travail.

Deux nouvelles casernes seront inspectées en 2022.

## Des machines à laver et des sèche-linges en caserne



Dans le cadre du plan de prévention des risques liés à la toxicité des fumées d'incendie, des machines à laver et des sèche-linges industriels sont installés en caserne.

Ces appareils ont ainsi été mis en service dans les casernes de Vienne, Seyssinet-Pariset et Grenoble pour le lavage des équipements de protection individuelle et des moyens de protection collective, comme les cagoules.

Des travaux d'aménagement et de raccordement ont par ailleurs été réalisés dans quatre autres unités (Échirolles, Saint-Martin-d'Hères, Bourgoin-Jallieu et Péage-de-Roussillon) afin de préparer l'installation de ces nouveaux équipements.

## Une équipe et une organisation consolidées



En 2021, un deuxième conseiller prévention a été recruté. Il s'attache à suivre au plus près les événements de santé et sécurité issus du terrain.

La mise en place d'outils de suivi des accidents et de maîtrise des risques permet au service de gagner en réactivité et d'investir des thématiques variées.

Ce travail ne pourrait se faire sans l'aide des assistants de prévention, véritables relais sur le terrain qui facilitent les remontées d'informations et assurent les analyses d'accidents.

## Un entretien pour débanaliser les accidents matériels



Désormais, pour les sinistres matériels impliquant un agent, un entretien est mis en place entre le conducteur et un correspondant post-accident de conduite.

Ce dispositif de sensibilisation est en place depuis octobre dans le cadre du plan de prévention du risque routier. Il s'agit de débanaliser ces sinistres et de réduire les occurrences d'accident.

D'autres actions de sensibilisation au risque routier sont proposées en interne, comme, en décembre, une journée d'animation à l'état-major, avec des ateliers sur simulateur de conduite, un quiz et des tests de réaction.

## Un réseau des préventeurs



Le Sdis était présent au colloque annuel des préventeurs en santé - sécurité au travail qui s'est tenu en octobre sur le site de l'École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP) à Aix-en-Provence.

Organisée par la Direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC), cette rencontre rassemble les conseillers de prévention des services d'incendie et de secours de France autour de diverses thématiques : les actions santé, sécurité et qualité de vie en service dans les Sdis, le partage d'informations d'accident en service, les évolutions possibles en matière d'équipements de protection individuelle, ou encore les échanges de pratiques entre pairs.

## Une cellule de veille pour les agents en difficulté

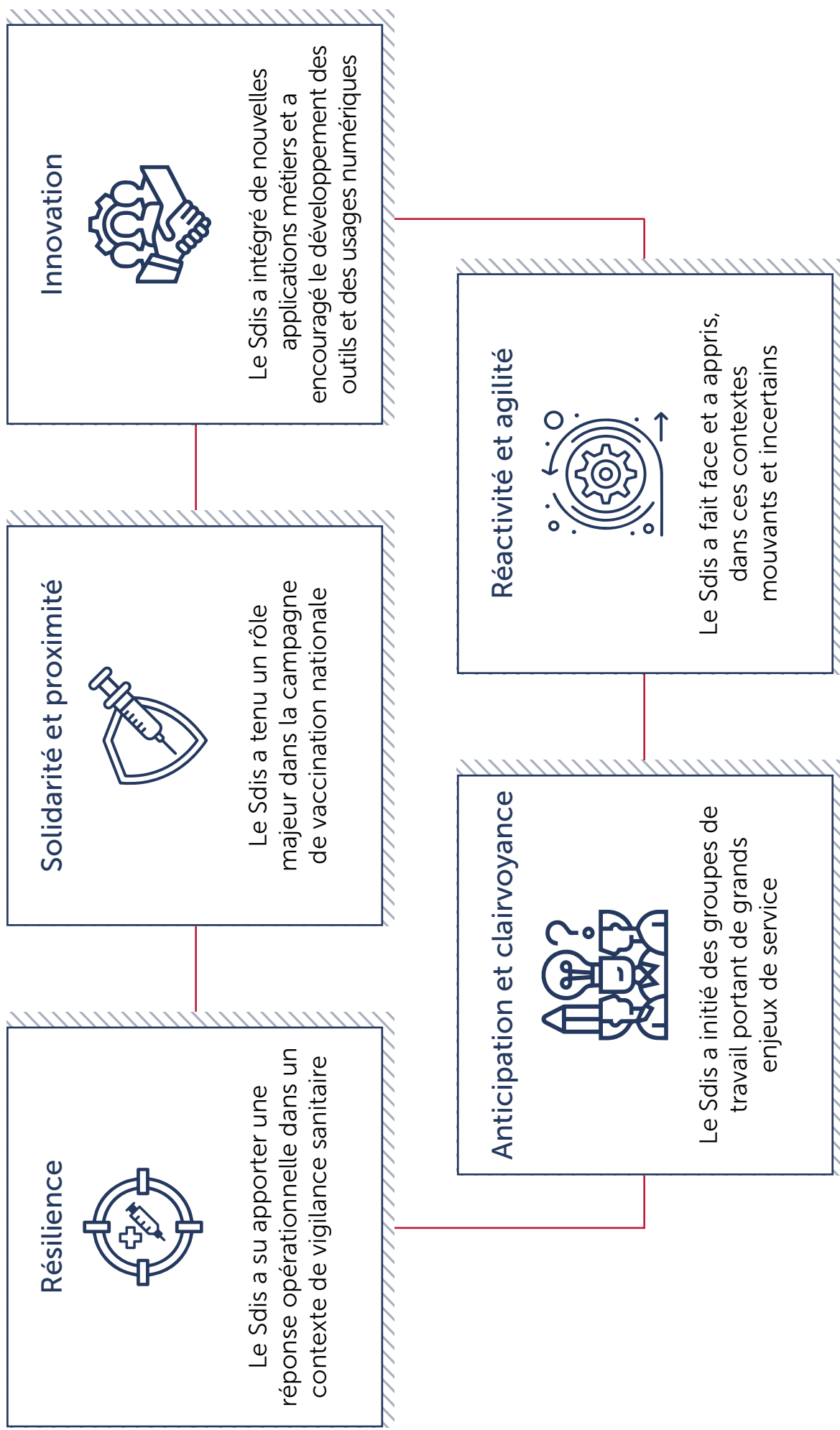


Une cellule de veille, animée par le groupement Qualité et sécurité, s'attache à croiser les informations détenues par les services, la médecine de prévention (service de santé et Métrazif) et la psychologue du travail du Centre de gestion. Elle assure le suivi individuel des agents en difficulté (aménagement de poste, addiction, retour au travail et souffrance au travail).

Cette transversalité permet de proposer aux agents une prise en charge afin d'améliorer leurs conditions de travail. La pluridisciplinarité apportée au service une vision exhaustive des situations. La cellule de veille s'est réunie à cinq reprises en 2021 pour évoquer les situations de 52 agents (19 SPP, 1 SPV et 32 PATS).

# Bilan 2021

En 2021, le Sdis a su relever de nombreux défis.






# Enjeux 2022

Le Sdis de l'Isère ouvre un nouveau chapitre de son projet d'établissement. Cet outil pragmatique pour hiérarchiser les actions demeure le cadre de réflexion opératoire pour répondre aux prochains enjeux sociétaux et économiques.

Dans un contexte singulier, le service a déjà identifié plusieurs enjeux forts :




**Poursuivre la transformation numérique** et notamment préparer l'intégration du nouveau système de gestion opérationnelle de l'alerte avec la mise en place d'une équipe projet dédiée



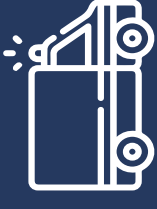
**Concourir au plein emploi** par différents leviers de recrutement de sapeurs-pompiers professionnels




**Finaliser la réflexion** sur les conditions d'exercice et d'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et **transposer les dispositions de la loi Matras** visant à consolider le modèle de sécurité civile



**Améliorer les conditions de travail** des personnels par le **renouvellement des équipements** de protection individuelle



**Déployer de nouveaux outils pédagogiques** en lien avec les problématiques rencontrées sur intervention



**Conduire les opérations immobilières** de reconstruction ou de construction en tenant compte des enjeux de la transition écologique et sociale



Lors d'un exercice secours routier en ravin à Noyarey en mai 2021.





## Service départemental d'incendie et de secours de l'Isère

24 Rue René Camphin  
38600 Fontaine  
[www.sdis38.fr](http://www.sdis38.fr)

Hôtel du Département de l'Isère - CS 41096 - 38022 GRENOBLE CEDEX –  
Tél : 04.76.00.38.38  
Directrice de la publication : Séverine Battin  
Rédaction et abonnement : service relations usagers